This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION

Bequeathed
by Professor
VIVIENNE
MYLNE

MYLNE 570

OXFORD
1992

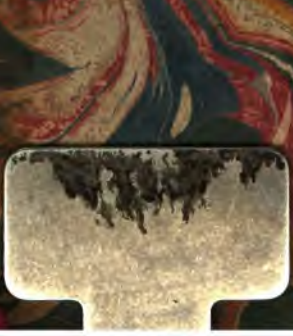

L'HISTOIRE
JUSTIFIEE
CONTRE
LES ROMANS.

Il faut joindre au présent volume le livre intitulé : De l'usage des Romans, composé autrefois anciennement par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui par bizarrerie ou par prudence s'est réfuté lui même.

L'HISTOIRE
JUSTIFIÉE
CONTRE LES ROMANS.

Par *M. l'Abbé* LENGLET DU FRESNOY.

A AMSTERDAM,
Chez J. F. BERNARD, au Poëte Piron.

M. DCCXXXV.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 SEP 1992
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

J'AY toûjours eu beaucoup d'amour pour l'Hiſtoire, c'eſt avec quoi j'ai été élevé. Plus j'en ai lû, plus j'en ai connu les avantages. J'ai lû peu de Romans, & j'en ai bientôt ſenti le faux, tant pour l'eſprit que pour le cœur. Quoique je n'aye lû que des Romans exquis en leur genre, dans des temps même où j'avois beſoin de lectures capables de me diſſiper ou de ſoûtenir ma ſolitude, cependant je n'ai pû les ſupporter long-temps.

J'ai bien ſenti que l'eſprit de l'homme n'étoit pas né pour les amuſemens, mais pour des occu-

pations ſérieuſes. Il n'y a que les études ſolides, il n'y a que le vrai qui ſaiſiſſe l'eſprit, & qui tranquiliſe l'imagination, toûjours errante & vagabonde, dès qu'elle n'eſt pas fixée par des veritez utiles & intereſſantes.

Le cœur même, je parle de celui qui eſt reglé, & qui ſe conduit par principes, trouve dans la lecture de l'Hiſtoire une ſatisfaction inconnue à ceux qui ſont prévenus de quelque paſſion. Le cœur paſſionné eſt toûjours inquiet, & ſe ſent encore beaucoup plus agité par la lecture des Romans: au lieu que le cœur droit & ſincere trouve la paix dans l'Hiſtoire. L'homme paſſionné ne l'eſt pas toûjours, & dans ſes momens de tranquilité, il goûte dans la

lecture de l'Histoire un plaisir que l'homme sage & vertueux ne sçauroit sentir dans celle des Romans. Tel est l'effet de la verité: c'est ce qui doit être avoüé par tous ceux qui ont lû beaucoup de Romans.

Je me persuade que les uns & les autres ne désapprouveront pas l'apologie que je fais de la verité historique. Si l'Auteur *de l'usage des Romans* avoit daigné suivre mes avis, je lui aurois conseillé, ou de ne pas faire imprimer son Livre, ou de se former un tout autre plan sur une matiere aussi délicate. Je ne doute pas qu'il ne me pardonne la liberté que je prens de m'expliquer ici avec quelque vivacité: mais il ne lui est pas défendu d'en agir de même avec moi. J'aurai

pour lui à cet égard une condescendance égale à celle que j'exige de son amour pour la verité.

Je demande la permission au Public de mettre ici la Liste de tous les Ouvrages que je lui ai présentés, afin que l'on ne m'en attribue aucun étranger. Il y auroit de l'injustice à m'en donner d'autres sur des bruits populaires, au préjudice de ma déclaration, principalement de ces sortes d'Ouvrages, qui s'impriment furtivement, n'en ayant publié aucun de mon chef que sous l'autorité des Superieurs, regle dont j'ai toûjours résolu de ne me point départir.

LISTE

Des Ouvrages de l'Auteur qui se vendent chez le même Libraire.

Dionysii Petavii Rationarium temporum, editio novissima ad annum 1702. perducta notis & dissertationibus illustrata, in 12. *Parisiis* 1705. 2. *voluminibus.*

Novum Jesu-Christi Testamentum, notis historicis & criticis illustratum, in 24. *Parisiis* 1703. 2. *voluminibus*, *l'imprimé depuis à Anvers, & ensuite à Paris en* 1733. *se r'imprime à Anvers in* 16. 1735. 2. *volum.*

Traité historique & dogmatique du Secret inviolable de la Confession, in 12. *Ille* 1708. *& seconde édition fort augmentée* in 12. *Paris* 1733.

Memoires sur la Collation des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay par les Etats Generaux des Provinces unies in 8°. *Tournay* 1711. *Cet Ouvrage est fait sous l'autorité des Superieurs Ecclesiastiques, contre les*

ennemis domestiques de l'Eglise, qui pour s'établir à Tournay avoient requis des Etats Generaux puissance Protestante, les Benefices de cette Eglise, qui étoient à la nomination de l'Evêque ou du Chapitre.

Methode pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens in 12. Paris 1713. 2. volumes. Seconde édit. in 12. *Bruxelles* 1714. 2. volumes. Troisiéme édition in 8. *Leipsig* 1715. 2. volumes.

Commentaire sur les Libertez de l'Eglise Gallicane par M. Dupuy, avec une Preface historique sur l'étude du Droit Canonique, & un Catalogue des Livres du Droit Canon, accompagné de nouvelles preuves, in 4°. *Paris* 1715. 2. *volumes.*

Methode pour étudier la Geographie, avec un Discours sur l'étude de cette science, & un Catalogue des Cartes Geographiques, des Relations, des Voyages, & Descriptions les plus necessaires, in 12. *Paris* 1716. 4. volumes *s'imprime en Hollande* in 12. 4. volumes 1718. *se doit bientôt r'imprimer fort augmentée. Le fond de cet Ouvrage n'est pas de moi, mais de*

M. Martineau Duplessis, refugié François ; on y a fait beaucoup de changemens, de corrections & d'additions essentielles pour le mettre en l'état où il a paru, & où il doit encore paroître en Hollande.

Methode pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens. Nouvelle édition fort augmentée, in 4°. *Paris* 1729. 4. volumes. *La même se réimprime encore à Paris* in 4°. 1735. 4. volumes, & in 12. *Paris* 1735. 9. volumes, & à *Amsterdam* in 12. 7. volumes.

L'Histoire justifiée contre les Romans, in 12. *Amsterdam* 1735.

Tables Chronologiques de l'Histoire universelle rapportées aux principaux systêmes de Chronologie, en quatre grandes feüilles gravées, *Paris* 1729. *Nouvelle édition augmentée, Paris* 1733.

Imitation de Jesus-Christ traduite & revûë sur l'ancien original François, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres éditions, in 18. *à Anvers & à Paris* 1731. la même in 12. & in 8°. *Anvers* 1735.

...ent ou tome cinquiéme de la ... pour étudier l'Hiſtoire, in 4°. *Amſterdam* 1735. & in 12. *Amſterdam* 1735. *Ce Supplement conviendra à toutes les éditions, tant de Paris que d'Hollande ; après quoi je publierai un Ouvrage que j'ai promis depuis long-temps, ſçavoir :*

De l'uſage & du choix des Livres pour l'Etude des Belles Lettres, avec pluſieurs Catalogues raiſonnez des Livres utiles, ou ſeulement neceſſaires pour l'étude des differentes parties de la Litterature, in 12. *Amſterdam en pluſieurs volumes.*

Tables & Tablettes chronologiques de l'Hiſtoire univerſelle, avec des reflexions ſur l'ordre qu'on doit tenir, & ſur les Ouvrages eſſentiels pour l'étude de l'Hiſtoire ancienne & moderne, in 8°. *Amſterdam. C'eſt une Methode abregée de la lecture de l'Hiſtoire.*

TABLE
DES ARTICLES,

ARTICLE PREMIER. *Decadence du bon goût : Eloge de l'hiſtoire.* 1

ARTICLE II. *L'amour du vrai eſt naturel à l'homme ;* 3

ARTICLE III. *Verité & certitude de l'hiſtoire,* 23

ARTICLE IV. *L'hiſtoire eſt neceſſaire pour éclaircir la Religion, & pour la parfaite connoiſſance de la Morale,* 43

ARTICLE V. *L'hiſtoire neceſſaire pour la Politique, le Droit public & le Droit des gens,* 87

ARTICLE VI. *Incertitudes de l'hiſtoire ; d'où elles naiſſent : utilité de ces incertitudes,* 110

ARTICLE VII. *Utilité & uſage des incertitudes de l'hiſtoire,* 178

ARTICLE VIII. *Reponſe aux difficultez de l'Auteur de l'uſage des Romans,* 226

PREMIERE DIFFICULTE'. *Les femmes paroiſſent à peine dans l'hiſtoire,* ibidem.

SECONDE DIFFICULTE'. *L'amour n'eſt pas ſagement traité dans l'hiſtoire*, 320
ARTICLE IX. *Examen general du livre de l'uſage des Romans*, 346
ARTICLE X. *Examen particulier du livre de l'uſage des Romans*, 367

Pieces curieuſes citées dans cet Ouvrage, j
Lettre du Roy François I. à Madame Loüiſe de Savoye, ſa mere Regente en France ſur la deffaite des Suiſſes à Marignan, iij
Epitre du Roy François I. traitant de ſon partement de France en Italie, & de ſa priſe devant Pavie, xx
Extrait d'un Manuſcrit de Guillaume Poſtel ſur la Pucelle d'Orleans, xlv

L'HISTOIRE JUSTIFIE'E CONTRE LES ROMANS.

ARTICLE PREMIER.

Décadence du bon goût, Eloge de l'Hiſtoire.

RIEN ne fait mieux voir la décadence du goût que la plûpart des ouvrages qui ſe publient tous les jours au préjudice de la vérité. Mais on vient d'y mettre le comble par ce Paradoxe Litteraire, qui paroit depuis quelques mois. Si le Traité *de l'Uſage des Romans* n'eſt pas un jeu d'eſprit, une ironie, ou une raillerie, on doit aſſurer, qu'il n'a été fait & publié que pour dégrader l'hiſtoire de la glorieuſe

qualité qui lui eſt ſi juſtement acquiſe, d'être la fidele interprete [1] des temps, de rendre témoignage à la vérité, & d'expoſer à nos yeux, de placer même dans notre mémoire tout ce que l'antiquité la plus reculée renferme de ſecrets utiles & intereſſans. C'eſt par elle que tout l'Univers connu ſe développe à notre eſprit & à notre imagination, & nous donne moyen non ſeulement de former nos mœurs ſur les grands modeles de vertus que l'on y trouve; mais encore d'éviter juſqu'aux ſoupçons des crimes, & des vices, ne ſeroit-ce que par la crainte de prévoir [2] avec quelles effroyables cou-

(1) *Cicero l.b. 2 de Oratore hiſtoriam appellat*, teſtem temporum, lucem veritatis, vitam memoriæ & nunciam vetuſtatis.

(2) *Tacitus lib. III. Annal.* Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes ſileantur, utque pravis dictis, factiſque ex poſteritate & infamiâ, metus ſit.

leurs on pourroit un jour être peint à la posterité.

Mais il y a plus, on profite sans aucun risque de l'expérience [1] de plus d'un million d'hommes, qui nous avertissent par leur conduite de ce que nous devons fuir ou pratiquer dans tous les états de la vie [4] civile. Il n'y a point d'homme de bien qui ne voulut mourir comme Epaminondas ou comme le Chevalier Bayart: & je doute qu'il

(1) *Basili s Imperator exhortationum, cap. LVI.* Evolvere ne unquam cesses historias veterum. Ibi enim reperies sine labore quæ alii magno cum labore congesserunt: atque indè bonorum virtutes, & improbòrum vitia cognosces & vitæ humanæ varias mutationes, & rerum in ea conversiones: mundi hujus instabilitatem, & imperii ad cadendum pronitatem disces. *Liber IV. ad Herennium;* Qui sciunt quid aliis acciderit, facilè ex aliorum eventu, suis rationibus possunt providere.

(2) *Polybius initio historiæ;* Historia est institutio atque exercitatio longè verissima ad res civiles.

ſe trouve des gens raiſonables, qui déſiraſſent au milieu des ſuccès qu'a eû Cromvvel, de vivre avec les inquiétudes & les agitations dont il a été pourſuivi pendant tout le cours de ſa vie politique. Mais par quelle autre voye que par celle de l'hiſtoire connoit-on des ſituations ſi oppoſées ? Les unes déſirables pour l'honneur & la probité ; & les autres contraires à ces mœurs douces & tranquilles, qui ſont le vrai caractere de l'humanité.

Cependant pour ne pas reſter dans des maximes genérales qui ne peuvent être regardées que comme des préliminaires, je vais deſcendre dans un plus grand détail, & montrer tout ce que l'Hiſtoire a de grand pour l'eſprit, & tout ce qu'elle a de ſatisfaiſant pour le cœur : en quoi l'on verra les égaremens de l'Auteur *de l'Uſage des Romans*, qui

avilit l'Hiſtoire juſqu'à ne lui donner rang qu'après ce que nous connoiſſons de plus fabuleux dans la Litteratute.

ARTICLE II.

L'amour du Vrai eſt naturel à l'homme

L'Amour du Vrai eſt ſi naturel à l'homme, que ſon eſprit n'eſt ſatisfait que quand il eſt perſuadé qu'il poſſede la vérité, ſoit dans la Religion, ſoit dans la Morale, ſoit même dans les connoiſſances purement naturelles. C'eſt de là que part cette averſion invincible que l'on a pour le menſonge & pour les menteurs.

Mais cet amour du Vrai s'étend beaucoup plus ſur l'Hiſtoire que ſur toutes les autres connoiſſances; parce que l'Hiſtoire tenant lieu de ſcience univerſelle, puiſqu'elle s'étend à tout; on

l'Amour du vray, en hiſtoire.

peut croire que qui nous trompe en hiſtoire à deſſein de nous tromper en toute autre choſe. On ne propoſe des fauſſetez hiſtoriques, que pour égarer l'eſprit, pour éblouir l'imagination, & pour ſéduire le cœur.

Généalogiſtes, pourquoi donnent dans le faux

Le Genéalogiſte ne remonte à des temps obſcurs & embaraſſez : il n'avance le faux ſans le connoître ou de propos délibéré, que pour jetter du brillant ſur la maiſon, qui fait l'objet de ſes recherches ; & par là lui attirer parmi les hommes, une eſtime qu'elle n'a peut-être ſçû acquerir par la grandeur & l'importance de ſes actions.

D'où viennent tant de ſentimens différens ſur l'origine de la *Maiſon d'Autriche*, que les uns font deſcendre de la famille Anicienne de Rome, d'autres de la premiere race de nos Rois, ſi ce n'eſt pour donner fauſſement à

cette Auguſte Maiſon, une tige auſſi noble que les branches émanées en ſont illuſtres & glorieuſes : Gloire cependant dont elle n'a pas beſoin pour être regardée comme une des plus grandes maiſons du monde Chrétien.

On ne fit courir du temps de nos Peres tant de fauſſetez odieuſes à la mémoire du bon Roy Henry III. & à celle de la genereuſe Jeanne d'Albret, que pour flatter la paſſion des Peuples ſéduits, qui en vouloient moins à la perſonne du Roy, qu'à l'autorité Royale : ou que pour faire retomber ſur Henry IV. legitime ſucceſſeur de la Couronne ; les prétendus crimes de ſon Illuſtre Mere, l'honneur de ſon ſexe, & même du Royaume. L'on n'avoit deſſein par tant de traits fabuleux, connus pour tels dans le temps même qu'on les publioit, que d'animer l'ambi-

tion de ceux qui convoitoient avidement une Couronne ; qui n'étoit dûë ni à leur naiſſance, ni à leur merite.

Averſion contre les Hiſtoriens fabuleux.

L'Amour du vrai ſe déclare encore plus particuliérement dans l'idée que nous avons des Hiſtoriens fabuleux. Avec quel mépris ne regarde t'on pas les *Illuſtrations de la Gaule de Jean le Maire*, qui fait deſcendre les François des Princes fugitifs de Troye? Le Moine *Hunebaud*; Les *Chroniques de S. Denis*; *Nicole*; *Gilles*; Le Pere *Jourdan*, Jeſuite ; & tant d'autres mauvais Hiſtoriens de la Nation, n'ont pas merité un meilleur ſort, & ont été un objet de mépris pour tous ceux qui ont l'amour du Vrai gravé dans le cœur.

Mais pour en venir à des exemples plus modernes, on ſçait comme on a traité le ſieur de *Varillas*,

l'un de nos plus fabuleux Ecrivains. Tous les Sçavans ſe ſont fait un mérite de l'attaquer, ſoit par des Livres faits exprès, ſoit par ces traits vifs que s'attirent ordinairement ceux qui de propos déliberé s'écartent de la vérité.

Peut-on rien voir, par éxemple, de plus ſingulier que ce qu'il dit dans ſon Hiſtoire du Roy Henry III. pag. 13. 15. & 16. de l'Edition in 4°. Il aſſûre donc qu'en 1574, ce Prince ayant appris en Pologne la mort du Roy Charles IX. ſon frere, il aſſembla ſon Conſeil dans lequel il fait parler les ſieurs Deſpeiſſes, & Villequier; après quoi il rapporte les raiſons de Carnavalet opposées à celles de Villequier. Mais comment oſe-t'il introduire dans ce Conſeil Carnavalet, qui étoit mort trois ans auparavant, ſçavoir, en 1571? On ne ſçau-

Exemple dans Varillas.

roit dire que c'ait été son fils ; puisqu'il n'en avoit pas laissé en âge d'assister à des Conseils. C'est ce qu'on peut voir dans les *Mémoires de Castelnau*, aux pages 817. & 818. du Tome 2. de l'ancienne Edition.

La suite de toute cette Histoire n'est pas moins extraordinaire ; Varillas marque donc qu'après ce prétendu Conseil, le Roy Henry III. partit de Pologne à la fin du mois de May 1574. Mais par malheur pour la scrupuleuse éxactitude de cet historien, Charles IX ne mourut que le 30. de ce mois, & le Roy Henry n'en reçût la nouvelle que vers la mi-Juin, & ne partit de Cracovie, que le 18. après y avoir confirmé trois jours auparavant la Regence de la Reine Catherine sa Mere.

Continuons le même sujet. Avec

quelle constance le même Auteur fait-il demeurer M. de Pibrac dix-sept heures dans l'eau, & dans la bourbe jusques au col ? Encore dit-il, qu'il faloit qu'il enfonçat très souvent la tête pour éviter les coups qu'on lui tiroit. On laisse à juger à tout homme de bon sens, s'il est possible de résister à cette fatigue. Exagerations fabuleuses auxquelles Varillas n'étoit que trop sujet !

Toutes ces choses peuvent passer dans le Roman, ou comme dans le Poëme Epique, on étend la vie des hommes au-de-là de ses véritables bornes, où l'on change & renverse l'ordre des temps, sans qu'on y trouve à redire ; où l'on met même ses Heros dans des situations périlleuses, pour attirer sur eux l'affection des hommes, qui ont le cœur trop sensible & trop tendre pour ne pas compatir aux disgraces des ma-

heureux. Mais il n'en eſt pas de même en Hiſtoire, l'amour du Vrai doit l'emporter ſur toute autre conſidération ; la vérité en eſt l'ame & la baſe, & qui manque à cette partie eſſentielle manque à tout, & ſe fait regarder comme un trompeur.

Menace de Varillas au Roy Louis XIV.

C'eſt-là cependant cet homme qui dans l'Epître dédicatoire qu'il met à la tête de cette même Hiſtoire de Henry III. menace le feu Roy Louis XIV. que ſi on n'a pas ſoin de lui payer exactement la penſion que ce grand Prince lui avoit accordée, il va priver le Public de plus de 50. Volumes qui ſont prêts à paroître.

N'eſt-ce point là une grande perte pour la République, & n'avons-nous pas bien ſouffert de n'avoir pas ce grand nombre de Romans, qui pourriſſent actuellement dans la pouſſiére de quelque cabinet, malgré les offres

que l'on en a faits à différens Libraires ?

Qu'on ne dise point que ce sont des fautes échappées à la foiblesse humaine. Varillas s'étoit familiarisé avec ces sortes de traîts Romanesques : Et quand on lui en demandoit la preuve, il citoit en general un Manuscrit de la Bibliotheque du Roy. Y avoit-il ame assez hardie pour oser compulser huit ou dix mille volumes Manuscrits qui regardent les matiéres de l'Histoire moderne, pour vérifier des faits de cette nature ? Varillas aimoit le Fabuleux

Je ne puis m'empêcher de dire ici ce que j'ai appris de M. *Bourgeois du Chastenet*, Neveu de M. de Varillas. Ce dernier travailloit à son Livre de la *Pratique de l'Education des Princes*, qui regarde la jeunesse du Celebre Empereur Charles-Quint. Il en avoit fait deux beaux volumes in 4°.

mais avant que de les publier, il pria M. Bourgeois ſon Neveu de voir en quel temps étoit mort le Cardinal Ximenés. M. Bourgeois obéït, & vint lui rapporter que ce Grand Homme étoit mort en 1517. Comme cette datte dérangeoit entiérement l'économie du ſecond Volume de M. de Varillas, il ne pardonna jamais à ſon Neveu de lui avoir découvert cette verité Chronologique: Et ce Neveu homme droit & ingenu, me diſoit en riant qu'il n'avoit pû obtenir ſa grace, pas même à la mort de ſon Oncle; comme ſi je lui avois fait l'affront, me diſoit-il, de lui voler un volûme de ſon ouvrage.

Ce ſont ces ſortes de fables, qui ont attiré à Varillas le mépris dans lequel il eſt tombé malgré ſa maniére d'écrire inſinuante, & aſſez agréable pour un homme qui étoit preſque toûjours reſté

dans la pouſſiere du Cabinet, ſans aucun uſage du monde: tant on eſt perſuadé qu'il n'y a que la verité qui puiſſe & qui doive toucher en hiſtoire comme en toute autre ſcience.

Cette amour du Vrai, eſt tellement gravé dans l'eſprit & dans le cœur, que c'eſt à la faveur des veritez hiſtoriques & theologiques, que les fables anciennes ont été autrefois reçûës. On appréhendoit de revoquer en doute des traits d'hiſtoire dans leſquels on expliquoit la Doctrine ſi néceſſaire de la ſoumiſſion de l'homme à l'être Souverain, & du culte qui lui eſt dû. On étoit perſuadé qu'il y avoit eu un Jupiter qui étoit, diſoit-on, le Pere & le maître des Dieux, & par conſéquent des hommes. On ſe perſuadoit qu'on devoit craindre & addoucir ſa colere irritée, qu'on devoit même lui témoigner de la reconnoiſ-

Fables anciennes reçeuës à la faveur des veritez qu'elles conteinoient

ſance pour les bienfaits dont il comble l'humanité. Ces veritez ſagement priſes & méditées engageoient les hommes à ſoutenir qu'il y avoit un Jupiter vangeur, qui lançoit ſes foudres ſur le mécréant, & qui faiſoit tourmenter les coupables dans l'autre vie; comme il étoit rémunerateur en recompenſant l'homme de bien. On fermoit les yeux ſur tous les vices que l'on attribuoit à ces fauſſes divinitez, de peur qu'il ne parût qu'en attaquant leurs égaremens, on ne voulût également attaquer l'exiſtence & le culte de l'Eſtre ſuprême.

Et ceux d'entre les anciens qui regardoient avec un mépris toutes les fables antiques des fauſſes Divinitez, ne laiſſoient pas d'admettre un ſouverain Eſtre, & un culte Religieux, qui lui étoit dû néceſſairement. D'ailleurs ils rejet-

toient ce Cerbere [1] à trois têtes, ce paſſage de l'Acheron, cette inflexibilité de Minos, & de Radamante, cette punition rigoureuſe de Tantale & de Siſyphe, ce Mariage des Dieux ſi contraire à leur état de felicité. & cette habitation criminelle avec les hommes: Chiméres, qui n'avoient été imaginées par les Poëtes, & les Peintres que pour rendre les veritez de la religion palpables aux yeux d'une populace

[1] Dic quæſo, nùm te illa terrent triceps apud inferos Cerberus, cocyti fremitus, tranſvectio Acherontis; mento ſummam aquam attingens ſiti enectus Tantalus? Num illud quod Siſyphus verſat ſaxum ſudans nitendo, neque proficit hilum? Fortaſſe etiam inexorabiles Judices Minos & Rhadamanthus? Adeone delirare cenſes ut iſta credam? Quid negotii eſt, hæc Poëtarum & Pictorum portenta? Quis tam excors quem iſta moveant? *Cicero Lib. Tuſculanar. Cap.* 5. Matrimonia quidem inter Deos credi... alios aligeros, claudos, ovo editos.. puerilium propè deliramentorum eſt. *Plinius Lib.* 11. *hiſt. nat. cap.* 7.

ignorance qu'on doit vaincre, qu'on doit même étonner par des images ſenſibles. Il faloit aux anciens peuples des Dieux viſibles: ils donnoient tout aux yeux & à l'imagination & rien à l'eſprit ni au cœur. *Fac nobis Deos, qui nos præcedant:* C'eſt ce que les Iſraëlites mêmes demandent au Grand-Prêtre Aaron. [2] Ce fut-là ſans doute le motif qui porta un celebre Hiſtorien à dire que les Fables anciennes [3] touchant les Dieux, ne doivent pas être éxaminées trop curieuſement. Il craignoit qu'à force de recherches on ne connût enfin l'imperfection de ces prétenduës Divinités.

Ne ſe conduit-on pas de même envers les Rois, & les Souverains, ou ſi vous voulez même envers ceux de qui nous tenons la naiſ-

[2] Exod. cap. 32. ℣. 1.

[3] *Arrianus*, Lib. 5. Expedition. Alexand.

sance. On sait l'éxacte & juste dépendance, dans laquelle nous devons être non-seulement à leur égard, mais encore pour tout ce qui les représente. Si par malheur les uns & les autres se trouvent chargez de quelques vices, il y auroit une témerité condamnable de les leur reprocher publiquement ; alors il faut gémir, il faut prier dans le secret : mais il faut éloigner tout reproche, de peur que les foibles n'abusent de ce vain prétexte pour leur refuser l'obéïssance & la soumission, qui fait le partage de l'humanité.

Toute Fable a un fõd de vérité.

On a donc toûjours été persuadé qu'il n'y a point d'ancienne Fable qui ne contienne quelque vérité ; & c'est ce qui leur a donné cours. Un sçavant & judicieux Ecrivain [4] l'a fait connoître dans son excellent ouvrage de

[4] M. l'*Abbé Banier*, de l'Academie des belles Lettres.

l'*Explication des Fables*, où l'on trouve que tout en eſt fondé ſur l'Hiſtoire des anciens Peuples, ou même ſur celle des premiers Rois d'Egypte, comme l'a marqué un Auteur, [5] qui n'eſt pas moins habile. Ce qui paroît auſſi vraiſemblable que le ſentiment du célebre Bochard, de M. Huet, du Reverend Pere Tournemine (6) Jeſuite, l'une des plus grandes lumiéres de la Litterature, & de pluſieurs autres qui rapportent à l'Hiſtoire Sainte, l'origine des Fables anciennes. Mais de quelque maniére qu'on le prenne, ils conviennent tous également, qu'il n'y a point de Fable qui ne ſoit appuyée ſur quelque verité.

[5] M. l'*Abbé Reverand*, dans ſes Lettres ſur les premiers Dieux ou Rois d'Egypte, in 12. Paris. Ribou, 1733.

[6] *Bochart. Huet.* Demonſtratio Evangelica in-folio. Paris, 1690. *Fraſſen.* Diſquiſitiones Biblicæ in-quarto. Paris. & beaucoup d'autres Ecrivains célebres.

Le Roman même qu'on regarde avant que de le lire, comme un amas de chimeres & d'imaginations, n'eſt recevable, qu'autant qu'il imite l'hiſtoire. c'eſt de la vraiſemblance & du rapport qu'il peut avoir avec les veritez hiſtoriques qu'il tire ſon mérite principal. C'eſt pourquoi on a rejetté toutes les merveilles qui ſortent du cours ordinaire de la nature. „ On eſt rebuté de ces „ [1] proüeſſes de Chevaleries, „ & de ces forces giganteſques, „ moins faites pour inſtruire, „ que pour étonner la jeuneſſe. „ On ſe mocque de ces grands „ coups qui fendent un homme „ juſques à la ceinture, & cou„ pent un braſſart & un bras tout „ net; auſſi bien que de ces entre„ choquemens, & de ces chutes,

Le Roman n'eſt reçu qu'autant qu'il imite la vérité hiſtorique.

(1) Diſcours politiques & militaires du Seigneur de *La Noüe* in 8°. 1614. Diſcours ſixiéme ſur la fin.

Hiſtoire Ste. eſt au-deſſus de toute certitude.

pas queſtion de l'hiſtoire Sainte de l'ancien, & du nouveau Teſtament: elle eſt dans un tout autre genre. Nous ne ſçaurions lui appliquer ce que nous appellons communément certitude hiſtorique. Comme elle part d'une autorité Divine, elle va juſqu'à l'infaillibilité, dont elle a tous les caractéres, ſoit par le témoignage conſtant des Nations, ſoit par l'aſſurance ferme, & invariable de tous les ſiecles, ſoit enfin par la maniere ſimple, mais inſtructive, dont elle eſt écrite. Elle éclaire l'eſprit tout autrement que l'hiſtoire des Nations: elle donne peu à la curioſité, & tout au cœur, elle ne cherche point à ébloüir l'imagination; elle ſe contente de donnes des maximes de doctrine & des regles de conduite: caractéres qui ne ſe rencontrent en aucun autre genre d'hiſtoire.

Vérité & certitude

Parlons à préſent de la vérité, &

& de la certitude historique, telles qu'elles conviennent aux histoires qui sont uniquement émanées de la main des hommes; mais cependant de ces hommes sages, éclairez, véridiques, dont la providence ne nous a jamais laissé manquer dans tous les siecles: je dis qu'alors la vérité, & la certitude conviennent à l'histoire. C'est la regle que donne (1) *Ciceron* lorsqu'il dit que la premiere loy doit être la sincerité, pour en écarter jusqu'aux soupçons de la fausseté, en y joignant cependant le courage nécessaire pour ne point cacher la vérité connuë; & par là se mettre à couvert de la flatterie pour les uns, & de basse jalousie pour les autres. C'est ce que *Strabon* con- De l'histoire humaine.

(1) Nam quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat? deindè ne quid veri non audeat? ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo? hæc scilicet fundamenta nota sunt omnibus. *Cicero lib. 2 de Oratore.*

firme (2) après Ciceron. C'est ce que *Polybe* [3] même plus ancien que l'un & l'autre explique d'une maniere plus efficace, lorsqu'il compare le défaut de la vérité avec l'aveuglement, où l'on tomberoit. Retranchez la vérité des faits, dit ce judicieux Ecrivain, & vous ôtez à l'histoire tout ce qu'elle a d'utile & d'instructif.

Les Anciens mêmes aidez des lumieres seules de la nature, ont poussé si loin cet amour de la vérité, qu'ils en ont (4) fait une puis-

(2) Historia requirit veritatem sive ea vetus sit, sive nova *Strabo lib. XI. Geograph.*

(3) Ut animal luminibus ademptis prorsus inutile redditur, ita si veritatem ex historia tollas, quod illius super est inutile fit. *Polybius libro I. historiæ.*

(4) Equidem existimo naturam mortalibus veritatem constituisse Deam maximam, maximamque vim illi attribuisse. Nam hæc cùm ab omnibus oppugnetur, atque adeò omnes nonnunquam verisimiles conjecturæ à mendacio stent; ipsa per se nescio quomodò in animos ho mi-

ſante Divinité, qui malgré les affectations & les dehors ſéduiſans du menſonge, ſçavoit ſe faire jour, & pénetrer juſqu'à l'eſprit, ou enfin elle établiſſoit ſon empire, & triomphoit ſeule par ſa propre préſence, de tout ce que l'erreur lui oppoſoit de forces étrangeres.

Qu'auroient'ils penſé? qu'auroient-ils dit, avec ces louables diſpoſitions, s'ils avoient été particulierement éclairez des lumieres de la vérité incréée? Cet amour du Vray engagea *Thucydides* (5) à conſulter les deux partis, pour ne point favoriſer les uns au préjudice des autres dans le cours de ſon hiſtoire. Ce même amour de la verité porta *Polybe* à parcourir les Gaules, les Alpes, & l'Eſpa-

num ſe-ſe inſinuat; & modò repentè illam ſuam vim exerit: modò tenebris obtecta longo tempore, ad extremum ſuapte vi ipſa vincit obtinetque & de mendacio triumphat. *Polybius XIII. in excerptis*

(5) *Marcellinus in vita Thucy-Didis*

gne, pour ne rien dire de Scipion, qu'avec une connoiſſance exacte des lieux & du terrain, choſe néceſſaire dans la deſcription des Guerres, des Sieges & des Batailles. Et il ne fit pas difficulté par une nouveauté inconnuë juſques alors aux Grecs, & aux Romains, de ſe riſquer ſur l'Occean [6] pour ne rien marquer de fabuleux ſur les expéditions d'Annibal.

Certitude des Hiſtoriens par leurs témoignages

Ce n'eſt point aſſez de dire que la vérité doit être la baſe & le fondement de l'hiſtoire, il faut à préſent faire l'application de cette maxime, & montrer que les plus habiles écrivains renferment cette vérité hiſtorique.

Qui dit hiſtoire dit un narré fidele, un récit exact & ſincere des évenemens, appuyé ſur le témoignage de ſes propres yeux, ſur des actes certains & indubitables, ou

[6] *Plinius* lib. 5 cap. 1

ſur le rapport de perſonnes dignes de foy.

C'eſt là ce qui fait la certitude des veritez hiſtoriques. C'eſt-même ce qui forme une démonſtration à laquelle tout homme ſage ne ſçauroit s'oppoſer avec raiſon. Ainſi que Guſtave Adolphe ait fait trembler l'Allemagne ; qu'il ait porté la terreur de ſon nom juſqu'aux extremitez de l'Europe, qu'il n'ait pas été moins grand par lui-même que par ſon principal Miniſtre, le Chancelier Oxenſtiern, qu'il ſoit mort victorieux en 1632 à la Bataille de Lutzen, perſonne d'entre nous ne l'a vû, cependant on ne ſçauroit en diſconvenir.

Que Cromvvel, homme de néant, homme ſans honneur, ſe ſoit fait reſpecter & rechercher par les Puiſſances les plus altieres, que par ſa tyrannie il les ait obligées à ramper devant lui : que les

Princes de la Maiſon de Stuart, ſi ſages, ſi vertueux, ſi bien alliez dans l'Europe. ayent été errans & fugitifs, manquant quelquefois du néceſſaire, ſouvent inconnus, & preſque toujours mépriſez des autres Souverains, tant qu'ils furent dans le malheur: Eſt-il quelqu'un qui puiſſe en douter? Cependant nous n'en ſommes informez que par des témoignages purement humains, qui étant pris nuëment ſont fautifs & faillibles, mais qui étant conſiderez avec les circonſtances qui les accompagnent, ne deviennent pas moins certains que ſi nous-mêmes les avions vûs, ou ſi ces triſtes évenemens s'étoient paſſez de nos jours.

Ces faits importans ſont réputez inconteſtables, parce qu'ils ſont rapportez & ſoutenus par des écrivains dignes de foi, qui n'ont pû nous tromper, quand même ils auroient eû la volonté de le faire.

Ainſi on ſe croit obligé d'y déferer comme à des véritez hiſtoriques, dont la certitude eſt du premier ordre. Suivons la même route pour les autres faits, remontons à des temps plus reculez; plaçons nous auſſi près des anciennes hiſtoires, que nous le ſommes de celles que je viens de rapporter, & nous verrons que les plus illuſtres évenemens de l'hiſtoire ſe trouvent appuyés ſur des témoins d'une égale conſidération. C'eſt pour cette raiſon qu'il y auroit de la folie à douter que Charlesmagne eſt devenu Empereur d'Occident, qu'il a fait la Conquête de la Saxe, qu'il a délivré Rome & l'Italie du joug tyrannique des Lombards; que vrayment grand dans la Paix, & dans la Guerre, il a gouverné ſes Etats avec toute la dignité des plus illuſtres Empereurs de l'ancienne Rome, ou même des plus grands Rois du

monde. Que ſon fils Louis le Débonnaire, auſſi ſage, mais moins habile & moins heureux a été le joüet de la fortune ; que tantôt chaſſé, tantôt rétabli, il s'eſt vû dans une viciſſitude continuelle de biens & de maux, de bonheurs & de malheurs.

Pourquoi faut-il admettre tous ces faits comme vrais & comme certains, quoi qu'aucun de nous ne les ait pû voir ? C'eſt que nous ſçavons qu'ils ſont appuyez de deux ou de pluſieurs écrivains dignes de foy.

Il faut aller plus avant, & pouſſer juſques à Ceſar, à Alexandre & à Cyrus. N'eſt-il pas certain ſur le témoignage des Hiſtoriens que le premier a fait la Conquête des Gaules ; & qu'après s'être rendu le maître abſolu de Rome, il a été poignardé dans le Sénat : qu'Alexandre a défait Darius en pluſieurs Batailles, & s'eſt enfin

emparé de la plus grande partie de l'Asie : que Cyrus après la conquête de beaucoup de Royaumes, a le premier établi l'Empire des Perses dans l'Asie supérieure.

Voilà donc un grand nombre de véritez que nous connoissons par l'histoire, c'est à dire par le seul témoignage des Historiens. Quoiqu'on puisse dire que chacun d'eux en particulier est sujet à l'erreur, & peut nous tromper ; cependant leur accord mutuel les met à cet égard hors de tout soupçon : & il n'y auroit pas moins d'extravagance à rejetter des faits historiques, aussi bien certifiez, que si l'on révocquoit en doute que Louis XV. Charles VI. Philippe V. & George II. regnent aujourd'huy dans l'Europe, ou si l'on doutoit de la vérité de ce que nous voyons, & de ce qui se passe journellement à nos yeux. Nous ne sommes pas plus certains de ce

qui arrive tous les jours, que de tant de faits ſuffiſament appuyez & autoriſez. C'eſt ce qui forme une démonſtration à laquelle tout homme de bon ſens eſt obligé de ſe rendre.

Ainſi il y a dans l'hiſtoire un très-grand nombre de faits vrais & certains : & leur vérité auſſi-bien que leur certitude eſt appuyée & prouvée par le témoignage des Hiſtoriens ; de ceux au moins qui ſont dignes de foy. C'eſt ce que j'avois deſſein d'établir dans ce chapitre.

Certitude des hiſtoriens prouvée par les raiſons de droit.

Mais pour arriver au même but, je prens encore la choſe d'un autre côté. Que pratique-t-on dans le cours ordinaire de la Juſtice ? N'ajoute-t-on pas foi à des Actes & à des titres particuliers, qu'un Seigneur, ou qu'une Communauté produiſent pour rentrer dans des biens dont ils ont été autrefois en poſſeſſion,

& qui leur appartiennent légitimement ? Dès qu'on a examiné ces titres ; dès qu'on eſt certain de leur vérité ; dès qu'ils ne ſont pas détruits par des Actes contraires, ne dépoüille-t-on pas l'uſurpateur de ces biens & de ces domaines, pour en revêtir celui que l'acte fait reconnoître comme véritable titulaire. Cependant c'eſt le ſentiment des plus ſavans (1) hommes, qu'il y a moins de certitude dans les Actes tirez des Archives particulieres des maiſons & des Communautez, qu'il n'y en a dans l'hiſtoire & dans les plus fidéles hiſtoriens. Les Archives & les titres des particuliers, ceux mêmes des Princes ſont quelque-

[1] Nec tutior eſt publicarum tabularum aut domeſticorum inſtrumentorum autoritas, quàm hiſtoriæ, uno etiam infirmior ; illorum enim cuſtodes ſunt pauci homines & obſcuri, hujus vero univerſus orbis. *Petr. Daniel Huetius demonſtrat. Evangelica Axiomate* 1 & 2.

fois confiez à la garde des gens obſcurs, dont la fidélité n'eſt pas toujours reconnuë. Au lieu que les titres & les témoignages certains de l'hiſtoire, ſont confiez à la garde du Public, jaloux de la vérité, qu'il a ſoin de maintenir autant qu'il eſt en lui.

Confirmation de la même vérité par une autre regle de Droit.

Je dis plus, la dépoſition de deux témoins dignes de foi, qui ont vû commettre un crime, eſt une preuve ſuffiſante pour ôter tous les jours aux hommes, les biens, la vie & l'honneur. Et une dépoſition de pareil nombre de témoins ne juſtifie-t'elle pas celui qui eſt prévenu de crimes, lorſque des témoins d'une égale conſidération certifient que l'accuſé étoit éloigné du lieu du délit, dans le temps même qu'il a été commis? Ces Actes ſi importans & ſi terribles dans l'ordre de la vie civile ſont-ils appuiez ſur des preuves plus certaines que le té-

moignage des Hiſtoriens contemporains ? Pourquoi donc ne feroit-on pas en matiére hiſtorique ce qui ſe pratique tous les jours dans l'exercice de la Juriſdiction.

Quoi que ſouvent l'autorité d'un ſeul témoin oculaire ſoit recevable (1) pour connoître quelque vérité ; cependant je ſçai que ce témoin unique (2) de quelque qualité qu'il ſoit, ou dans quelque poſte éminent qu'il ſoit placé, ne ſuffit pas dans le droit pour aſſeoir un Jugement Juridique. Il en faut deux au moins : *In ore duorum vel trium* (3) *teſtium ſtabit omne verbum.* C'eſt la regle que preſcrit la

[1] Pluris eſt occultatus teſtis unus quam auriti decem, qui audiunt, qui vident planè ſciunt. *Plautus in Trucul.*

[2] Lege IX. Cod. 4 & 2, d'où vient l'Axiome, *teſtis unus, teſtis nullus.*

[3] Non ſtabit teſtis unus contra aliquem, quidquid illud peccati & facinoris fuerit, ſed in ore duorum vel trium teſtium ſtabit omné verbum. *Deuteron.* 19. 15.

Loy Divine: la loy des hommes n'a pû s'empêcher (4) de s'y conformer. Les faits Hiſtoriques ſont appuyez ſur les mêmes fondemens : pourquoi donc ne ſeroient-ils pas regardez comme également vrais, comme également certains ?

La certitude de l'hiſtoire ſatisfait l'eſprit.

Que doit-on naturelement conclure de la verité & de la certitude de l'Hiſtoire, & des Hiſtoriens, telle que je viens de l'établir, ſi-non que c'eſt la plus grande conſolation que puiſſe avoir l'homme d'eſprit, de penſer que quand il s'applique à l'Hiſtoire, il peut conter au moins ſur la vérité & la certitude des faits qui ſont l'objet de ſes recherches. Son eſprit eſt ſatisfait, parce qu'il trouve le vrai dans les Hiſtoriens.

[4] Ubi numerus teſtium non adjicitur, etiam duo ſufficiunt ; pluralis enim elocutio duorum numero contenta eſt. *Lege XII. Digeſt.* 22 & 5 *de Teſtibus.*

Alors les regles de conduite qu'il puiſe dans ſes lectures, ne ſont pas chimeriques, puiſqu'on les voit appuyées ſur des veritez certaines, & qu'elles peuvent aujourd'hui être pratiquées comme elles l'ont été autrefois.

Mais peut-on tirer la même conſéquence du Roman, & dire: pluſieurs Auteurs diſtinguez, ont fait un détail particulier, & très circonſtancié des actions héroïques d'Amadis de Gaule, d'Eſplandian, de Liſuarte, de Perion, d'Amadis de Grece, de Floriſel de Niquée; ainſi ces actions ſont certaines & inconteſtables. D'illuſtres Ecrivains nous aſſûrent que Merlin a été un célebre enchanteur, & Artus un Roi ſage, religieux, plein de courage; ainſi je puis conter ſur leur témoignage.

Comparaiſon de la certitude hiſtorique, avec la fauſſeté du Roman.

Les Regles de morale & de conduite qu'on rencontre même dans

ces Auteurs, ſont elles dans le cours ordinaire de la nature ? Et ſe peut-on dire à ſoi-même, Renaud de Montauban, Rolland, Ogier le Danois, Guerin Meſquin, Maugis d'Aigremon & Vivian ont fait des actions ſurprenantes de valeur ; ainſi je les dois imiter. Je doute qu'un homme raiſonnable puiſſe tenir un ſemblable diſcours.

La vérité & la certitude des faits, eſt donc une ſatisfaction réelle pour les amateurs de l'Hiſtoire: Et cette ſatisfaction manque aux Lecteurs des Romans.

Précautiõ à prendre pour établir la certitude hiſtorique.

Il faut en venir à une regle eſſentielle, qui aſsûre la vérité de l'Hiſtoire & la certitude des Hiſtoriens. Elle eſt ſimple & conforme aux maximes du droit, de la raiſon & de l'équité. Je l'exprime en ces termes.

Toute hiſtoire, tout fait hiſtorique, doit

être regardé (1) *comme vrai & certain, quand il eſt atteſté par pluſieurs Ecrivains du temps, ou qu'il a été tiré des écrits d'Auteurs contemporains, ou preſque contemporains, gens inſtruits & dignes de foi, dont le témoignage n'eſt pas détruit par des Ecrivains d'une égale autorité.*

Quatre conditions ſont néceſſaires pour aſsûrer cette certitude: 1°. Que l'Auteur ait eû par lui même (2) connoiſſance du fait

[1] Omnis hiſtoria eſt verax quæ res geſtas ut narrantur in multis libris coetaneis vel ætati proximis quâ res geſtæ ſunt, enarrat.. veracis enim hiſtorici judicium eſt, ſi de rebus iiſdem omnes eadem dicant, & ſcribant. *Petr. Daniel Huetius demonſtrat. Evangel.ca Axiomate* 2.

(2) De rebus antiquis, & antè memoriam noſtram geſtis præcipuam maximamque fidem iis auctoribus adhibendam eſſe, qui illis ipſis temporibus de quibus agitur floruerunt, eorumque teſtimonium omni exceptione majus eſſe, ſi ad ætatis Synchroniſmum *quatuor* hæc inſuper accedant; *primum* ea vicinitas locorum, ut vel intereſſe ſcriptores potuerint rei narratæ; *deinde* ea claritas facti, ut tempus aliæque circumſtantiæ

qu'il rapporte, qu'il en ait été inſtruit par des témoins oculaires, perſonnes éclairées & d'une probité connuë. 2°. Que le fait ſoit expliqué clairement avec les circonſtances néceſſaires du temps & des lieux. 3°. Que le fait ſoit rapporté de maniere qu'il n'y ait pas lieu de ſoupçonner qu'il ſoit déguiſé par la haine ou fardé par la faveur, ou la prévention de l'Hiſtorien. 4°. Que la narration du fait ſoit exacte & fidéle en termes clairs, & telle qu'on ſe peut éxiger d'un Ecrivain ſincere.

Dès qu'une Hiſtoire ſera revêtuë de toutes ces circonſtances comme il s'en trouve une infinité dans nos Livres, & dans nos

certò ſciri potuerint; *tùm* ea qualitas argumenti, ut nec iræ nec ſtudio locus ſit; *denique* ea narrationis fidelitas, ut major accuratiorque non poſſit à diligentiſſimo quoque ſcriptore deſiderari. *Lambecius lib.* 11. *Rerum Hamburgens. Numero* 200.

Auteurs, on peut être assûré de la vérité & de la certitude d'un fait, ou d'une Relation historique.

ARTICLE IV.

L'Histoire est necessaire pour éclaircir la Religion, & pour la parfaite connoissance de la Morale.

CE n'est point assez d'avoir montré que la vérité se trouve dans l'Histoire, & la certitude dans le témoignage des Historiens; il faut prouver encore combien l'Histoire est nécessaire pour les connoissances les plus essentielles de la vie.

La Religion doit aller avant tout. Quel secours ne tire-t'elle pas de l'Histoire prophane pour l'explication des Saintes Lettres, soit pour la réfutation de l'erreur, soit pour l'établissement des Principes fondamentaux de nôtre

créance, ſoit même pour l'affermiſſement particulier de nos Dogmes ?

L'Hiſtoire néceſſaire l'explication de l'Ecriture Sainte.

N'eſt-ce point par des lumiéres purement hiſtoriques que l'on éclaircit les prophéties, d'où l'on tire les preuves les plus ſenſibles, & les plus convainquantes de la Religion chrétienne ? Que l'on parcourre nos plus ſages & nos plus ſçavans Interpretes, n'y verra-t'on point avec combien de raiſon S. Auguſtin (1) a dit que la ſçience de l'Hiſtoire, ou cette érudition prophane peu conſiderable par elle-même nous eſt d'un grand ſecours pour l'intelligence des Livres ſaints. Il ſuffit pour en être perſuadé de jetter les yeux ſur S. Jerôme, Theodoret, Bonfrerius, Pererius, Maldonat, &

[1] Hiſtoria plurimum nos adjuvat ad SS. Libros intelligendos, etiam ſi præter Eccleſiam, juvenili eruditione diſcatur. S. *Auguſtin. Lib.* 2. *De Doctrina Chriſtian. Cap.* 28

ſur tant d'autres qui ſont l'ornement de nos Bibliotheques, & qui ſont la baſe de la litterature ſacrée. C'eſt pourquoi l'Hiſtoire de Cyrus, d'Aſſuerus, de Nabuchodonoſor, d'Artaxerxès bien développée, éclaircit l'Hiſtoire ſainte. Elle l'a confirme même dans l'eſprit du mécreant; qui ſouvent, par la plus étrange de toutes les bizarreries, refuſe d'ajoûter foy aux Livres ſaints, s'ils ne ſont confirmez par l'hiſtoire d'Herodote, & de Xenophon; au lieu qu'ils devroient rejetter le témoignage de ces derniers, pour peu qu'ils ne convinſſent point avec les Livres ſacrez.

Hiſtoire neceſſaire pour confondre le Paganiſme

Mais que de preuves les anciens Peres n'ont-ils pas tirées de l'Hiſtoire prophane pour confondre les erreurs du Paganiſme? Que l'on éxamine les Appologies de S. Juſtin, d'Athenagoras, d'Origene, d'Euſebe de Ceſarée, de

S. Clement d'Alexandrie, de Tertullien, d'Arnobe, de Lactance de S. Augustin, & de tous les Illustres défenseurs de nôtre sainte Religion, & l'on verra avec quelle force ils ont démontré par les monumens de l'Histoire prophane, que toutes ces prétenduës Divinitez étoient des hommes plus connus par leurs désordres, & leurs égaremens criminels, que par leurs grandes actions? Que comme on sçavoit le lieu de leur naissance, on n'ignoroit pas aussi celui de leur sépulture, preuve certaine de leur mortalité. (1)

(1) In Cretâ vitam commutavit [Jupiter] & ad Deos abiit. Eumque Curetes filii sui curaverunt, decoraverunt que eum, & sepulcrum ejus est in oppido Gnoso... inque sepulcro ejus est inscriptum antiquis Litteris ΖΑΝ ΚΡΟΝΟΥ, id est Latinè, Jupiter Saturni... Quomodo igitur potest Deus alibi esse vivus, alibi mortuus, alibi habere templum, alibi sepulcrum. *Lactant. divin. institut. lib. 1. cap. 11.*

Une Hiſtoire plus noble & plus lumineuſe, quoique ſortie de la main des hommes, nous fait trouver dans les actes des Martyrs des témoignages certains de la grandeur de la Religion Chrétienne, qui engage des hommes foibles & ſans appuy viſible à braver par leur conſtance le pouvoir des Princes les plus redoutables. On y voit la fureur des Grands s'annéantir à l'aſpect d'une Vierge, qui n'a pour ſe défendre & ſe ſoûtenir dans les tourmens les plus affreux que ſon amour pour la vérité : effet ſenſible d'une grace intérieure, mais inconnuë aux perſécuteurs. On remarque même par l'Hiſtoire toutes les impietez des tyrans, ces hommes barbares, qui ont fait honneur à la Religion, en ſe déclarant les ennemis des ames les plus ſages & les plus vertueuſes.

Preuve de la Religion par l'Hiſtoire des Martyrs.

Enfin découvre-t'on par d'au-

Dogmes cõnus par l'Hiſtoire.

tres voyes que par l'Hiſtoire, cette ſucceſſion conſtante & invariable, cette tradition perpétuelle qui fait arriver juſques à nous les Dogmes de la Religion Chrêtienne? Où en ſeroit-on ſi l'on ne ſçavoit diſtinguer par l'Hiſtoire le temps des Conciles, la naiſſance, le progrès & la chûte des héreſies; & ſi par le même moyen l'on ne connoiſſoit tous les travaux entrepris par les défenſeurs de la vérité? Quelle confuſion régneroit alors dans les eſprits, ſi nous étions privez de cette preuve hiſtorique de la Doctrine Ortodoxe?

Je ne prétens pas demander ſi l'on trouve dans le Roman tous ces avantages eſſentiels à la Religion; comme il n'y a point de réponſe ſenſée à faire à cette queſtion; il ne ſeroit pas raiſonnable de la propoſer.

Pré- Cependant quand je parle de

la

créance que l'on doit avoir pour l'hiſtoire des dogmes, & de la Doctrine de l'Egliſe, qu'on ne s'imagine pas que je veuille adopter indifféremment tout ce qui ſe publie de pieux, & de ſaint en matiére hiſtorique. Il faut que les faits où la Religion ſe trouve intereſſée, ſoient examinez plus ſéverement que s'il étoit queſtion de quelque ſcience purement humaine. La Religion eſt d'elle-même aſſez forte & aſſez puiſſante, pour n'avoir pas beſoin de l'erreur ou de preuves équivoques. Je veux bien en apporter quelques faits qui ſerviront d'exceptions convenables aux maximes que nous avons établies.

Précautiõs dans la créance de l'hiſtoire des dogmes.

» Il y avoit dans un Monaſtére, » dit Cœſarius, une Religieuſe » nommée Beatrix : [1] Elle joi- » gnoit à une beauté extraordi-

(1) *Cæſarius* Heiſterbacenſis, lib. 7. Dialogorum. Cap. 35.

» naire une piété tout-à-fait édi-
» fiante, & une dévotion parti-
» culiere à la Sainte Vierge. On
» lui donna la Charge de Por-
» tiere dont elle s'acquitoit avec
» ſoin. Mais par malheur un cer-
» tain Clerc, qui fréquentoit ce
» Monaſtere, la vit & l'admira:
» il la ſollicita même inutilement
» plus d'une fois; cet homme
» paſſionné ne ſe rebutta point
» des refus de Beatrix: & la fit
» enfin ſuccomber. Avant que de
» ſortir du Monaſtere, notre bon-
» ne Religieuſe alla ſe proſterner
» à la Chapelle de la ſainte Vier-
» ge, & lui adreſſa cette belle
» & pathétique priere, en lui re-
» mettant les clefs de la Maiſon.
» Vierge ſainte, je vous ai tou-
» jours été fidelle autant qu'il
» m'a été poſſible, je viens vous
» remettre ces clefs qui m'ont été
» confiées, car je ne puis ſup-
» porter davantage les tentations

„ où je me trouve exposée. Sa
„ Priere achevée, elle mit les
„ clefs sur l'Autel, & suivit son
„ Gallant. Leurs premiers feux
„ ne durerent pas long-temps:
„ l'amant se dégouta bien-tôt de
„ sa Maîtresse, & la quitta. Cette
„ Fille infortunée ne sachant que
„ faire, s'abandonna aux plus
„ affreux désordres. Quinze an-
„ nées se passerent dans ce triste
„ état, aprés quoi elle vint au
„ Monastere, & dit au Portier,
„ Ne connoissez-vous pas Béa-
„ trix, qui a été Portiere dans
„ ce Convent? Sans doute, dit le
„ bon-homme, c'est une très-
„ honnête, & très-Sainte Reli-
„ gieuse, qui demeure icy de-
„ puis sa jeunesse, & qui est gé-
„ néralement estimée de tout le
„ monde. Cette fille ne compre-
„ nant rien à ce discours, re-
„ tournoit à ses déreglemens or-
„ dinaires: lorsque la Sainte

„ Vierge l'arrêta tout-à-coup, & „ lui dit ; Voici déja quinze an- „ nées que j'exerce votre employ „ dans cette Maiſon, retournez-y „ & faites pénitence ; car j'ai ſi „ bien fait, que perſonne n'eſt in- „ formé de vos déſordres. " Cæſarius a ſoin de nous avertir que la Sainte Vierge avoit pris dans le Convent, la reſſemblance de Beatrix, pour lui ſauver ſans-doute la honte qu'une telle conduite lui auroit infailliblement attirée.

A conſiderer ce fait par la ſeule poſſibilité, ou par la confiance ſi loüable & ſi utile que l'on cherche à nous inſpirer pour la Sainte Vierge, il eſt certain qu'abſolument il pouvoit arriver : mais ce n'eſt pas ce qui ſuffit en matiére hiſtorique ; au lieu qu'à l'examiner par les circonſtances qui l'accompagnent, il n'y a point d'ame, quelque timorée qu'elle ſoit,

qui puisse y ajouter foi. Peut-on croire que la Sainte Vierge, qui est la pureté même, & le plus parfait modéle de la chasteté, ait ainsi cooperé aux désordres d'une Religieuse, qui s'étoit voüée particuliérement à cette admirable vertu, grace que Dieu fait aux ames les plus privilégiées ? & quoi que le Moine Cœsarius ne rapporte ce fait qu'avec une intention droite, peut-on dire que son zele ne soit pas préjudiciable à la Religion, puisqu'il rend la Sainte Vierge complice, & protectrice des plus affreux déreglemens. S'il s'étoit borné à montrer que la Mere de Dieu avoit obtenu pour cette Religieuse la grace de résister constamment aux tentations & aux troubles dont elle étoit agitée, alors ce fait auroit pû servir de preuve pour la dévotion à la Sainte Vierge ; & peut-être même n'auroit-on pas eu de

moyens ſuffiſans pour le rejetter dès qu'il auroit été atteſté par des Auteurs dignes de foi. Mais le dirai-je ? Ce ſont là de ces écarts, où tombe l'Hiſtorien, lorſqu'abandonnant les regles les plus exactes de la vérité hiſtorique, il ſe livre à un zele inconſidéré, & ſe prive par ſon peu d'attention, de la créance qu'il pourroit mériter de la part de ſes Lecteurs, & de la certitude que devroit produire ſon témoignage.

On auroit peut-être ajoûté foi au Moine Cœſarius, s'il s'étoit contenté de rapporter des faits indifferens, qui font honneur à ſon Ordre, ſans préjudicier aux autres : dire par exemple ; „ qu'un „ Religieux [2] de Ciſteaux vit „ toute la gloire des Bienheu„ reux. D'un côté étoient les An„ ges, les Patriarches & les Pro„ phêtes : de l'autre les Apôtres,

[2] *Cæſarius* Dialogorum lib. 7 cap. 60.

„ les Martyrs & les Confeſſeurs.
„ Tous y étoient diſtinguez par
„ des caracteres differens, & cha-
„ cun occupoit la place qui étoit
„ duë à ſon mérite. Il y vit auſſi
„ des Chanoines Réguliers, des
„ Prémontrez & des Religieux de
„ Cluny. Il vouloit ſçavoir s'il ne
„ ſe trouveroit point des Religieux
„ de ſon Ordre. Le chagrin qu'il
„ eût de n'en appercevoir aucun,
„ l'obligea de s'adreſſer à la Sainte
„ Vierge, pour lui demander
„ par quel étrange malheur, il ne
„ trouvoit point dans le Ciel au-
„ cun de ſes Confreres. La Sainte
„ Vierge qui le vit dans le trou-
„ ble & dans la frayeur, [car le
„ bon-homme appréhendoit fort
„ de n'être pas ſauvé] ne voulut
„ pas le tenir en ſuſpens. Elle lui
„ dit qu'elle avoit tant d'amitié
„ pour les Religieux de Ciſteaux,
„ qu'elle vouloit toujours les pro-
„ teger plus particuliérement que

„les autres: & levant ſon manteau „ qui étoit d'une étenduë prodi- „ gieuſe, elle lui montra un nom- „ bre preſqu'infini de Religieux, „ de Freres Convers, & de Re- „ ligieuſes de ſon Ordre. Il ne „ pût retenir ſa joye, & alla ſur „ le champ raconter cette mer- „ veille à l'Abbé, & aux Reli- „ gieux de ſa maiſon. Tous en „ eurent une extrême ſatisfac- „ tion. " Ils ſentoient par là que le bonheur dont ils joüiſſoient, les ſuivroit dans la bien-heureuſe Etérnité.

Perſonne n'auroit lieu de ſe formaliſer de ce fait, dès qu'il ſeroit revêtu de témoignages ſuffiſans: il n'y auroit tout au plus que les Religieux Mandians, & quelques autres Ordres, qui pourroient s'inſcrire en faux, ſur l'omiſſion affectée de ce détail, qui ne laiſſe entrevoir dans la Gloire Céleſte aucun de leurs

Religieux. Mais comme heureuſement Meſſieurs de Ciſteaux ne ſont pas ſévéres, on trouveroit ſans doute des tempéramens pour les accorder avec tous les autres.

D'autres faits rapportez par d'habiles Ecrivains, toujours cependant en matiére Doctrinale, peuvent également ſervir d'exception aux maximes que j'ai établies ſur la certitude de l'hiſtoire. Par là elles aſſûrent la vérité de ce que nous en avons dit. Car on ſçait que toute exception confirme la regle. C'eſt l'uſage en matiére de critique. Ce ſont des faits que je tire d'un Auteur Eſpagnol qui a publié un livre aſſez conſidérable en faveur du Roſaire.

„ Du temps que Saint Domi-
„ nique étoit en Italie, dit [1]

(1) Hiſtoria de los inſignes Milagros del ſantiſſimo Roſario de la Virgen; por Padre *Alonzo Fernandez* de la Orden de Santo Domingo in 4°. en Madrid 1613. pag. 32.

Autre exception toujours en matiére doctrinale.

„ cet Ecrivain, il y avoit un celébre Voleur, qui dépoüilloit „ & tuoit les voyageurs. Le Saint „ ayant oüi parler de ce brigand, „ déſira de le convertir, & fit „ même à ce ſujet de fréquentes „ priéres. Dieu permit que le „ Saint-homme le rencontra; il „ l'exhorta auſſi-tôt à quitter un „ genre de vie ſi pernicieux; mais „ quelque peine qu'il prit, il ne „ put y réuſſir, ni par ſes promeſſes, ni par ſes menaces, ni même par la crainte des ſupplices. „ Saint Dominique voyant qu'il „ ne pouvoit vaincre ſon opiniâtreté, voulut au moins en tirer „ quelque parti. Il le conjura „ donc très-tendrement de réciter le Roſaire de la Sainte Vierge, & lui repréſenta la facilité „ qu'il y avoit à donner chaque „ jour un moment à ce pieux „ exercice. Le voleur fit attention à ce que le ſaint exigeoit de

» lui, & promit de le faire tous
» les jours de ſa vie. Il tint exacte-
» ment ſa promeſſe, ſans diſcon-
» tinuer cependant ſes briganda-
» ges, & ſes aſſaſſinats. Au bout
» de quelque temps il fut atta-
» qué d'une maladie dont il mou-
» rut : ſes Camarades l'enterre-
» rent près du grand chemin,
« dans un endroit de la monta-
» gne où il étoit mort. Deux ans
» s'écoulerent, & Saint Domini-
» que paſſa par ce chemin ac-
» compagné de quelques uns de
» ſes Religieux, & de quelques
» Séculiers, qui le ſuivoient dans
» ſes voyages. Etant arrivez près
» de la ſépulture du voleur, on
» entendit pluſieurs voix, qui ré-
» pétoient continuellement ces
» paroles ; Pere Dominique, ſer-
» viteur de Dieu, ayez pitié de
» moi : cependant on ne voyoit
» perſonne qui les proferât. Elles
» devenoient plus diſtinctes &

» plus intelligibles à meſure qu'on
» approchoit du lieu de la ſépul-
» ture. Quand on n'en fut éloi-
» gné que de quelques pas, on
» apperçût bien d'où venoient ces
» clameurs, quoi qu'on ne vit
» perſonne. On ouvrit donc le
» tombeau; & le voleur qui en
» ſortit auſſi-tôt, ſe proſterna
» aux pieds de Saint Dominique,
» & le pria de le confeſſer. Tous
» les aſſiſtans épouvantez d'une
» apparition ſi ſurprenante, lui
» demanderent qui l'avoit enter-
» ré dans ce lieu. Il leur répondit
» qu'il étoit ce fameux voleur qui
» avoit fait autre-fois tant de
» maux, & commis tant de cri-
» mes: à quoi il ajoûta, qu'après
» une maladie de quelques jours,
» il tomba dans une longue le-
» targie: ſes Compagnons qui
» le croyoient mort, l'enterre-
» rent en ce lieu. Mais étant
» condamné aux peines de l'en-

» fer, la Sainte Vierge avoit in-
» tercedé pour lui auprès de ſon
» fils, de qui elle avoit obtenu,
» que quoi qu'il fut enterré, il
» ne mourroit pas, que ſon ame
» reſteroit dans ſon corps, & qu'il
» ſouffriroit des tourmens rigou-
» reux qui lui tiendroient lieu de
» la pénitence qu'il n'avoit pas
» faite de ſes péchez. En ſorte,
» continua-t'il, que les deux an-
» nées que j'ai été dans cette
» foſſe, ont été pour moi un
» purgatoire très-pénible : & ce
» bonheur m'eſt arrivé, pour
» avoir récité le Roſaire de No-
» tre-Dame, ainſi que me l'avoit
» fait promettre le Pere Domi-
» nique que voicy. Il pria auſſi-
» tôt le Saint d'entendre ſa
» Confeſſion ; à peine fut-elle
» achevée, à peine eût-il reçû
» l'abſolution de ſes fautes, que
» ſon ame ſe ſépara de ſon corps,
» & fut joüir de la gloire Céleſte

„ dans le ſéjour des Bienheureux.

Le fait qui ſuit, rapporté par le même (2) Auteur, n'eſt pas moins conſidérable

„ En 1251, dit-il un jeune „ Gentil-homme de Brabant, „ malgré la vie mondaine qu'il „ menoit, ne laiſſoit pas de réci- „ ter tous les jours le Roſaire de „ la Sainte Vierge. Il tomba ma- „ lade & mourut; mais à l'inſtant „ il reſſuſcita, & dit à ſa ſœur „ qui étoit près de lui. Je ſuis à ce „ moment retourné en vie pour „ faire venir un Prêtre. Tous les „ aſſiſtans étonnez, manderent „ le Confeſſeur, auquel ce jeune „ homme déclara publiquement „ tous ſes péchez, & dit qu'il „ avoit été conduit au Tribunal „ de Jeſus-Chriſt, où les démons „ l'accuſoient vivement de trois „ crimes, pour leſquels ils de- „ mandoient que l'on prononçat

(2) Ibidem. page 36.

„ la Sentence de condamnation:
„ Mais que la Sainte Mere de
„ Dieu, dont il avoit récité le
„ Roſaire, pria Jeſus-Chriſt ſon
„ fils, de le renvoyer en cette
„ vie, pour y faire pénitence de
„ ſes crimes. Le premier, dit-il,
„ eſt de n'avoir pas entiérement
„ payé la Dixme, qui eſt duë
„ aux Curez; le ſecond d'avoir
„ avec mes Compagnons dérobé
„ le diner de quelques pauvres
„ Religieux; & le troiſiéme d'a-
„ voir avec mes chiens de chaſſe
„ gâté les bleds de quelques pau-
„ vres Payſans, Après quoi il aſ-
„ ſigna ce qu'il falloit pour répa-
„ rer entiérement ce tort, & ren-
„ dit enſuite ſon ame à Dieu avec
„ une grande tranquilité d'eſ-
„ prit. "

Ce ſont là de ces faits que le manque de témoins ſuffiſans doit empêcher d'admettre. Il n'y a point d'homme ſage, il n'y a

point de fidéle éclairé, qui ne s'écrie à leur lecture, que ce ſont des fables plus dangéreuſes pour les mœurs, que tout ce qui a paru juſqu'ici ſous le nom de contes. Ils marqueront même, que malgré les bonnes intentions de leurs Hiſtoriens, il y a de l'impiété à faire paroître la Sainte Viege comme protectrice des déſordres les plus criminels, & de l'impénitence finale; en quoy je ne puis me diſpenſer de les approuver.

Mais ſi l'on s'aviſe d'attaquer devant le Peuple ces faux miracles, & ces viſions extravagantes; à l'inſtant ſe ſouleve contre vous une troupe d'ignorans, qui faute de diſcernement & de lumieres, vous regardent comme un homme ſans religion; parce que vous attaquez une prétenduë merveille, qui n'a été inventée que pour appuyer une pratique de pieté, Le Peuple ſaiſit preſque toûjours

le faux, & ne distingue pas la vérité du fait historique d'avec la vérité de la Doctrine ou de la pratique de pieté, qui est reçûë indépendemment du prétendu Miracle. On a beau dire & protester, que l'on admet tout ce qui peut aider & soutenir la pieté des Fidéles, l'ignorance n'est point satisfaite; Elle prétend à la faveur d'une Doctrine Religieuse faire passer tout ce qui peut y tenir vrai ou faux. Tel est l'égarement d'un Peuple sans instructions, aussi-bien que de ces autres gens qui n'ont en partage qu'un zéle aveugle, appuyé sur une profonde ignorance de la Doctrine de l'Eglise. C'est ce qui n'arrive que trop souvent à la honte de la Religion, que l'on rendroit mépriſable par ces sortes de faits apocriphes, si une main Toute-Puissante n'avoit soin en écartant ces traits fabuleux,

de lui conſerver le luſtre qui lui eſt dû, & que l'on trouve marqué d'une maniere ſi ſenſible dans tout ce que l'Hiſtoire nous rapporte de plus certain ſur la Religion.

Ainſi je rentre dans la maxime déja établie, que l'Hiſtoire & les faits hiſtoriques ſont néceſſaires pour appuyer & ſoutenir la Religion. Mais pour en tirer quelque avantage, il faut que leur vérité ſoit conſtante & bien établie: Elle ne peut-être regardée comme telle, que ſur le témoignage clair & précis de pluſieurs Hiſtoriens dignes de foi. Tout ce qui n'eſt point conforme à cette Régle, en eſt une exception; & ne peut mériter tout au plus qu'un leger degré de vrai-ſemblance, & non la certitude ſeule néceſſaire en matiére, ſur-tout dans ce qui intereſſe la Religion.

Il en ſera de même de tous

ces faits miraculeux, & de ces prodiges qui ne ſont point appuyez ſur des témoignages ſuffiſans. Dans la régle ordinaire, il faut pour ajoûter foy à une vérité hiſtorique qu'elle ſoit, certifiée par des Hiſtoriens accreditez, qui ayent aſſez de lumiéres pour ne ſe pas laiſſer tromper, & aſſez de bonne foi pour ne nous pas tromper eux-mêmes. Mais dès que ce fait excede le pouvoir de la nature, dès qu'il eſt merveilleux & miraculeux, il faut pour qu'il faſſe toute ſon impreſſion, que les témoignages en ſoient encore plus précis, parce qu'il a beſoin d'une plus grande autorité, y ayant beaucoup à riſquer ſi l'on y étoit trompé.

C'eſt ce qui ſe pratique à Rome dans la Canoniſation des SS. Les témoignages uniques & ſinguliers, ne ſuffiſent pas pour y faire reconnoître un Miracle. On

veut une foule de témoins irréprochables, & la vérité n'en eſt reconnuë qu'après une information éxacte & Juridique, faite ſelon les régles du Droit, de la raiſon, & de la Religion. Ainſi l'on ne doit pas s'étonner ſi un examen miraculeux qui a ſouffert un fait rigoureux, eſt reçû & avoüé dans toute l'Egliſe. Les faits qui n'ont pas été mis à cette épreuve, ſeroient-ils même rapportez dans les Décrets des Souverains Pontifes, ſans une aſſûrance poſitive de leur certitude ou de l'éxamen qu'on en auroit fait, reſtent toûjours dans les dégrez inférieurs de la vrai-ſemblance. (3) C'eſt le ſentiment de *Melchior Ca-*

[3] In maximo illi errore verſantur, qui rerum geſtarum memorias, tanquam Eccleſiæ oracula accipiunt, ſi eas in Epiſtolis & decretis ſuis Pontifices aliquando uſurparint: non idem eſt; mihi crede, Hiſtoriæ approbatio, & uſurpatio. *Melchior Canus de Locis Theologicis. Lib. XI. cap. 3. verſ. 14.*

no, Evêque des Canaries, l'un des plus célebres Theologiens du Concile de Trente, & des plus grandes lumieres de l'Eglise d'Espagne.

L'Histoire n'est pas moins nécessaire pour la Morale, que pour le fond de la Religion: Il s'agit seulement de s'expliquer. Qu'on ne s'imagine pas que l'Historien qui veut inspirer des mœurs, soit obligé de faire un traité Dogmatique de morale, ou de donner comme *Strada*, des maximes assommantes & ennuyeuses, qui font un corps étranger à l'Histoire où elles sont cousuës. Donner des mœurs en matiéres historique, c'est peindre la vertu & le vice, l'honnête-homme & le scelerat, avec les couleurs qui leurs conviennent, c'est par un mot seul qui paroît (4) souvent essen-

L'Histoire nécessaire pour la morale.

[4] Curandum est ne sententiæ eminent extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore enitoant. *Petronius in satyrico*

riel au fait, donner lieu à ſon Lecteur, de faire ſur ſoi des retours utiles & interreſſans : c'eſt l'engager en le conduiſant dans les ſecrets ſentiers de l'Hiſtoire, à devenir homme de bien ſans qu'il s'apperçoive qu'on a deſſein de le faire. C'eſt le porter à vaincre ſes déſirs, en lui faiſant connoître la haute eſtime qu'ont acquis ceux qui ſe ſont ſurmontez eux-mêmes, & le mépris où ſont tombées ces ames baſſes, aveuglement livrées à leurs folles paſſions.

Inſpirer des mœurs dans l'Hiſtoire, c'eſt repréſenter *Denis*, chaſſé de la Sicile qu'il avoit tyranniſée par ſes débauces, ſes rapines & ſes meurtres, pour aller faire dans Athenes, dont il étoit le joüet, la vile fonction de Maître d'école; c'eſt montrer *Neron*, ſoüillé de toutes ſortes de crimes, qui ſe voit contraint de mettre le com-

ble à ſes forfaits, en portant ſur ſoi cette main meurtriere qu'il avoit fait ſentir à tout ce qu'il connoiſſoit de gens d'honneur à Rome & dans l'Empire : c'eſt faire voir *Loüis XI.* Roy de France, rongé par les mêmes inquiétudes dont il vouloit traverſer le Gouvernement de ſes voiſins : c'eſt le voir pris aux mêmes piéges qu'il tend pour ſurprendre les autres.

Enfin, ſi l'on me permet de continuer le Tableau par des traits oppoſés à ceux que je viens de rapporter, je dirai que donner des mœurs dans l'Hiſtoire ; c'eſt repréſenter *Auguſte*, qui malgré les embarras du gouvernement, au milieu du tumulte des affaires du plus grand Empire que l'on ait vû, ſçait ſe procurer dans ſon Palais une ſage retraite, où il s'occupe à lire les Hiſtoires (5) de l'une & de l'autre Langue, pour

[5] *Suetonius* in Octavio. cap. 89.

repréſenter une Providence particuliere attachée à ſoutenir, à retirer même du péril, & du précipice le ſage Empereur *Leopold*, pour récompenſer l'éminence de ſes vertus, dignes de l'éternité.

Il y a long tems que d'excellens hommes ont témoigné que tel étoit l'avantage de l'Hiſtoire.

„ C'eſt par l'Hiſtoire, dit le „ Pere [1] Mabillon, qu'on ap„ prend non-ſeulement la mora„ le par les éxemples, mais auſſi „ les dogmes de notre Religion: „ C'eſt par ce moyen qu'on ap„ prend à former la prudence „ par la conſidération des événe„ mens paſſez; c'eſt-là qu'on voit, „ comme dans un miroir, l'in„ conſtance des choſes humai„ nes. Il y auroit néanmoins une „ apparence raiſonnable d'en „ douter, continuë ce ſçavant

(1) Dom *Jean Mabillon*. Traité des Etudes Monaſtiques. Partie 2. chap. 8.

„ Religieux, parce que les diffe-
„ rentes actions qui se trouvent
„ dans l'Histoire, ne sont pas
„ toujours conformes à la droite
„ raison ; cependant on doit la
„ regarder même en cela comme
„ la regle de notre conduite, &
„ c'est sur les défauts qu'il faut
„ s'arrêter dans l'Histoire; autre-
„ ment, comme le nombre des
„ actions vertueuses est fort pe-
„ tit, on feroit bien du chemin
„ sans se reposer : en un mot étu-
„ dier l'Histoire, c'est appren-
„ dre à se connoitre soi-même
„ dans les autres, c'est trouver
„ dans les Saints, & dans les per-
„ sonnes vertueuses de quoi s'é-
„ difier, & dans les méchans &
„ les vicieux, ce que l'on doit
„ éviter, & comme il faut se com-
„ porter dans les évenemens a-
„ vantageux ; enfin il n'y a rien
„ de plus utile aux hommes que
„ de leur montrer dans l'Histoire

„ comme dans un miroir, l'image
„ de leurs fautes.

C'eſt en quoi le Pere Mabillon avoit ſuivi le ſçavant Evêque de Meaux, cette incomparable lumiére de l'Egliſe de France. „ Il „ n'y a pas de meilleur moyen „ que l'Hiſtoire, dit ce grand (2) „ homme, pour découvrir ce que „ peuvent les paſſions & les interêts, les tems & les conjonctures, les bons & les mauvais conſeils.

Le Roman corrompt la morale.

C'eſt donc à tort que l'Auteur de l'*Uſage des Romans*, prétend que l'Hiſtoire donne de terribles aſſauts aux bonnes mœurs. A-t'on vû un Hiſtorien loüer le tyran & l'uſurpateur, blâmer les Grands Rois, approuver les déſordres & les déreglemens des Princes? Remarque-t'on que par des maximes pernicieuſes ou par des re-

(2) M. *Boſſuet*. Diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle, pag. 1.

tours affectés, ils cherchent à dénigrer la vertu & à faire triompher le vice?

C'eſt néanmoins ce que pratique le Roman, dont la morale eſt fauſſe, contraire à la Religion, & même à la Philoſophie; je parle d'une Philoſophie purement humaine. On n'eſt pas étonné de lire dans *la Fontaine*, tout ce qui peut favoriſer la paſſion, & dégouter de la vertu, lorſqu'il dit:

Chez les amis, tout s'excuſe, tout paſſe, [1]
Chez les Amans, tout p'aît, tout eſt parfait,
Chez les Epoux, tout ennuye, & tout laſſe.

Mais peut-on voir, ſans indignation, la ſainteté de l'amour conjugale avilie par une perſonne du ſexe, telle que Madame de *Ville-dieu.* (2) *Bonne raiſon*, dit-

[ ] *La Fontaine* dans Belphegor.
(2) Madame de *Ville-dieu.* Amours

elle, *comme ſi les maris étoient faits pour être aimez?* Je lui demanderois volontiers, pourquoi donc ſont-ils faits; eſt-ce pour être haïs? *Que les larmes & les* [3] *regrets durent peu*, dit-elle encore, *quand on n'a qu'un mary à pleurer, & qu'un amant conſole aiſément d'une telle perte.* Ne pouſſe-t'elle pas cette corruption beaucoup plus loin, lorſqu'elle marque que *ce n'eſt pas un crime* [4] *à une Femme d'aimer un Roy; on n'en eſt que plus eſtimée des hommes, & je crois même qu'on n'en eſt gueres plus coupable devant Dieu. Les Rois lui ſont ſi chers, que je penſe qu'il reçoit bien tout ce qui lui vient de leur part; mais nous autres perſonnes du commun, nous ne devons pas eſperer de joüir du privilege des Grands.*

Ainſi on ne doit pas s'étonner de voir qu'elle ſe glorifie elle-même de ſes propres foibleſſes par ces paroles.

des grands-hommes, tome 5. De ſes œuvres, pag. 308.

[3] Au même Tome 7. pag. 371.

[4] Mad. de *Ville-dieu.* Annales ga-

Je ne me défens point d'avoir dans
mes beaux jours,
Pénétré le ſecret des plus tendres
amours,
De ſçavoir qu'il n'eſt point de ſi
ſacré myſtere,
Dont je ne fois l'éxemple, ou l'é-
claircifſement :
Et ſi j'en croy plus d'un ſerment,
Quand je ſçus aimer, je ſçus plai-
re :
Et ne fus pas amante ſans amant. [5]

C'eſt donc avec raiſon qu'un homme du monde, mais rempli de probité & d'honneur, a dit, que ces ſortes de Livres ne ſont propres qu'à faire abuſer des amours licites, & à pratiquer les illicites. [6]

Se trouve-t'il de ſemblables

lantes tom. 9. De ſes œuvres, pag. 361.

[5] Mad me de *Ville-dieu*, tom. 2. pag. 122.

[6] Diſcours politiques & militaires du ſieur de *la Noüe* Diſcours 6.

écarts dans les Hiſtoriens ? & ne pouvons-nous pas dire que le vraiſemblable qui ſe rencontre dans les Romans, eſt uniquement deſtiné à la volupté ? La paſſion n'y eſt expoſée que pour ſéduire le cœur, au lieu que la vérité hiſtorique eſt entiérement occupée de l'utilité publique & particuliére : N'eſt-on pas confirmé dans la juſte obéïſſance que l'on doit au Souverain, lorſqu'on voit après la mort fatale de Henry IV. les Ducs de Mayenne & de Guiſe autrefois ſi inquiets, qu'ils ne pouvoient ſe reſoudre à reconnoître pour Maître le véritable ſucceſſeur de la Couronne, devenir cependant ſages, moderez & ſoumis à un Roi mineur, qui ne commence à régner que par le plus triſte accident qui ſoit arrivé à ce Royaume, où les eſprits mêmes n'étoient pas encore bien affermis dans la Paix, & la tranquilité.

J'explique donc en deux mots la différence de l'Hiſtoire & du Roman par rapport aux mœurs. La paſſion ſe nourrit, s'entretient, & ſe ſatisfait dans le Roman, & la vertu ſe ſoutient, ſe fortifie, & ſe perfectionne par l'Hiſtoire. C'eſt ce qu'il y a de plus grand, & de plus conſolant pour le cœur.

L'Hiſtoire n'eſt point une morale purement ſpéculative, ſéche, & ſans une juſte application, telle qu'on l'enſeigne dans les Ecoles : c'eſt une morale d'uſage & de pratique ; au lieu que le Roman en eſt la corruption. Il eſt difficile d'apprendre la morale par les régles ; il eſt aiſé de la connoître, & de s'y rendre habile par l'Hiſtoire. *Longum iter eſt per præcepta, breve & efficax per exempla.* (7)

Caractere de la Morale de l'Hiſtoire.

Il y a plus, on peut avoir des

L'Hiſtoire donne

(7) *Seneca* Epiſt. 6.

lieu de prendre de grands ſentimens.

mœurs ſans élévation ; mais pour peu qu'on ait de génie, on prend outre les mœurs, des ſentimens dans l'Hiſtoire, qu'on ne ſçauroit prendre dans l'étude d'aucune autre ſcience. Que l'on définiſſe le courage & la généroſité dans un Traité de morale, ou dans un Diſcours dogmatique, que l'on prouve même combien ces vertus ſont néceſſaires, on n'en deviendra ni plus courageux, ni plus généreux. Au lieu que quand un Prince de la Maiſon de Lorraine lira les actions héroïque du Grand Duc de Guiſe ſous Henry II. ou du Comte d'Harcourt ſous nos deux derniers Rois, il doit naturellement ſe dire à lui-même ; mais ne ſuis-je pas du ſang de ces grands hommes, l'honneur de leur tems & de ma Maiſon ; pourquoi donc ne les imiterai-je pas dans ce qu'ils ont fait de grand ? Quand un Seigneur de la Maiſon

de Montmorency verra le Connétable qui meurt à la Bataille de Saint Denis avec une noble & généreuse tranquilité, seule digne des grandes ames, pourra-t'il se dispenser de souhaiter une mort aussi glorieuse, pourvû qu'elle ait été précédée par des actions aussi héroïques ?

N'est-ce pas même ce qui fit prononcer à S. Augustin [1] cette belle parole, lorsqu'il eut écouté la vie de S. Antoine ? *Sera-il dit que des ignorans & des imbecilles gagneront le Royaume des Cieux, & que nous autres avec nos lumieres & nos connoissances, resterons dans la fange & dans la boüe ?*

Je sçais néanmoins que l'Histoire ne fait ni les grands cœurs, ni les grands hommes ; mais elle aide & fortifie les principes de la nature : elle apprend à ceux qui ont naturellement de la grandeur,

[1] S. *August.* Lib. 8. Confess. c. 7.

ce qu'ils doivent faire, pour être véritablement grands. Elle détermine les tems, les actions & les circonſtances ; car il n'y a pas moins de danger d'être grand & courageux hors de propos, que d'être lâche quand il faut témoigner de la valeur.

L'Hiſtoire nous aprend à nous connoître.

L'Hiſtoire renferme encore un avantage plus étendu par rapport au reſte de l'humanité. Si l'on aprend par l'Hiſtoire à connoître la grandeur de l'homme, on aprend encore mieux à ſe convaincre du peu que l'on vaut, & combien nous ſommes peu de choſe. Que l'on rappelle à ſa mémoire tout ce qu'il y a eu de grands Rois, & ce qui a paru d'Hommes illuſtres dans les différentes Monarchies, dont ils ont été le ſoutien & l'ornement : trouve-t'on que le monde ait manqué, parce que ces Arcboutans de l'Univers ont été renverſez. Joſué, Samſon &

David, ont-ils entrainez avec eux la chute du peuple d'Israël? L'Empire des Perses s'est-il anéanti à la mort de Cyrus son Fondateur? Philippe Auguste a-t'il emporté avec lui tout le bonheur de la France, & Philippe II. celui de l'Espagne? Et pour venir à des objets du second ordre: du Guesclin, Clisson, & Gaston de Foix ont disparu, sans que le Royaume dont ils étoient l'ornement, ait été perdu ou affoibli. Richelieu Grand Ministre, & Turenne Général incomparable, n'ont point entraînez avec eux la chute de cette Monarchie. Preuve certaine que cet Univers, & que ces Royaumes n'ont pas été faits pour eux; mais qu'eux-mêmes n'y ont été placez, que pour contribuer en leur maniére à l'ordre de l'Univers.

Que devons nous donc penser de nous autres particuliers, qui

nous trouvons dans un ordre très-inférieur, & qui ne faiſons aucune figure dans le monde, qui ne contribuons en rien à ſa grandeur, qui ſouvent même ne ſommes pas connus hors de notre famille, ou d'un petit cercle d'amis? Si la mort de tout ce qu'il y a de grand & d'illuſtre n'apporte aucun préjudice à l'économie de l'Univers, il faut avoüer que tout ce qu'il y a de conſidérable eſt bien peu de choſe, & que nous autres ſommes encore beaucoup moins. Il n'y a qu'une main inviſible qui régle, qui arrange & qui détermine tout ce qui ſe paſſe à nos yeux. Il n'y a que cette main par conſéquent qui ſoit grande, parce qu'elle ſeule diſtribuë les véritables grandeurs. Ce ſont là les ſages & utiles réfléxions, où la lecture de l'Hiſtoire nous doit porter.

Mais trouve-t'on ces avantages dans le Roman : loin d'y appren-

dre des véritez si sensibles, on se persuade qu'on est grand, qu'on est des objets bien importans, que tout ce qui se passe dans le monde n'est fait que pour nous, & que tout tend ou doit tendre à satisfaire notre passion.

ARTICLE V.

L'Histoire nécessaire pour la Politique, le Droit public, & le Droit des Gens.

JE ferai beaucoup moins diffus sur cet Article que sur le précédent; parce que les maximes que j'y traite ont été suffisamment éclaircies par d'habiles Ecrivains. Il n'est personne qui ne sçache que la *prudence* se forme plus par l'expérience que par les préceptes. Tous les hommes, ceux mêmes qui sont le plus livrez aux affaires, ne peuvent par eux-mêmes avoir qu'une expérience commune,

qui n'eſt pas capable de ſuffire à tout. Ils ſont donc obligez de profiter de l'expérience des autres hommes : ce qu'ils ne ſçauroient faire que par l'Hiſtoire.

Par là ils découvrent la conduite qu'ils doivent tenir dans le monde. Ils appuyent par les exemples, les régles que la ſaine morale leur a preſcrites : ils peuvent même y apporter les exceptions convenables. Ceci ne regarde à la vérité que la prudence particuliére & perſonnelle.

Hiſtoire néceſſaire pour la Politique.

Mais l'Hiſtoire a bien d'autres avantages dès qu'il s'agit de ſe former dans cette prudence générale & publique que l'on appelle *Politique*. On ſçait » qu'elle conſiſte » dans l'art de conduire les hommes & les affaires publiques » avec ſageſſe & dexterité dans » les différentes parties du gouvernement civil. » C'eſt l'idée que l'on doit avoir de la véritable

politique. L'Hiſtoire la guide & la conduit comme par la main : elle lui montre non ſeulement les cauſes des grands événemens, elle fait même appercevoir ce qui retarde ou ce qui fait avancer leur ſuccès. Et quoique les conjonctures des affaires ne ſoient pas toûjours les mêmes : ou ſi elles ſont les mêmes pour le fond (*) elles ſe différentient par des accidens inopinez, ou ſi l'on veut par les différens caractéres des hommes. Ainſi l'on peut prendre des moïens convenables pour ne pas tomber dans les inconvéniens qu'il faut éviter. Alors l'Hiſtoire tient lieu de précepte : c'eſt une régle vivante pour la politique. Tel eſt le ſentiment des perſonnes les plus habiles, qui preſcrivent pour lec-

(*) In Hiſtoria res non mutantur, perſonæ mutantur. Manet eadem natura hominum, & ſi fit in dies deterior, redeunt ſingula negocia, ſimiles cauſæ, & occaſiones. ſimiles hominum errores. *Chriſtophor. Pazelius oratione de Hiſtoria.*

ture principale en politique celle de l'Hiſtoire, non pas à la vérité de ces Hiſtoires ſéches & décharnées, où l'on trouve à peine la ſubſtance néceſſaire pour nourrir l'eſprit, mais de celles qui expliquent les motifs ſecrets des grands [1] événemens, qui font voir avec quelles précautions il a fallu ſe conduire pour y réüſſir, auſſi bien que les fautes, & les imprudences qui les ont fait manquer. Il eſt vrai qu'il eſt peu d'hiſtoires de ce caractére: mais c'eſt un bien pour les perſonnes qui ont beſoin de ces lectures. Elles ſont diſpenſées de lire beaucoup

[1] Interim verò Politicorum ſtudiis non alias leges præſcribam, niſi ut interevolvendum cujuſcumque gentis ac regionis hiſtoricos, illis præſertim immorentur & adſueſcant, qui non tantum rerum eventus aut acta principium, bellaque hic & alibi geſta; ſed omnium latentes cauſas ſubindicant, conſilia explicant, judiciumque de ſingulis brevi, & argutâ ſententiâ proferunt, quod velut anima cenſetur totius ſuſceptæ narrationis. *Gabriel Naudæus in Bibliographia Politica cap.* 24.

moins, mais en même tems elles ſont obligées de méditer avec plus de ſoin & d'attention.

Le *Droit public*, qui eſt une des plus nobles parties de la politique, ne ſe connoît parfaitement que par [2] l'Hiſtoire. On ſçait que » ce » Droit contient les Loix qui re- » gardent l'ordre, le gouverne- » ment & la ſureté de chaque Mo- » narchie, Etat ou République » en particulier. » Mais ſouvent ces Loix ne ſont pas écrites, ou elles ſont peu connuës, ou enfin elles ne le ſont que par l'uſage. Hiſtoire néceſſaire pour le droit public.

C'eſt par l'Hiſtoire que l'on connoît que peu de tems après la chute de la Maiſon de Charlemagne, c'eſt-à-dire depuis le XI. ſiécle, la Couronne Imperiale eſt devenuë élective. [3] L'on ſçait par la mê-

[2] Ergo etiam Politica & Hiſtoria ſunt principia Juris publici communia. *Gabriel Schweder. Inſtitut. Juris pub. partis generalis cap.* 1. *n.* 14. *Editâ Tubingæ* 1707.

[3] Hoc etiam ibi (in Conventu For-

me voie, que ſous Loüis de Baviére, l'un des plus grands Princes de ſon ſiécle, le Défenſeur & le Reſtaurateur de la liberté Germanique, on fit un Decret (4) qui porte qu'à l'avenir on n'élévera plus à la dignité Impériale aucun Prince de la Maiſon d'Autriche: Decret même renouvellé par l'Empereur Charles IV. l'an 1362. & qui fut exactement obſervé juſques en 1438. qu'Albert II. de la Maiſon d'Autriche fut élû Empereur. Que depuis ce tems-là, cette Auguſte Maiſon a poſſédé l'Empire

cheimenſi anno 1077) conſenſu communi comprobatum, ut regia poteſtas nulli per hæreditatem (ſicut antè fuit conſuetudo) cederet, ſed filius Regis, etiam ſi valdè dignus, per electionem ſpontaneam, non per ſucceſſionis lineam Rex proveniret: Si vero non eſſet dignus, vel ſi nollet eum populus, quem Regem facere vellet, habere in poteſtate. *Bruno de Bello Saxonico Tomo I. ſcriptorum Germ. Marq. Freheri & Goldaſt. Tom. I. conſtit. Imper. p. 238.*

(4) Manifeſte de Baviére page 105.

ſans interruption juſques à mettre tout en œuvre pour le rendre héréditaire. L'Hiſtoire ne nous fait-elle pas connoître le changement que [5] l'Empereur Maximilien I. vouloit apporter au droit public de l'Empire, juſques à offrir même au Roi de France Charles VIII. de lui céder tous les droits qu'il avoit en Italie, pourvû que Charles lui donna de grandes ſommes d'argent, & des forces ſuffiſantes pour ſubjuguer les Princes d'Allemagne. Mais ce projet étant venu à leur connoiſſance, ils s'y oppoſérent avec ſuccès; & obligérent l'Empereur à reconnoître, par un acte publié l'an 1495. que *les Etats de l'Empire ne dépendant point de l'autorité abſoluë des Empereurs, ils joüiſſent également des Droits de Souveraineté, & partagent la Majeſté avec lui.*

Et s'il faut parler du Droit pu-

(5) Manifeſte de Baviére pag. 112. 113.

plic du Royaume de France : n'eſt-ce point par le témoignage des Hiſtoriens, ſoit François, ſoit Etrangers, que nous remarquons la conſtance avec laquelle on a réguliérement obſervé cette Loi, de n'admettre à la Couronne que les ſeuls mâles, non par droit héréditaire, comme s'il étoit queſtion d'un Domaine patrimonial, mais par un droit ſucceſſif, établi par toute la nation. Droit même, pour parler avec un de nos Ecrivains, (1) qui eſt plûtôt établi pour le

[1] Etre la Loy Gallique au bien du peuple, & non pas des Rois; cela eſt pour tout certain, à qui conſidére combien elle eſt au Roi dommageable, quand elle détruit la moitié de leur poſtérité : car il eſt pour tout certain que ſi elle n'eût été de la ſeule partie du peuple, elle n'eût jamais contraint les Princes à ſe faire un tel tort, que de perdre, quant aux droits de la Couronne, la moitié de leur Sang .... Le peuple Gallique, quand il appella les Princes Francs pour régner ſur la Terre Gallique, étoit beaucoup plus fort & puiſſant, ſans comparaiſon

bien & la tranquillité des peuples, que pour l'avantage des Souverains: puiſque par là ces derniers voyent détruire dans les femelles, qui ſont excluës de la couronne, la moitié de leur ſang & de leur poſtérité, en quoi ils ſont traitez moins favorablement que leurs ſujets: au lieu que le peuple en tire tout l'avantage, puiſqu'au moyen de cette Loy, il n'eſt point expoſé à ſe voir gouverné par des étrangers, comme il n'arrive que trop ſouvent à ceux qui ne ſuivent pas la même diſpoſition.

Enfin les maximes du droit des Gens ſi néceſſaires, ſi eſſentielles

Hiſtoire néceſſaire pour le droit des Gens.

que n'eût ſçû être ledit Pharamond avec toute la compagnie de Francs ou Allemands qui étoient avec lui: car étant naturellement un chacun pere obligé de rendre la condition de ſes enfans la meilleure qu'il peut, s'il eût pû, il n'y a doute qu'il n'eût rompu une Loi à lui & à ſa poſtérité ſi dommageable. *Guillaume Poſtel*, de la Loi Salique chap. 10. in 16. Paris 1552.

en elles-mêmes, ſont-elles connuës par d'autres voïes que par l'Hiſtoire ? Ce droit dont les principes ſont gravés dans le cœur de tous les Peuples, » renferme les » Loix expreſſes & tacites, dont » toutes les Nations policées ſont » couvenuës pour leur mutuelle » ſûreté, ou leur réciproque liai- » ſon ou correſpondance. » Ces Loix n'étant pas ordinairement établies par des actes publics, mais ſeulement certifiées par des faits notoires, il n'y a que l'Hiſtoire qui puiſſe nous en inſtruire.

Que conclure, quand on voit David qui fait mourir le meurtrier de Saül, ſon ennemi ? Alexandre qui pourſuit lui-même les Aſſaſſins de Darius ; Vitellius ceux de Galba : L'Empereur Sévére, ceux de Pertinax ? Et ce qui frappe encore plus, de lire que Bajazet II. Empereur [2] des Turcs, envoïe

(2) *Paulus Jovius.*

au ſupplice Bernard Bandini, pour avoir maſſacré Julien de Medicis ; quoique le meurtrier, pour ſe ſouſtraire à l'indignation publique, eût abandonné ſa patrie & l'Europe même, cherchant une retraite aſſûrée juſques dans le fond de l'Aſie ?

N'eſt-ce pas nous faire entendre que le ſang des Souverains & des Princes, même ennemis, dans quelques veines qu'il coule, eſt toujours reſpectable ? N'eſt-ce pas nous dire que de ſemblables forfaits intéreſſent toutes les Têtes Couronnées, dont il ſeroit également [3] honteux & pernicieux de ne pas tirer vengeance ; en quoi l'honnêteté publique s'accorde avec la juſtice immuable de toutes

(3) Exempli, communemque omnium Regum eſſe cauſam, quum negligere illi indecorum eſſe & periculoſum, quippe cum in altero juſtitiæ ejus, in altero etiam utilitatis cauſa verſetur. *Dictus apud Quintum Curtium.*

les Nations. Un exemple si illustre de cette conduite, seule approuvée, seule équitable, s'est passé sous nos yeux, & d'autres que moi en sont informés. Le brave & vaillant Maréchal de Bouflers ayant appris pendant le Siége de l'Isle, en 1708, qu'un de ses Paroissiens avoit dit que le Prince Eugène de Savoye, passoit tous les jours à la portée de son fusil, & qu'il pouvoit aisément le tuer; il le fit paroître devant lui, pour lui marquer qu'il lui feroit sa fortune, s'il pouvoit lui amener ce Prince prisonnier: Mais que s'il s'avisoit d'attenter à sa vie, il lui déclaroit qu'il n'y auroit, pour un aussi grand crime, aucune grace à espérer pour lui, & que s'il soupçonnoit même qu'il en eût eu la pensée, il le feroit dès à présent enfermer dans une étroite prison, pour le reste de ses jours.

Si la personne d'un Prince en-

semi est sacrée pour tous les hommes, que doit-on penser du Souverain qui est le Chef, l'ame, & le Protecteur de l'Etat, qui est le Défenseur de ses Sujets & de la Patrie? Est-il permis de le regarder avec d'autres yeux que nous regardons nos Peres? On devient criminel, je ne dis pas seulement quand on l'attaque en sa personne, mais même dès qu'on se livre contre lui à des médisances, à des reproches, [4] ou à des paroles outrageantes. C'est la Loi même que le S. Esprit a dictée: *Ne médites point du Roi; n'en pensez point mal.* Ce que je dis des Rois, se doit étendre à tous les Chefs des gouvernemens monarchiques, mixtes ou républicains.

[4] In cogitatione tua Regi ne detrahas. *Eccl.* 10. 20. *Ce qui a été suivi par Arnobe.* Majestatis sunt apud vos Rei quilde vestris secùs obmurmuraverint aliquid Regibus. *Arnobius, adversùs Gentes. lib. 4. circa finem. Ainsi c'étoit aussi la Loi des Nations.*

L'Histoire nous montre même que cette maxime du droit des Gens s'étend beaucoup plus loin, puisqu'elle n'exempte pas du crime de Léze-Majesté, ceux qui sans y consentir, n'ont eu qu'une simple connoissance des attentats formés contre le Prince, ou la Patrie. N'est-ce pas ce qui fit condamner à une prison perpétuelle Julien Girolami, parce qu'il n'avoit pas révelé en 1559 la conspiration de Pucci & de Cavalcanti contre le Duc de Florence, Cosme de Medicis, quoiqu'il l'eût toujours désaprouvée ; *Julianus Hieronymianus quod conjurationem non revelasset (quamvis rem adversaretur) in arce (3) Volaterrana à vita quod superarat peragere jussus.* C'est ce que dit M. de Thou.

N'est-ce pas ce qui fait dire au même Historien, qu'un Officier

[3] *Thuanus*, lib. 23. hist num 99. ad annum 1559.

les Troupes de Henry IV. étoit coupable du crime de Leze-Majesté, pour n'avoir pas découvert la conspiration que le Chartreux Pierre de Laval avoit tramée (6) contre ce Prince? N'est-ce pas ce qui obligea encore le Pere Jean Garnet, Jesuite, à confesser lui-même au Roy Jacques d'Angleterre, qu'il étoit coupable pour n'avoir pas révelé la conspiration des poudres, qui lui avoit été communiquée : *In reticendo erga Regem peccasse, & dolere sibi, veniamque à Regia majestate supplicitèr expoſcere.* C'est encore M. de Thou qui parle. (7.)

C'est à dessein que je m'attache à rapporter tous ces traits tirés de Monsieur de Thou, l'un de nos

[6] *Thuanus*, lib. 118. hist. n. 90 ad annum 1597. Nihil ea de re Regi revelavit quod crimen perduellionis evitaturo necesse erat.

[7] *Thuanus*, lib. 135. hist. num. 53. ad annum 1606.

plus célebres Ecrivains, & qui joignoit aux lumieres hiſtoriques une profonde connoiſſance de toute la Juriſprudence. L'on voit par ces témoignages également hiſtoriques & domeſtiques, que M. de Thou, ſon fils, étoit coupable de n'avoir pas découvert la conſpiration que M. de Saint-Mars lui avoit confiée, pour laquelle il étoit puniſſable, non ſeulement par les maximes inconteſtables du droit des Gens, mais encore par l'Edit du Roi Louis XI. du 22 Décembre 1447, qui porte, » que » toutes perſonnes qui ſçauront, » ou auront connoiſſance de quel» ques traitez, conſpirations, ma» chinations, ou entrepriſes qui » ſe feront à l'encontre des Rois & » Reines de France, ou de leurs » Enfans, & leur Etat & ſûreté, & » de la choſe publique du Royau» me, ſoient tenus & réputés cri» mineux de Leze-Majeſté, &

» punis, de semblable peine &
» pareille punition que doivent
» être les principaux Auteurs,
» Conspirateurs, Fauteurs & Con-
» ducteurs desdits crimes, sans ex-
» ceptions, ni réservations de per-
» sonne quelconque, de quelque
» état, qualité, condition, digni-
» té, Noblesse, Seigneurie, pré-
» minence, ou prérogative que ce
» soit, ou puisse être, en quelque
» maniere que ce soit, s'ils ne se
» revelent au Roi ou aux princi-
» paux Juges & Officiers des païs
» où ils seront, le plutôt que pos-
» sible leur sera, après qu'ils en
» auront eu connoissance: Auquel
» cas, & quand ainsi le réveleront,
» ou envoyeront réveler, ils ne
» seront en aucun danger de pu-
» nition desdits crimes; mais se-
» ront dignes de rémunération. »
Loi si certaine, que les plus célebres Jurisconsultes n'ont pû s'em-

pêcher d'en reconnoître (8) la juſtice. C'eſt donc à tort que M. DUPUY a prétendu juſtifier dans ſon Apologie manuſcrite, la conduite de M. de Thou, & attaquer l'Edit de Louis XI. Il accorde trop à l'amitié, & point aſſez à la ſûreté de l'Etat. C'eſt à tort que GUY PATIN, & quelques autres fron-

(8) Qui nudam factionis notitiam habent, citrà participatæ factionis crimen [de quo aliæ ſunt leges] certè in proprio, perduellionis crimine capitali, & hunc conſcium pœna puniri frequentior ſchola rectè ſcifcit. *Jac. Gothofredus ad legem quiſquis, Cod. ad legem Juliam, Majeſt. Et Proſper Farinacius, celebre Juriſconſultæ, Italien, dit auſſi*: Quod ex ſola ſcientia in crimine Læſæ-Majeſtatis quis tenetur, & punitur; & propterea ſciens tractatum, conſpirationem ſeu rebellionem contra ſuum Principem & Rempublicam & non revelans, illius criminis reus eſt .... ut ſicut principalis delinquens & conſpirans contra ſuum Principem, pœnâ mortis puniendus eſt, ita etiam eâdem pœnâ puniendus ſit non revelans talem conſpirationem. *Farinacius, tom. 1. operum quæſt. 31. n. 69. & 72.*

deurs ont voulu dire que M. de Thou n'avoit été condamné qu'en haine de Jacques-Auguſte de Thou, ſon Pere, qui avoit marqué dans ſon Hiſtoire, des choſes peu avantageuſes à la mémoire d'Antoine de Richelieu, Grand Prévôt de France, Pere du Cardinal.

On ne ſçauroit diſconvenir cependant qu'il ne ſoit triſte à un homme d'honneur de ſe voir dépoſitaire d'un ſemblable ſecret. Alors il a lieu de ſe dire ouvent avec Philotas dans Quinte-Curſe; „Que devons nous faire dans „ces triſtes conjonctures, ſi nous „devenons mépriſables en revelant le ſecret de nôtre amy ou „ſi nous devenons ſuſpects en „gardant le ſilence? *Si & cum indicamus inviſi, & cum tacemus* [9] *ſuſpecti ſumus, quid facere nos oportet?* Une ſeule réponſe décide la queſtion; on doit faire ſon devoir

(9.) Quintus Curtius. lib. 6.

puiſque les Theologiens même les plus exacts, obligent le Confeſſeur à découvrir la nature du crime; mais non pas le Criminel: tant on eſt perſuadé que le ſalut du Prince & la ſeureté de l'Etat, ſont la premiére Loi du gouvernement; c'eſt ce que le Cardinal *Bellarmin* [1] a marqué à Rome, *Suarez* en Eſpagne, *Gobat* en Allemagne, & le Pere *Alexandre* en France.

Ce que je dis des Princes & des Chefs du gouvernement, s'étend juſques aux Miniſtres, on ſçait qu'ils font partie de la Souveraineté; c'eſt un même [2] corps

(1) *Bellarminus* Apologia adversùs Regem Angliæ. *Suarez* in defenſione Fidei Catholicæ dub. 6. cap. 3. num. 12. *Gobat* Theologiæ moralis tom. 1. Tractatu 7. Caſu 2, num. 895. *Natalis Alexander* Theologiæ, lib. 2 cap. 5. Regula 48. *où l'on trouve cette déciſion.* Poteſt etiam & DEBET ſacerdos monere Principem, vel eos qui Reipublicæ præſunt, de periculo imminente, ſpeciemque criminis attenti revelare, modo

avec le Souverain, dont ils sont la langue, les yeux & l'oreille, & qu'attaquer le Ministre, c'est attaquer le Roy même.

L'Homme inquiet & turbulant ne connoît pas d'autre supercherie; il n'outrage Richelieu, Mazarin & Colbert, que parce qu'il n'ose outrager de front le Souverain legitime. Un ancien Apo-

reum ex cujus tantum confessione illud novit, nominatim & in individuo non indicet, non prodat, non revelet.

(2) Quæro, num aliquis offendens Consiliarium Principis incurrat crimen Lesæ Majestatis? Resp. indistincte, teneo quod committatur crimen Lesæ Majestatis, nam Consiliarii sunt pars corporis ipsius Principis, & ideo illos offendens, indistincte offendus est Principem offendere: semper tamen intelligo de Consiliariis residentibus apud personam Principis in supremo consistorio, & non aliter. *Julius Clarus practica criminalis, lib. 5. Lezæ Majestatis.* C'est aussi le sentiment de Farinacius *célebre Criminaliste d'Italie, qui détaille beaucoup plus ce principe dans son traité* de Crimine Lezæ Majestatis. *Conformément à la Loy* Julia Majest.

logiſte de la Religion Chrétienne a donc eu raiſon de placer immediatement après le crime commis contre le Prince, l'inſulte qui ſeroit faite à ſon Miniſtre ou aux Magiſtrats publics. *Majeſtatis ſunt apud vos rei, qui de veſtris ſecus obmurmuraverint aliquid Regibus: Magiſtratum in ordinem redigere, convitio proſequi, ſuis* [3] *eſſe decretis periculoſiſſimum pœnis.* Alors le Prince doit avoir ſoin de la dignité & de la ſeureté de ſon Miniſtre, puiſque le Miniſtre eſt chargé par le Prince, du ſoin & de la direction de ſes affaires & de celles du Gouvernement; il y a un moyen ſeur de réduire les Miniſtres, & de les mettre à la raiſon; c'eſt la voye des remontrances ſages & reſpectueuſes; qui leur font connoître à quel point ils ſont trompez par les Subalternes: ils ont

[3] *Arnobius*, adverſus Gentes, libr. 4. circa finem.

trop d'équité pour s'opposer au bien general ; & trop de discernement pour rejetter des veritez connuës : ou même on peut les renvoyer à l'Histoire. Eux & les personnes qu'ils employent, trouveront dans la conduite des bons & des mauvais Ministres plus de secours qu'il ne faut pour imiter les actions loüables des uns, & & pour éviter les démarches odieuses des autres.

Que d'avantages essentiels ne tire-t-on pas de l'Histoire pour se former & s'affermir dans ces maximes si importantes, pour la vie civile & si néceſſaires pour le bien de tous les gouvernemens. Peut-on dire qu'on remarque les mêmes principes dans la lecture des Romans ? Il est vrai que le nouvel Auteur nous dit, qu'on ne doit attaquer dans les Romans, ni la Religion, ni les Rois ni les Princes de leur Sang, ni même les

Ministres ou les personnes en place ; mais on ne trouve point dans ces Livres fabuleux l'établissement de la Loi, ni la punition de ceux qui ont la témérité d'y contrevenir ; on n'y voit même aucun de ces faits interessans qu'on trouve dans Wicquefort, & dans presque tous nos bons Historiens, qui nous conservent la pratique constante des maximes inviolables du Droit des Gens, & quand on les y trouveroit, on auroit honte de les citer, comme tirez d'un ouvrage fabuleux ; il n'y a donc que l'Histoire qui étant revêtuë de la vérité des faits, puisse asſûrer en même-tems la vérité des Loix.

ARTICLE VI.

Incertitudes de l'Histoire. D'où naissent ces incertitudes.

C'Est ici que le nouvel Auteur de *l'Usage des Romans*

TAYLOR INST. OXFORD

prétend élever un trophée en faveur de sa cause. Il objecte continuellement les incertitudes de l'Histoire ; foible ressource pour faire valoir son amour pour ces sortes de livres fabuleux. Quoiqu'il y ait de l'incertitude dans l'Histoire, s'ensuit-il qu'il faut lui préférer les Romans, c'est-à-dire, un genre de livres qui n'est inventé que pour détruire ou déguiser la vérité ; au lieu que l'Histoire est uniquement destinée à l'enseigner, & à la faire triompher de l'injure du tems & de l'oubli des hommes.

L'Histoire contient un grand nombre de vérités ; elle renferme beaucoup de faits certains & incontestables, tant pour le fond que pour les circonstances ; c'est ce que j'ai suffisamment établi ci-dessus : mais il ne faut pas croire que tout soit également vrai dans les Historiens même les plus sinceres & les plus véridiques. Quel-

Il y a des incertitudes dans l'Histoire.

que bonne intention qu'ils ayent, ils ne ſçauroient tout voir par eux-mêmes, obligez de s'en rapporter à des témoignages étrangers, ſont-ils toûjours à l'abri de la tromperie, ou de la foibleſſe des autres hommes? Quoique les Hiſtoriens fabuleux faſſent un grand tort à l'Hiſtoire, cela ne doit pas empêcher d'ajouter foi aux véritez hiſtoriques, quand on a pris les meſures néceſſaires pour n'être pas trompé; c'eſt-à-dire quand les faits ſont ſuffiſamment atteſtez par le témoignage d'Ecrivains ſages & déſintereſſez. Ainſi quand je lis ce que *Camden* écrit de la Reine Eliſabeth, j'ai lieu de croire que je lis une Hiſtoire véritable; je dis la même choſe de celle de M. *de Thou*: le parti même que ces habiles Ecrivains ont pris de ne pas donner eux-mêmes la ſuite de leur Hiſtoire; mais de l'envoyer à quelque ami diſcret, pour la publier

(1) après leur mort, me fait croire que la prudence ne leur permettoit pas de divulguer de leur vivant toutes les véritez qu'ils y avoient mises, pour ne pas revolter les esprits qui n'aiment que des véritez éloignées, & qui redoutent des véritez trop voisines de leur tems, dans la crainte de s'y voir impliquez, eux, leurs proches, ou leurs amis : car c'est souvent l'intérêt propre qui décide dans la lecture aussi-bien que dans la composition de l'Histoire.

Ainsi quoique M. de Thou ait pris tant de soin pour ne nous pas tromper, il n'a pû néanmoins éviter d'être trompé lui-même: en

(1) Camden envoya la seconde partie de son Histoire d'Elisabeth à Pierre Dupuy, & M. de Thou envoya à Michel de Lingesheim la continuation de son Histoire ; ils le firent pour éviter les corrections qu'on les avoit obligez de faire dans ce qu'ils en publiérent de leur vivant.

effet, ne liſons-nous pas à la fin des lettres de Camden, une liſte des fautes que cet habile Ecrivain a faites ſur les troubles d'Ecoſſe, ſous le régne de Marie Stuart.

Il y a quelques incertitudes dans les meilleurs hiſtoriens.

Ne liſons-nous pas que le même Hiſtorien accuſe Diane de Poitiers de s'être ſervi de maléfices pour ſéduire & retenir (2) ſi long-tems le cœur de Henry II. en quoi il a été ſuivi par *Mezerai*, qui dit bonnement, » qu'il y en » eût qui publiérent que Diane » avoit enforcelé Henry II. avec » des filtres; en effet, continuë-» t'il, c'étoit grand pitié de voir » un jeune Prince adorer un viſa-» ge décoloré, plein de rides, une » tête qui griſonnoit, des yeux à » demi éteints, & quelquefois rou-» ges & pleins de chaſſie; bref, à » ce qu'on tient, les reſtes infâmes » de pluſieurs autres. » Cet Hiſto-» rien, naturellement dur & au-

(2) *Thuanus* Lib. III. hiſtor.

ſtére, ne fait gueres d'honneur à la délicateſſe de Henry II. Mais *Brantome*, Auteur contemporain, & beaucoup mieux inſtruit, en parle tout autrement. » J'ai vû, » dit-il, Madame (3) la Ducheſ- » ſe de Valentinois (c'eſt le titre » que portoit cette redoutable » perſonne) en l'âge de ſoixante- » dix ans, auſſi belle de face, auſſi » fraîche & auſſi aimable comme » en l'âge de trente ans.... je vis » cette Dame, ſix mois avant qu'el- » le mourut, ſi belle encore que » je ne ſçache cœur de rocher qui » ne s'en fût ému, encore qu'au- » paravant elle ſe fût rompu une » jambe ſur le Parc d'Orléans. » Ces maléfices étoient donc une extrême beauté, jointe à beaucoup d'agrémens dans l'eſprit & dans les maniéres : maléfices même qui auroient ſéduit tout autre que le Roi Henry II.

(3) *Brantoſme* en ſes Dames Galantes.

M. de Thou n'a-t'il pas encore été trompé, lorſqu'il dit que le fameux Aſtrologue Luc Gauric avoit prédit (4) le tems & le genre de mort dont devoit finir le même Roi Henry II. Cependant le célébre Gaſſendi, (5) rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que ſi ce Prince pouvoit ſurmonter les périls dont il étoit menacé la 63. & 64. année de ſon âge il vivroit heureux juſqu'à 69. ans, dix mois. Cependant ce Prince eſt mort à quarante ans.

C'eſt ainſi que les plus habiles Hiſtoriens ne ſont point à l'abri des foibleſſes, qui leur ſont communes avec tous les autres hom-

[4] *Thuanus* Lib. XXII. hiſtor.

[5] *Gaſſendus* ſect. 2. Phiſicæ lib. VI. pag. 745. Tom. I. Operum. Conſtat enim ex ipſo Gaurico Henricum II. victurum feliciſſimè annos LXX deductis duobus menſibus, ſi nutu Divino ſuperaverit annos inſalubreis LXIII LXIV. & ſemper vivet in terris pientiſſimus.

mes. Mais malgré ces écarts, qui ſont de peu de conſéquence, & que le tems nous fait découvrir aiſément, M. de Thou aura le ſort de tous les grands Hiſtoriens; il ſera toûjours regardé comme un de nos plus judicieux Ecrivains, des mieux inſtruits, des plus exacts & des plus ſincéres : ainſi je trouve trop de ſévérité dans la maxime établie par un de nos plus habiles Critiques : » Si j'en » étois crû, dit-il, toutes les Hiſtoires ſeroient des Contrats (6) » que l'on appelle en Droit *Stricti Juris*, la premiére impoſture qui » ſeroit connuë, feroit perdre & » brûler tout le corps du livre : car » les Hiſtoires n'étant produites à » nos yeux que pour nous apprendre la vérité des choſes paſſées, » n'eſt-ce pas abuſer de notre tems » & du titre recommandable de

(6) M. Le Roi de Gomberville, des vertus & vices de l'Hiſtoire pag. 59.

» l'Hiſtoire, que de l'emplir des » choſes qui ne ſe ſont jamais » vûës ? » Il pouſſe la penſée beaucoup plus loin lorſqu'il dit (7) *Plût à Dieu qu'il fut défendu à tout le reſte du monde* (hormis aux Rois) *ſur peine d'être écorché vif, d'entreprendre une Hiſtoire, & que les Rois fuſſent auſſi jaloux de l'écrire, qu'ils ſont jaloux de leur autorité.*

Où en ſerions-nous, ſi l'on ſuivoit cette regle ; nous nous trouverions réduits uniquement aux Romans. Il ne faut pas, pour des fautes d'inadvertance, rejetter un habile hiſtorien ; il ſuffit de plaindre la fragilité humaine, qui ne ſçauroit éviter tous les piéges (8) où elle peut tomber ; on doit

(7) Idem pag 158.

(8) Studii Hiſtorici ea eſt conditio, ut nunquam ſatis nos in eo verſantes ab erroribus cavere, atque munire poſſimus, tot fabellæ, tot commenta hiſtoriarum ſpecie prodeunt, ut fidem hiſtoricam inſigniter vacillare, vel hoc argumento ſatis

examiner & vérifier les faits par les pieces originales, & par d'autres historiens contemporains, & dire avec un ancien; il est triste qu'il n'y ait pas d'habile homme qui ne soit exposé, comme malgré soi, à produire quelque fois des fausletez, & à jetter des incertitudes dans l'esprit des lecteurs. *Nemo scriptorum, quantum ad historiam pertinet, non aliquid* [9] *est mentitus.*

Mais pour nous mettre en état de juger de ces incertitudes, examinons ce qui les a produites ou occasionnées. Elles ont des causes générales ou particuliéres; les

D'où naissent les incertitudes de l'histoire.

constet. *Thomasius observationes selectæ ad rem litterariam spectantes* Tom. X. p. 398.

(9) *Fl. Vopiscus in Aureliano; c'est aussi ce que dit Hubert Foleta* de Norma Polibiana circa finem. At nemo unquam historiæ scriptor (historias in sacris libris scriptas semper excipio) non aliqua in re lapsus ac falsus est, non modo in causis & consiliis exponendis, in quibus tanquam abditis, & obstrusis majus est errori veniæ locus, sed in ipsarum rerum quæ palàm geruntur narratione.

unes ſe trouvent dans le fond même de l'hiſtoire, d'autres ſe tirent de la direction de la Providence; d'autres enfin naiſſent du caractére ſingulier des hommes, de ceux mêmes qui ſe ſont adonnez à ce genre de litterature.

Premiére cauſe de cette incertitude ; les anciens n'écrivoient pas.

Les anciens peuples n'écrivoient pas ; ils ne conſervoient la ſuite de leurs Souverains, & même les actions des grands hommes, que (10) par une tradition orale.

[10] Mihi ſatis probabile eſt ab initio majores, cum litterarum formam nondum ullam inveniſſent, ne rerum memoria extingueretur, ſimul etiam exemplis poſteros erudirent, quæ geſta eſſent & ſignis notaſſe & filiis narrare conſueviſſe & quaſi per manus deinceps & hæreditaria ſucceſſione alios aliis narrando tradidiſſe. Itaque rerum geſtarum memoria non librorum paginis ſed hominum animis & ſignis conſervata fuit, donec ſcribendi ratio reperta eſt. *Antonius Viterbanus de ſcribenda hiſtoria cap.* 4. Cum nondum inventæ litteræ eſſent, hiſtoriam, velut ſermonem quendam memoriæ proditum à majoribus filiis relinquebant,

orale. Je ne parle point ici des livres Saints ; je repete de rechef la protestation que j'ai faite au commencement de l'article III.

Les premiers qui ont écrit l'histoire, sont les Poëtes ; ils l'ont fait pour donner lieu de retenir plus facilement (11) les faits héroïques des grands hommes : parce que la Poësie ayant une mesure plus serrée, plus précise & plus harmonieuse que la prose, elle s'imprime aisément dans l'esprit & dans la mémoire. Elle se chantoit même très-souvent, soit pour amuser l'oisiveté des peuples, soit pour dissiper les hommes & les

bant, ut auditio hæc quasi hæreditare in Posteros deduceretur. *Sebast. Foxius de Institutione historiæ circa initium.*

(11) Germani Mannum celebrant carminibus antiquis quod unum apud eos memoriæ & annalium genus est. *Tacit. de morib. Germanorum.* Qui historiam à se signatum exire atque emanare ad vulgus primi jusserunt, Poëtæ fuerunt. *Vossius de Histor. Latin. L. I. cap. 2.*

soulager dans leurs travaux. D'ailleurs les Poëtes, pour enrichir leur poëſie, ſe ſont cru en droit d'enfiler ſouvent les actions des Héros & des premiers Rois, de déranger l'ordre des tems, de ſe jetter même quelquefois dans le merveilleux pour donner plus d'agrément à leurs diſcours; c'eſt ce qui a fait dire à quelques ſavans que l'Hiſtoire étoit une poëſie libre, & dégagée ſeulement de la meſure des vers (12) où l'on trouvoit les deſcriptions des lieux & des perſonnes, des figures hardies, des diſcours perſuaſifs, quelquefois même de l'enthouſiaſme; mais toûjours de la force & une égale inſtruction dans l'hiſtoire,

[12] Hiſtoria etiam ex antiquorum ſententia Poëſis eſt ſoluta. Franciſc. Patritius Dialogo 1. de hiſt. circa finem hoc ſibi vult igitur ſolutæ poëticæ ſimilis eſt hiſtoria. *Joan. Jovian. Pontanus, Dialogus de hiſtoria, circa initium.*

aussi bien que dans la poësie a fait tort à l'histoire.

» J'estime que les Tragiques dit » un Auteur (2) moderne, ont » été cause du grand désordre » qu'il y a dans l'Histoire & dans » la Chronologie des vieux tems » (de l'Histoire Grecque,) que » Varron appelle fabuleux, par- » ce qu'ayant ainsi changé les évé- » nemens & l'ordre des années, » ils ont donné lieu aux Ecrivains » qui se sont arrêtez à leurs poëmes » comme à des histoires de se con- » tredire & de confondre la fa- » ble avec la vérité.

Mais que l'on fasse attention que tout ceci ne regarde que les Peuples les plus anciens, ou même la premiere origine des Nations connuës. Que peut-on trouver de grand ou d'instructif dans ces premiers tems; tems obscurs

Seconde Cause de l'incertitude de l'Histoire. Il s'est fait

[2] *L'Abbé D'Aubignac*, Pratique du Theâtre, liv. 2 chap. 1.

peu de choſes conſiderables dans les premiers tems.

& embaraſſez, où les peuples occupez des néceſſitez de la vie, ou de la ſeureté de leurs perſonnes, ne s'appliquoient à rien de grand, ni qui méritât de paſſer à la poſtérité. C'eſt à peu près l'idée que *Thucydides* nous a donné du premier état de la Grece; » On n'y » trouvoit anciennement, (3) dit » cet habile Hiſtorien, aucun établiſſement aſſûré, il n'y avoit » point de commerce entre les » peuples, ni par mer, ni par terre, parce qu'ils ne ſe fioient pas » les uns aux autres. Le plus puiſſant dépoſſedoit les plus foibles; » comme il n'y avoit point en ce » tems-là de Villes fortes ni d'Etat floriſſant, on ne ſe ſoucioit » pas d'amaſſer des richeſſes, on » ne cultivoit la terre qu'autant » qu'il en falloit pour vivre, & » dans l'opinion que l'on pouvoit » ſubſiſter par-tout, on paſſoit ai-

[3] *Thucydides*, lib. 1. Hiſtoriarum.

» ſément d'un lieu en un autre.
» Le Territoire d'Athenes, a été
» le moins ſujet aux révolutions,
» parce que la terre en étant lége-
» re & de peu de rapport, elle ne
» cauſoit ni ſédition, ni envie.
» C'eſt pourquoi il s'eſt rendu
» plus célebre par ſes colonies que
» par ſes richeſſes. Leur peu de
» liaiſon faiſoit, qu'ils ſe regar-
» doient comme ennemis; c'étoit
» à qui ſe voleroit; ainſi celui qui
» craignoit le Brigandage, n'alloit
» pas moins armé que le Brigand
» lui-même. La coûtume étoit de
» n'être jamais ſans armes, par-
» ce qu'il n'y avoit pas plus de
» ſeureté dans les maiſons que
» dans les chemins.

Et dans les tems poſtérieurs, *Zozime* a eu ſoin de nous avertir que depuis l'expédition de Troyes, juſqu'à la journée de Marathon, les Grecs n'avoient rien fait de conſidérable; il en eſt à peu près

de même des autres Nations. S'il n'y avoit rien de grand, s'il n'y avoit rien qui méritât d'être connu, pourquoi vouloit-on que l'on écrivit ? Seroit-ce pour nous dire que les hommes étoient alors errans & vagabonds dans les campagnes, qu'ils cherchoient à soûtenir une vie miserable contre les bêtes féroces. Il étoit inutile d'en faire un grand détail : on ne le sent que trop, par ce que l'antiquité nous en a fait connoître. C'est-là précisément ce qui montre qu'il y a dans l'Histoire beaucoup moins d'incertitudes que l'on ne s'imagine ; on n'a pas écrit, quand il n'y avoit rien qui fut digne de passer à la postérité, & l'on s'est mis à écrire dès que l'humanité tranquille sur les besoins de la vie, a commencé à s'élever à des objets nobles, qui méritent d'être imitez ou admirez.

La conduite de la providence

me fournit une troisiéme cause des incertitudes, qui se trouvent dans quelques parties de l'histoire ; Peut-on s'imaginer que cette Providence, toûjours attentive au bien de l'humanité, n'auroit pas pû conserver tous les historiens anciens avec le même soin qu'elle a conservé les Livres Sacrez, si elle avoit crû qu'ils fussent également nécessaires ? mais elle a eu égard à la foiblesse de l'esprit humain, déja chargé d'un nombre infini de connoissances utiles qu'il lui faut acquérir ; auroit-il pû retenir tout ce qui se trouveroit écrit, si tous les Monumens historiques étoient arrivez jusqu'à nous ? C'est une science assez étenduë de connoître seulement les Titres des livres d'Histoire, que nous avons aujourd'hui ; où en serions-nous si Dieu n'avoit laissé périr tous ceux qu'il a crû inutiles pour nôtre instruction ? il y en a plus qu'il ne faut

Troisiéme Cause de l'incertitude de l'Histoire tirée de la cõduite de la Providence.

pour nous conduire ſagement ; le reſte ſeroit uniquement deſtiné à l'uſage de nôtre vanité, & nous ſeroit peut-être nuiſible en nous faiſant perdre de vûë des connoiſſances abſolument néceſſaires. Auſſi je croi que nous devons remercier la Providence d'avoir laiſſé périr cette nombreuſe Bibliotheque d'Alexandrie, celle de Pergame, les Livres des Egyptiens, auſſi bien que ceux des Orientaux, dont le nombre étoit encore plus grand que celui des Européens. D'autres livres ont pris leur place & même à quelque genre de ſcience que nous ſoyons appellés, nous ſommes obligez d'en mettre un très grand nombre en oubli pour ne point accabler nos études par des lectures fatigantes, ou inutiles.

La Providence permet encore ces incertitudes, pour nous apprendre que nous ne ſommes pas

nez pour être Geographes, Historiens & Critiques : Elle nous a destinez à des plus grands & de plus nobles emplois. Nous posséder nous même, pour parvenir un jour à la possession de l'Estre suprême ; voilà quelle est nôtre destination. Nous devons le posséder par les deux facultez de nôtre ame, l'entendement & la volonté ; c'est-à-dire, par la connoissance & par l'amour. La foy & la charité, sont seules nécessaires pour y parvenir. Mais l'Histoire peut par ses lumiéres aider & soûtenir nos connoissances ; c'est au moyen de l'Histoire que nous sommes en état de rendre au mécréant raison de nôtre foy & de nôtre doctrine. Elle peut nous apprendre par les divers événemens dont elle est remplie, que nous pouvons faire aujourd'huy dans la morale ce qu'une infinité d'autres ont fait avant nous, sans

avoir des ſecours auſſi puiſſans que ceux qui nous ſont deſtinez par la Divinité.

Enfin, la Providence permet encore ces incertitudes, pour accomplir cette parole, *mundum (1) tradidit diſputationi eorum.* Tout eſt abandonné aux diſputes des hommes: Une ſeule choſe n'y eſt pas ſoûmiſe; c'eſt la connoiſſance de nous-même, & celle de l'Etre Souverain. C'eſt-là quel doit-être le centre & l'objet de toutes nos recherches. Pourquoi l'Hiſtoire auroit-elle plus de prérogatives que toutes les autres Sciences, qui malgré les lumiéres qu'elles renferment, ne laiſſent pas de contenir beaucoup d'incertitudes: mais incertitudes utiles à qui les ſçait bien conſidérer.

Quatriéme Cauſe tirée du caractére des hommes qui étudient l'hiſtoire ou qui la compoſent: c'eſt

Une *quatriéme ſource des incertitudes hiſtoriques* vient du caractére des hommes qui étudient l'hiſtoire ou qui la compoſent: c'eſt

(1) Eccleſ. 3. 11.

ou Pirrhonisme dans les uns, ou esprit de singularité dans les autres: quelque-fois trop, quelque-fois trop peu de réflexion, flaterie dans quelques uns, & souvent une maniere differente de considérer le même objet : c'est ce qu'il est bon d'éclaircir en peu de mots. caractere singulier des hommes.

Tous les caracteres d'esprit ne sont pas les mêmes; la difference & la singularité y sont encore plus grande que dans les visages: chacun veut se distinguer des hommes de son tems. On croit avoir beaucoup fait, on s'imagine avoir tout gagné, quand on est parvenu à ne point penser comme les autres, & à force de contraindre le naturel de son esprit, pour le tourner du côté de la singularité, ou si vous voulez même de la bizarerie, l'esprit à la fin devient bizarre & singulier; on s'en forme une habitude, dont il est rare qu'on revienne. C'est un foible auquel

d'abord on s'abandonne volontairement pour trop raiſonner, ou peut-être pour n'être pas trompé. Mais à la fin on s'y livre comme malgré ſoi.

Preuve par Iſaac Voſſius.

Iſaac *Voſſius* formé par un pere ſage, éclairé, & d'un eſprit droit & moderé, fût tranſplanté d'Hollande en Angleterre, où les génies qui ſont forts & vigoureux, ne ſont pas quelquefois exempts de ſingularitez: il voulut ſe contraindre, pour imiter les nationnaux dans la maniére de penſer. Il avoit peine à croire en Dieu; mais comme le foible de l'humanité ſe déclare toûjours par quelqu'endroit, il adoptoit aveuglément tout ce qu'on lui rapportoit de ſingulier, d'extraordinaire, & même d'extravagant des Païs étrangers.

Autre preuve par la Motthe le Vayer.

La *Motthe le Vayer* qui ne pouvoit rien croire de tout ce que les plus fidéles écrivains nous aſſûrent en matiére hiſtorique, n'a-

roit pas cependant la force de révoquer en doute les plus étranges relations des Voyageurs les moins certains. Il en a rempli ses ouvrages ; & l'on dit même que le fameux Bernier le venant voir au lit de la mort, il revint d'une espece d'assoupissement, ouvrit les yeux & lui dit : *Et bien, mon ami, quelles nouvelles du* [*] *Mogol* ? C'étoit là justement le tems d'une pareille demande.

Preuve par le Pere Hardouin.

Et ne voyons-nous pas encore devant nos yeux ce que produit la bizarerie de l'esprit, lorsqu'un Pirrhonisme historique le fait sortir des bornes de la sage humanité ? On sçait que le R. P. *Hardouin* de la Compagnie de Jesus, étoit extrémement doux dans le commerce de la vie civile ; il joignoit à un sçavoir immense une con-

[*] Bernier avoit voyagé au Mogol, dont il nous a donné une relation très-curieuse.

verſation liante, qui le faiſoit aimer de tous ceux qui l'approchoient. Mais la crainte d'être trompé lui fit prendre des meſures exceſſives. Il parvint enfin à s'imaginer, qu'à l'exception de ſix Auteurs prophanes, & de la Bible Vulgate, tout ce que nous avons de monumens anciens étoient autant deſupercheries inventées par des miſérables & des fripons (1) des XIII. & XIV. ſiécles, qui vouloient détruire la Religion. Ces Auteurs étoient Homére, Hérodote, Plaute, Pline l'ancien, & quelques parties de Virgile & d'Horace.

A force de ruminer ſur ce plan, il le crût ſi bien, que malgré la rétractation de ces chimériques idées, qui fût prudemment exigée de lui par ſes Supérieurs, il ne pût s'empêcher avant de mourir,

(1) Journal de Trévoux, mois de Février 1734. pag. 307.

de remettre entre les mains d'un de ſes amis les Traitez, où il s'abandonne aux déréglemens & à la ſéduction de ſon eſprit.

Mais comme le P. Hardouin ne vouloit pas nous laiſſer ſans hiſtoire, qu'avoit-il donc la bonté de ſubſtituer aux Thucidides, aux Xénophons, aux Diodores de Sicile, aux Plutarques, aux Tite-Lives, aux Céſars, aux Tacites, & à tant de grands Hiſtoriens qu'il avoit impitoyablement dégradez ? Il nous donnoit des Romans, qui avoient pris naiſſance dans ſon imagination : telle eſt l'Hiſtoire Sainte qu'on lit dans ſa Chronologie ſacrée, contraire même à la Vulgate qu'il daignoit néanmoins conſerver : telle eſt l'Hiſtoire des Medes, des Perſes, d'Alexandre & des Rois de Syrie, qu'on lit dans cette même Chronologie ſacrée, ſupprimée par ordre du feu Roi, dès qu'elle eut

commencé à paroître ; réimpri-mée depuis dans ſes *Opera Selecta*, & adoptée enfin par l'un de ſes diſcipes, qui a bien voulu mettre en François ce que le P. Hardouin a mis en Latin dans ce Livre, auſſi bien que dans ſes *Opera varia*, où l'on voit une hiſtoire Romaine, tirée toute de ſon propre fond, & dans laquelle il fait la grace au Roi Loüis XIV. par une Généalogie très-ſinguliére, de le faire deſcendre en droite ligne du grand Pompée.

Le P. *Berruyer*, qui eſt ce diſciple ſi fidéle du P. Hardouin, ne s'eſt pas contenté de ſuivre dans ſon hiſtoire du Peuple de Dieu les imaginations de ſon Confrére, il a même renouvellé, à la vûë de tous les fidéles allarmez, la méthode toute prophane de Grotius, d'interpréter les Prophéties de l'ancien Teſtament : celles principalement qui regardent le Meſſie.

Méthode contraire, je ne dis pas seulement aux sentimens si ortoloxes des plus célébres Jésuites anciens & modernes, qui ont travaillé avec tant de succès sur les Saintes Ecritures, mais encore opposée à l'esprit de la Religion Catholique & de toutes les Communions vraiment chrétiennes.

Me permet-on de rapporter ici un fait singulier à ce sujet: d'autres que moi en sont également instruits. Le Pere *le Brun* de l'Oratoire, homme vertueux, connu par des ouvrages sçavans & instructifs, me fit un jour la relation d'un entretien qu'il avoit eu avec le P. Hardouin, qui lui expliquoit tout le sens de son système imaginaire. Outre les Auteurs dont nous venons de parler, il faisoit encore la grace à S. Justin, par une prédilection singuliére de reconnoître que le Dialogue avec Tryphon étoit de cet ancien Pere,

Mais, lui dit le Pere le Brun, si vous admettez le Dialogue avec Tryphon, il faut admettre encore l'Apologie de S. Justin, qui est citée & rappellée dans ce Dialogue: le P. Hardouin qui craignoit d'accorder à l'antiquité un ouvrage de plus que ce qu'il avoit résolu, dit au P. le Brun (je m'en souviens:) hé bien puisque cela est, le Dialogue avec Thryphon est supposé comme les autres.

Après avoir expliqué tout le détail de ce système, il dit au Pere le Brun, je suis si persuadé de tout ce que j'avance, que je suis résolu de laisser les Dissertations que j'ai faites à ce sujet, pour être imprimées après ma mort. Mais, dit le P. Hardouin, je n'y mettrai pas encore les raisons les plus décisives. Sans doute qu'elles le seroient beaucoup moins que les douze impossibilitez de son système que le R. P. Tournemine proposa dès

l'an 1702 au Pere Hardouin lui-même. Je ferai mon poſſible pour recouvrer & publier cet écrit curieux & ſçavant.

Le Pere Hardouin travailloit à l'édition des Conciles, & le Pere le Brun ne put s'empêcher de lui dire, mais mon Pere, vous travaillez donc aujourd'hui bien infructueuſement, puiſque dans votre édition des Conciles, vous allez publier un recueil de fauſſetez, de fourberies & d'impoſtures, qui n'ont été fabriquées que pour détruire la Religion. Le Pere Hardouin garda quelque moment le ſilence, & par un eſpece d'enthouſiaſme, il s'écria : Mon Pere ; il n'y a que Dieu & moi qui ſache la force de l'objection que vous me faites ici. Enfin ce livre fatal a paru par les ſoins de quelque demi-ſçavant, malgré les précautions que la ſage Compagnie dont étoit le Pere Hardouin, avoit

priſes pour ſupprimer des paradoxes ſi extravagants ; & c'eſt avec raiſon qu'elle déclame avec force & contre le livre & contre l'éditeur. Mais on voit par-là que ſouvent les incertitudes viennent moins du fond de l'hiſtoire, que du caractere de ceux qui la liſent.

Autre incertitude Hiſtorique venant de l'eſprit de ſingularité.

Il eſt ſurprenant de voir le nombre d'Ecrivains qui ſe ſont abandonnez à cet eſprit de ſingularité. Je n'en rapporterai plus qu'un exemple tiré d'un auteur célébre du XVI. ſiécle. C'eſt M. *Du Belley Langey*, qui prétend jetter quelques incertitudes ſur un des plus grands événemens de notre hiſtoire au XV. ſiécle.

Il s'aviſe donc de révoquer en doute ce fait extraordinaire & merveilleux de la Pucelle d'Orléans : cette héroïne incomparable, qui a relevé, ſi l'on peut ainſi parler, cette Monarchie

chancelante, & qui lui a rendu le uſtre dont elle étoit déchûë par la noleſſe du Roi Charles VII. Je le apporte d'autant plus volontiers qu'il me donne lieu de faire connoître la belle & ſolide réfléxion d'un Auteur qui n'a pas toûjours penſé auſſi juſte. *Guillaume Poſtel* dit donc que le livre *de l'Art Militaire* (attribué à M. de Langey) » ré-» citant les origines (1) de quel-» ques Principautez, qui par aſtu-» ce, ont feint que quelque choſe » divine ou plus qu'humaine, leur » donnoit conſeil & aide à leurs en-» trepriſes, met entre icelles le fait » de Jeanne la Pucelle, comme » ayant été une fiction ou trompe-» rie de l'Ennemi, ou ſtratagéme » ſans aucune vérité: qui eſt la » plus pernicieuſe opinion & la » plus dangereuſe, quant à la foi

(1) Guillaume Poſtel, Apologie contre les détracteurs de la Gaule in 16. Paris 1552.

» de l'Hiſtoire Gallique, qui one-
» ques fut écrite : car outre que
» telle contradiction met en doute
» les hiſtoires paſſées .... c'eſt nier
» que du tems de la Pucelle il y
» eût jugement ſuffiſant pour con-
» noître ſi c'eût été une impoſture:
» ce qui eſt rendre le ſiécle de nos
» peres, ou pires, ou moins que
» bêtes. Où ſont tant d'Ecrivains
» de ce tems-là, qui tous ont ré-
» cité les miracles & faits merveil-
» leux & Prophéties de ladite Pu-
» celle ? Où eſt la grandeur de la
» Nobleſſe Françoiſe, qui s'eſt ain-
» ſi laiſſée brider, que d'obéïr à
» une jeune fille, ayant autre-
» ment grande difficulté & de tout
» tems à très-valeureux Capitai-
» nes obéïr ? Poſons que toutes les
» hiſtoires ſoient fauſſes en Fran-
» ce : poſons que Dieu n'a nulle
» cure du monde, & que c'eſt l'af-
» tuce des Princes qui fait tout, &
» qu'en Jeanne la Pucelle n'y eût

» aucun motif divin ? Comment
» ont été les Anglois au procès
» qu'ilui ont fait, si mal caults & si
» peu aviſez que l'ayant accuſée
» de ſorcerie ou d'enchantemens,
» & d'avoir contre les Loix mué
» & changé d'habit, comme il ſe
» voit par le procès & acte judiciai-
» re, étant beaucoup plus crimi-
» nelle d'avoir au commencement
» abuſé & trompé un Prince (car
» c'eſt ce que diſent les Athéiſtes,
» que ce fût une feinte de quel-
» ques-uns de la Nobleſſe, pour
» tromper & inciter le Roi, dit
» alors de Bourges, à faire quel-
» que réſiſtance aux Anglois) que
» d'avoir ou changé d'habit, ou eu
» des ſupernaturelles viſions &
» prophéties, qu'ils vouloient bap-
» tiſer ſorcerie : comment, dis-je,
» ne lui objectérent-ils le plus
» grand & principal crime ? A la
» vérité telle contradiction en la
» république, là où eſt tel miracle

„ reçû, & de nul en ſon tems pu-
„ bliquement contredit, mérite-
„ t'elle extermination, comme
„ qui détruit la Patrie ? »

Cette réfléxion ſage & ſenſée doit nous faire connoître que ce n'eſt point à l'hiſtoire qu'il faut s'en prendre, ſi elle renferme quelques incertitudes ; mais à la bizarerie de ceux qui auroient honte de penſer & de parler comme le reſte des hommes. Ils veulent du ſingulier & de l'extraordinaire, devroit-il en couter quelque choſe à leur réputation : ils ne ſont touchez que de ces ſortes de diſtinctions, s'ils ne faiſoient tort qu'à eux-mêmes, on leur paſſeroit aiſément cet eſprit de ſingularité ; mais par malheur ils font tort à l'hiſtoire, dont ils tâchent d'altérer la vérité.

Qu'on ne s'imagine pas cependant qu'en aprouvant Poſtel dans ce raiſonnement, je le veuille ſuivre

le suivre dans ceux qu'il a faits sur le même sujet, (1.) lorsqu'il dit; » Comme ainsi soit que le fait de » Jeanne la Pucelle ne puisse être » révoqué en doute, ne contredit » aucunement, sauf de qui, (s'il vi- » voit sous la Loi de la Gaule,) » mériteroit être occis & de tout » subside historial & légal privé, » je le mets & tiens dans la Gaule » pour une chose vraïe, & autant » certaine & nécessaire au Roi à » défendre comme à l'Evangile. « On voit par-là que l'amour des vérités historiques fait quelquefois tomber dans l'excès.

Et pour continuer le même sujet, je dirai que le trop de réflexions ne jette pas moins dans l'incertitude, que le manque de réflexions. La chose est égale de part & d'autre. *Varillas* nous en fournit encore

Trop de réflexions jette dans l'incertitude.

(1) *Guillaume Postel*, Les très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde. in-16. Paris, chez Jean Ruelle, 1553. chap. 8.

un exemple célébre à la page 90 & 91 de la pratique de l'éducation des Princes, exemple brillant & admiré de tous ceux qui n'en ont pas connu la fauſſeté. C'eſt à l'occaſion de la mort du Prince de Caſtille.

Il dit donc qu'on en apprit la nouvelle à la Princeſſe ſon Epouſe, avec ſi peu de précaution, que la douleur excéſſive, dont elle fut pénétrée, la fit accoucher avant terme d'une fille morte. Il ſuppoſe enſuite que Ferdinand le Catolique, Roi d'Arragon, Pere du jeune Prince, en ſupporta la perte avec une conſtance, qui aprochoit de l'inſenſibilité. Mais quoique perſuadé de la fermeté de la Reine Iſabelle de Caſtille, ſa femme, il crut cependant qu'elle n'aprendroit pas ſans mourir ce triſte évenement. Ainſi quoique Ferdinand n'eût pas d'autre Philoſophie que celle qu'on puiſe dans la nature,

quoique la douleur violente, dont il étoit saisi, fût la premiere de cette sorte qu'il eût éprouvée, il ne laissa pas de concevoir que quand même on annonceroit par dégré à la Reine Isabelle, la mort de l'Infant, la tendresse d'une mere blessée par un accident si subit & si funeste, pourroit produire en elle une révolution générale, qui mettroit l'ame hors d'état d'exercer ses fonctions principales, & la contraindroit peut-être d'abandonner le corps. Au lieu que si cette ame étoit susceptible de deux passions excessives, elle ne le seroit pas d'une troisiéme. Enfin que si les fonctions de l'ame s'affoiblissoient dans trois exercices violens & de même force, elles s'affoibliroient bien moins [2.] lorsque ces exercices seroient dif-

(2.) Dans le Texte de Varillas, il y a, *s'affoibliroient bien davantage*, mais c'est une faute; il faut mettre, *s'affoibliroit bien moins.*

férents & contraires : parce que la diſtance ſeroit plus grande, & que les obſtacles ſeroient moins difficiles (3.) à ſurmonter. De ces trois principes le Roi d'Arragon conclut, qu'il falloit cauſer à ſa femme une extrême douleur ſur un ſujet faux & controuvé, pour la faire paſſer en ſuite de l'extrémité de la triſteſſe à celle de la joïe ; & enfin que la perſonne qui lui étoit plus chere après ce fils, viendroit lui dire que Dieu en avoit diſpoſé.

Le Roi Catholique ayant pris, ſelon Varillas, de ſi juſtes meſures, que la Reine ſa femme ne pût être informée que par lui de la mort de l'Infant : il lui fit dire que le Roi ſon mari étoit mort ſubitement, il la laiſſa environ une heure dans ſa triſteſſe : les pre-

(3.) *Moins difficiles à ſurmonter*, il y a dans Varillas, *plus difficiles à ſurmonter* : mais c'eſt encore une faute.

miers transports en étant (4) à peine passez. il lui causa une grande joye en se montrant tout d'un coup à elle: & environ une heure après, il lui apprit, par des adoucissemens fort étudiez, qu'ils n'avoient plus de fils.

Je laisse à juger aux plus habiles Philosophes si des raisonnemens aussi subits & des réflexions aussi raffinées sont l'effet d'une Philosophie purement naturelle. Mais Varillas auroit pû s'épargner la peine de ce récit, puisqu'il n'y a aucune vérité dans les faits sur lesquels il est fondé.

On n'apprit pas durement à la Princesse de Castille que son mari étoit mort, au contraire, ce Prince étant à Salamanque y tomba

(4) Voilà un Auteur qui fait bien de l'honneur au cœur de la Reine Isabelle, de supposer qu'elle commence au bout d'un heure à se consoler de la mort subite de Ferdinand le Catholique son mari.

malade, & pendant tout le tems de ſa maladie, qui dura treize jours, la Princeſſe ſa femme ne l'abandonna pas; & ce Prince étant mort le 6. Octobre 1497. la Princeſſe ſa veuve n'en avorta pas de douleur, puiſqu'elle n'accoucha qu'au mois de Juin 1498. c'eſt-à-dire huit mois après la mort de ſon mari.

Le Roi d'Arragon Ferdinand ne ſe ſervit auſſi d'aucune des précautions que Varillas lui fait prendre ici. Il étoit allé avec la Reine Iſabelle de Caſtille ſa femme, conduire leur fille aînée Elizabeth, qu'ils avoient mariée au Roi de Portugal. Le Roi d'Arragon ayant appris à Valence d'Alcantara le danger où étoit ſon fils, en partit ſeul pour le venir viſiter; & ce jeune Prince étant mort, le Roi Ferdinand en apprit la nouvelle à la Reine de Caſtille, non pas comme Varillas le raconte; mais par les

lettres qu'il lui écrivit pour l'en consoler.

Il étoit facile à Varillas, de nous en apprendre les circonstances véritables, qu'il auroit trouvées dans les 176, 182, & 192 Lettres de Pierre Martir, témoin oculaire, & connu de Varillas lui-même, puisqu'il en parle dans son Histoire de Louis XII. Et il auroit mieux fait de rapporter ce qu'en dit cet Auteur, que d'amuser le public par des réflexions remplies de subtilité, & par des raisonnemens formés sur des faits imaginaires, qui pourroient faire douter de la certitude de l'Histoire, si Varillas lui-même n'avoit pas donné lieu plus d'une fois de douter de sa sincérité. Mais le dirai-je, la beauté de la réflexion a séduit Varillas, & l'a porté à manquer à ce qu'il devoit à la vérité.

Trop peu de réflexions jette dans l'incertitude.

D'un autre côté, le manque de réflexions jette également dans

l'incertitude hiſtorique, lorſque nos Auteurs donnent inconſidérément dans les bruits populaires, ou dans les traditions incertaines. C'eſt ce qui a occaſionné ces merveilles de la ſainte Empoule, & des Fleurs de Lis, l'une & l'autre appotées du Ciel: Merveilles inconnues à nos premiers Ecrivains: mais très-célébres dans les médiocres Auteurs des derniers tems. Juſques là même que *Poſtel*, que nous venons d'entendre raiſonner ſi ſagement, ne peut s'empêcher de déclamer avec plus de pétulance que de force contre Paul Emile: parce que cet Ecrivain n'avoit point parlé de ce double miracle dans ſon Hiſtoire de France. » Le ſaint Huile, dit (ſ) » Poſtel, & Onction divine deſ- » dits Rois [Francs] avec celle

(ſ) *Guillaume Poſtel*, Apologie contre les détracteurs de la Gaule, au commencement.

» des divines Armoiries du Lis ce-
» leſte, très malicieuſement l'a,
» par ſon ſilence, ſupprimé (Paul
» Emile) & d'autant qu'il l'a peu
» abolie, digne vraïement par
» ung tel crime d'être exterminé
» & ſupprimé, ſauf qu'en ſon li-
» vre ſoit ladite Hiſtoire inſérée,
» & qu'il l'aye fait par malice &
» par impiété aux hautains eſprits
» des Tranſmontains (6) plus que
» trop communs, ne voulant ou
» ne penſant que Dieu tant ſe ſou-
» ciât d'une telle Nation, que de
» lui uſer de miracles, cela eſt plus
» que trop certain. Car autre-
» ment n'étant Hiſtoriographe,
» ne Scripteur qui avec très-gran-
» de reverence n'ait reçû, cru,
» & pour le moins (ainſi qu'elle
» eſt crue & reçûe) l'aye écrite,

(6) Il l'appelle *Tranſmontain*; ou d'au-delà des Monts, par ce que Louis XII. le fit venir de Verone, pour écrire l'Hiſtoire de France.

„il falloit que l'impiété dudit Pau-
„le Emile, au moins récitant les
„opinions fit autant pour le vrai
„origine du céleste régne des
„Gaulois (disant que la vérité &
„foi en fût laissée vers vers lesdits
„Auteurs) comme ont fait les
„Historiographes Romains des
„choses que le peuple seulement
„a cru être avenuës divinement
„vers Romulus & Numa. Ainsi
„autre ne se peut dire de Paul
„Emile & de tous autres qui au-
„jourd'hui en l'en suivant écri-
„vent des choses de ce tems-là, &
„de la totale Histoire Gallique,
„ou Françoise, s'ils n'écrivent à la
„vérité & remettent en un ce
„qui en a par autres dignes de
„foi été écrit, qu'ils ne soyent ju-
„gez ou très ignorans ou très ma-
„licieux, ou très athéïstes & nians
„la divine Providence.

Qui ne croiroit que tout est perdu, parce que Paul Emile ne

parle point de ces merveilles, qu'il n'osoit marquer, de peur de faire tort, sans doute, à l'idée que l'on pourroit avoir de son jugement. Il avoit pû remarquer dans les chroniques de saint Denis tout ce qui s'est dit à ce sujet ; mais il ne l'avoit pas lû dans les anciens, & sa réflexion l'a porté à passer sous le silence des merveilles inconnuës aux premiers Ecrivains de la nation.

Autre cause des incertitudes où nous jettent les Historiens, c'est leur basse flatterie pour les Princes. Quelques Auteurs du tems n'ont pas seulement accusez les Templiers des crimes les plus énormes, ils ont dit encore que ces crimes, l'horreur de l'humanité, étoient communs à tout l'ordre & faisoient même partie de leurs vœux & de leurs constitutions. Ils n'ont pas considéré que ces Chevaliers étoient devenus

Flatterie des Historiens est aussi une des causes de l'incertitude historique.

odieux aux Princes par des hauteurs qui ne leur convenoient pas & qu'ils n'étoient ſuſpects que par d'immenſes richeſſes dont on les vouloit dépouiller : par là tous étoient criminels dans l'eſprit des Princes avides, qui vouloient profiter de leurs dépouilles, & s'ils ſont condamnez par Volaterran (7) Platine, & M. Dupuy, ils ſont juſtifiez par ſaint Antonin, Naveler, Sabellicus, Jean Hérold, Henry, Pentaleo, Papire Maſſon, & le Pere Jacques Dubreuil. (8)

(7) Volaterran. lib. 22. Antropologiæ. Platina in vitis Paparum, & M. Dupuy dans ſon hiſtoire des Templiers.

[8] S. Antoninus, parte 3. hiſtoriæ titulo 21. chap. 3. . . . Navelerus part. 2. Chronographiæ generatione 44. ad annum 1307. . . . Sabellicus lib 7. Enneade 9. . . Papirius Maſſo lib. 3. Annalium Franciæ . . . . Joannes Héroldus lib. 5. cap. 63. Continuationis belli Sancti à Guillelmo Tiryo. . . . Henricus Pentaleo lib. 3. hiſtoriæ Joannitarum circa finem . . . Jacques Du Breuil Antiquités de Paris. . . .

Cela n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait eû des désordres dans quelques Particuliers, comme il arrive souvent aux personnes religieuses trop liées dans le monde, dont elles prenuent bien plus facilement les vices, que le peuple n'imite leurs vertus; c'est encore le même excès de flatterie qui a porté quelques Auteurs contemporains à justifier Charles VII. sur ses amours avec Agnez Sorel. Tous les Généalogistes nous assurent que deux filles, fruit de l'amitié criminelle que ce Prince avoit pour cette belle personne, furent mariées, l'une nommée Charlotte, avec Jacques de Brezé, & Marie, qui étoit la seconde, avec Olivier de Coitivi, Senechal de Guienne, & frere de l'Amiral de ce nom.

Cependant avec quelle confiance la Chronique de saint Denis, ouvrage du tems même, ne

odieux aux Princes par des hauteurs qui ne leur convenoient pas & qu'ils n'étoient ſuſpects que par d'immenſes richeſſes dont on les vouloit dépouiller : par là tous étoient criminels dans l'eſprit des Princes avides, qui vouloient profiter de leurs dépouilles, & s'ils ſont condamnez par Volaterran (7) Platine, & M. Dupuy, ils ſont juſtifiez par ſaint Antonin, Naveler, Sabellicus, Jean Hérold, Henry, Pentaleo, Papire Maſſon, & le Pere Jacques Dubreuil. (8)

(7) Volaterran. lib. 22. Antropologiæ. Platina in vitis Paparum, & M. Dupuy dans ſon hiſtoire des Templiers.

[8] S. Antoninus, parte 3. hiſtoriæ titulo 21. chap. 3. . . . Navelèrus part. 2. Chronographiæ generatione 44. ad annum 1307. . . . Sabellicus lib 7. Enneade 9. . . Papirius Maſſo lib. 3. Annalium Franciæ . . . . Joannes Hérold. lib. 5. cap. 13. Continuationis belli Sancti à Guillelmo Tiryo. . . . Henricus Pentaleo lib. 3. hiſtoriæ Joannitarum circa finem . . . Jacques Du Breuil Antiquités de Paris. . . .

Cela n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait eû des désordres dans quelques Particuliers, comme il arrive souvent aux personnes religieuses trop liées dans le monde, dont elles prenuent bien plus facilement les vices, que le peuple n'imite leurs vertus; c'est encore le même excès de flatterie qui a porté quelques Auteurs contemporains à justifier Charles VII. sur ses amours avec Agnez Sorel. Tous les Généalogistes nous assurent que deux filles, fruit de l'amitié criminelle que ce Prince avoit pour cette belle personne, furent mariées, l'une nommée Charlotte, avec Jacques de Brezé, & Marie, qui étoit la seconde, avec Olivier de Coitivi, Senechal de Guienne, & frere de l'Amiral de ce nom.

Cependant avec quelle confiance la Chronique de saint Denis, ouvrage du tems même, ne

fruits de ſon amour ſe répandre dans le monde & décorer des familles illuſtres, qui ont toujours fait gloire de deſcendre par là de ce grand Monarque.

Cinquiéme cauſe des incertitudes de l'hiſtoire; l'eſprit de parti.

Enfin je mets pour cinquiéme cauſe de l'incertitude de l'Hiſtoire l'animoſité & l'eſprit de parti qui régne quelquefois dans la plûpart des Ecrivains. On a beau dire qu'*un Hiſtorien ne doit avoir ni Religion, ni Patrie, ni Parenté*: où eſt, dira-t'on, cet homme ſi déſintereſſé? ſelon le parti que l'on a pris, on ſe croit autoriſé à parler mal de ſon ennemi; on le fait ſouvent ſans y penſer, parce que la prévention nous repreſente les objets tout autres qu'ils ne ſont.

Un homme de parti ne ſçauroit ſe cacher, il ne trouve de grandeur que parmi les ſiens; il ne connoît de lumiéres & de vertus que dans ſa communion. Tous

es autres ſont, ſelon lui, dans un étrange aveuglement d'eſprit & de cœur. » L'Hiſtoire de *De Serres* eſt partiale en faveur de la » prétenduë Religion, dit un (*) » Auteur illuſtre : il invective, il » outrage par tout les Chefs de » l'autre parti ; exhalte flateuſe- » ceux du ſien. » Ce qu'on dit de *De Serres* ſe peut appliquer auſſi à *Sleydan*, à la *Popeliniére* & à *Bezé* pour les Proteſtans : & l'on pourroit peut-être former la même accuſation contre *Surius*, *le Frere*, & *Florimond de Remond* parmi nous. Mais des exemples éclairciront beaucoup mieux cette maxime.

Je demande à Tacite le caractére de Sejanus : c'étoit, dit-il, un ambitieux, qui en vouloit (1) au Trône de ſon Maître ; c'étoit un

Preuve dans Sejanus.

(*) M. *Le Roy*, des Vertus & Vices de l'Hiſtoire.

(1) Tacitus lib. IV. Annalium.

Tyran, un empoisonneur, un adultére public; un homme enfin que l'ingratitude, ce vice si détesté, mais si commun, avoit porté jusqu'à le rendre ennemi de Tibére, qui l'avoit élevé à un point de grandeur, qu'à peine le Prince étoit quelquefois au-dessus de son Favori.

Je consulte Paterculus, il me dit (2) au contraire que Séjanus joignoit à un talent extraordinaire pour les affaires une vie douce & liante, une conversation agréable, s'estimant beaucoup

(2) Velleius Paterculus in Historia. Tiberius Cæsar Sejanum Ælium ... laboris ac fidei capacissimum, singularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet, virum severitatis lætissimæ, hilaritatis priscæ, actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eoque assequentem omnia, semper infra aliorum æstimationes se metientem, vultu vitaque tranquillum, animo exsomnem; in hujus virtutum æstimatione jampridem Judicia Civitatis cum Judiciis certant.

moins lui-même, que les Courtisans ne l'estimoient, venant à bout de tout, avec d'autant plus de facilité, qu'il ne cherchoit point à primer, ni à l'emporter sur les autres : & malgré son activité & sa scrupuleuse exactitude sur ses devoirs, il conservoit un air tranquille & serain, qui ne déceloit jamais le fond de ses actions : qu'il étoit devenu odieux par une fatalité inévitable, attachée à la faveur & à l'accroissement de fortune, dont les favoris même les plus sages n'ont pû se défendre.

D'où partent des jugemens si opposez ? C'est que la prévention de Tacite, qui lui peignoit les hommes beaucoup plus méchant qu'ils ne sont, ne lui faisoit voir Sejanus que du mauvais côté. Paterculus prévenu tout autrement, parce qu'il écrivoit sous le régne de ce Favori, ne le regardoit que du bon côté. Tacite en a peut-être

jugé par l'événement, parce que Tibere fit pognarder ſon Favori: mais il eſt aſſez ordinaire que l'homme de bien ſoit accablé par un Prince ſoupçonneux & jaloux.

Autre preuve dans Jeann. d'Albret.

Jeanne d'Albret eſt-elle morte empoiſonnée par des gands que lui avoit vendu une ſcélérat de Parfumeur de Milanois, nommé René, comme le prétend M. *De Leſtoile*, dans ſes (3) *Mémoires pour l'Hiſtoire de France*. M. de Thou laiſſe la choſe en doute. Mais *Claude Regin*, Evêque d'Oleron, (4) dans un Journal manuſcrit de cette illuſtre Reine, loin d'en parler, ne donne même aucun lieu d'en former le moindre ſoupçon: il dit ſeulement qu'elle mourut le 9. de

(3) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, par M. De Leſtoile Tom. I. à l'an 1572.

(4) Claude Regin, Journal manuſcrit de la Vie de Jeanne d'Albret, allégué par Sauval en ſes Antiquitez de Paris Tom. II. pag. 199.

Juin 1572. d'une pleuréſie qu'elle avoit gagnée le 3. du même mois, par les mouvemens extraordinaires qu'elle s'étoit donné dans l'achat des habits de nôces pour le mariage de ſon fils Henri avec Marguerite de Valois. Charles IX. Roi de France voulut que ſon corps fut ouvert. On n'y trouva aucun indice du poiſon ; mais on y remarqua la cauſe certaine de ſa mort dans un abſcès au côté que la pleuréſie avoit formé : ce qui diſpenſa de faire l'ouverture de la tête. (5)

Pourquoi un crime ſi horrible eſt-il attribué à une Nation qui n'a jamais été accuſée de ſembla-

(5) *M. de Thou Livre* 51. *de ſon Hiſtoire, en convient lui-même.* Corpore diſſecto, non etiam cerebro aperto, quod Rex ut fieret enixè mandaverat, abceſſus in latere ſiniſtro repertus ex nimia contentione & fatigatione contractus, quo eam periiſſe retulerunt medici, ſcripto de ea re publicato.

bles forfaits ? La Reine Jeanne mourut dans un tems extraordinairement critique : tems agité par des factions de Religion, toûjours odieuſes, & auſſi dangereuſes pour la tranquilité de l'Etat, que pour le bien de l'Egliſe. Elle étoit à la tête d'un parti conſidérable ; & ce Parti chagrin de perdre ſon Chef, a publié moins ſur la vérité du fait, que ſur les conjonctures du tems, qu'elle n'étoit pas morte ſans un ſecours étranger.

Troiſiéme preuve dans la mort de Marie Stuart.

Eſt-il vrai que *notre Roi* Henri III. *a dépêché Bellievre vers* Eliſabeth *Reine d'Angleterre, pour empêcher* en apparence *l'éxécution de l'Arrêt contre la Reine d'Ecoſſe*, l'infortunée Marie Stuart, quoique *ceux de la Ligue euſſent opinion que ce voyage étoit pour hâter* ou preſſer la mort de cette Princeſſe ? C'eſt ce que dit (6) M. de

[6] Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France par M. de Leſtoile, Tom. I. à l'année 1586.

Leſtoile. M. de Thou, qui étoit (7) ami de Bellievre, a crû ſérieuſement que Henri n'avoit pas d'autre deſſein que de ſauver la Reine d'Ecoſſe ſa belle-ſœur. Il y étoit intereſſé pour l'honneur de la Couronne qu'il portoit.

Mais il ſurvient un troiſiéme Auteur qui ſe mêle de la partie, & qui marque (8) » J'ai ouï-dire » à mon pere, qu'amis & ennemis » concururent par divers intérêts » pour faire périr cette malheu- » reuſe Reine. Il avoit appris de » la bouche de M. de Bellievre, » qu'on envoya extraordinaire- » ment en Angleterre en apparen- » ce, pour ſolliciter la vie de cette » pauvre Reine, & qui avoit une » très-ample inſtruction à cette » fin : qu'il en avoit une toute con-

[7] Thuanus in Hiſtoria libro 86.
[8] Auberi Du Maurier, Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande in 12. Paris 1682. & 1688. dans la Préface.

» traire de la main du Roi Henri
» III. pour exhorter la Reine Eli-
» ſabeth à faire décapiter cette en-
» nemie commune de leurs per-
» ſonnes & de leurs Royaumes :
» ce que le Roi fut forcé de faire,
» de crainte que Marie Stuart hé-
» ritiére d'Eliſabeth, & plus jeune
» ne qu'elle, venant à lui ſuccéder,
» Meſſieurs de Guiſe ſes parens,
» qui la gouvernoient abſolument,
» & qui par le grand nombre de
» créatures qu'ils avoient dans le
» Royaume, faiſoient branler ſa
» couronne, fortifiez de la Puiſ-
» ſance d'Angleterre, d'Ecoſſe &
» d'Irlande, n'en fiſſent un ſe-
» cond Chilperic.

Cette conduite artificieuſe ne tenoit rien du caractére de Henri III. il n'étoit pas ſans vices, ni ſans beaucoup de foibleſſes ; mais il avoit de la droiture : il lui étoit difficile de ſe déguiſer à ce point. Diſons mieux, il étoit devenu odieux

odieux à la Ligue, qui lui attribuoit tous les crimes auſquels il n'avoit jamais penſé. Moins il y avoit de vraiſemblance, plus on s'attachoit à les lui imputer : & dans cette occaſion le témoignage de M. du Maurier, qui ſent un peu trop les bruits populaires des Ligueurs, doit le céder au ſilence déciſif de M. de Thou, qui étoit bien informé, & qui n'auroit pas manqué de laiſſer entrevoir quelque doute, ſi la conduite du Roi Henri III. y avoit donné lieu. Eliſabeth étoit vindicative : la beauté de Marie Stuart l'avoit beaucoup plus outragée que ſes intrigues politiques. Ainſi dès qu'on vouloit qu'elle ſe défit de la Reine d'Ecoſſe, il n'y avoit qu'à laiſſer agir ſa jalouſie. D'ailleurs comme cette Reine étoit captive depuis 18. ans, elle n'avoit aucune occaſion de ſe déclarer ennemie de la perſonne & du Royaume de

Henri : elle n'étoit pas dans une ſituation à être gouvernée par Meſſieurs de Guiſe, & ne pouvoit leur donner aucun ſecours actuel contre le Roi Henri III. D'ailleurs ce Prince n'étoit pas capable de prévoir les malheurs de ſi loin. Enfin M. de Bellievre auroit-il eu l'imprudence de découvrir à M. du Maurier un ſecret auſſi important, qu'il auroit caché à M. de Thou ſon Ami.

Un fait beaucoup plus moderne m'a toûjours extrémement frapé. Il eſt de la nature de ceux que l'ennemi croit pouvoir hazarder quelquefois pour rendre odieux le parti contraire. Je lis dans un Auteur ces paroles remarquables. *L'Etoile fatale à tous ceux qui ſont obſtacle à la* [*] *grandeur de la Maiſon d'Au-*

(*) Manifeſte de l'Electeur de Bavière ; cette piéce publiée en 1704. eſt de M. l'Abbé Du Bos, aujourd'hui de l'Académie Françoiſe.

triche, emporta ce jeune Prince (c'étoit le Prince Electoral de Baviére, fils aîné du Séréniſſime Electeur Maximilien Emmanuel) *Il mourut* donc à Bruxelles *d'une indiſpoſition très-légére, & qui l'avoit attaqué pluſieurs fois, ſans danger, avant qu'il fût deſtiné à porter la Couronne d'Eſpagne.*

Quelle triſte & funeſte idée ces paroles ne font-elles pas naître? Ceux néanmoins qui ont connu le vertueux Empereur Leopold, ſçavent qu'il étoit incapable, & par Religion, & par probité, de ſe ſervir d'aucun moyen odieux. Jamais Prince n'a eu de plus grands principe d'honneur & de vertu; je ne parle point de ſa piété, elle ne s'eſt jamais démentie.

Mais pour le juſtifier, je rapporterai deux faits déciſifs: l'un & l'autre connus à la Cour de Baviére, où je les ai appris. Le Prince Electoral mourut effectivement de faim. Une légére indiſpoſition,

l'ayant attaqué, les Médecins crurent le pouvoir guérir par la diete: elle fut pouſſée trop loin; & quoiqu'il demandât continuellement que l'on ſoulageât ſa faim, la Médecine fût inéxorable à ce ſujet, & il lui fallut périr d'inanition dans le ſein de l'abondance: ce fut au mois de Février 1699. L'ouverture même de ſon corps fit voir qu'il n'y avoit en lui que cette cauſe de mort.

L'autre fait juſtificatif eſt que le Séréniſſime Electeur de Baviére, ſur ce que l'Empereur Léopold lui en fit parler, déſavoüa lui-même cet écrit, qui contenoit beaucoup de choſes eſſentielles. Le manuſcrit qu'on en avoit envoyé à l'Electeur pour l'éxaminer, fut pris dans ſes équipages après la fatale journée d'Hochſtet en 1704. C'eſt ce que j'ai ſçû du feu *Baron de Karg*, Abbé du Mont Saint Michel, Grand Chancelier, & Pre-

mier Miniſtre du Séréniſſime Electeur de Cologne. On ne l'a jamais accuſé de baſſe flaterie pour la Maiſon d'Autriche, qui l'avoit mis au ban de l'Empire; mais il avoit trop d'équité pour ne la pas juſtifier ſur un crime auſſi attroce.

Enfin, je mets dans la même claſſe ceux qui ont des mécontentemens vrais ou imaginaires des Souverains, ou de quelqu'autre perſonne que ce ſoit. L'homme mécontent devient irréconciliable: il ſe croit attaqué dans ſon mérite, ſon amour propre eſt offenſé: ainſi il s'embaraſſe moins de rendre témoignage à la vérité que de ſatisfaire ſon reſſentiment: c'eſt de ce nombre qu'étoit Guillaume Poſtel, même par rapport à un fait qui le regarde perſonnellement. » Le quart (9) propos,

[9] Guillaume Poſtel parlant de ſa ſortie des Jéſuites en ſon Livre des Merveilles du Monde, ou Hiſtoire des Indes, chapitre 23. in 16. Paris 1553.

» dit-il, pour lequel les **Jéſuites**
» m'ont hors de leur Compagnie
» expulſé, eſt que je ne ſçaurois en
» nulle ſorte conſentir que le Pa-
» pe ſoit au-deſſus du Concile: ce
» que toute la Compagnie s'efforce
» ce à perſuader en tout le monde
» contre l'Egliſe, Faculté, Na-
» tion & conſentement **Gallique.**
» Car s'il avenoit que les **Conciles**
» de Baſle & de **Conſtance** fuſ-
» ſent conciliables; il faudroit né-
» ceſſairement que les **Héréſies** &
» Hérétiques condamnez en iceux
» fuſſent indûëment condamnez.

Mais dès qu'on veut approfondir ce qui regarde la ſortie de cet homme célébre hors de la Compagnie de Jéſus, on en trouve les véritables raiſons. Ce fût en 1545. qu'il fût obligé de ſe retirer. Saint Ignace ne pût ſouffrir dans ſa Société naiſſante, un homme qui avoit à la vérité de grands talens pour les Mathématiques, & pour

les langues ſçavantes ; mais qui cachoit des erreurs [10] intolérables ſous le ſpécieux prétexte du don de prophétie, dont il ſe prétendoit favoriſé. Le Saint Patriarche vouloit des hommes ſages, utiles à l'Egliſe, capables d'édifier : & non de ces hommes extraordinaires, qui cherchent à ſe faire valoir eux-mêmes par des caractéres ſinguliers, plus éclatans que profitables.

Ainſi je n'ai jamais pû croire l'accuſation de Poſtel, ſur tout depuis que j'ai vû les Jéſuites s'expliquer eux-mêmes en ces termes. » Que les plus ſignalez de leur » compagnie (11) ſouſcrivent à » la doctrine du Concile de Con» ſtance, tenuë & obſervée en

[10] Orlandinus Hiſtor. Societ. Jeſ. Lib. 5. num. 3.

[11] Apologie pour les Religieux de la Compagnie de Jeſus par le Pere Nicolas Cauſſin, deuxiéme édition in 12 Lyon, 1644. p. 192.

» France. Qu'ils n'ont point d'o-
» pinion particuliere ſur cet arti-
» cle, qu'ils n'ont rien dit ni écrit
» là-deſſus qui n'ait été écrit mê-
» me par les plus Sçavans & les
» plus graves Docteurs de Sor-
» bonne, de quoi ils mettroient les
» preuves bien au long, ſans la
» défenſe qui en a été faite. Que
» s'il ſe trouve quelque Etranger
» d'autre ſentiment, ils le déſa-
» vouënt & le condamnent. Qu'il
» faut étouffer toutes les opinions
» contraire à celle du Concile,
» ſans les débattre ni divulguer,
» parce qu'elles ſont ſcandaleuſes,
» hérétiques & préjudiciables à
» l'Etat: que ſi quelque Particu-
» lier en eſt atteint, il doit être
» dénoncé aux Puiſſances par les
» formes ordinaires de la Juſtice.»
Ces vérités ſont d'autant plus certaines, que les membres que je connois de cette illuſtre Compagnie, ſont à ce ſujet dans le ſen-

timent de l'Egliſe de France.

Tout ce qu'on vient de lire dans cet article doit nous apprendre à reſpecter l'Hiſtoire, ſans nous attacher à la détruire par de fauſſes accuſations. Les hommes ſont plus coupables que l'hiſtoire même, ou de ne la pas écrire conformément aux régles, ou de la lire ſans l'eſprit d'équité qu'ils apportent dans la plûpart des autres lectures, ou de n'y employer pas le diſcernement qu'ils ont pour les affaires les plus ordinaires, ou enfin de ne pas chercher à profiter des doutes & des incertitudes qui ſont inévitables à tout ce qui part de la main des hommes. C'eſt à l'explication de cette derniere reflexion que je deſtine l'article ſuivant.

ARTICLE VII.

Utilitez & uſage des incertitudes de l'Hiſtoire.

Maximes generales.

COmmençons par des maximes generales. Dès que je vois des contradictions dans les meilleurs Hiſtoriens, également amateur de la vérité; dès que je ſens qu'il y a, ou qu'il doit y avoir des doutes ou de l'incertitude dans l'Hiſtoire, c'en eſt aſſez pour me convaincre de la foibleſſe & de la fragilité de mon eſprit. Je me perſuade par là du peu d'étenduë de mes connoiſſances, puiſqu'un trait d'hiſtoire, puiſque la moindre circonſtance m'arrête, juſqu'au point de me trouver quelquefois dans l'impoſſibilité d'aſſeoir un jugement ferme & déciſif ſur un fait, ou ſur ſes dépendances principales.

Mais malgré ces ſujets d'humiliation, je trouve quelque choſe de conſolant, & je me dis à moi-même ; cet endroit eſt obſcur, ainſi il n'eſt inſtructif que pour m'apprendre que je ſçai peu de choſe. Attachons-nous uniquement à ce qui eſt clair, ou à ce qui eſt inconteſtable, & je trouverai plus de vérité qu'il ne faut pour mon inſtruction. Si la Providence avoit daigné m'inſtruire par le fond certain de cette Hiſtoire, elle n'auroit pas permis qu'elle fut couverte d'obſcurité. C'eſt là l'uſage le plus raiſonnable que je fais de ces incertitudes.

Mais allons plus avant, & ne craignons pas d'entrer dans le détail, pour nous convaincre que les incertitudes hiſtoriques, priſes en particulier, ne ſont pas moins utiles, que quand on les regarde en général.

Ces incertitudes ſe réduiſent à cinq chefs.

1. Ou elles regnent ſur des corps généraux d'hiſtoire.
2. Ou ſur des faits particuliers.
3. Ou ſur les circonſtances des faits.
4. Ou ſur les cauſes & les motifs d'une entrepriſe.
5. Ou enfin ſur les caracteres des Princes & des grands hommes qui ſont marquez dans l'hiſtoire.

I.

Utilité & uſage des incertitudes qui regnent ſur des corps généraux d'hiſtoire.

Je trouve une incertitude preſque inſurmontable dans les premiers tems de l'Hiſtoire de Babylone, d'Aſſyrie & d'Egypte, & même dans tout ce qui concerne le Royaume de Sycion. Les anciens ne me fixent pas plus que les modernes ; ils ne font que me confirmer dans mes doutes. Cependant je vois Babylone établie peu de ſiécle après le déluge ; je vois Ninive, ville capitale, mais très grande &

très célébre, qui brille avant Moïſe. Néanmoins juſques à un certain tems ; tems à la vérité poſtérieur & fort éloigné de l'origine de ces Empires, je n'y remarque pas de ſucceſſion bien établie. Je trouve encore bien plus de doutes dans ce qui regarde l'hiſtoire d'Egypte, ſoit par rapport à ſon ancienneté, quoique très grande, ſoit par rapport à la diviſion collateralle de ſes Royaumes & des Princes qui les ont gouvernez. Ainſi je dois me dire à moi-même, ces hiſtoires ne me ſont pas neceſſaires, autrement Dieu en auroit perpétué la clarté juſques à nos jours.

Mais je ne laiſſerai pas de les conſiderer par les inſtructions qu'elles peuvent me fournir. Ces hiſtoires ſont obſcures, elles s'anéantiſſent pour ainſi dire, & ne laiſſent paroître que le ſeul peuple qui eſt dépoſitaire du vrai

culte de la Religion & de la véritable doctrine des mœurs : je ne dois donc pas m'obſtiner à percer cette obſcurité ; ſi ce n'eſt pour me convaincre du peu de conſidération où étoient ces premiers hommes auprès de Dieu, en comparaiſon de cette race choiſie qu'il me préſente continuellement, pour montrer que ſa lumiere & que ſa vérité s'eſt fait connoître dans tous les tems, & qu'elle s'eſt perpetuée de ſiécle en ſiécle pour notre édification.

Je vois néanmoins ces peuples, je veux dire les Egyptiens & les Babyloniens, qui paroiſſent & qui ſe font jour enfin dans des tems moins reculez ; mais je les vois paroître comme perſécuteurs de ce peuple choiſi, parce que ces derniers n'ayant pas dignement répondu aux faveurs dont la Providence les avoit accablez, elle ſe ſert pour châtier l'ingrati-

rude de son peuple de ces mêmes hommes qui devoient être regardez comme des nations obscures & peu considerables par rapport à la vérité. Ce sont les fleaux, ce sont les verges dont la Divinité se sert pour punir les crimes de son peuple; par là ils sont redoutables; quoique mépriſables d'ailleurs, ſi on les conſidere par des vûës plus ſublimes & plus relevées. Ils ne ſervent que pour faire éclater davantage la vérité de la Religion. Le peuple de Dieu ſe ſoumet-il? revient-il à des ſentimens de pénitence? Sur le champ le Perſecuteur eſt humilié, au lieu qu'il reprend le deſſus, dès que le peuple de Dieu retourne à ſes premiers égaremens. Si je trouve néanmoins des inſtructions morales & politiques chez les Egyptiens & les Babyloniens, Dieu nous en a conſervé la mémoire pour nous apprendre ce que nous

devons faire avec ſon ſecours ; puiſque des hommes, abandonnez pour ainſi dire à eux-mêmes, ont porté ſi loin le caractere des mœurs & la ſageſſe du gouvernement civil.

Sycion ne m'embarraſſe point: ſes Rois vrais ou imaginaires ne figurent pas dans l'hiſtoire ancienne de la Gréce, ainſi ils deviennent inutiles ; & ſi l'on a conſervé la mémoire de leurs noms, il faut dire que ce ſont de ces inutilitez ſçavantes, propres à ſatisfaire uniquement l'amour propre & qui ſont quelquefois une pierre d'achoppement dans l'étude de l'hiſtoire, quand on veut aller plus loin qu'il ne faut pour une ſage inſtruction.

II.

Utilité & uſage des incertitudes. Les incertitudes des faits hiſtoriques ne ſont pas moins utiles, ſi l'on ſçait les tourner du bon cô-

té. Les faits quoique douteux, quoique faux, ſont ſuſceptibles d'une grande diverſité de réflexions, toutes également ſages & inſtructives. J'en ai déja donné quelques exemples dans le chapitre LXI. *de la Méthode pour étudier l'hiſtoire*; mais un plus grand détail ne ſera pas inutile, & fera naître de nouvelles obſervations.

titres qui regardent des faits particuliers de l'hiſtoire.

Quand je lis dans Tite-Live ce nombre conſidérable de prodiges qu'il s'eſt crû obligé de rapporter, je ne puis m'empêcher de le plaindre. Une Veſtale, à ce qu'il dit, fauſſement accuſée d'avoir manqué à ſon devoir, tire ſeul pour ſe juſtifier un grand Navire contre le courant de l'eau. Des bœufs, des ânes, des moutons & des veaux ont parlé, ſi on l'en croit: eſt-ce à dire qu'il fut perſuadé lui-même de tous ces faits extraordinaires? J'en doute; mais il étoit obligé de les écrire, puiſque la ſu-

perſtition des Romains les rendoit reſpectables. En ce cas, je plains le malheur de ſon ſiécle, & peut-être de beaucoup d'autres, de n'oſer découvrir la vérité, parce qu'elle déplaiſoit aux peuples aveuglez & ſéduits. Auroit-on pû dans certains ſiécles du Chriſtianiſme revoquer en doute les épreuves du fer chaud, ſans ſe faire regarder comme un impie ? Cependant avec qu'elle indifference ne traite-t'on pas aujourd'hui ces prétendus prodiges ? Auroit-on pû même chez les Proteſtans des Sevennes & d'Angleterre, rejetter il y a quelques années, leurs enthouſiaſmes, leurs prophéties, & leurs mouvemens extraordinaires, ſans s'expoſer viſiblement à la fureur d'un peuple abuſé par l'eſprit de ſéduction ? Les plus ſages Proteſtans ne ſe ſont hazardez à ſe déclarer contre ces enchantemens qu'après

que les imaginations moins échauffées ont laissé reparoître cette tranquillité naturelle, qui fait regarder les objets selon leur état véritable.

Je ne veux pas nier cependant qu'il ne soit arrivé des choses merveilleuses chez les Payens, soit que la Providence l'ait ainsi voulu, pour maintenir la considération que l'on doit avoir pour les vertus morales, soit pour récompenser les hommes des bonnes œuvres qu'ils auroient pû faire par des vûës loüables. Saint Augustin (1) nous avertit au moins que Dieu a favorisé les Romains de prospéritez temporelles pour les vertus qu'ils avoient pratiqués. Les vertus sont toûjours divines dans leur origine: c'est pourquoi Dieu les récompense: elles ne deviennent vicieuses que,

[1] S. August. de Civitate Dei lib. 5. cap. 15.

par le défaut de l'humanité. Et la Providence ne ſe croit pas obligée de reconnoître des actions louables en elles-mêmes ; mais qui partent d'un mauvais principe.

Je n'oſe par exemple révoquer la vérité de ce fait, rapporté par Plutarque. J'y trouve une preuve du ſoin que la Providence veut bien prendre de l'humanité. » Pendant une nuit obſcure, dit (2) » Plutarque, Brutus entendit tout » à coup quelqu'un qui entroit » dans ſa tente. Il vit une figure » horrible : ce corps étrange & » monſtrueux s'approcha de lui & » ſe tint debout près de ſon lit, » ſans lui dire une ſeule parole. » Il eût l'aſſurance de lui demander : *Qui es-tu donc ? Es-tu homme ? es-tu quelque Dieu ? Que viens-tu faire dans ma tente ? & que veux-tu ?* Le » fantôme lui répondit : *Brutus, je*

(2) Plutarch. in Bruto.

» *ſuis ton mauvais Génie, & tu me ver-*
» *ras bien-tôt dans les Plaines de Philip-*
» *pes. Hé bien*, répondit Brutus, » *nous t'y verrons.* Après quoi le fan-
» tôme diſparut..... On aſſûre que
» cette nuit même (c'eſt-à-dire,
» la nuit de la journée de Philip-
» pes) le même fantôme que Bru-
» tus avoit déja vû ſe préſenta de-
» vant lui ſous la même forme :
» & après y avoir été quelques mo-
» mens ſans rien dire, il diſparût.

Combien trouve-t'on dans l'Hiſtoire prophane d'autres faits, que d'un côté la prudence empêche d'expoſer derechef aux yeux des hommes, & que de l'autre la critique n'oſe rejetter avec fondement. Il ſuffiroit pour les admettre d'y remarquer des preuves ſenſibles des ſecours extraordinaires, dont la Divinité veut bien favoriſer les hommes en particulier, comme elle favoriſe les Etats & les Royaumes, pour opérer en eux

ſes deſſeins ſur l'ordre & l'économie de l'Univers.

On s'eſt élevé néanmoins dans la Religion même contre des faits, qu'une dévotion mal entenduë avoit préſentez à l'eſprit des Fidéles. Si la vérité de la Légende (3) des *Onze mille Vierges* a été fortement ſoutenuë dans le dernier ſiécle; elle a été regardée long-tems auparavant, c'eſt-à-dire, dans le quartorziéme, comme une fable & une imagination (4) qui n'avoit aucune réalité. Il a toûjours été permis d'attaquer des faits auſſi peu vraiſemblables, pour nous apprendre que dans la Reli-

[3] Herm. Crombach Societ. Jeſu, Vita & Martirium S. Urſulæ & ſociarum, undecim mill. Virginum, in folio Coloniæ Agrippinæ 1647. Livre rempli de beaucoup de fables, en quoi il eſt très recherché de bien des gens.

(4) Gobellinus Perſona Coſmodromii ætate VI. cap. 14. ouvrage que ce ſçavant Allemand commença vers l'an 1490. & l'a peut-être fini vers l'an 1520.

gion il n'y a point de prescription contre la vérité.

Dans quelles incertitudes l'Histoire ne nous tient-elle pas sur la naissance de *Dom Juan d'Autriche*, fils naturel de Charles-Quint : & quel étrange sujet de réflexions, soit pour les Princes, soit pour des lecteurs ordinaires. On a dit que cet illustre Prince, digne de l'Empereur son Pere, étoit né de Barbe Blomberg, Demoiselle d'Augsbourg. Cependant le même Auteur, qui nous en assure, c'est le célébre Strada, l'un des plus grands Ecrivains de la Compagnie de Jesus, ne cherche-t'il pas lui-même à nous jetter dans le doute & dans l'incertitude sur la Mere de ce Prince. » Il ne faut pas néanmoins, dit [5] cet Historien, » que je cache au Lecteur ce qui » m'a été découvert par une per-

(5) Famianus Strada de Bello Belgico, Decade 1. lib. 10. ad finem.

» ſonne de grande condition (c'eſt
» le Cardinal de la Cueva) que
» Dom Juan d'Autriche n'étoit
» pas né, comme on l'a crû, de Bar
» be Blomberg, mais d'une Dame
» plus illuſtre, & qui tenoit rang
» de Princeſſe. Que pour épar-
» gner ſa réputation, l'Empe-
» reur Charles-Quint en ſuppoſa
» une autre: que Blomberg ſe ré-
» ſolut aiſément à jouer ce perſon-
» nage, s'imaginant que le nom
» d'Empereur étoit une excu-
» ſe honorable pour une faute
» de cette nature. Que Philippe
» II. avoit révélé ce miſtére à l'In-
» fante Iſabelle ſa fille, pour qui
» il n'avoit rien de ſecret; & Iſa-
» belle le découvrit à la perſonne
» de qui je l'ai appris... Ainſi
» Don Juan d'Autriche qui ſça-
» voit pénétrer juſques dans le ſe-
» eret de ſes ennemis, a vécu, &
» eſt mort avec ſi peu de connoiſ-
» ſance de ſa Maiſon & de ſes Pa-
» rens,

» rens, qu'il a été trompé deux » fois à ſa Mere; qu'il a en divers » tems honoré ſous ce titre celles » qui ne l'étoient pas, & n'a ja- » mais connu celle qui l'étoit véri- » tablement.

Que d'attention les Princes les plus ſages ne doivent-ils pas avoir pour vivre avec tant de retenuë, qu'ils n'ayent rien à craindre de la part de leurs Confidens; ou s'ils ont des ſecrets à dépoſer, de le faire au moins en des mains ſûres, incapables de les divulguer. S'il ne s'agiſſoit que d'eux ſeuls, ils ſeroient les maîtres de faire connoître à leurs amis leurs penſées les plus ſecrétes. Mais dès qu'une perſonne tierce s'y trouve intéreſſée, alors il n'y a point d'amis, il n'y a point de confidens, qui doive être informé de leurs démarches cachées. Et d'ailleurs, ne faut-il pas avoüer que les hommes ſont bien malheureux de ne pou-

voir pas renfermer en eux-mêmes ce qui regarde leur propre perſonne, ou d'avoir beſoin de pareils dépoſitaires, qui loin de les conſoler, ou de les ſoutenir, ſont prêts à chaque inſtant à dévoiler les ſentimens de leur cœur, & à les perdre de réputation? N'en a-t'on pas la preuve dans cette occaſion eſſentielle, où l'on a voulu percer dans cette obſcurité & lever le doute en tournant ſes vûës du côté d'un des plus grands crimes qui ſe puiſſe commettre? » Voilà, dit un Auteur (6) moderne, une conſcience bien délicate, pour un homme (comme Charles-Quint) qui a tant fourbé toute ſa vie, & qui, ſi l'on en croit l'Hiſtoire ſecrette, ne faiſoit pas difficulté de coucher avec ſa propre ſœur, pendant que Barbe Blomberg ſer-

[6] Menagiana tom. 2. pag. 313. in 12. Paris 1715.

» voit de couverture à ce com-
» merce infâme, & se disoit la
» Mere de Dom Juan d'Autri-
» che. « C'est ce que je ne croirai jamais d'un Prince aussi religieux que Charles-Quint : j'aurois bien de la peine à le croire d'aucun autre.

Et pour faire cette remarque par des faits qui regardent notre Histoire, je ne ferai que rapporter les paroles d'un de nos Ecrivains. » Je ne vois jamais du Hail-
» lan & De Serres (ignorans &
» ridicules ennemis des Papes)
» dit cet (7) Auteur, que je n'aye
» une extraordinaire envie de ri-
» re, lisant les belles harangues
» que l'un (c'est Du Hallain) fait
» faire à cinq ou six Allemands
» pour combattre & pour défen-
» dre la Royauté en l'élection de
» Pharamond, & les loix que l'au-

[7] M. le Roi, des vertus & vices de l'Histoire pag. 75. & 76.

» tre (De Serres) nous propoſe » comme fondamentales de cette » Monarchie.

Rien ne nous doit donc tenir dans une ſi grande réſerve que des incertitudes de ce genre. Preuve certaine que pour bien examiner ce qui regarde la vérité hiſtorique, il faut toûjours recourir aux Auteurs originaux, ſans s'arrêter aux réfléxions brillantes & ſpécieuſes que les modernes ont voulu ſubſtituer de leur propre fond aux anciens monumens de l'Hiſtoire.

III.

Utilité & uſage des incertitudes dans les circonſtances des faits.

Je continuë mes obſervations ſur l'utilité qu'on peut tirer des incertitudes hiſtoriques, par l'examen des circonſtances qui accompagnent les faits principaux, ou par les motifs qui les ont fait entreprendre. Souvent le fait eſt vrai, & la plûpart des circonſtan-

ces ſont fauſſes ou douteuſes. Il eſt certain, par exemple, que Sémiramis a été une grande Reine, qu'elle a fait beaucoup de conquêtes, & a rendu ſon nom célébre dans tout l'Orient. On ſçait par l'Hiſtoire, que Xerxés eſt venu dans la Gréce avec une armée conſidérable; que peu s'en eſt fallu qu'il n'en ait fait la conquête, ou même qu'il ne l'ait entiérement détruite. Cependant il eſt conſtant qu'il en fût honteuſement chaſſé, moins par les forces que par la prudence & la ſage conduite des Grecs. Mais les circonſtances de leur Hiſtoire ne la rendent-elles pas douteuſe? Auroit-on pû, comme l'on prétend, trouver dans leurs armées plus de deux millions de Soldats? Y voit-on dix-ſept cens mille Chevaux, cent mille Chariots armez & attelez, trois cens mille chameaux & trois mille Vaiſſeaux? Ce qui n'auroit

pas fait moins de huit millions de bouches, en y comprenant néanmoins celles qui n'étoient pas deſtinées au combat. Voilà les circonſtances dont on a douté en des tems moins critiques & moins difficiles que le nôtre.

Louis XII. l'un de nos plus illuſtres Rois, ſe faiſant, il y a plus de deux cens ans, expliquer ce qui regarde l'Hiſtoire ancienne, y trouvoit-il de l'impoſſibilité. Il ſçavoit mieux (8) qu'un autre com-

(8) Alexandro Xerxis numerum terreſtrium copiarum referente [coram Ludovico XII.] quas fuiſſe CLXX. Myriades; & Semiramidis Aſſiriorum Reginæ, cui fuerat peditatum centum millia equitatus centum Myriades, falciferorum & plauſtrorum decies decem millia, virorum in Camelis pugnantium idem numerus; aliorum Camelorum (ubi opus erat) vicies dena millia. Naves in Bactris ter mille: elegantiâ, venuſtateque verborum abundantes exteros hiſtoriæ veritatem aiebat [Ludovicus] tranſgreſſos tantumque abeſſe ut aut quæ de Xerxe, aut Semiramide ſcripſiſſent vera ſibi eſſe

ment on pouvoit conduire & faire subsister des Armées ; & il avoit raison de rejetter cette immense assemblage d'Hommes, de Chariots, de Chevaux & de Chameaux qui font peu d'honneur au génie de l'Historien, qui du moins devroit sçavoir que ce qui est praticable sur le papier devient impossible sur le terrain.

Les batailles de Marignan & de Pavie, toutes deux si glorieuses pour la valeur de François I. quoiqu'avec des succès bien différens pour la Nation Françoise, sont-elles aujourd'hui plus éclaircies par l'Histoire qu'elles ne l'étoient du tems de nos Peres ? En apperçoit-on mieux le dénoüement après bien des recherches & des discussions sur les contrariétez des

persuaderet, ut & in sacris historiis & divinis corruptos interdum numeros bellatorum vereretur. Arnold. Ferronus lib. III. de gestis Gallorum in Ludovico XII.

Hiſtoriens ? Non ſans doute. Il faut s'en tenir à des faits generaux & abandonner le reſte aux Hiſtoriens qui rapportent des circonſtances qu'on ne ſçauroit concilier, ou bien il faut recourir aux témoignages du tems quand on en peut avoir.

François I. lui-même qui parût comme un Héros à ces deux grandes journées, en a fait la relation, dont l'une imprimée ou abſorbée pour ainſi dire dans l'épaiſſeur d'un livre obſcur & peu recherché, reparoît à la fin de cette diſſertation : l'autre tirée d'un manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, ſe verra ici pour la premiére fois : ce ſont des pieces eſſentielles qui font connoître exactement l'Hiſtoire de ces deux grandes journées.

C'eſt ainſi qu'il faut ſe conduire quand on le peut dans l'examen des doutes hiſtoriques, qui ſont

vaciller un fait par des circonſtances différentes. On doit alors recourir aux témoignages certains, que le tems même peut avoir conſervé : & ſi l'on ne peut arriver à une entiére certitude, il faut ſe retrancher ſur les circonſtances dont on convient, & donner pour douteuſes celles dont la vérité ne pourroit être éclaircie. C'eſt peut-être là ce qui m'engageroit à ſuivre cette maxime d'un Auteur que j'ai déja cité plus d'une fois. » Il ſeroit déſirable, dit-il, & très-» utile, que ceux qui veulent (1) » écrire l'Hiſtoire, n'entrepriſſent » que l'Hiſtoire de leur tems, & » ne parlaſſent que de celle de leur » Païs, & encore que de ce qu'ils » auroient vû eux-mêmes, non » pas avec des yeux pleins de paſ-» ſion : mais avec ceux de l'indiffé-» rence. Ce ſeroit le moyen d'être

(1) M. le Roi. des vertus & vices de l'Hiſtoire.

» certain du fait & de ſes principa-
» les circonſtances.

IV.

Utilité & uſage des incertitudes qui ſe trouvent dans les cauſes & motifs des événemens.

L'incertitude qui ſe trouve preſque toûjours dans les motifs d'un fait ou d'une entrepriſe nous doit porter à une extrême défiance des Hiſtoriens, qui ne doutent jamais des cauſes ſecrétes d'une guerre ou d'un événement ; c'eſt par là que Davila & Varillas ſe ſont rendus ſuſpects ; on diroit à les entendre qu'ils ont été du Conſeil de tous les Princes dont ils font l'Hiſtoire ; tout eſt dévoilé à leurs yeux : il n'y a rien d'obſcur dans leurs Hiſtoires. Qui ne croiroit que le cœur des Rois n'a pas été dépoſé entre leurs mains ? Cependant pour parler avec un Ecrivain du dernier ſiécle : » Quelle pé-
» nétration faudroit-il pour voir

» distinctement (1) à la distance » de trois & quatre cens ans, pour » voir des choses qu'une antiqui- » té encore plus éloignée a renfer- » mées dans l'obscurité d'un tems » immémorial ? Si l'on ne sçait » pas aujourd'hui dans la Cham- » bre du Roi ce qui se passe dans » son Cabinet, comment sçaura- » t'on sous le Régne de Louis » XIV. ce qui a passé par la tête » de tous les Louis, de tous les » Henris & de tous les Charles qui » ont été depuis Clovis jusques à » lui.

» Sans remonter jusques aux es- » paces perdus de l'antiquité ; tou- » tes les affaires qui sont du tems » de l'Historien, sont-elles de sa » connoissance ? Voit-il autre » chose que l'écorce & la couver- » ture de celles qui se font devant » ses yeux ? De quoi lui sert la vûë

[1] Le Moine, Jesuite, Traité de l'Histoire, in 12. Paris 1670.

» de la montre, s'il n'a pas celle
» du mouvement & des reſſorts ?
» Et qui peut la lui donner auſſi
» nette & auſſi ſincére que la foi
» publique & la vérité de l'Hiſtoi-
» re la lui demandent ?

» Les Lettres des Princes, les
» Mémoires de leurs Miniſtres, &
» les Inſtructions des Ambaſſa-
» deurs leur ſont d'un grand ſe-
» cours. Mais les Princes & leurs
» Miniſtres ne mentent-ils jamais
» par écrit ? Leurs plumes ſont-
» elles de meilleure foi que leurs
» lévres ? Et ne met-on pas les Am-
» baſſadeurs en droit de tromper
» dès qu'on les trompe les pre-
» miers ? Les guerres, les révoltes,
» les batailles, les ſiéges, ſont
» comme des ſpectacles publics ;
» chacun voit le jeu des Machines
» & les révolutions de la ſcéne ;
» mais les reſſorts qui font jouer
» ces révolutions ſont-ils expoſez
» à qui les veut voir ? Les Princes

» font-ils confidence de leurs pen-
» sées aux Gazettiers ? Leur ren-
» dent-ils compte des motifs qui
» les portent à prendre les armes ?
» Et quel compte en rendent-ils ;
» s'ils n'en ſont pas eux-mêmes
» bien informez ? S'ils ne voyent
» leurs affaires que dans les jours
» & ſous les couleurs dont on les
» déguiſe ? S'ils ne ſont quelque-
» fois que les acteurs des piéces
» compoſées par leurs valets ? Sans
» aller juſqu'en Macédoine, ni re-
» monter à ce Philippe, qui s'atti-
» ra une groſſe guerre par le mé-
» pris qu'il fit d'une femme vaine
» & licentieuſe. En la deſcente de
» l'Iſle de Rhé, le Roi d'Angle-
» terre croyoit entreprendre une
» guerre de Religion d'un auſſi
» grand mérite que les Croiſades ;
» & c'étoit une guerre de pure ga-
» lanterie, entrepriſe ſur les ima-
» ginations amoureuſes de ſon Fa-
» vori. Il en arrive preſque tou-

» jours de même dans les mouve-
» mens des Etats : on s'y figure de
» grandes machines & de grandes
» rouës, & il n'y a qu'une plan-
» che & un bout de corde ; c'eſt
» un dépit, un caprice, une amou-
» rette qui ébranle ces grands
» corps, & qui les met hors de
» leur aſſiette.

C'eſt donc en vain que l'on recherche curieuſement ſi Charles-Magne a fait la guerre aux Saxons, ou pour étendre ſes conquêtes, ou par principe de Religion. Henry VIII. a-t'il eû quelque raiſon de faire couper la tête à Anne de Bouleyn ; ou l'a-t'il fait par une aveugle fureur, dont il a été ſi ſouvent accuſé ? Les deſſeins de Charles-Quint tendoient-ils à chaſſer le Turc hors de l'Europe, & rendre l'Empire héréditaire dans ſa maiſon, comme on l'en a ſoupçonné ; ou vouloit-il ſeulement ſoutenir la Religion,

comme il paroît n'avoir pas eû d'autre vûë, soit par le don qu'il fit de l'Isle de Malthe aux Chevaliers de Rhodes, soit par la fin si louable de ses jours, remplie, non d'une superstition extraordinaire & bizarre, qui ne s'attache qu'à la minutie ; mais de cette piété noble & solide, qui seule convient aux grands (3) Princes. Il sçavoit concilier une saine politique, avec une vertu austere ; mais qui n'étoit importune ni à ses sujets, ni aux Princes ses alliez, ou à ses voisins. Y avoit-il quelque juste fondement dans la

[3] A Principe igitur ipso removemus: imò ausim dicere, nimiam pietatem.... qui in unâ Dei contemplatione mentem defixam habet, ei montes & speluncas habitare convenit; atqui unâ, cum virtute etiam mores civiles exercuit & junxit; quique notitiam paravit rerum variarum, ille verò populum regere & ducere ad optima optimus est. Justus Lipsius Monita Politica cap. 3. & Nicephoras Gregoras lib. 3. Historiæ.

conduite rigoureuſe que Philippe II. a tenuë à l'égard de ſon fils Don Carlos.

Ce ſont là de ces incertitudes de motifs, très-difficiles à dévoiler. Mais dans ces cas douteux, il faut toujours juger en faveur des Princes, & croire qu'ils agiſſent par des vûës louables. Par là on fait honneur, non ſeulement aux Souverains dont on juge favorablement; mais on ſe fait encore beaucoup plus d'honneur à ſoi-même. L'homme de bien tourne toujours les vûës des Supérieurs du côté de la probité & de la vertu; au lieu que le ſcelerat porte tout au mal, il n'y a chez lui que des vûës criminelles, il ne connoît point d'actions vertueuſes dans la conduite des Princes & des Miniſtres.

V.

Si les caractères ſont de l'uſage des Romans, Mais continuë l'Auteur de l'u- *les caracteres ſont*

quivoques dans l'hiſtoire ; c'eſt encore un des vices qu'il a ſoin de lui reprocher. A-t'il raiſon ? C'eſt ce que nous allons examiner.

téres ſont incertains dans l'Hiſtoire.

Les caracteres ou les portraits des Princes ou des grands hommes ſont partie de l'Hiſtoire & doivent être formez ſur une ſuite d'actions bonnes ou mauvaiſes ; un ſeul trait ne ſçauroit peindre un Prince, un Miniſtre ou un Général. L'eſprit & le cœur ſont quelquefois trop cachez pour être dévoilez au premier coup d'œil ; il ne faut pas même négliger l'exterieur, l'air, le port, la taille & ſur tout le viſage, qui eſt preſque toujours un portrait fidéle de l'ame. On veut connoître à fond ceux que l'on voit figurer dignement dans l'hiſtoire. On doit prendre garde néanmoins d'entrer dans le détail de minuties où eſt tombé Strada (4) qui parlant de

Uſage de ces incertitudes

[4] Nec deerat aliqua mento, ſupe-

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, & Gouvernante de Pays-bas, va juſques à dire dans le portrait long & ennuyeux qu'il en fait, que cette Princeſſe avoit un peu de barbe au menton & à la lévre ſupérieure; ce qui marquoit, dit-il, qu'à une beauté mâle, elle joignoit l'autorité néceſſaire dans le gouvernement.

Il y a long-tems qu'on ſe plaint que les Hiſtoriens modernes n'ont pas le talent de peindre les hommes. Ils ne ſçauroient les diſtinguer par ces traits expreſſifs & vigoureux que l'on trouve dans les Anciens, qui ſçavent ſi bien caractériſer les Héros qu'ils ſemblent être préſens à nos yeux; dans la plûpart des modernes, tous les portraits ſe reſſemblent.

riorique labello barbula; ex quâ virilis ei [Margaretæ] non magis ſpecies quàm autoritas conciliabatur. Famianus Strada. De Bello Belgico. Decad. 1. lib. 1.

Le caractére du Héroïsme n'y eſt point aſſez diſtingué ; au lieu que chez les Anciens, « chaque vice, » ou chaque vertu (5) eſt marquée par l'impreſſion particuliére qu'elle prend dans les eſprits » où elle ſe trouve. Par exemple le » courage d'Alcibiade a quelque » choſe de ſingulier qui le diſtingue de celui d'Epaminondas, » quoique l'un & l'autre ait ſçû » également expoſer ſa vie. La » probité de Caton eſt autre que » celle de Catulus ; l'audace de » Catilina n'eſt pas la même que » celle d'Antoine ; l'ambition de » Sylla & celle de Céſar n'ont » pas une parfaite reſſemblance ; » & de là vient que les Anciens » en formant le caractére de leurs » grands hommes, forment pour » ainſi dire en même tems le caractére des qualitez qu'ils leur

(5) S. Evremont, Diſcours ſur les Hiſtoriens François.

» donnent, afin qu'il ne paroiſſent
» pas ſeulement ambitieux & har-
» dis, ou modérez & prudens:
» mais qu'on ſache encore plus
» particulierement, qu'elle étoit
» l'eſpece d'ambition & de cou-
» rage ou de modération & de
» prudence qu'ils ont eu.

Mais ce n'eſt point à dire que nos Auteurs n'atteignent pas la reſſemblance des hommes : elle n'eſt point parfaite ; mais on ſçait du moins les y reconnoître. Ne croyez pas que l'Hiſtoire repréſente Louis le Débonnaire, comme un Roy plein de courage & de fermeté. Louis IX. quoique Saint, toujours proſterné dans un Oratoire : Louis XI. comme un Prince tranquille, inſinuant & ſincere : c'eſt ce que les Hiſtoriens ne feront jamais.

Ainſi on ne trouvera point d'incertitudes à ce ſujet : la reſſemblance ſera toujours gardée,

quoique les coups de pinceaux ne soient pas touchez avec la délicatesse qu'éxigent les plus grands maîtres. Ce sera donc toujours un portrait marqué par des grands traits, quoiqu'ils ne soient ni assez recherchez, ni assez finis.

Peut-être aussi que les modernes se sont un peu trop étendus sur des détails qui ne disent rien: c'est ce que marque un de nos plus habiles Critiques. » Les portraits embellissent bien une histoire quand ils sont bien faits, » dit le Pere Rapin; (6) mais les » Romans nous ont gâté l'esprit » sur cela: car nous en faisons » trop qui ne ressemblent à rien » & qui ne conviennent à per- » sonne, parce qu'ils conviennent » à tout le monde. Nous nous » amusons à peindre à discrétion » l'extérieur de la personne dont

(6) Le P. Rapin. Instructions pour l'Histoire. Article XX.

» il ne s'agit pas. Que m'importe
» de ſçavoir ſi Annibal a les dents
» belles, pourvû que ſon Hiſtorien
» me faſſe connoître la grandeur
» de ſon génie, qu'il me montre
» un eſprit hardi, inquiet, des
» penſées vaſtes, un cœur intré-
» pide, & tout cela animé d'une
» ambition déſordonnée ; mais
» ſoutenuë d'une conſtitution ro-
» buſte, comme l'a dépeint Tite-
» Live.

Strada m'ennuye par un détail languiſſant, ce ſont plûtôt des Oraiſons funébres que des caractéres ; je conſens néanmoins qu'après m'avoir fait connoître l'eſprit fourbe, cauteleux, altier & vindicatif de Granvelle, il me diſe qu'il ſe comporte dans ſa Viceroyauté de Naples avec beaucoup moins de chaſteté qu'il ne convient à un vieillard (7) & mê-

[7] Cardinalis Granvellanus porro-provinciano Regni Neapolitani qua-

ne à un vieillard décoré de la pourpre Romaine. Cela me ſuffit, parce qu'il entre dans les mœurs & caractériſe le cœur fier & voluptueux de ce Cardinal. Maimbourg a fait des portraits d'imagination. Ce ſont, ou ces amis, ou ces ennemis qu'il a repreſenté, ſoit en bien, ſoit en mal dans toutes ſes hiſtoires. C'eſt ce qu'on lui a reproché il y a long-tems. Nous ne manquons pas cependant de grands maîtres, qui ont ſçû peindre les hommes. M. de Thou le fait ordinairement avec des traits vifs & ſerrez. Nos mémoires particuliers ſont remplis de ces caractéres, écrits avec aſſez de force; mais de quelque part qu'ils viennent. ils ſont tous ſujets à un ſevére éxamen. Je

driennio cum rexiſſet, magnâ quidem prudentiæ laude, minore tamen pudicitiæ curâ, quam ſenem, ſacràque ornatum purpurâ condeceb t. Fam. Strada. de Bello Belgico. Decade 1. lib. 4.

veux & je dois pour me déterminer, connoître le caractere de celui qui me peint un grand homme : avant que de le croire, je me demande à moi-même s'il étoit en état de le bien connoître ; s'il avoit aſſez de génie pour le bien développer ; s'il n'y a point en lui de paſſion, de haine, ou d'intérêt particulier, qui l'ait fait pencher d'un côté plûtôt que de l'autre. Alors j'y ajoûte foi, ſi je trouve en lui tous les talens néceſſaires pour peindre d'après nature.

C'eſt ce qui fait que je ne crois pas toujours Clarendon, quoiqu'habile, quand il me parle des deux Rois d'Angleterre Charles I. & II. Il étoit Miniſtre favori de ce dernier ; & je ne fais pas néanmoins difficulté de ſouſcrire à la juſtice qu'il ſçait rendre à Cromvvel avec tant de modération. » Il eſt, dit-il, du nombre

» bre (8) de ceux que leurs enne-
» mis même ne peuvent condam-
» ner ſans les louer en même tems.
» Il n'auroit pas pû faire la moitié
» des maux qu'il a faits ſans beau-
» coup de courage, d'adreſſe, &
» & de jugement. Il falloit qu'il
» eût une merveilleuſe connoiſ-
» ſance du cœur humain, & une
» grande habileté pour en faire
» uſage; puiſque d'une naiſſance
» obſcure, quoique de bonne fa-
» mille, ſans crédit, ſans bien,
» ſans alliance, ſans parenté, il
» avoit pû s'élever à un ſi haut
» degré de grandeur & faire un
» compoſé de tempéramens, d'hu-
» meurs & d'intérêts ſi contraires,
» capables de contribuer à ſes deſ-
» ſeins & à la deſtruction de ceux
» dont il ſe ſervoit pendant qu'il
» devenoit aſſez puiſſant pour fai-
» re périr ceux qui l'avoient éle-

(8) Clarendon Hiſtoire de la rebellion d'Angleterre. tom 6. pag. 517.

» vé dans le temps qu'il projet-
» toient de détruire leur propre
» ouvrage. Ce qu'on a dit de Cin-
» na lui peut être juſtement ap-
» pliqué, qu'il a entrepris des
» choſes que nul homme de bien
» n'oſeroit avoir hazardées, & a-
» chevé celles qui ne le pouvoient
» être que par un homme très-
» puiſſant. Il eſt hors de doute
» que perſonne n'a jamais rien
» entrepris avec plus de méchan-
» ceté, & n'y a réüſſi plus mécham-
» ment & avec plus de mépris de
» la Religion & de l'honnêteté
» morale. Cependant une auſſi
» grande méchanceté que la ſien-
» ne, n'auroit jamais fait réüſſir
» ſes deſſeins ſans le ſecours d'un
» eſprit ſublime, d'une pruden-
» ce & d'une adreſſe admirable &
» ſans la réſolution d'un cœur ma-
» gnanime.

» Quand il parût d'abord dans
» le Parlement, il ne ſembloit pas

» qu'il y eût aucun agrément dans
» ſes manieres & dans ſes diſcours,
» ni aucun des talens propres à
» gagner l'affection des Auditeurs.
» Cependant on eût penſé qu'il
» avoit tenu ſes talens cachez juſ-
» qu'à ce qu'il eût occaſion de
» s'en ſervir ; & quand il fut que-
» ſtion de paroître un grand hom-
» me, il le fit avec autant de bien-
» ſéance, que s'il y avoit été ac-
» coutumé.

» Après qu'il eût été revêtu de
» la qualité de Protecteur, il con-
» ſultoit avec très-peu de perſon-
» nes ſur les affaires importantes,
» & ne communiquoit aucune en-
» trepriſe qu'il avoit réſoluë, qu'à
» ceux qui avoient la principale
» part dans l'éxécution, & jamais
» plûtôt qu'il n'étoit néceſſaire.
» Quand il avoit une fois pris une
» réſolution, ce qu'il ne faiſoit
» pas imprudemment, on ne pou-
» voit l'en diſſuader : il ne ſouf-

» froit point de contradiction
» quand il s'agiſſoit de ſon auto-
» rité, & il extorquoit l'obéïſſan-
» ce de ceux qui ne la lui accor-
» doient pas volontairement, en
» tout ce qui ne concernoit point
» ſa vie ou ſon autorité, il faiſoit
» paroître un grand reſpect pour
» les loix, s'entremettant rare-
» ment entre les differens partis.
» Comme il agiſſoit avec indigna-
» tion & avec fierté contre ceux
» qui lui réſiſtoient & qui oſoient
» contredire ſa Grandeur; auſſi
» marquoit-il beaucoup de dou-
» ceur, de bonté & de généroſi-
» té à ceux qui avoient de la con-
» deſcendance pour ſes volontez,
» & qui recherchoient ſa protec-
» ction.

» Réduire à une entiere obéïſ-
» ſance, à ſes commandemens,
» trois Nations qui le haïſſoient
» mortellement; gouverner & te-
» nir en crainte ces mêmes Na-

» tions par une armée qui ne sou-
» haittoit que sa ruine, c'est sans
» doute une adresse merveilleuse.
» Mais sa grandeur au dedans n'é-
» toit qu'une ombre de la gloire
» qu'il avoit au dehors. Il étoit
» difficile de découvrir qui le crai-
» gnoit le plus, de la France, de
» l'Espagne, ou de la Hollande,
» où son amitié avoit cours au
» prix qu'il y vouloit mettre.

» Pour finir son caractere, Crom-
» vvel n'aimoit point assez le sang
» pour suivre la méthode de Ma-
» chiavel, qui veut que dans un
» changement entier de Gouver-
» nement, il faut nécessairement
» abatre les têtes de ceux qui ai-
» ment l'ancien Gouvernement,
» & détruire leurs familles. On
» a sçû de bonne part qu'il avoit
» été agité une fois dans le Conseil
» des Officiers, de faire un mas-
» sacre général de tout le parti
» du Roy, comme l'unique moyen

» d'affermir le Gouvernement :
» Mais Cromvvel n'y voulût ja-
» mais conſentir, peut-être par un
» trop grand mépris pour ſes en-
» nemis. En un mot, comme il
» étoit coupable de pluſieurs cri-
» mes, auſſi avoit-il de bonnes
» qualitez qui ont rendu célébre
» la mémoire de quelques-uns
» dans tous les ſiécles, & il ſera
» regardé par la poſtérité, com-
» un brave & un méchant hom-
» me.

Ainſi, quoiqu'en diſe l'Auteur de l'Uſage des Romans, ce portrait ſi ſage, ſi moderé, auſſi bien que beaucoup d'autres rapportez dans nos plus grands Ecrivains, montre bien qu'il y a dans l'Hiſtoire des caractéres vrais & certains, qui vont de pair avec les faits héroïques. Je les crois même moins équivoques, parce qu'ils ſont fondez ſur des actions réelles; il ne s'agit que du plus

ou du moins d'habileté dans le Peintre. Mais dans le doute nous pouvons dire hardiment que les actions caractériſent le Souverain & ſon Miniſtere. Les Portraits ſont gracieux quand les actions ſont louables ; aulieu qu'ils ſont déſagréables quand elles ſont injuſtes. Il eſt ſeulement queſtion de ſaiſir préciſément le dégré de vertu ou de vices qui régne en eux ; mais toujours cependant avoir l'attention de ne jamais rendre les Chefs plus coupables qu'ils ne ſont, ou qu'ils ne paroiſſent : le contraire eſt la marque d'un mauvais cœur & d'un eſprit dangereux.

Les Princes n'ignorent pas qu'ils ne doivent compte de leurs actions qu'à Dieu ſeul ; mais que la poſtérité ne laiſſera pas néanmoins de juger de leur caractere d'une maniere déſintéreſſée : c'eſt un Tribunal qu'ils ne ſçauroient é-

viter ; quelques habiles qu'ils ſoient. Mais n'eſt-il pas juſte au moins de les traiter auſſi favorablement que les criminels ſont traitez en Juſtice, quand il n'y a pas de preuve contre eux, les loix & les hommes ſont trop équitables pour les condamner. Et pourquoi ſur de ſimples préjugez un Hiſtorien voudroit-il ôter l'honneur aux Souverains, dès qu'il n'y a pas lieu de les déclarer coupables.

Mais quand les portraits ſont vrais, quand ils ſont traitez avec lumiere & diſcrétion, ils nous montrent ce qu'on doit fuir, ou ce qu'on doit imiter. C'eſt l'uſage que nous en devons faire pour notre inſtruction ; & c'eſt la vûë qu'ont eûë les Hiſtoriens en nous les préſentant. *Inde tibi quod imitere capias, inde fœdum incœptu, fœdum exitu quod vites*, dit un Ancien (9)

[9] Titus Livius lib. 1. Hiſtor. initio.

autrement ils feroient languir la narration, & ne serviroient qu'à nous retarder dans la lecture de l'Histoire. L'on ne doit pas pour cette raison en être prodigue, il ne faut peindre que les principaux Acteurs de la scéne historique, de peur d'accabler par des portraits ceux qui veulent être instruits par le récit des faits.

Mais le Roman, dit-on, ne contient pas toutes ces incertitudes. Non, sans doute, comme en le lisant on sçait, ou du moins l'on doit sçavoir, que tout en est faux, il ne doit y avoir aucune incertitude. L'incertitude est un vice qui attaque seulement la vérité: la fausseté n'est point exposée à ce défaut tout, est incertain chez elle. Le vrai sçait néanmoins s'en préserver quand il tombe en des mains sages & discrettes.

ARTICLE VIII.

Réponſe aux principales difficultez du Livre de l'uſage des Romans.

DEux difficultez eſſentielles feront l'objet de cet article: on verra par les réponſes que nous y ferons, les ſophiſmes & les erreurs palpables du Livre de l'Uſage des Romans.

PREMIERE DIFFICULTE.

Les femmes paroiſſent à peine dans l'Hiſtoire.

Je ſuis étonné que l'Auteur ayant à parler des femmes, n'ait pas dit ce qu'elles ont fait de grand dans tous les Gouvernemens, & que par des ſaillies & des échappées peu convenables, il ait donné ſeulement quelques remarques générales, qui ne lui font pas plus d'honneur, qu'il en

Fait lui même au ſéxe qu'il prétend louër. S'imagine-t'il qu'on l'en croira ſur ſa parole, lorſqu'il dit, que l'Hiſtoire eſt en défaut ſur leurs grandes actions, & qu'on le voit cependant marquer lui-même ce qu'elles ont fait anciennement dans la Gréce, ou ce qu'elles ont operé dans les révolutions des Etats ? Si l'Hiſtoire n'en parle pas, d'où a-t'il ſçu ce qu'il en rapporte ? N'eſt-ce pas une contradiction manifeſte, d'avancer que l'Hiſtoire ne dit rien des femmes, & rapporter néanmoins le témoignage des Hiſtoriens, qui marquent avec quelle prudence & qu'elle diſcrétion elles ſe ſont comportées dans les plus grandes affaires ? N'eſt-ce pas un pur ſophiſme d'attaquer l'hiſtoire en général, au lieu d'attaquer les mauvais Hiſtoriens ; & par une erreur beaucoup moins ſupportable, de ne parler que de quelques

femmes, ou notoirement mauvaiſes, ou du moins très-équivoques? Eſt-ce faire honneur au ſéxe que de le louër par les méchantes actions des plus méchantes femmes?

Je n'ai pas le talent de faire de ſemblables éloges: c'eſt ce qui me porte à prendre la choſe dans le ſens le plus honorable & le plus reſpectueux. Il eſt bon de montrer à l'Auteur par des faits certains que l'hiſtoire a toujours parlé dignement des Femmes Illuſtres, quand elles ont fait des actions louables & vertueuſes; & qu'elle n'a point entierement caché les égaremens de celles qui en ont eûs pour apprendre aux perſonnes qui peuvent figurer dans le monde la conduite qu'elles doivent tenir pour ſe conſerver une réputation, à laquelle elles ont toujours été beaucoup plus attachées que les hommes.

I.

Pour aller d'ordre, je parlerai d'abord des Princeſſes qui ont régné de leur chef. *Semiramis* eſt trop illuſtres dans l'ancienne hiſtoire, pour ne la pas mettre à la tête de toutes les Reines dont le nom doit paſſer avec honneur à la poſtérité. Je ſçai qu'il ſe trouve pluſieurs Princeſſes de ce nom; mais je ne parle ici que de celle qui a été ſage & vertueuſe, qui a porté ſes armes juſqu'aux extrémitez des Indes, qui a fait de ſi grandes choſes à Babylone, qu'elle a mérité d'en être regardée comme la fondatrice. » Il faut que » le régne de cette Princeſſe, dit » un ancien [1] Hiſtorien, ait été » bien glorieux, puiſque les peu» ples d'Aſie, ſans doute par reſ» pect pour ſa mémoire & pour

1. Reines dont l'hiſtoire parle avec éloge. Semiramis.

[1] Arianus de expeditione Alexandri Magni lib. 7.

TAYLOR INST. OXFORD

» ſes grandes actions, permet-
» toient aux Reines d'Aſſyrie, mê-
» meaprès la mort de leur époux,
» de les régir & de les gouverner.
Peut-on faire un plus grand éloge?

Zénobie. *Zénobie*, Reine de Palmire en Aſie, fut un autre prodige de valeur. Sortie du ſang illuſtre des Ptolomées, elle fut mariée avec Odenat, qui ſe fit déclarer Empereur, dans le tems que les trente Tyrans vexoient & partageoient l'Empire au troiſiéme ſiécle. Elle n'étoit pas ſeulement l'épouſe fidele de ce Prince; elle avoit encore le plaiſir de l'accompagner dans les éxercices pénibles de la Chaſſe & de la Guerre. Egalement formée dans les lettres & dans les armes, elle faiſoit ſes délices de l'hiſtoire, qu'elle liſoit dans les originaux des différentes langues. La mort d'Odenat ſon mari, ne l'empêcha point

de prendre & de ſoutenir après lui la dignité d'Impératrice ; de déclarer la guerre aux Romains, & de ſe rendre maîtreſſe de pluſieurs Provinces qu'elle leur enleva : Mais le ſort des armes ne lui fût pas toujours favorable, elle ſe rendit enfin priſoniere à l'Empereur Aurelien & fut conduite en triomphe. Cependant, quoique vaincuë, elle ne laiſſa point d'être reſpectée, & l'on prétend que l'Empereur épouſa ſa fille ; l'on aſſure même que ſa poſtérité s'eſt fort diſtinguée à Rome ; ſa beauté peu commune, ſelon les Hiſtoriens, (2) ne fut flétrie par aucun vice, & ſa vertu la ſoutint toujours avec une égale dignité. On ne ſçauroit fai-

(2) Oculis ſupramodùm vigentibus & nigris, tanto candore in dentibus, ut Margaritas eam plerique habere putarent, non dentes. Vox præterea clara & virilis. Trebellius Pollio, de trigenta Tirannis.

re un plus digne éloge de cette Reine, que de rapporter ce que l'Empereur Aurelien écrivit lui-même au Sénat pour répondre à ceux qui le blâmoient d'avoir tourné ſes armes contre Zénobie. Je ſçai, dit-il, que l'on me reproche (3) » d'avoir fait un action » peu digne d'un homme, d'avoir » triomphé de Zénobie : mais ils » me loueroient, s'ils ſçavoient » qu'elle eſt cette femme, & s'ils » connoiſſoient ſa prudence dans » les conſeils, ſa conſtance dans » ſes réſolutions, ſa promptitude » dans l'éxécution, ſa fermeté » dans toutes les choſes juſtes & » raiſonnables, enfin ſa libéralité » juſques dans ſes plus preſſans » beſoins. Je ne lui aurois pas » laiſſé la vie, ſi je n'avois ſenti » combien il importoit à l'Empire » de la laiſſer vivre, lui permet-

[3] Trebellius Pollio ibidem.

tant, auſſi bien qu'à ſes enfans de commander dans tout l'Orient.

Pulcherie eût en partage la piété, la prudence & la valeur. Elle voit eû ſoin de l'éducation du eune Théodoſe ſon frere, qui ût l'amour & les délices de l'Empire, tant qu'il ſe gouverna par es conſeils de cette vertueuſe Princeſſe. La diſgrace de Pulcherie & ſa retraite de la Cour la rendit à elle-même ; mais les ſujets s'apperçûrent bientôt du tort que leur faiſoit ſon abſence : enfin, juſtifiée des calomnies qui avoient attaqué ſa réputation, elle revint à la Cour après ſept ans de retraite, & rétablit les affaires de l'Empire, qui étoient preſque déſeſpérées. Elle fut déclarée Auguſte, c'eſt-à-dire, Impératrice ; & pour engager Théodoſe, Prince indolent & pareſſeux, à ne ſe pas livrer auſſi aveuglément qu'il fai- Pulcherie.

ſoit à ſes Miniſtres, mais à ſe porter lui-même au travail, ſi néceſſaire dans le Gouvernement, elle uſa d'une innocente tromperie. Parmi les Requêtes qu'elle eût ſoin de lui faire préſenter, il y en avoit une qui permettoit à Pulcherie de retenir comme eſclave Eudocie, femme de Théodoſe même. Il la ſigna ainſi que bien d'autres, ſans ſçavoir de quoi il s'agiſſoit. Eudocie reſta donc auprès de Pulcherie. L'Empereur demanda inutilement l'Impératrice ſon Epouſe. Pulcherie répondit que de droit elle étoit ſon eſclave, & qu'elle devoit la garder; & en même tems elle fit voir à Théodoſe ſa propre ſignature. Mais ce fût en vain qu'elle voulut porter au travail, un Prince qui croupiſſoit dans une molle oiſiveté; le poids des affaires retomba ſur Pulcherie, & ſur les Miniſtres. Enfin, Théodoſe mourut ſans laiſſer de

postérité. Pulcherie tint la mort de l'Empereur son frere la plus secrette qu'elle pût ; & fit venir Marcien, homme de fortune, mais brave Officier, qui joignoit une grande prudence aux talens qu'il avoit pour la guerre. Il n'étoit cependant que Tribun, c'est-à-dire, Colonel d'un Régiment. Alors l'Impératrice Pulcherie lui dit, je vous ai choisi sur tous les autres pour vous mettre en main la souveraine Puissance ; mais à condition que vous consentirez que je garde à Dieu la virginité que je lui ai vouée. Marcien y consentit & à l'heure même la Princesse lui remit le Diadême Impérial, en présence du Patriarche & du Sénat. Elle porta toutes ses vûës au bonheur des peuples & à l'avancement de la Religion. Pulcherie mourut l'an 453. pleine de gloire, & d'une maniere digne de sa piété, ordonnant qu'après sa mort

on diſtribueroit tout ſon bien aux pauvres.

Venda *Venda*, Reine de Pologne, au huitiéme ſiécle fut un exemple du plus ſage Gouvernement, au milieu même du Paganiſme, qui régnoit encore dans ces vaſtes contrées. Elle dût au mérite de ſon pere Cracus, & à ſes propres (3) talens l'honneur que lui firent les Polonois de la choiſir pour Reine. Il ne tint qu'à elle de trouver dans les Princes étrangers un mari digne d'elle & capable de commander à cette Nation guerriere. Un Prince des plus puiſſans de l'Allemagne la fit demander en mariage par ſes Ambaſſadeurs. Mais pleine de ce noble courage, qui fait les grandes ames, elle répondit qu'elle aimoit mieux être Souveraine, que femme d'un Souverain. Ce fut inutilement que le

(3) Herbort de Fulſtin, Hiſtoria Polonica. Lib. 1. cap. 6.

Prince Allemand joignît les menaces aux priéres, & par une bizarrerie qui ne peut monter que dans la tête d'un homme aveuglé par l'amour, il marcha sur les frontiéres de Pologne avec une puissante armée. Venda ne l'attendit point, & fut au-devant de lui à la tête de ses troupes, prête de tout sacrifier pour défendre sa liberté. Les Ambassadeurs du Prince Allemand ne firent qu'irriter ses desirs, en lui faisant le portrait de Venda, comme de la plus belle Princesse qu'il y eut au monde; mais que comme elle étoit plus disposée à se battre qu'à se marier, ils lui conseillérent de ne pas risquer son honneur & son armée pour une folle passion, & lui déclarérent que s'il n'abandonnoit le projet extravagant d'obliger cette Princesse à se donner à lui, ils étoient résolus de le quitter, & de se retirer chez eux, en se licen-

tiant eux-mêmes. L'amour de Ri-
tiger (c'est le nom du Prince Al-
lemand) étoit si violent, que de
rage de se voir vaincu par la sages-
se & la résolution d'une femme, il
se donna la mort. Les Allemands,
par estime pour une Princesse d'un
aussi grand courage, firent alliance
avec elle, & quittérent les fron-
tiéres de la Pologne. Ce triomphe
tout glorieux qu'il étoit pour Ven-
da, lui fit penser aux périls où sa
Couronne l'exposoit; elle se voua
donc aux Dieux, & pour éviter de
nouvelles poursuites, elle se pré-
cipita dans la Vistule; & fut en-
terrée avec honneur à un mille de
la Ville.

Marguerite de Danne marck

Le Nord produit encore dans *Marguerite*, Reine de Dannemark, de Norvvege & de Suéde, un au-
tre modéle d'un gouvernement
aussi prudent que courageux. Ele-
vée par sa naissance au Royaume

Dannemarck, (4) qu'elle te-
it de Waldemar, ſon Pere, à ce-
de Norvvege par ſon alianꝛe
ec Haquinus, ſon mari; elle ob-
it par les armes celui de Suéde
r Albert de Mekelbourg, ſon
mpétiteur, qu'elle vainquît &
: priſonnier, & qu'elle obligea
ême de renoncer à la couronne,
lle mourût comblée de gloire &
e proſpéritez l'an 1412. après un
ègne de 37. ans.

Iſabelle, Reine *de Caſtille*, ſçût en ſon tems renouveller l'idée des plus grandes & des plus illuſtres Reines. La piété dont elle fut un parfait modéle, ne l'empêcha point de gouverner avec dignité le Royaume de Caſtille, qu'elle avoit ſçû ſe procurer après la mort de Henri ſon frere, ſurnommé l'Impuiſſant. Sa Cour fût l'école de la ſageſſe & de la vertu; mais de cet- Iſabelle de Caſtille.

(4) Voyez Meurſius & Pontanus, in Hiſtoriâ Danicâ.

te vertu mâle, qui ne convient qu'aux grandes ames. C'eſt de là que ſont ſorties tant de Dames Illuſtres, qui ont fait l'ornement de l'Eſpagne, Fernand Gonzalve, ſurnommé le grand Capitaine, puiſa le héroïſme auprès de cette Princeſſe : on lui doit toute la grandeur du Cardinal Ximenés. Elle fit bien voir que ſi les grands Miniſtres caractériſent le regne des plus grands Princes c'eſt qu'ordinairement il n'apartient qu'aux grands Princes de former eux-mêmes les grands Miniſtres. Cette Princeſſe, qui, par ſon mariage avec Ferdinand Roi d'Arragon, s'étoit réſervée la conduite du Royaume de Caſtille, n'avoit pas moins de courage que de religion. Elle alloit à la tête des armées quelquefois ſeule ; mais plus ſouvent avec le Roi ſon Epoux, & on l'y appelloit la Mere des Armées. Elle termina ſeule la guerre de Portugal,

Portugal, travailla à la conquête de Grenade, & joignit à l'Espagne les Isles des Canaries. C'est à ses soins & à sa pénétration que l'on doit la découverte du Nouveau Monde, par l'accueil favorable qu'elle fit à Christophe Colomb, dont elle sçût gouter les raisons; & par le secours qu'elle lui donna pour cette importante expédition. Ferdinand étoit un Prince attentif & soigneux, capable de conserver le patrimoine de ses Peres: mais incapable de l'augmenter sans le secours de la Reine son Epouse. Isabelle, tout autre que Ferdinand, avoit de la grandeur d'ame, des vûës étenduës, & une constance que rien n'étoit capable d'ébranler. On peut la proposer comme le plus parfait modéle du plus sage gouvernement. Sa mort arrivée le 26 Novembre 1504. après un régne de trente ans, a été regardée com-

me le plus grand malheur qui soit arrivé à l'Espagne.

Elizabeth Reine d'Angleterre.

Elizabeth d'Angleterre, ne lui cede que dans la pureté de la foi & la pratique de la vraye Religion. Elle eût tous les talens des plus grands Princes, & n'eût que très-peu de défauts. Sa vie, qui est entre les mains de tout le monde, fait voir une prudence consommée, & montre que l'Angleterre a été heureuse & tranquile sous une si grande Reine. Elle a étendu la gloire de la nation Britannique, non seulement dans l'Europe; mais encore jusqu'aux extrémitez de l'Univers. Et comme on appelloit Ferdinand & Isabelle les Rois, ou même les Rois Catholiques; on a fait aussi la Justice à Elizabeth de lui donner le titre de Roi, & à son Successeur celui de Reine Jacques.

Ce n'est ici qu'un leger crayon de tout ce qu'on pourroit rappor-

er d'Illustres Reines qui ont gou-
erné dans les différens Royau-
nes ; mais pour ne pas pousser
rop loin le détail de cet article ;
e me renferme dans une maxime
nconteſtable, qui eſt que dans le
eu de Reines qui ont régné de
eur chef, il y en a eu à proportion
n plus grand nombre d'Illuſtres,
qu'il n'y a eu de grands Rois. C'eſt
ne maxime qu'il ſeroit aiſé de
prouver, s'il étoit néceſſaire.

II.

Mais ſi nous venons aux Ré-
gences, nous en verrons un grand
nombre entre les mains des fem-
mes ; quand nous ne parlerions
même que de nôtre France, elle
en fourniroit pluſieurs qui ont été
la gloire de leur ſéxe, & le ſalut de
cette Couronne. Telles ſont Ba-
thilde, ſous Clotaire III. l'an 665.
Blanche de Caſtille, Mere de

Régentes illuſtres.

Saint Louis, l'an 1225. **Jeanne** épouſe de Philippe-le-**Bel** en 1294. Catherine de Médicis, qui l'a été quatre fois dans le ſeiziéme ſiécle, & Anne d'Autriche en 1643.

On ſçait avec qu'elle ſage dextérité la Reine *Blanche* a diſſipé les intrigues des Princes & des Seigneurs liguez contre l'autorité naiſſante & chancelante du Roi Loüis IX. Il a fallu à *Catherine de Médicis* plus de force & de vigueur, parce qu'elle avoit à terraſſer un Parti formé, d'autant plus dangereux, qu'il tachoit de ſapper en même tems les fondemens de la Religion, de l'Etat & de la Royauté. Elle a cherché, ne pouvant détruire entiérement les Chefs, à les tenir dans l'équilibre. Elle les a diviſez, & les a combattus les uns par les autres: mais pouvoit-elle faire autre choſe dans les facheuſes extrémitez où elle s'eſt vûë

éduite ? Je ſçai ce qu'on dit contre elle : on l'accuſe de tous les forfaits qui furent employez par les différens partis qui ſe formérent alors. Peut-être ſont-ils moins grands que les Proteſtans, animez contre ſa Catholicité, ne l'ont publié. Mais toutes les perſonnes ſenſées qui ont examiné le caractére des différens gouvernemens, conviendront que ſouvent ce ſont les méchancetez des peuples qui rendent les Princes durs & méchans. Avec quelle fermeté la Reine *Anne d'Autriche*, malgré les troubles du Royaume, n'a-t'elle pas ſçû maintenir l'autorité Royale, & mettre les Etats du Roi ſon fils à couvert des inſultes de l'Etranger ? N'a-t'elle pas même étendu ſes limites du côte de l'Allemagne. Enfin que de dignité n'a-t'elle pas inſpiré à ce Prince, l'un des plus grands que la Nation ait porté, & ſeul digne d'être mis en pa-

rale elle avec Clovis, & avec Charlemagne.

C'est là sans doute ce qui a porté le célebre M. Dupuy à marquer (1) comme un axiome du Droit public du Royaume que le mauvais ménage & les dangereux déportemens d'aucuns ont souvent donné occasion à l'intervention des Régences légitimes des Princes du Sang, & les femmes y ont été appellées, desquels il a semblé qu'il y avoit moins sujet de craindre. « Et au Chapitre IX. du même Livre, ce judicieux Auteur a soin de remarquer que les Dames par la qualité de leur sexe sont moins capables d'envahir l'Etat de leurs enfans que toute autres personnes.

Reines ou Princesses dont les con.

III.

Si nous voulions marquer ici

(1) Dupuy, Traité de la Majorité & des Régences chap. 10. in quarto Paris 1655.

toutes les Reines ou les Princesses dont les sages conseils ont été utiles à toutes les Monarchies, ce seroient des listes & des livres immenses. Que n'a point fait *Ester*, pour sauver un peuple captif, que la malignité d'un Ministre furieux alloit entiérement détruire ? Que l'Empire ne doit-elle point à *Helene* pour avoir formé aux vertus le grand Constantin, qui est devenu le protecteur de la Religion & de l'Episcopat ? *Amalasunte & Theodelinde* ont soutenu la dignité de l'Italie renaissante. La Russie doit une partie de son lustre à la Princesse *Olga*. Le Royaume de Kent en Angleterre à la Reine *Adilberge*, du sang des Marovingiens. Que d'actions de graces la Pologne & la Lithuanie ne doivent-elles pas rendre à leur Reine *Hedwige*, du sang Royal de Hugues Capet.

Conseils ont été utiles à la Patrie.

Mais pour nous renfermer dans notre Histoire, ou dans les événe-

mens qui ſe ſont paſſez du tems de nos Peres : n'eſt-ce point aux pieuſes ſollicitations de Clotilde, que nos Rois doivent ce titre glorieux de Rois Très-Chrétiens, & la Nation entiére, cette conſtante & perpétuelle tranquilité dans la Religion véritable où elle a vécu depuis le régne de Clovis.

Charles V. ce Roi ſage & vertueux ne ſe faiſoit-il pas honneur de recevoir les conſeils ſalutaires de la Reine *Jeanne* de Bourbon ſon Epouſe, juſques à la méner même au Parlement, où elle ſiégeoit à côté du Roi ? Pour montrer ſans doute à ſes Peuples l'eſtime qu'ils devoient faire à ſon exemple d'une épouſe éclairée & prudente. *Anne* de Bretagne ſi ferme & ſi courageuſe, n'étoit-elle pas conſultée par les Rois Charles VIII. & Louis XII. Ne doit-on pas même à ſon zele la fin de la guerre que Louis XII. s'étoit vû contraint de

déclarer au Pape Jule II. & je ne puis m'empêcher de raporter ici l'éloge qu'un Ecrivain du XVI. siécle fait de cette grande Reine. » La Reine Anne Ducheſſe de » Bretagne, dit-il, (1) & Mada- » me Anne de France, Ducheſſe » de Bourbonnois avoient ſi ver- » tueuſement extirpé l'impudici- » té, & planté l'honneur au cœur » des Dames, Damoiſelles, fem- » mes des Villes & toutes autres » ſortes de femmes Françoiſes, que » celles qu'on pouvoit ſçavoir a- » voir offenſé leur honneur é- » toient ſi ahonties & miſes hors » des rangs, que les femmes de » bien euſſent penſé faire tort à » leur réputation, ſi elles les euſ- » ſent ſouffertes en leur compa- » gnie. » Enfin ſi je voulois conti- nuer il faudroit mettre toutes nos hiſtoires en lambeaux, pour

(1) Pierre de ſaint Julien, Doyen de Chaalons, en ſes antiquitez de Maſcon.

raporter ici ce que les Princesses ont fait d'utile & de salutaire dans toutes les Monarchies. Et ceux qui voudroient s'en instruire pourroient lire l'ouvrage du Pere *Hilarion de Coste*, où l'on trouve l'éloge de la plûpart des Dames illustres qui ont paru pendant le cours d'environ deux siecles.

IV.

Dames illustres par leur courage.

Mais comme la plûpart des hommes prétendent que le courage & la valeur sont leur patrimoine & la molesse celui du sexe, il est bon pour les détromper de ces flateuses imaginations de les promener dans les differens siecles & dans les divers pays, pour leur montrer qu'il n'y a peut-être que la seule éducation qui mette de la difference entre le courage des femmes & celui des hommes.

L'Hiſtoire ſainte nous marque les grandes actions de *Debora*, de *Jahel*, de *Judith*, de *la mere des Maccabées*, & de beaucoup d'autres. Pourquoi faut-il que la conduite des armées ſoit confiée à la premiere (2) pour tirer le peuple Juif de la dure captivité d'Aod? Pourquoi les deux autres par des actions hardies & entreprenantes délivrent-elles Iſraël de leurs plus redoutables ennemis? & que la mere des Maccabées témoigne cette noble conſtance, qu'il eſt rare de trouver dans une mere pleine de tendreſſe & de ſentimens, expoſée néanmoins aux plus rudes épreuves, en voyant maſſacrer devant elle ce qu'elle avoit de plus précieux & de plus cher au monde? N'eſt-ce pas pour nous apprendre que les femmes ne ſont pas moins capables que les hommes de ſe trouver à

(2) Judicum cap. 4.

la tête du Gouvernement ou des armées, ou même qu'elles peuvent dans le besoin faire de ces coups d'éclat où la résolution n'est pas moins nécessaire que la prudence; enfin n'est-ce pas nous montrer que la constance & la générosité est également le partage des deux sexes? on dira sans doute que ces saintes femmes étoient inspirées. Je le sçai; mais c'est là précisément ce qui assure la vérité de la maxime. Dieu pouvoit pour ces grandes actions inspirer des hommes, comme il a inspiré ces saintes & courageuses femmes.

Amazones. Les *Amazones*, ces prodiges de valeur, n'ont-elles pas fait trembler l'Asie & la Gréce même, toute militaire qu'elle étoit? & je crois que l'on ne s'imaginera pas que leur histoire soit une fable, après ce que j'en dis dans *le Supplément ou cinquiéme Volume de la Mé-*

thode pour étudier l'hiſtoire, où je montre ce que l'hiſtoire nous a conſervé de leurs grandes actions.

Les Dames *Lacédémoniennes* avoient-elles moins de courage que leurs maris ? Plutarque nous rappelle pluſieurs de ces actions, & de ces diſcours énergiques qu'elles tenoient pour les engager à ne point déroger de cette nobleſſe martiale, qui faiſoit la baſe de leur Gouvernement ; & l'éducation des filles n'étoit pas moins militaire que celle des garçons comme le témoignent Plutarque, Xénophon & Cicéron. (1)

(1) Illi qui gratiæ formam rerum publicarum dederunt ; corpora Juvenum firmari labore voluerunt ; quod Spartiate etiam in fœminas tranſtulerunt, quæ cæteris in urbibus molliſſimo cultu parietum umbris occultantur ; illi autem voluerunt nihil horum ſimile eſſe apud Lacænas virgines, quibus magis palæſtra, Eurotas, ſol, pulvis, labor, militia ſtudio eſt quam fertilitas barbara.

Plutarque lui-même a donné un traité des actions héroïques de pluſieurs femmes de l'antiquité qu'il faudroit ici rapporter tout entier. Mais il n'a fait lui-même qu'effleurer cette matiere ſi abondante. L'amour de la Patrie m'engage néanmoins à ne pas omettre ce qu'il dit à la gloire des Dames Gauloiſes. » Avant que les » Gaulois, dit-il, (a) paſſaſſent » les Alpes pour occuper cette » partie de l'Italie qu'ils habitent » préſentement, il s'éleva entre » eux une grande & violente ſé» dition, qui paſſa même juſques » à une guerre civile; mais dans » le tems que les armées étoient » prêtes à en venir aux mains,

Ergo his laboriosis exercitationibus & dolor, incurrit non nunquam; feriuntur, impelluntur, abjiciuntur, cadunt; & ipſe labor quali callum obducit dolori. *Cicero Tuſculanarum quæſt. lib.* 2.

[a] Plutarchus, de generoſis mulierum actibus.

» les femmes se jetterent au mi-
» lieu des combattans, prirent
» connoissance de leurs différens,
» les éxaminerent & les jugerent
» avec tant d'équité que les deux
» partis contens de la décision,
» renouvellerent entre eux cette
» ancienne amitié, non seulement
» de Ville à Ville, mais encore
» de famille à famille; de maniere,
» que depuis ce tems-là les Gau-
» lois n'ont pas discontinué de
» consulter leurs femmes tant sur
» les affaires de la Guerre que sur
» celle de la Paix: & souvent par
» leur moyen ils ont pacifié les
» querelles & les différens qu'ils
» avoient avec leurs voisins...
» Dans l'accord même qu'ils firent
» avec Annibal à son passage dans
» les Gaules, il fut marqué entre
» plusieurs articles, que si les Gau-
» lois prétendoient avoir reçû
» quelque dommage de la part
» des Carthaginois, ils s'en rappor-

» teroient à l'équité & au juge-
» ment des Chefs & Gouverneurs
» Carthaginois qui étoient en Eſ-
» pagne, au lieu que ſi les Cartha-
» ginois ſe croyoient lézez par
» les Gaulois, ils prendroient
» pour Juges les femmes des Gau-
» lois.

Rome ſi courageuſe & ſi guer-riere, ne nous préſente-t'elle pas la valeur de *Cleliæ* & de *Valeriæ* dans le premier tems de la République; & *Cornelia* mere des Gracches ne joignoit-elle pas ce courage ex-trême qu'elle avoit inſpiré à ſes deux fils, avec une éloquence ſu-périeure à tout ce qu'on en avoit vû juſques à cette illuſtre Dame; éloquence même qui engagea Ro-me à lui élever une ſtatuë. L'hi-ſtoire de l'Empire Romain ne fournit pas moins de femmes cou-rageuſes, que celle de la Répu-blique.

Mais deſcendons à des faits plus

nteressans pour nous. Quel prodige de conduite & de courage (1) n'admire-t'on pas dans *la Comtesse de Montfort* ; (c'étoit Jeanne de Flandres.) Jean de Montfort Duc de Bretagne son mari ayant été fait prisonnier au siége de Nantes en 1341. La Comtesse de Montfort se mit elle-même à la tête de son parti, & le soutint avec autant d'honneur qu'auroit pû faire le Comte de Montfort lui-même. Outre le courage qui est une vertu de réflexion, cette Princesse avoit encore la valeur & toutes les autres vertus militaires, qui ne s'acquiérent qu'avec une grande expérience. Il y avoit peu d'hommes qui se tinssent mieux à cheval, & dans les occasions elle sçavoit asséoir des coups aussi pesans que les Guerriers les plus vigoureux & les plus endurcis. Les

Jeanne Comtesse de Montfort.

[1] Le P. Lobineau Histoire de Bretagne, tom. I. sur l'an 1341.

adverſitez qui accabloient tous les autres, n'étoient point capables de l'ébranler; & jamais elle ne perdoit l'eſperance. Son eſprit vif & pénétrant ne lui permettoit pas de prendre le change dans les négociations, non plus que dans la guerre.

Cette illuſtre Princeſſe étoit à Rennes avec ſon fils, encore enfant, lorſque le Comte ſon mari fut fait priſonnier à Nantes: à cette triſte nouvelle elle reprit des forces pour ſoutenir ſon parti chancelant. Elle prit ſon fils & le montrant aux Seigneurs qui s'étoient armez pour le Comte de Montfort; ah! Seigneur, s'écria-t'elle, ne vous étonnez pas de Monſeigneur que nous avons perdus. Ce n'étoit qu'un homme & voici mon fils, qui ſera, s'il plaît à Dieu, ſon Reſtaurateur, & qui vous fera du bien ſuffiſamment

d'ailleurs j'ai beaucoup de richeſſes, que je vous diſtribuerai, & je vous chercherai un Capitaine capable de vous ſoutenir. Après quoi elle ſe tranſporta dans toutes les Places qui tenoient pour elle, & y montra ce même fils, pour exciter la tendreſſe de ſes Sujets; mais elle ne négligeoit pas de renforcer les garniſons, & de récompenſer largement tous les Officiers qui étoient dans ſes interêts. Elle vint à Hennebont où elle paſſa l'hyver: delà elle envoyoit ſans ceſſe viſiter ſes Places pour exhorter ceux de ſon parti à lui être toujours fideles. Et pour montrer que la priſon de ſon mari n'avoit diminué, ni les forces, ni l'affection de ſes Partiſans, elle aſſembla des troupes qu'elle envoya ſous des Capitaines expérimentez pour faire des conquêtes ſur Charles de Blois, Compétiteur de Jean de Mont-

fort ſon mari. Le Roi de France Philippe de Valois, qui voyoit que la captivité du Comte de Montfort ne terminoit pas la guerre, voulut l'an 1342. employer la négociation pour engager la Comteſſe à remettre toute la Bretagne en ſequeſtre entre les mains de Sa Majeſté, pour en diſpoſer en faveur de celui dont le droit paroîtroit le meilleur.

La Comteſſe qui ſentit le piége qu'on lui tendoit, ſe ſervit de cette conjoncture pour obtenir une tréve, qui étoit néceſſaire à l'affermiſſement de ſes affaires. Elle dépêcha donc en Angleterre Amauri de Cliſſon pour demander un ſecours, qu'elle obtint du Roi Edouard : mais avant l'arrivée du ſecours la Comteſſe fut aſſiégée dans Hennebont, où elle s'enferma avec ſon fils. Charles de Blois croyoit qu'il termineroit la Guerre, s'il prenoit la mere &

le fils. Mais la Princeſſe qui ſentit ranimer ſon courage, étoit continuellement à cheval pour exciter tout le monde à la défenſe; elle obligea même autant par ſon éxemple, que par ſes diſcours, toutes les Dames qualifiées & autres, à démolir les bâtimens inutils, & à porter des pierres aux ramparts pour accabler les ennemis; & pour tout voir par elle-même, elle monta ſur une Tour fort élevée, d'où elle apperçût que le Camp ennemi étoit ſans défenſe du côté oppoſé à l'attaque. Sur le champ elle deſcendit de la Tour & remonta ſur ſon cheval, ſe fit ſuivre par trois cens hommes, & alla mettre le feu aux Tentes du quartier qui n'étoit gardé que par des valets. Les Seigneurs qui virent leurs Tentes en feu accoururent de ce côté là. La Comteſſe qui les vit venir, rallia ſes trou-

voir à jamais dans l'hiſtoire ce que peut le courage d'une fille pour la conſervation de l'Etat humilié. Je n'entre point ici dans la queſtion, ſi elle étoit inſpirée ou non. Pour ne point rebuter les incrédules; je m'accommoderai même à leur maniere de penſer, & je parlerai quelques momens comme eux. » Il y eût une » jeune fille, dit l'un d'entre (1) eux, » native de Vaucouleur, (ou plûtôt du village de Dompremy, Paroiſſe de Greux ſur la riviere de Meuſe, frontiere de Champagne & de Lorraine, au reſſort de la Prévôté d'Andelot, Bailliage de Chaumont en Baſſigni, Election de Langres & Diocéſe de Toul) » Elle ſe nommoit » Jeanne d'Arc, (fille de Jacques » d'Arc & d'Iſabelle Romée) » nourrie aux champs entre les

(1) Du Haillan de l'Etat & ſuccès des affaires de France. Liv. 2. in oct. Paris. 69.

brebis

brebis & les moutons, laquelle étant amenée au Roi, lui dit qu'elle venoit vers lui inſpirée de Dieu, pour lui promettre qu'elle chaſſeroit les Anglois de la France. Le Roi fut bien étonné de cette fille; & lui auſſi bien que les Seigneurs l'interrogeans de diverſes choſes, jamais elle ne varia, ne diſant aucune parole qui ne fut ſainte, modeſte & chaſte. Les Seigneurs furent d'avis de ne mépriſer ce miracle: Adonc le Roi lui fit donner chevaux & armes, & une armée avec bon nombre des plus grands Capitaines, en la compagnie deſquels elle porta ſecours à ceux d'Orleans.

Le miracle de cette fille, ſoit que ce fut un miracle apoſté, ou véritable, éleva les cœurs des Seigneurs, du peuple & du Roi qui les avoient abbatus: telle eſt la force de la religion,

» & bien ſouvent de la ſuperſti-
» tion ; car les uns diſent, que
» cette Jeanne étoit la maîtreſſe
» de Jean Bâtard d'Orleans, les
» autres du ſieur de Baudricourt,
» les autres de Pothon, leſquels
» étans fins & adviſez, & voyans
» le Roi ſi étonné qu'il ne ſçavoit
» plus que faire, ni que dire, &
» le peuple pour les continuelles
» guerres tant abbatu qu'il ne pou-
» voit relever ſon cœur ni ſon
» eſperance, s'aviſerent de ſe ſer-
» vir d'un miracle compoſé d'une
» fauſſe Religion, qui eſt la choſe
» du monde qui plus éléve & ani-
» me les cœurs, & qui plus fait
» croire aux hommes mêmement
» aux ſimples, ce qui n'eſt pas,
» & le peuple étoit fort propre à
» recevoir telles ſuperſtitions. Ceux
» qui croyent que c'étoit une pu-
» celle envoyée de Dieu ne ſont
» pas damnez, ne ſont pas ceux
» qui ne le croyent point. Pluſieurs

» eſtiment cet article dernier être
» une héréſie ; mais nous ne vou-
» lons pas trébucher en l'une, ni
» trop en l'autre créance. Adonc
» ces Seigneurs par l'eſpace de
» quelques jours l'inſtruiſirent de
» tout ce qu'elle devoit répondre
» aux demandes qui par le Roi
» & eux lui ſeroient faites en
» en la préſence du Roi (car ils
» devoient eux-mêmes faire les
» interrogatoires), & afin qu'elle
» pût reconnoître le Roi lorſqu'el-
» le ſeroit menée vers lui (lequel
» elle n'avoit jamais vû) ils lui fai-
» ſoient tous les jours voir par plu-
» ſieurs fois ſon portrait. Le jour
» déſigné auquel elle devoit venir
» vers lui en ſa Chambre, & eux
» ayant dreſſé cette partie, ils ne
» faillirent de s'y trouver. Etant
» entrée, les premiers qui lui de-
» manderent ce qu'elle vouloit,
» furent le Bâtard d'Orleans &
» Baudricourt, leſquels lui de-

» mandans ce qu'elle ſouhaitoit,
» elle répondit qu'elle vouloit par-
» ler au Roi ; ils lui préſenterent
» un des autres Seigneurs qui
» étoient là, lui diſant que c'étoit
» le Roi : mais elle inſtruite de
» tout ce que lui feroit fait & dit
» & de ce qu'elle devoit faire & di-
» re, répondit que ce n'étoit pas
» le Roi, & qu'il étoit caché en la
» ruelle du lit (là où de vrai il
» étoit) & allant l'y trouver, lui
» dit ce qui eſt marqué ci-deſſus.
» Cette invention de Religion
» feinte & ſimulée profita tant à
» ce Royaume, qu'elle releva les
» courages perdus & abbattus de
» déſeſpoir... Quelques-uns ont
» trouvé & trouveront mauvais
» que je dis cela & que j'ôte à nos
» François une oponion qu'ils ont
» ſi longuement eûë d'une choſe
» ſainte & d'un miracle, pour la
» vouloir maintenant convertir en
» fable. Mais je l'ai voulu dire,

» parce qu'il a été ainſi découvert par les tems ; & puis ce » n'eſt choſe ſi importante, qu'on » doive croire comme article de » foy. Après que la ville d'Orleans » eût été délivrée du Siége des » Anglois, ils furent pourſuivis en » Beauce, où trois mille fûrent » défaits. Lors la mauvaiſe fortune de la France changea, & le » Roi reprenant cœur, il alla avec » une armée à Reims pour ſe faire ſacrer, & après réduiſit la » Champagne en ſon obéïſſance. » Comme il vouloit aller à Paris » détenuë par les ennemis, le Duc » de Betfort Regent en France pour » l'Anglois, lui voulût donner bataille devant la ville ; mais ils ne » firent qu'eſcarmoucher, & Jeanne » fût bleſſée à la porte ſaint Honoré. Cependant les Anglois tenoient la ville de Compiegne aſſiégée : Jeanne y alla ; mais elle ne fut pas ſi heureuſe qu'elle

» avoit été à Orleans : car elle fut » prise puis menée à Roüen, où » son procès lui étant fait, elle fût » brûlée. Compiégne fut néan- » moins délivrée du Siége, & Me- » lun, Corbeil, & la plus grande » partie de la Brie reprise.

S'il est vrai que ce ne soit pas un miracle, mais une imposture utile, & une politique misterieuse, peut-on s'empêcher de louer le courage & la resolution si prudente & si bien concertée d'une fille (2) de vingt ans, élevée & nourrie dans la campagne, uniquement occupée à la garde des moutons : fille simple, mais cou-

(2) Les Auteurs varient sur l'âge de la Pucelle ; les uns lui donnent 18 ans, d'autres 20, & quelques autres 22. Mais on ne persuadera jamais que quelque esprit qu'eût une fille de cet âge, elle fût capable de tout l'artifice qu'il auroit fallu qu'elle employât pour venir à bout d'une aussi heureuse supercherie. Il n'est pas marqué cependant qu'elle se distingua par l'esprit. Elle n'avoit pour elle que la simplicité, la grandeur d'ame & le courage,

jours ſage dans ſa conduite & dans ſes réponſes, ſans ſe démentir en rien, tant qu'elle fût à la tête de nos Armées? Elle avoit paru devant le Roy en 1429. avec une fermeté & une reſolution extraordinaire; mais toujours cependant, avec une modeſtie convenable à ſon ſexe & à ſon âge. Elle lui promit de délivrer la ville d'Orleans, & de le conduire à Reims pour y être ſacré: ce qu'elle executa avec autant de prudence que de vigueur. Et c'eſt avec raiſon que la ville d'Orleans lui a élevée une Statue, qui perpetue à jamais la memoire de ſon courage & de ſa conduite. Il ſuffit de dire à ſa gloire, qu'elle a ſoutenu le trône chancelant de nos Rois contre l'injuſtice & l'uſurpation des Anglois, dont les affaires allerent en décadence depuis qu'elle eut paru dans nos Armées. Ce fût en vain que les Anglois la firent brûler à

Rouen le 30 Mai 1431. un an & cinq jours après qu'elle fût prise devant Compiegne.

Cette procedure injuste, digne de la passion de ceux qui la jugerent & qui l'executerent, ne rétablit pas leurs affaires. Inutilement Pierre Cauchon, Evêque de Beauvais, fugitif & traître à la Patrie, la nomma *pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, présomptueuse de Dieu, invocatrice du diable, apostate, heretique*, &c. Ce sont les termes de la sentence. Il ne montre que trop, lui & ses adherans, par tant de termes passionnez & furieux, que les actions de cette fille étoient extraordinaires & surnaturelles. S'il n'y avoit eû rien que de commun, tous ces titres auroient porté à faux. Mais n'est-ce pas un miracle de voir que les idées d'une pauvre fille, sans talens & sans expérience, renversent les desseins les mieux concer-

tez de ces hommes prudens & même si bien établis dans le Royaume : & que par une conduite simple, mais généreuse, elle énerve les forces les plus redoutables que l'on connût alors.

Disons mieux, une méchante femme puissante dans tous les artifices du gouvernement, & qui s'étoit exercée dans toute la malignité de la politique, (c'est Isabeau de Baviére, Reine de France, ennemie de cette (1) Monarchie) avoit embarqué cette cruelle guerre ; & une fille simple également éloignée des armes & des ruses de la Cour, sans nom, sans alliance, & sans protection apparente, entreprend de faire cesser les trou-

[1] Cette Princesse mourût au mois de Septembre 1435. aussi méprisée après sa mort qu'elle s'étoit rendue méprisable de son vivant ; non seulement pour ses mauvais déportemens ; mais encore pour avoir voulu renverser les Loix fondamentales de l'Etat.

bles, de rendre la France à ſes maîtres légitimes, & en vient heureuſement à bout. N'eſt-ce point là ce qu'on doit appeller un miracle de valeur & de conduite? Ce ſont des réfléxions qui naturellement doivent naître juſques dans l'eſprit de l'incrédule, à la vûë des effets qui en ont été la ſuite, & qui autrefois ont été plus connus dans tout le Royaume, qu'ils ne ſont aujourd'hui éclatans dans nôtre hiſtoire.

Cependant qu'il me ſoit permis de parler également avec ceux qui ont crû cette jeune fille divinement inſpirée. Je rapporterai un témoignage contemporain, digne de toute créance : c'eſt celui de Guillaume de Gouffier, Seigneur de Boiſſy, homme de vertu & de mérite, premier Chambelan de Charles VII. Voici ce qu'en rapporte un Ecrivain du (2) tems.

[2] Extrait d'un manuſcrit de la Biblio-

» Celui (Guillaume de Gouffier)
» me conta, dit-il, entre autres
» choſes le ſecret qui avoit été en-
» tre le Roi & la Pucelle, & bien
» le pouvoit ſçavoir; car il avoit
» été dans ſa jeuneſſe très-aimé de
» ce Roi, tant qu'il ne voulut onc-
» ques ſouffrir coucher nul Gen-
» tilhomme en ſon lit, fors lui
» (c'étoit une privauté aſſez uſitée
» dans ces tems-là; & c'eſt ce
» qu'on a depuis appellé Mignon
» de couchette) en cette grande
» privauté que je vous dis, lui con-
» ta le Roi les paroles que la Pu-
» celle lui avoit dictes, telles que
» vous orrez cy-aprés. Il fut vrai
» que du tems de la grande adver-
» ſité de ce bon Roi Charles VII.
» il ſe trouva ſi bas qu'il ne ſçavoit

théque du Roi, cotté 180. intitulé Exemples de hardieſſe de pluſieurs Rois par N... Sala, rapporté dans le Tome I. pag. 714. de l'Abbrégé de l'Alliance chronologique du P. Labbe Jéſuite in quarto Paris 1664.

» plus que faire, & ne faiſoit que
» penſer au reméde de ſa vie ; car
» il eſtoit entre ſes ennemis enclos
» de tous côtez. Le Roi en ceſte
» extrême penſée entra un matin
» en ſon Oratoire tout ſeul, & là
» fit une priére à Notre-Seigneur
» dedans ſon cœur, ſans pronon-
» ciation de parole, où il lui re-
» querroit dévotement, que ſi
» ainſi étoit, qu'il fut vrai hoir deſ-
» cendu de la noble Maiſon de
» France, & que juſtement le
» Royaume lui d'euſt appartenir,
» qu'il lui pleuſt de lui garder &
» deffendre, ou au pis lui donner
» grace d'eſchaper ſans mort ou
» priſon, & qu'il ſe peuſt ſauver en
» Eſpagne ou en Ecoſſe, qui étoient
» de toute ancienneté freres d'ar-
» mes, Amis & Alliez des Rois de
» France ; & pour ce avoit-il là
» choiſi ſon dernier refuge. Peu
» de tems aprés ce, advint que le
» Roi étant en tous ces penſemens,

» la Pucelle lui fut amenée, la-
» quelle avoit eu, en gardant ſes
» brebis aux champs, inſpiration
» divine pour venir réconforter le
» Roi... Et pour ce que par avan-
» ture il ſeroit malaiſé à entendre
» à aucunes gens que ce Roi ad-
» joutât foi aux paroles d'icelle,
» ſçachez qu'elle leur fit un tel
» meſſage de par Dieu, où elle lui
» déclara un ſecret enclos dedans
» le cœur du Roi, de telle ſorte
» qu'il ne l'avoit de ſa vie à nulle
» créature révélé, fors à Dieu en
» ſon oraiſon. Et pour ce que
» quand il oüit les nouvelles qu'i-
» celle Pucelle lui dit à part, qui
» ne pouvoit être par elle ſceuë,
» ſinon par inſpiration divine;
» alors il mit toute ſa conduite &
» ſa reſſource entre ſes mains. Et
» combien que le Roi euſt encore
» de bons & de ſuffiſans Capitaines
» pour délibérer du fait de la guer-
» re, ſi commendoit-il qu'on ne

» fit rien ſans appeller la Pucelle, » & d'aucune fois advenoit que » l'opinion d'elle étoit tout au con- » traire des Capitaines ; mais quoi- » qu'il en fut, s'ils la croyoient, » toûjours en prenoit bien, & le » contraire quand ils vouloient » executer leur opinion ſans elle » mal leur venoit. J'ai appris ce » que je dis par ce moyen. » C'eſt l'Auteur qui parle.

Et Gui XIV. de Laval, rend à la Pucelle un témoignage très-avantageux dans ſa lettre (3) du Mercredi huit de Juin 1429. un mois après la levée du ſiége d'Orléans.

Ne trouve-t'on pas dans ce témoignage authentique la preuve évidente de la protection que Dieu

(3) Cette Lettre ſe trouve dans l'Abrégé de l'Alliance Chronologique du P. Labbe, Jéſuite page 671. du Tome premier, in quarto Paris 1664. & dans les preuves de l'Hiſtoire de Charles VII. donnée par M. Godefroy.

voulût bien accorder à ce Royaume par le moyen le moins attendu, c'est-à-dire, par une simple Païsanne, remplie de mœurs, mais sans éducation & sans aucune autorité que celle qu'elle tiroit d'une Puissance invisible, supérieure à celle de tous les Rois.

Qu'on ne dise pas que c'est une supercherie, comme le prétend du Haillan, qui, vivant 150 ans après ce grand événement, n'a pû en avoir une connoissance aussi certaine que celle du Seigneur de Gouffier & des autres personnes de la Cour de Charles VII.

Seroit-il possible que ceux qui auroient conduit cette intrigue ne s'en fûssent pas fait honneur sur tout après la réüssite. L'homme a trop d'amour propre pour abandonner à d'autres la gloire d'un aussi grand événement, qui a rétabli entierement les affaires de cette Monarchie. On cherche

ſouvent à tirer avantage de choſes beaucoup moins conſidérables. Mais ſe pourroit-il faire même que la fourberie n'avoit pas été découverte, lorſqu'en 1456. & par conſéquent 25 ans après la mort de la Pucelle, on revit éxactement tout le Procès; & l'on caſſa & annulla les procédures injuſtes & odieuſes du miſérable Pierre le Cauchon; dont l'iniquité ſe prouve par la Sentence de l'Archevêque de Rouen & des Evêques Comprovinciaux. Il ſe découvrit alors tant de fourberis en ce genre, pourquoi celle-ci qui intereſſoit toute la Nation, auroit-elle échappé aux lumieres des Courtiſans & à la Jalouſie des Généraux, qui ſouvent ne voyent pas d'un œil tranquille les ordres que cette fille donnoit, entierement oppoſez à leurs projets & à leurs réſolutions?

On ſçait qu'en 1440, il ſe pré-

enta une prétenduë Pucelle, qui se donnoit pour la véritable Jeanne d'Arc ; ne reconnût-on pas sur ce champ la fourberie, & n'eût-on pas soin de la punir ? » En » l'an 1440. le Parlement & l'U» niversité (4) firent venir à Paris » une femme suivant les gens de » guerre, que plusieurs croyoient » être Jeanne la Pucelle, & pour » cette cause à Orléans avoit été » très-honorablement reçûë ; la» quelle femme fût montrée au » Palais sur la Pierre de marbre, » en la Grande Cour, & là fût » prêchée, & toute sa vie, & tout » son état, & reconnut qu'elle » n'étoit pas pucelle, & qu'elle » avoit été mariée.

C'est la même, sans doute, dont parle un autre Journal historique du même tems, dont

[4] Le P. Labbe. Abbregé de l'Alliance, chronologique, tom. 1. pag. 676. en l'Extrait d'un ancien Journal.

voici les paroles.

» En Septembre 1440. fût très
» grandes nouvelles de la Pucelle
» d'Orléans ; & maintes gens
» croyoient fermement que par ſa
» ſainteté elle ſe fût échappée du
» feu à Roüen, & que l'on eût
» arſe une autre, croyant que ce
» fût elle, & au commencement
» d'Octobre en amenerent une,
» laquelle fût à Orléans très-ho-
» norablement reçûë ; & quand
» elle fut près de Paris, l'on com-
» commença de croire fermement
» que c'étoit la Pucelle d'Orleans,
» & pour cette cauſe l'Univerſité
» & le Parlement la firent venir à
» Paris bon gré, malgré, & fût
» montrée au peuple au Palais ſur
» la pierre de marbre en la gran-
» de Cour, & là fût prêchée &
» traitée ſa vie & tout ſon état,
» & dit qu'elle n'étoit pas pucelle
» & qu'elle avoit été mariée à un

» (5) Chevalier, dont elle avoit » eû deux fils: *& Romam iviſſe expiandi criminis fortuiti causâ in percuſsâ matre... C. ibi in veſte militari pro Eugenio Papa decertaſſe & in prælio duos viros occidiſſe, ſimiliter & in Francia, & ſub convictu Hybernali abceſſit.*

Cette prétendue Pucelle fut donc préſentée au Roi; & malgré la reſſemblance & les inſtructions que les complices de la fourberie lui avoient données, elle fut bientôt découverte, par la mar-

[5] Guillaume Marcel, hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, tom. 3. pag 421. en un extrait d'un ancien Journal in 12 Paris 1686. Marcel a ſoin de remarquer qu'Etienne Paſquier parle de cette avanture en ſes recherches liv. 6. queſt. 5. & je crois que cette fauſſe pucelle, qui avoit épouſé un Chevalier, eſt la même qui ſous le nom de Jeanne d'Arc s'étoit mariée vers l'an 1436. dans la maiſon des Armoiſes, très-illuſtre en Lorraine, & dont le P. Vignier de l'Oratoire avoit vû le Contract de mariage; il en eſt parlé dans le Mercure galant du mois de Novembre 1683. & dans l'Hiſtoire de France de Marcel, tom. 3. pag. 421.

que déciſive qu'avoit Charles VII qui étoit le ſecret caché de ce Prince, que Dieu avoit revelé à Jeanne d'Arc, & qu'elle donna au Roi pour preuve de ſa miſſion. En outre me conta ledit Seigneur de Gouffier, c'eſt ce que dit l'Auteur que j'ai déja cité (6) » que » dix ans après fut ramenée au Roi » une autre pucelle affectée, c'eſt-» à-dire fauſſe, qui moult reſſem-» bloit à la premiere, qui étoit reſ-» ſuſcitée. Le Roi oyant cette » nouvelle commanda qu'elle fût » amenée devant lui. Or à ce » tems étoit le Roi bleſſé à un pié » & portoit une botte faulve [fen-» duë] par laquelle enſeigne ceux » qui cette trahiſon menoient, en » avoient avertis la fauſſe Pucelle, » pour ne faillir à le reconnoître » entre les Gentilhommes. Ad-» vint qu'à l'heure que le Roi la

(6) Le P. Labbe, Abbregé de l'Alliance chronologique. Tom 1. pag. 716.

manda pour venir devant lui il étoit en un Jardin ſous une grande treille, ſi commanda à un de ſes Gentilhommes, que dès qu'il verroit la Pucelle entrer, qu'il s'avançaſt pour la recueillir, comme s'il fût le Roi ; ce qu'il fit : mais elle venuë connoiſſant aux enſeignes ſuſdites, que ce n'étoit il pas, le refuſa ; ſi vint droit au Roi dont il fût ébahi & ne ſçût que dire, ſinon en la ſaluant doucement, lui dit : Pucelle ma mie, ſoyez la très-bien revenuë, au nom de Dieu, qui ſçait le ſecret qui eſt entre vous & moi. Alors miraculeuſement après avoir ouï ce ſeul mot, ſe mit à genoux devant le Roi cette fauſſe Pucelle, en lui criant mercy, & ſur le champ confeſſa toute la trahiſon dont aucuns furent juſticiez très aſprement, ainſi comme en tel cas appartenoit.

La découverte des diverſes tromperies qui ſe firent alors, eſt une preuve ſenſible de la miſſion véritable de Jeanne d'Arc. On ne fût pas moins attentif ſur ſa conduite, qu'on le fut ſur celle des autres, qui ſe préſenterent depuis ſous le même nom. L'on avoit lieu de la ſoupçonner bien davantage, parce que ſes promeſſes priſes nuëment paroiſſant extravagantes, ou du moins extraordinaires, on les devoit rejetter, ſi elle ne les avoit appuyées ſur des ſignes certains & inconteſtables, dont le Roi lui-même fut alors très perſuadé : Auſſi faut-il avouër que l'hiſtoire a conſacré de bien des manieres les actions héroïques de cet illuſtre Amazone, tant on a remarqué de grandeur dans ce qu'elle a fait. On devoit à la vérité s'y attendre dès qu'elle agiſſoit par une vertu ſurnaturelle. Et il faut avouër qu'il ne s'eſt

ouvé perſonne, même parmi ſes nemis, qui ſe ſoit hazardé d'at- quer ſa pureté. Les Anglois ne rmerent contre elle que des ac- ſations vagues qui étoient ſans ndement, parce qu'elles étoient ns aucun détail. Plus de vingt uteurs ſe ſont appliquez à parti- lariſer toutes ſes actions. Les Jé- uites mêmes (7) ſi réſervez ſur es louanges des femmes, ont pro- oſé cette fille comme un modéle ſuivre dans ce qu'on en pouvoit miter, & comme un objet d'ad- miration dans ce qu'elle avoit l'inſpiré. Je conte faire plaiſir au ?ublic d'augmenter le nombre de es Panegiriſtes, en publiant à la in de cet ouvrage un extrait fort urieux de *Guillaume Poſtel*, ſur cet- te illuſtre fille, & qui étoit reſté nconnu dans la Bibliothéque du Roi, d'où je l'ai tiré.

(7) Le P. Nicolas Cauſſin Jéſuite, dans la Cour ſainte, tome 2. en la Section II. au Traité de la Dame.

Si, comme on ne peut en douter, la Pucelle fut inſpirée pour les deux ſujets de ſa miſſion qu'elle avoit promis d'executer, ſçavoir la délivrance d'Orleans & le ſacre du Roi, n'eſt-ce pas une preuve ſenſible que la Divinité a voulu montrer qu'elle ſe ſervoit quelquefois des femmes, comme elle a fait autrefois, pour opérer des événemens extraordinaires, dont elle ne vouloit pas confier l'exécution à des hommes, de peur ſans doute qu'ils ne s'en attribuaſſent tout le mérite, au lieu que cette illuſtre fille rapportoit tout à Dieu-même.

On voit par tout ce que nous venons de marquer, que l'Hiſtoire n'a point paſſé ſous ſilence les actions de ces femmes illuſtres, non plus que les ſuivantes, qui feront toûjours honneur à nôtre Nation, qui n'a jamais manqué de Héroïnes, moins célébres cependant

pendant que la Pucelle.

La Picardie en fournit deux principales, *Jeanne l'Aiſné*, dite Fourquet à Beauvais, & *Catherine de Lire* à Amiens. La premiere (8) ſe diſtingua ſous Louis XI. dans le ſiége que les Bourguignons mirent devant cette Ville en 1472. Les femmes & les filles témoignérent tant de courage dans la défenſe, qu'il leur eſt permis par Lettres Patentes du mois de Juin 1473. de précéder les hommes à l'Offrande & à la Proceſſion ſolemnelle qui ſe fait le jour de la fête de ſainte Angadreſme, Patrone de la Ville; & Jeanne l'Aiſné fut en particulier affranchie de toute impoſition par Lettres Patentes du 22. Février 1473. pour avoir arraché un drapeau ennemi des mains de l'Officier même; en re-

(8) Antoine Loiſel en ſes Mémoires de Beauvais & du Beauvaiſis, in quarto Paris 1617. pag. 174. & 233.

connoiſſance de quoi, le Roi la maria à Collin Pillon. Les paroles de Louis XI. ſont trop remarquables, & font trop d'honneur au ſéxe pour ne les pas rapporter ici. » Avons en outre voulu & ordonné, dit ce (9) Prince, qu'icelles femmes aillent doreſnavant en la Proceſſion, ainſi qu'il eſt ordonné, incontinent après le Clergé, & précédent les hommes icelui jour; & qu'ainſi le faſſent à l'Offrande, qui ſe fera à la Meſſe par Nous ordonnée. Et en outre, que toutes les femmes & filles qui ſont à préſent & ſeront ci-après en ladite ville ſe puiſſent & chaſcune d'icelles à toûjours le jour & ſolemnité de leurs nopces & toutes autres fois que bon leur ſemblera après, vef-

[9] Lettres Patentes de Louis XI. données à Amboiſe au mois de Juin 1473. rapportées par Antoine Loiſel en ſes Mémoires de Beauvais page 351.

» tir & orner de tels veſtemens,
» atours, paremens, joyaux, aor-
» nemens que bon leur ſemblera,
» & dont elles pourront recouvrer,
» ſans que pour raiſon de ce elles,
» ni aucunes d'icelles, puiſſent être
» aucunement notées, repriſes ou
» blamées, pour raiſon de quelque
» état ou condition qu'elles ſoient,
» ni autrement. » Et quant à Jeanne l'Aiſné, les paroles n'en ſont pas moins remarquables.

» Pour conſidération, dit enco-
» re ce même (10) Prince, de la
» bonne & vertueuſe réſiſtance
» qui fut faite l'année derniére par
» nôtre chere & bien amée Jean-
» ne Laiſné, fille de Matthieu
» Laiſné, demeurant en nôtre
» ville de Beauvais, à l'encontre
» des Bourguignons, nos rebelles

(10) Lettres Patentes de Louis XI. données à Senlis le 22. Février 1473. rapportées par le même Antoine Loiſel, Mémoires de Beauvais pag. 352. & 353.

» & déſobéïſſans Sujets, qui ladite
» année s'efforcérent ſurprendre
» & gaigner ſur nous & nôtre obéïſ-
» ſance, par puiſſance de ſiége
» & d'aſſauts nôtredite Ville de
» Beauvais; tellement que en don-
» nant leſdits aſſauts, elle gagna
» & retira devers elle ung Eſtan-
» dart deſdits Bourguignons, ainſi
» que Nous, eſtant derniérement
» en noſtredite Ville, avons été
» de ce dûëment informez: Nous
» avons pour ces cauſes & en fa-
» veur du mariage de Collin Pillon
» & elle, lequel par nôtre moyen
» a été naguéres traité, conclud &
» accordé, & pour autres conſidé-
» rations à ce Nous mouvans, oc-
» troyé & octroyons, voulons &
» Nous plaiſt, de grace ſpéciale, par
» ces préſentes, que ledit Collin
» Pillon & Jeanne ſa femme, &
» chaſcun d'eux ſoient & demeu-
» rent toute leur vie durant francs,
» quittes & exempts de toutes les

» tailles qui ſont & ſeront doreſna-
» vant miſes ſus & impoſées de par
» Nous en nôtre Royaume : quel-
» que part qu'ils faſſent leur de-
» meurance en nôtredit Royaume.
» Et de ce les avons exemptez &
» affranchis, exemptons & affran-
» chiſſons, de nôtredite grace, par
» ces mêmes Préſentes.

Catherine de Lyre parut ſous le régne de Charles VIII. Les Troupes de Maximilien I. Roi des Romains avoient (11) ſurpris nuitamment la Ville d'Amiens l'an 1494. mais cette courageuſe fille

[11] Eodem tempore Ambianorum Civitas abiiſdem (copiis Maximiliani) tentata Catharina Licia (*c'eſt une faute, il faut* Liria) virili mulier animo, dum vigiles parùm ſuo munere funguntur dormitantes, ſtertenteſque excitat. Ambiani ad ſtrepitum advenientium hoſtium accurrunt; pars ad Urbis cuſtodiam relicta eſt; pars alia Urbe egreſſa Maximiliani fugat milites, ingenuè faſſos unius mulierculæ vigiliis & induſtria ademptam victoriam. *Arnoldus Ferronus de rebus geſtis Gallorum lib. I. initio.*

s'étant éveillée, loin d'être étourdie, ou étonnée par un accident auſſi imprévu, elle anima elle-même toute la Bourgeoiſie, & l'encouragea à repouſſer & chaſſer l'ennemi; ce que les Bourgeois firent avec tant de valeur, qu'après s'être rendus maîtres de la Ville, ils pourſuivirent encore très-loin les troupes de Maximilien.

Le ſeiziéme ſiécle fait voir une de nos plus illuſtres Héroïnes dans Madame *Claude de la Tour* de Turenne *Comteſſe de Tournon*. Cette généreuſe Dame étoit fille de François de la Tour, premier du nom, Vicomte de Turenne, Baron d'Ohergue, & d'Anne de la Tour ou de Boulogne, ſa ſeconde femme. Elle épouſa en 1535. Juſt de Tournon. Son courage ſe ſentit augmenté par ſa piété, qui lui faiſoit voir avec peine les mouvemens pernicieux que les Novateurs excitérent dans le Royaume,

sous le régne de Charles IX. Elle soutint courageusement deux siéges dans la Ville de Tournon, attaquée par les Huguenots. La premiére fois l'an 1567. & la seconde en 1570. Elle ne se contenta pas de leur faire lever honteusement le siége, elle fit encore jetter dans le Rosne tout ce qu'elle put prendre de ces Rebelles, juste châtiment de leur revolte. Elle a trouvé en son tems un Historien dans Jean Villemin, dont la Poësie Latine (1) ne préjudicie point à la vérité des faits. Cette illustre Dame, après avoir rétabli les Eglises & les autres lieux saints détruits par l'héréſie, mourut chétiennement le 6. Février 1591.

Le courage extraordinaire de

(1) Historia Belli quod cum hæreticis Rebellibus gessit anno 1567. Claudia de Turenne, Domina Turnonia, &c. Auctore Joanne *Villemino* in quarto *Parisiis* 1569. *Cette piece est en vers.*

Madame de Balagny, n'eſt pas moins connu dans nôtre hiſtoire; on ſçait que M. de Balagny ſon mari étoit fils naturel de M. de Monluc, Evêque de Valence. Balagny s'avança extrémement dans le ſervice, & enfin eſt devenu Maréchal de France. Il avoit épouſé Renée de Buſſi d'Amboiſe, qui joignit à ſa naiſſance, l'une des plus illuſtres du Royaume, tout le courage qu'on peut ſouhaiter dans une véritable Héroïne. Balagny avoit obtenu le Gouvernement de Cambray: il y commandoit en maître, & avoit ſi bien fait, moins par lui que par les talens admirables de ſon épouſe, qu'il n'étoit pas loin d'en être déclaré Souverain. Les Eſpagnols aſſiégérent cette Ville en 1595. Madame de Balagny commandoit à la deffenſe de la place avec plus de vigilance que M. de Balagny même, dont elle répara toutes les fautes per-

dant le siége. Mais voyant que son mari molliſſoit, elle ne pût ſoutenir cette foibleſſe, & pleine de cette noble fureur, dont elle étoit animée, elle reprocha à M. de Balagny (2) ſon peu de courage, & mourut elle-même avant que de ſortir de la Citadelle de Cambray.

On pourroit citer encore Marie de Barbançon, d'une des premieres Maiſons de Picardie. Elle étoit fille de Michel de Barbançon, Seigneur de Cani, Lieutenant pour le Roi en Picardie, qui mourut à la bataille de Saint Denis en 1567. Cette Dame veuve de Jean Deſbarres, Seigneur de Neuvi ſur l'Allier en Bourbonnois, défendit courageuſement ſon Château de Benegon contre Montaré, Lieutenant de Charles IX. dans cette Province; après que toutes les défenſes de ſa place

[2] Thuanus lib. 113. ad an. 1595.

eurent été ruinées & miſes en poudre, elle ſe préſenta elle-même ſur la brêche, & obtint pour elle & pour les ſiens une capitulation honorable, à charge de rançon. Mais le Roi fit défendre à Montaré & aux autres Officiers de recevoir la rançon de cette illuſtre Dame, & la renvoya chez elle avec honneur, la déchargeant même de toutes ſes promeſſes. (3)

Que n'ont point fait Iſabelle de France, & Marguerite d'Anjou, toutes deux Princeſſes du Sang de nos Rois, toutes deux Reines d'Angleterre? Mais je m'écarterois trop ſi j'entrois dans un détail plus circonſtancié. Ce n'eſt pas uniquement dans le grand qu'il ſe trouve du héroïſme, il n'en manque pas même dans des ſujets moins élevez, qui cependant té-

[3] Thuanus lib. 46. Hiſtoriar. ad annum 1569 & le P. Hilarion de Coſte tom. 2. pag. 212.

joignent personnellement une égale bravoure, quoiqu'en des occasions moins importantes. On sçait qu'il ne se passe point de guerre sans trouver dans nos armées les filles déguisées, qui toûjours se comportent avec plus de régularité, d'exactitude & de valeur, que la plûpart de nos soldats. On en a vû depuis quelques années, & j'en connois encore qui n'ont été découvertes que par des accidens particuliers; & il n'y a guéres de Provinces du Royaume qui ne puisse produire de semblables Héroïnes.

Nôtre Nation n'est pas la seule où l'on remarque ces métamorphoses: J'en ai vû moi-même dans les troupes Hollandoises, & l'histoire du siége d'Ostende en 1603. en rappelle une qui fit des prodiges dans une sortie, & dont la mort courageuse fut déplorée par l'Infante Isabelle, Archiducheſſe

& Souveraine des Païs-Bas, qui commandoit à ce ſiége avec l'Archiduc Albert ſon mari.

Les Italiens & les Grecs modernes ont eu de ces merveilles auſſi bien que nous, ſur tout dans les guerres contre les Infidéles : Alors la Religion ne faiſoit qu'animer leur courage. Catherine Sforce, femme de Jean de Médicis, eſt remarquable par ſon courage au commencement du ſeiziéme ſiécle, auſſi-bien que Conſtance d'Avalos, illuſtre Napolitaine, qui défendit l'Iſle d'Iſchia contre l'armée Françoiſe. L'Allemagne s'eſt diſtinguée dans les anciens tems auſſi-bien que dans celui-ci. Ignore-t'on la prudence & la valeur de la Comteſſe Tekeli, Mere du Prince Ragotsky, qui ſoutint ſi vigoureuſement le ſiége de Montkats contre toutes les forces de l'Empereur Leopold, qu'il fut même obligé de lever, & de tenir en

suite la Place bloquée pendant quelques années, & ne se rendit qu'en 1688. Et s'il faut rappeller un événement plus ancien, on remarquera le courage héroïque d'Isabelle Jagellon, Reine de Hongrie, & Princesse de Transylvanie au seiziéme siécle; & remontant plus haut, l'on verra la tendresse conjugale jointe au courage le plus industrieux. L'on ne disconviendra pas même que nôtre séxe, tout glorieux qu'il est de sa dignité, ne sçauroit aller plus loin. On sçait que l'Empereur Conrad III. irrité contre (1) Gulfe Duc de Baviére, le tenoit assiégé fort étroitement l'an 1140. dans Winsberge; Conrad avoit refusé toute sorte de capitulation, il ne vouloit faire aucune grace: les conditions les plus humiliantes

(1) Trithemius in Chronico Hirsaug. ad ann. 1140. Nauclerus & alii.

ne ſatisfaiſoient pas l'Empereur. Il condeſcendit ſeulement à laiſſer ſortir de la Ville les enfans & les femmes ſeules à pied, l'honneur ſauve, avec ce qu'elles pourroient emporter ſur elles : C'eſt l'unique faveur qui leur fut accordée. Le reſte alloit être paſſé au fil de l'épée. Ces Dames, ſans en excepter même la Ducheſſe de Baviére, s'aviſérent de charger ſur leurs épaules leurs maris. En cet état elles ſe préſentérent à la porte de la Ville. Cette action héroïque d'amour & de courage toucha l'Empereur au point, qu'il ſe réconcilia avec le Duc de Baviére, & véquit depuis avec lui en parfaite intelligence.

Ce n'eſt là cependant qu'un eſſay de tout ce qu'on pourroit dire à la louange du ſéxe. L'hiſtoire en fournit tant d'éxemples, que des Ecrivains habiles ont crû ſe faire honneur en publiant les éloges des

Dames illustres. Ainsi je renvoye à leurs ouvrages ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail, ils auront de quoi se satisfaire (2) dans Boccace, dans Jac-

[2] Giovanni Boccaccio Delle Donne illustri tradotto da Giuseppe Bettussi, con la Giunta di Francesco Serdonati, in octavo *in Firenze* 1596. Le même en Latin in fol. *Berne* 1539.

Jacobus Philippus Bergomensis opus de Claris mulieribus. In fol *Ferrariæ* 1497. idem in folio *Parisiis* 1521.

Giuseppe Betussy delle Donne illustri *avec le Boccace.*

Francesco Serdonati delle Donne illustri *avec le Boccace.*

Francesco Agostino della Chiesa, Teatro delle Donne dotte in octavo *Mantevesle* 1620.

Le Jugement poëtique de l'honneur féminin, & séjour des illustres, claires & honnêtes Dames, par le Traverseur [c'est-à-dire, Jean Bouchet Procureur à Poitier] in quarto *Poitiers* 1538.

Pedro Pablo Ribera.

Joan. Perezius Moya de claris Hispaniæ mulieribus, in quarto *Matriti* 1583.

Bernardinus Scardeonius de claris mulieribus Patavinis.

Julius Cæsar Capacius, Elogia Illustrium mulierum. in quarto *Neapoli* 1608.

Carlos Pinto.

ques Philippe de Bergame, Jean Bouchet, Joſeph Beluſti, François Serdonati, Pierre Paul Ribera, Jean Perez de Moya, François Auguſtin de la Chieſa, Evêque de Saluſſes, Bernardin Scardeoni, Jules Céſar Capacio, Charles Pinto, Brantome, Le P. Hilarion de Coſte, Minime, le P. Simon Martin, du même Ordre, Le P. Cauſſin, & le P. le Moine (3) tous deux Jéſuites, M. *de*

Brantoſme des Dames illuſtres, *avec ſes autres Ouvrages.*

Theatrum mulierum, in quarto *Francofurti.* 1686.

Le P. Hilarion de Coſte, les Eloges & les vies des Reines, Princeſſes & Dames illuſtres, in quarto *Paris* 1647. 2. vol.

Le P. Simon Martin, hiſtoire des Dames illuſtres de l'ancien Teſtament.

Le P. Nicolas Cauſſin, la Cour ſainte, tom. 2. en ſon Traité de la Dame.

(3) Le Moine, Galerie des femmes fortes, in fol. *Paris* 1647.

M. de Scuderi des Dames illuſtres.

Ægidius Menagius, de mulieribus Philoſophicis, in 12. *Lugduni* 1690.

Et à la fin du Diogenes Laertius, in quarto *Amſtelodami* 1692. 2 vol.

scuderi & M. Ménage.

Cependant on ſçait que ces Auteurs n'ont pas tout dit, ce ſeroit un travail immenſe de rechercher tout ce qui s'en trouve dans les hiſtoires particulieres des Provinces, des Villes, & mêmes dans celles des hommes illuſtres, où elles n'ont jamais été oubliées.

C'eſt par de ſemblables éxemples, où la vertu éclate de toutes parts, qu'il faut louer le ſexe, & non par des faits odieux de conſpirations, de révoltes, d'intrigues, & de manége artificieux dans les affaires, comme le prétend faire l'Auteur de l'*Uſage des Romans*. Dira-t'il à préſent que l'hiſtoire eſt en défaut ſur les femmes : il n'avoit qu'à la lire, & il auroit vû beaucoup plus que je n'en marque ici ; il pourroit même ſe trouver encore un plus grand nombre de femmes illuſtres, ſi leur modeſtie ne les empêchoit ſouvent de

ſe produire au dehors, ou ſi par reſpect pour leurs maris, elles ne leur attribuoient pas ſouvent ce qu'elles font de grand. Il n'y a que des conjonctures indiſpenſables, qui les obligent à paroître dans l'hiſtoire : alors elles n'y figurent qu'autant que leur ſageſſe le leur permet.

V.

Ce que les femmes ont fait dans la Religion.

Je n'ai rien dit de tout ce que les femmes ont fait de grand dans la Religion, dans la Philoſophie, & dans les Lettres. Si elles n'ont pas égalé les hommes dans les deux dernieres parties, on peut dire que par des vûës plus ſublimes & plus juſtes, elles nous ont ſurpaſſé dans la pratique du Chriſtianiſme. L'hiſtoire de l'Egliſe eſt remplie de ce qu'elles ont fait de ſurprenant & d'extraordinaire. Que de ſaintes Vierges dont le martyre eſt beau-

rp plus éclatant que celui de
ıucoup de Saints ! Quelle ar-
ır dans la piété ! quelle mor-
cation dans la pénitence !
elle induſtrie même pour té-
›igner toute l'étenduë de leur
ıour à celui qui ſeul mérite d'ê-
: aimé ! Et dès qu'il s'agit de
roïſme chrétien, j'oſe dire qu'el-
; ont plus de fermeté, & peut-
re même plus d'occaſion de le
atiquer que nous autres. C'eſt
: qui leur a mérité dans la Re-
gion un attribut particulier qu'on
'accorde point aux hommes. (4)
t ne doit on pas admirer tous les
›urs le courage avec lequel elles
enferment pour le reſte de leurs
›urs, dans une étroite ſolitude,
our ſe livrer tout entier à Jéſus-
Chriſt, ce que les hommes ne fe-
oient pas ſi aiſément ?

Elles ont pour les Lettres plus

(4) On ſçait que l'Egliſe parlant des femmes, les appelle le dévot ſéxe féminin.

de délicateſſe ; & ſi dans la Philoſophie elles ont moins de force & de raiſonnement, on peut dire néanmoins qu'elles ont plus d'aſſiduité dans le travail, & plus de maturité dans la maniere de penſer. Plus les ſectes ont été auſtéres, plus les femmes s'y ſont livrées ; celles qui ne peuvent aſpirer à ce qu'il y a de grand, veulent au moins donner dans le ſingulier & l'extraordinaire.

Et ſi le Dannemarck où les femmes ſont moins ſtudieuſes & moins lettrées qu'en beaucoup d'autres Royaumes, n'a pas laiſſé d'en produire plus d'une centaine (*) très illuſtres dans la littérature ; que ne doit-on pas penſer des autres Nations, où l'amour de l'étude fait les chaſtes délices de preſ-

(*) *Voyez le Livre de* Alberti Thura, Gynæceum Daniæ Litteratum, feminis Danorum eruditione vel ſcriptis claris conſpicuum, in octavo *Altonæ* 1732. *contient environ* 235 *pages.*

:ous les honnêtes gens?
: ne parle point de celles qui
honneur à notre Nation,
que l'amour de la patrie puiſ-
'y porter. Il s'en trouve à Pa-
c dans les Provinces qui ne
quent pas de s'appliquer à l'é-
:, dés que les devoirs ou les
s de leur famille le leur per-
. On ſçait qu'il y en a même
vont juſques aux Langues ſain-
c aux ſciences les plus abſtrai-
Telle eſt cette Dame illuſtre
malgré ſa naiſſance & les de-
s indiſpenſables de la Societé,
pas laiſſé dès ſa jeuneſſe de ſe
ter du côté des études les plus
des & les plus curieuſes, ſans
on ſache au dehors ſi elle eſt
rante. Goût qu'elle a même in-
é dans ſa famille.

VI.

Je ſçai qu'il y a eû de méchan-

Obſervation ſur les méchantes femmes.

tes femmes : Athalie, Cléopâtre Fredegonde, les Reines Jeanne de Naples ſont horreur dans l'hiſtoire ; mais il en eſt peu de ce caractere. Et nous mêmes trouvons nous que tous les Princes ont été des Titus, des Théodoſes & des Marciens ? N'y voyons-nous pas beaucoup plus de Tiberes, de Nérons, de Claudes, de Caligula & de Wenceſlas : Mais ſi les femmes ont quelquefois des vices, ce ſont de ces vices qui ne font aucun tort à la ſocieté. Auſſi voyons nous, pour ne parler que des perſonnes mêmes du commun, bien moins moriginées que les autres que pour une femme criminelle ou condamnée dans les Tribunaux, il ſe trouve regulierement plus de cent hommes ; c'eſt à quoi l'on doit faire attention pour juger de la méchanceté du ſéxe ; ainſi l'on peut dire en général que les femmes ſont cent fois moins mé-

ntes que les hommes. Mais
s rien n'eſt médiocre dans leur
hanceté, comme rien n'eſt or-
aire dans leur bonté.

VII.

Tout ce qu'on vient de lire ſur cet article, ne contient que des exemples & des faits. Jettons-nous un moment dans le droit, & nous verrons ce que l'hiſtoire marque à l'avantage des femmes. Quoique ce ſoient les hommes qui dans tous les Royaumes ont fait les loix, ils n'ont pû dans la plûpart des Etats leur refuſer le droit de ſucceſſion au Gouvernement. Elles ſuccédent donc en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Ecoſſe, à Naples, en Sicile, en Bohéme, en Hongrie, en Moſcovie, auſſi bien qu'en Flandres & dans beaucoup d'autres Principautez. Elles ont ſuccédé en

Remarques ſur les femmes.

Pologne, en Dannemarck, en Suede, en Norvvegue & en Lorraine; & jusques dans l'Empire Romain, ou dans celui de Constantinople, la femme ou la fille de l'Empereur donnoit droit au mari de succeder à l'Empire.

Il est vrai que les François, les Allemands & les Turcs n'ont jamais été dans cet usage, parce que leur Gouvernement a toujours été plus militaire que politique. Mais dans la plûpart des Etats où elles sont excluës de la Couronne, elles ne le sont pas de la Régence.

L'angleterre même dans les anciens (1) tems leur déferoit le commandement des armées. Les Allemands recevoient leurs conseils avec respect, & souvent (2)

(1) Solitum Britannis, fœminarum ductu bellare : *Tacitus in agricolæ.*

(2) Germani nec consilia earum [fœminarum] aspernabantur, nec responsa neglegebant *Tacitus de morib. Germanorum.* Germani ineste iis (fœminis) sanctum ali-

croyoient

royoient qu'il y avoit en elles quelque choſe de ſurnaturel & de divin : Enfin dit un ſage politique (3) du dernier ſiécle, elles ont capables de porter le ſceptre & la Couronne, à moins que les loix de l'Etat ne s'y oppoſent. Hé que nous importe, s'écrie un autre (4) Ecrivain, que les femmes commandent ſouverainement aux peuples, ou que les Souverains qui nous gouvernent, obéïſſent aux femmes : n'eſt-ce pas la même choſe à notre égard ? & la Fable n'a-t'elle pas dépeint ſous le nom de Minerve, c'eſt-à-dire, ſous le ſymbole d'une femme, la pru-

quid ac providum putarunt. *Taci. ibidem* ... Germani pleraſque earum (fœminarum) fatidicas & augeſcente ſuperſtitione, arbitrabantur Deas. *Tacitus lib. 4. Hiſtoriarum.*

[3] Fœminæ capaces igitur Sceptri, niſi lex aut mos patrius aliter jubeat *Juſtus Lipſius lib. 2. Politicorum cap. 3.*

(4) Bodin en ſa République, Liv. VI chap. 5. ſur la fin.

dence, vertu eſſentielle pour le Gouvernement.

Je ne diſconviens pas néanmoins que les Reines & les Princeſſes ne prennent beaucoup de part aux Gouvernemens, à ceux mêmes qui ſont entre les mains des hommes : mais leur autorité eſt à peu près ſur le même pied, que dans les familles ſagement reglées. Le mari eſt le chef & le maître, il conduit & gouverne abſolument ; mais comme les femmes penſent murement, elles donnent ſouvent aux hommes les plus ſages, des conſeils très-utiles pour l'heureux ſuccès des plus importantes affaires ; & ceux d'entre les hommes qui ont de la ſincérité, ne ſçauroient en diſconvenir. Ils avouëront même que ſi les bonnes maiſons ſe font par les femmes, de même la tranquilité ſe maintient dans les Etats, quand les Reines ſecondent les ſages in-

rentions des Rois, au lieu que le désordre s'y met aisément quand elles ont des vuës différentes de celles des Souverains. Isabeau de Baviére ne l'a fait que trop sentir à ce Royaume.

Remarquons-nous que le Roman représente les femmes dans ces nobles occupations, ou avec ce caractére héroïque que leur accorde l'histoire, quand elles ont droit d'y paroître. On ne les y voit au contraire occupées que d'elles-mêmes, & jamais du bien général. Ce sont des respects & d'extrêmes attentions qu'elles ont soin d'éxiger de leurs prétendus Héros; & ne croyent pas devoir elles-mêmes rien accorder au bien de la Patrie. Elles s'imaginent pouvoir faire des esclaves de tout ce qui les approche, & ne sauroient se persuader qu'elles sont nées comme les autres créatures, pour contribuer à l'écono-

mie de l'Univers. Il n'y a que l'hiſtoire qui rappelle les femmes auſſi bien que les hommes, à ces grands principes, ſi néceſſaires dans l'ordre de la vie civile. Il n'y a que l'hiſtoire, qui marque ce qu'elles doivent faire, en leur repréſentant ce qu'elles ont fait de grand & d'extraordinaire en faveur du Gouvernement ou de la Religion. Le Roman les montre uniquement livrées à des bagatelles, ou épriſes même d'un fol amour, dans lequel par des manieres affectées, elles tâchent d'attirer les hommes. C'eſt l'amour propre, c'eſt leur ſatisfaction particuliere, qui dans le Roman eſt leur unique bouſſole; au lieu que dans l'hiſtoire on ne les voit reſpirer que la vertu & l'amour de l'ordre ou du bien public; telle eſt la difference de la fable, & de la vérité; de l'Hiſtoire ou du Roman.

Dans quel mépris tomberoient

tous les Historiens, s'ils representoient les femmes, à peu près comme fait le Roman ? Ne regarderoit-on pas avec justice leurs écrits comme des livres très-pernicieux ou du moins fort inutiles ; parce que manquant de réalité, ils manqueroient d'instructions véritables ? N'iroit-on pas même jusques à l'indignation, comme on s'y est porté à l'égard de Procope, de Brantome & de Dupleix : & j'y joindrai, puisqu'il le faut, l'Auteur de l'Usage des Romans lui-même.

Qu'elle horrible peinture Procope ne fait-il pas de Théodora dans ses Anecdotes, après cependant l'avoir louée avec excès dans son histoire ? Le contraste n'est pas vraisemblable. Théodora & Justinien n'ont pû être, ni paroître en même tems si vertueux & si méchans ? Ils n'ont pû avoir cette méchanceté méprisable, qui

feroit honte aux personnes les plus déreglées. Les affreuses idées qu'il nous en présente devoient-elles jamais percer l'obscurité où elles étoient ensevelies, & qu'il a seul osé dévoiler ? C'est donc avec raison qu'on a regardé cet Historien ou comme un lâche adulateur, ou comme un calomniateur outré, on ne sçauroit lui donner un autre nom.

Sous quel image Dupleix nous représente-t'il la Reine Marguerite de Valois, dans le Conseil de laquelle il avoit l'honneur d'entrer ? Au lieu de découvrir des turpitudes qui le déshonorent lui-même, ne devoit-il pas respecter en elle la fille, l'épouse & la sœur de tant de Rois & de Reine ? n'étoit-il pas de son devoir de cacher tous les désordres qu'il en rapporte, s'ils avoient quelque fondement réel. Bassompierre a donc eu raison de lui reprocher son in-

gratitude & une intemperance de discours qui devoit être châtié autrement que par des écrits.

Brantôme, dont les écrits instructifs feroient les délices des honnêtes gens, s'il ne les avoit pas souillé par tous les débordemens de la Cour, a soin de les circonstancier en homme un peu trop pratic. Mais il ne devoit jamais manquer à cette pudeur, qu'on se doit à soi-même aussi bien qu'aux autres.

Enfin l'Auteur de l'Usage des Romans ne sçauroit ignorer tout ce que son Livre a fait dire & penser. Nous n'ignorons pas ici avec quelle colere l'on vit dans les Païs-bas Catholiques où il demeure, le peu d'éxemplaires qu'on y envoya d'Hollande : & l'Auteur, quoiqu'éloigné de ce Païs-cy, a sçû avec qu'elle indignation ce Livre a été reçû à Paris par bien des gens, qui se sont formalisez de

l'air de liberté avec lequel il s'exprime ſur une infinité de ſujets extrêmement délicats. On voit par là le danger que l'on court à ſe livrer à des matiéres purement romaneſques, au lieu qu'on ne trouve que de l'inſtruction & de l'avantage à ſe jetter du côté de l'Hiſtoire, quand l'Hiſtorien ſçait joindre la vérité avec la ſageſſe & la diſcrétion.

SECONDE DIFFICULTE'.

L'Amour n'eſt pas ſagement traité dans l'Hiſtoire.

L'Hiſtoire a raiſon de ne pas traiter l'Amour : C'eſt un ſujet ſur lequel il eſt difficile de parler avec aſſez de retenuë. La Morale ſeule a droit de faire voir en quoi il conſiſte, & de lui preſcrire des limites à titre de vertu, comme elle a droit de le réprimer

dès qu'il eſt paſſion. Cette paſſion même eſt de la nature de celle où le détail eſt toûjours dangereux : la matiére en eſt trop délicate pour être expoſée au grand jour. On s'alarme dès qu'il veut paroître. Le plus ſûr eſt donc de n'en rien dire : par là on ſatisfait aux devoirs de la modeſtie, & l'on contente les ames timorées & religieuſes. Ainſi ce n'eſt point de ce côté-là que je porte ma critique. L'Auteur de l'Uſage des Romans eſt ſans doute repréhenſible d'avoir trop inſiſté ſur cet article. Et j'attirerois ſur moi la même cenſure, ſi je voulois le ſuivre dans tous les ſentiers où le conduit le détail de cette paſſion.

Mais pour parler le ſtile de l'Auteur, ſi l'Amour eſt vertu, cette vertu ſe trouve dans l'Amour conjugal : c'eſt le ſeul qui mérite cet éloge ; & comme le Roman ſi-

hit au mariage, (1) ſelon l'Auteur même, il eſt certain qu'il n'y eſt parlé que de l'Amour de paſſion, & qu'on n'y traite pas, ni même qu'on n'y doit pas traiter l'amour vertueux. L'Hiſtoire ſeule en donne des modéles. Artémiſe & Penthée ſont connuës; la premiére dans la plûpart de nos Anciens Hiſtoriens, & Penthée dans la Cyropédie de Xénophon, où elle s'attire par ſa vertu les reſpects & la compaſſion de Cyrus.

L'Hiſtoire eſt remplie de tant d'exemples de ce genre, qu'on auroit de la peine à les rapporter tous; & le Roman eſt ſi ſtérile à ce ſujet, que difficilement en peut-il fournir un modéle ou deux: modéles même ſur leſquels il eſt impoſſible de conter, dès qu'on les trouve dans ces ſortes de livres. Valere

(1) Uſage des Romans pag. 48. 189. 253.

Maxime (2) en marque un petit nombre ; mais quelle sécheresse en une matiére aussi vaste & aussi étenduë. Je ne puis cependant me dispenser d'en raconter un, qui est à la vérité dans le médiocre ; par rapport à la qualité des personnes ; mais admirable par le caractére du fait & de ses circonstances.

Durant le fameux siége d'Ostende (3) en 1603. soutenu avec tant de vigueur par les Hollandois, les Espagnols firent un grand nombre de Matelots prisonniers ; mais sur tout quelques Pilotes de considération. Les uns étoient destinez à la mort, & d'autres à la chaine. La femme de l'un de ces prisonniers, nommée Catherine Herman, Païsanne Catholique de la

(2) Valerius Maximus Lib. 4. cap. 6.
(3) Le P. Hilarion de Coste, Eloges & Vies des Reines, &c. Tome premier pag. 355.

Nort-Hollande, ayant ſçû l'extrême danger où ſe trouvoit ſon mari, prend la généreuſe réſolution ou de le délivrer, ou de le ſuivre dans les galéres, ou même s'il le faut, de mourir avec lui : Elle étoit jeune & perfaitement belle; elle vend tout ce qu'elle a, prend un habit d'homme, & ſe rend au Camp de l'Archiduc. Toute l'Armée fût frapée d'y voir entrer un jeune Cavalier, beau; bienfait & de bonne mine. On fut curieux de lui parler; mais ſon accent le décéle; on le prend pour un Eſpion du Prince Maurice de Naſſau. On le méne à l'inſtant chez le Prévôt de l'Armée, où on lui met les fers aux pieds & aux mains.

Deux choſes l'alarmérent dans cette triſte conjoncture, l'une que le lendemain on devoit faire mourir ſept des priſonniers. A cette nouvelle elle ne pût s'empêcher de faire éclater ſa douleur, dans la

crainte que son mari ne fût de ce nombre. D'un autre côté elle appréhendoit la perte de son honneur, si elle se décéloit elle-même au soldat, toûjours prêt à insulter le malheureux.

Dans le tems qu'elle finissoit une ardente priére qu'elle faisoit à Dieu, elle reçoit une preuve sensible du secours de la Providence: Elle voit entrer un Pere Jésuite, qui, selon sa coutume, alloit visiter les prisonniers. Au milieu de ses malheurs elle sent par cette grace inespérée augmenter son zéle pour la Religion Catholique. Elle demande aussi-tôt à se confesser, & ne peut s'empêcher de découvrir son secret à ce Religieux, qui obtint prudemment de Charles de Longueval, Comte de Bucquoy, qu'on transféreroit cette infortunée en une autre prison. Elle fut mise dans celle où se trouvoit son mari. Mais sa surprise

égale à ſa ſenſibilité, fut ſi grande, qu'elle tomba preſque morte entre les bras de ſon époux: on la fit néanmoins revenir.

Le Comte de Bucquoy ne tarda guéres à être informé de l'action de cette généreuſe femme, réſoluë même d'accompagner ſon mari aux ſupplices, ou à la rame, pour le ſecourir & ſouffrir avec lui. Ce Général, homme de valeur & de mérite, voulut de ſon côté témoigner ſa généroſité, & malgré les intérêts oppoſez que lui inſpiroit ſon devoir, il ne combla pas ſeulement de louanges cette femme fidelle, il fit voir encore combien il étoit ſenſible à la vertu; il lui accorda ſa liberté & celle de ſon mari, les nourrit & les aſſiſta lui-même. Le mari juſqu'alors opiniâtre dans ſon erreur, ne put s'empêcher de reconnoître à ce caractére de fidélité & d'amour dans ſa femme, de libéralité dans

e Comte de Bucquoy, & de charité dans les Peres Jésuites, à quel point la Providence le chérissoit; il fit donc abjuration de l'hérésie entre les mains de ces Peres.

De semblables exemples sont inconnus aux Romans, & font honneur à l'Histoire, qui prend soin de les faire passer à la postérité. C'est ainsi que les Historiens parlent de l'amour vertueux, qui est le seul effectif & réel, qui soit connu dans la Morale. Ils le font encore en louant la chasteté de Susanne, la retenuë d'Alexandre & la continence de Scipion. Car le véritable amour ne sçauroit être dépouillé de ces trois caractéres. L'Histoire ne se contente pas de loüer l'amour vertueux, elle sçait encore peindre l'amour de passion avec les couleurs qui lui conviennent. Elle le fait de deux maniéres, ou en représentant les malheurs qu'il a causez dans le mon-

de, ou en faiſant voir la ſage réſiſtance que les perſonnes vertueuſes ont ſçû quelquefois y apporter.

La paſſion deſordonnée du fils de Tarquin pour Lucréce, oblige les Romains à chaſſer les Rois qui avoient été leurs fondateurs. Les François, Nation guerriére, mais équitable, furent ſi indignez de ſe voir ſoumis à Childeric, Prince livré aux plus ſales voluptez, qu'ils ſe crurent autoriſez à le chaſſer de ſes Etats pour ſe donner un autre Roi. Et ce ne fut qu'après un éxil de huit ans, qu'un ami ſage & diſcret ſçût adoucir l'eſprit irrité des François, & procurer le retour du Roi l'an 464. de l'Ere Chrétienne.

C'eſt par l'horreur que cauſe cette paſſion impétueuſe dans Roderic que l'on voit éclore cette fatale révolution, qui met l'Eſpagne ſous le joug des Infidéles, où

le a gémi ſi long-tems. Le Comte Julien qui ne peut ſouffrir impunément que le Roi ſon maître deshonore ſa fille, les appelle l'an 710. & leur donne un moyen de ſe rendre maîtres de ce vaſte continent.

Chriſtien Roi de Dannemarck, eſt chaſſé du trône en 1523. par ſes Sujets, pour s'être livré à une jeune fille de baſſe extraction qu'il avoit priſe pour concubine, & par la mere de laquelle, femme d'un eſprit dangereux, il ſe laiſſoit entiérement gouverner. Tout le crédit de l'Empereur Charles-Quint, dont il avoit épouſé la ſœur, ne pût le rétablir ſur le trône: il lui fallut périr également abandonné & mépriſé de ſes Sujets & des Princes ſes voiſins. Et je l'ai déja dit au chapitre 37. de la *Méthode d'Hiſtoire.* » Ce n'eſt pas » une petite conſolation pour des » peuples ſages & vertueux de pu-

» sur un Prince vicieux, sur tout
» dans un Royaume Electif, com-
» me étoit alors celui de Danne-
» marck.

Plutarque a donné quelques (4) exemples des désordres de l'amour moins célébres à la vérité ; mais qui font toûjours voir les ravages que cette passion fait dans le monde. Les curieux les pourroient joindre à ceux-ci, & à une infinité d'autres que fournissent les Historiens.

Mais l'Histoire fait encore beaucoup mieux lorsqu'elle nous donne à ce sujet des instructions salutaires jusques dans la conduite des grands hommes que la fragilité humaine a porté vers cette passion.

Charles VIII. à ce que marque

[4] Plutarque dans ses Opuscules, où il y en a un, des étranges événemens avenus par l'amour.

5) l'Hiſtoire, ayant pris dans ſon expédition de Naples en 1494. la petite Ville de Toſcanella, qui prétendoit lui diſputer le paſſage : on lui préſenta parmi les priſonniers une jeune Demoiſelle d'une beauté accomplie. Cette vûë le frape d'un ſentiment trop humain & ſon peu de réfléxion l'y laiſſa inſenſiblement aller. Ce Prince étoit dans la chambre de cette jeune perſonne, & touché de la plus vive paſſion, il crût avoir amené cette beauté à ſe prêter à ſes deſirs : Elle avoit à côté de ſon lit une Image de la Sainte Vierge, ſur laquelle elle tourna ſes regards & par un ſaint mouvement elle ſe jetta aux pieds du Roi, & lui dit, le viſage baigné de larmes, en lui montrant ce tableau. Je vous jure, Sire, par la pureté de cette Vierge

(5) Le P. Hilarion de Coſte, Vies ou Eloges des Dames Illuſtres Tome II. pag. 700.

Mere de Dieu, de vouloir conser-
ver l'honneur d'une pauvre Vier-
ge, & de le laisser tout entier à
mon future époux. On assure
qu'elle étoit fiancée. A peine ce
jeune Prince qui étoit rempli de
générosité, eût attaché lui-même
les yeux sur cet image, qu'il se fit
en lui une révolution subite; non
seulement il ne toucha point cette
vertueuse fille; mais il lui donna
une grande somme pour la marier;
& par considération pour elle, il ac-
corda la liberté à son futur époux
& à tous ses parens.

Un exemple aussi brillant éclate
dans l'histoire du Chevalier Bayart
dont la probité n'a pas été moins
connuë que le courage. Il étoit
tranquille chez son Oncle l'Evê-
que de Grenoble, où il fut attaqué
d'une maladie dangereuse, dans
laquelle il témoigna les sentimens
les plus chrétiens; il en revint peut-
être pour se convaincre lui-même

de sa propre fragilité. » En quinze jours ou trois semaines, dit son (5) Historien, il fut du tout guéri & aussi gaillard qu'il avoit jamais été. Et se print à aller un » peu à l'ébat prés de la Ville, visitant ses amis & les Dames de » maison en maison, à qui il faisoit » force banquets pour se réjouïr. » Et tellement que comme assez » pouvez entendre qu'il n'étoit pas » saint, un jour lui print volonté » d'avoir compagnée Françoise, » se dit à un ancien varlet de » chambre, qu'on nommoit le Bâ» tard Cordon; Bastard, je te prie » que aujourd'hui à coucher avec » moi j'aye quelque belle fille, je » crois que je ne m'en trouverai » que mieux. Le Bastard qui étoit » diligent & qui vouloit bien com» plaire à son maître, s'alla ad-

[5] Histoire du Chevalier Bayart, publiée par Théodore Godefroy, in quarto, Paris 1619. pag. 320. &c.

» dresser à une pauvre gentille
» femme, qui avoit une belle fille
» de l'âge de 15 ans, laquelle pour
» la grande pauvreté en quoi elle
» étoit, consentit sa fille être bail-
» lée quelque temps au bon Che-
» valier, espérant aussi que après il
» la marieroit. Si fut la fille langa-
» gée [ou instruite] par la mere,
» qui lui feist tant de remonstran-
» ces, que nonobstant le vouloir
» qu'elle avoit, condescendit au
» marché, moitié par amour, moi-
» tié par force. Si feust emmenée
» secretement par le Bastard au lo-
» gis du bon Chevalier, & mise en
» une sienne garde-robbe. Le tems
» venu de se retirer pour dormir,
» s'en retourna à son logis ledit
» bon Chevalier, lequel avoit sou-
» pé en un banquet en la Ville.
» Arrivé qu'il feust, le Bastard lui
» dit qu'il avoit une des belles fil-
» les du monde, & si estoit gentile
» femme; il le mena en la garde-

robe, & la lui montra. Belle
» estoit comme un Ange; mais tant
» avoit ploré, que tous les yeux lui
» en estoient enflez. Quand le
» bon Chevalier la veist en ceste
» sorte, lui dit: Comment, ma
» mie, qu'avez-vous? Ne sçavez-
» vous pas bien pourquoi vous es-
» tes venuë ici? La pauvre fille se
» meist à genouïls, & dit: hélas!
» oüy, Monseigneur; ma Mere
» m'a dit que je feisse ce que vous
» voudriez. Toutesfois je suis vier-
» ge, & ne feis jamais mal de mon
» corps, ne n'avois pas volonté
» d'en faire, si je n'y feusse con-
» trainte: mais nous sommes si
» pauvres, ma mere & moy, que
» nous mourons de faim: & pleust
» à Dieu que je feusse bien morte,
» au moins ne seroie point au nom-
» bre des malheureuses filles, & en
» deshonneur toute ma vie: Et en
» disant ces parolles pleuroit si
» très-fort qu'on ne la pouvoit ap-

» paiſer. Quand le bon Cheva-
» lier apperceut ſon noble *cura-*
» ge, quaſi larmoyant lui dit:
» vrayement, ma mie, je ne ſerai
» pas ſi meſchant que je vous ôte
» de voſtre bon vouloir. Et chan-
» geant vice à vertu, la preint par
» la main, & luy feiſt affeubler un
» manteau, & au Baſtard prendre
» une torche, & la mena lui-mê-
» me coucher chez une gentile
» femme ſa parente, qui ſe tenoit
» près de ſon logis. Et le lendemain
» matin envoya querir la mere, à
» laquelle il dit: Venez ça, ma
» mie, ne me mentez point, vô-
» tre fille eſt-elle pucelle? qui ré-
» pondit, ſur ma foy, Monſei-
» gneur, quand le Baſtard la vint
» hier querir jamais n'avoit eu con-
» noiſſance d'homme. Et n'eſtes-
» vous doncques bien malheureu-
» ſe, dit le bon Chevalier, de la
» vouloir faire meſchante? La
» pauvre femme euſt honte &
» peur,

» peur, & ne sçeut que répondre
» sinon que elles estoient si pau-
» vres que rien plus. Or, dit le
» bon Chevalier, ne faites jamais
» un si lâche tour que de vendre
» vostre fille, qui estes gentille
» femme, on vous en devroit plus
» griefvement punir. Venez-çà,
» avez-vous personne qui là vous
» ait jamais demandée en maria-
» ge? Oüy bien, dit-elle, un mien
» voisin, honnête homme: mais
» il demande six cens florins, &
» je n'en ai pas vaillant la moitié.
» Et s'il avoit cela l'épouseroit-il?
» dit le bon Chevalier. Oüy seu-
» rement, dit-elle. Alors il preint
» une bourse qu'il avoit fait pren-
» dre au Bastard, & lui bailla trois
» cens écus, disant: tenez, ma
» mie, voilà deux cens écus, qui
» valent six cens florins de ce Païs,
» & mieux, pour marier vostre
» fille, & cent écus pour l'habiller.
» Et puis feit encore compter cent

» autres qu'il donna à la mere : &
» commanda au Baſtard qu'il ne
» les perdit jamais de veuë, qu'il
» n'euſt veu la fille épouſée. Ce
» qu'elle feuſt trois jours après ; &
» a fait depuis un très honorable
» meſnaige. Elle retira ſa mere en
» ſa maiſon. Et ainſi par la gran-
» de courtoiſie & libéralité du bon
» Chevalier, la choſe feut ménée
» comme il eſt ci-deſſus réeité.

On voit par ces traits ſi ſenſibles, rapportez par l'Hiſtoire, que l'amour n'eſt pas toûjours ce Tiran inperieux, qui veut ſeul dominer dans le lieu qu'il occupe. Les ames genereuſes le ſçavent ſurmonter, & trouvent même dans cette louable reſiſtance une ſatisfaction que ne goûte jamais l'homme voluptueux, qui ne diſtingue la vertu d'avec le vice que quand il eſt rendu à lui-même par des ſentimens de modération. Et l'Hiſtoire toûjours attentive à

nous instruire, a soin de nous faire connoître que ce sont ou les compagnies dangereuses, ou presque toûjours de lâches flateurs, qui n'ayant pas le talent de se rendre utiles aux Princes par des actions vertueuses, cherchent du moins à se rendre agréables par ces emplois vils & mépriſables.

On en voit un exemple dans l'Empereur Charles-Quint. Ce Prince (6) passant à Oudenarde, fut à un Bal, où il trouva Vaugeste, jeune personne, extrémement belle, & très-agréable. Sur les louanges excessives que l'Empereur fit de la beauté de cette Demoiselle, un Officier de Charles, du genre de ceux qui n'ont entrée chez les Grands que par des voyes criminelles, enleva cette fille à la faveur de la nuit, & la conduisit dans la Chambre de l'Empereur;

(6) Strada de Bello Belgico, Docad. I. Lib. 1.

& ce fut d'elle que nâquit Marguerite d'Autriche. Mais l'Empereur ayant appris qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire venir Marguerite Vaugeste, & qu'il fallût même y employer la force & les menaces, se facha de cette action. Il reprit sévérement le ministre de ses plaisirs, & jura que s'il eût sçû cette violence, il n'eût jamais vû cette fille. Il fit nourrir secrettement l'enfant, afin de sauver en même tems l'honneur de la mere & sa propre réputation. Car, Charles, continuë l'Historien, ne l'a jamais prostituée dans ces sortes de plaisirs, & n'a jamais exposé ses fautes à la vûë de tout le monde. Mais il auroit mieux fait, avec les grands sentimens de Religion dont il étoit rempli, de ne pas même s'y livrer en secret.

C'est ainsi que l'Histoire parle de l'amour, comme passion, toûjours pour en détourner, & ja-

mais pour le faire goûter, ou pour séduire les ames, ainsi que fait le Roman. L'Amour qui se trouve dans l'Histoire est grand, noble & majestueux, parce qu'il n'y est représenté que comme une vertu des grandes ames. C'est par des actions vertueuses & par des sentimens héroïques qu'on l'y voit briller; au lieu que dans le Roman on l'y voit paroître avec un fade & ennuyeux détail qui ne fait qu'avilir l'humanité, qui la dégrade de cette noblesse & de cette générosité qui caractérise les grands hommes. C'est ce que Despreaux (1) a très-ingénieusement fait connoître dans le Dialogue qu'il a donné contre les Romans.

Ce mal s'est glissé jusques dans les piéces tragiques, où la dignité des Héros devoit être soutenuë par des sentimens & des paroles,

(1) Boileau Despreaux, Dialogue sur les Héros des Romans.

qui répondiſſent à leurs grandes actions. Quelle idée Racine nous donne-t-il d'Alexandre, lorſqu'il le repréſente avec un tout autre caractere que celui qu'il a dans l'hiſtoire ? Les Anciens l'ont revêtu d'une eſpéce de ruſticité généreuſe, qui ſouvent accompagne la vertu des grands hommes. Ils le font avec raiſon, ferme dans ſes réſolutions, actif dans l'éxécution, intrépide dans le péril, plein de vaſtes idées & de reſſources admirables dans les accidens imprévûs, cherchant ce qu'il y avoit de plus grand & de plus extraordinaire, riſquant tout pour la gloire & preſque rien pour l'amour. Il ne fut pas cependant tout-à-fait éxempt de foibleſſes ; mais l'amour ne le vit jamais ſervilement attaché à ſa ſuite. C'eſt ainſi que Corneille l'auroit dépeint d'après l'antiquité.

Mais j'ai honte d'entendre E-

hestion qui parlant de ce Prince la sœur de Taxile, dit, (2)

Ah ! si vous l'aviez vû brûlant d'impatience,
Contre les tristes jours d'une si longue absence,
Vous sçauriez que l'amour précipitant ses pas,
Il ne cherchoit que vous en courant aux combats ;
C'est pour vous qu'on l'a vû vainqueur de tant de Princes
D'un cours impétueux traverser vos Provinces,
Et briser en passant sous l'effort de ses coups
Tout ce qui l'empêchoit de s'approcher de vous.

Et pour qu'on ne s'imagine pas que ce soit là le compliment d'un courtisan, qui veut flatter la maîtresse de son Souverain, Racine a soin de faire confirmer par Alexan-

(2) Racine dans la Tragédie d'Alexandre.

dre même ces ſentimens, plus paſſionnez qu'héroïques, lors qu'il dit,

Je ſuis venu; l'Amour a combatu pour moi,
La victoire elle-même a dégagé ma foi:
Tout céde autour de vous, c'eſt à vous de vous rendre,
Votre cœur l'a promis, voudra-t'il s'en défendre;
Et lui ſeul pourroit-il échapper aujourd'hui
A l'ardeur d'un vainqueur, qui ne cherche que lui.

N'admire-t'on pas le fade perſonnage que l'on fait faire au Prince le moins capable de ſoumettre l'honneur à l'amour? Cette conduite, ſi oppoſée à la vérité hiſtorique ne peut avoir été copiée que ſur les puériles imaginations du Roman, incapables d'élever l'homme à des ſentimens raiſonnables, mais très capables d'abaiſſer l'eſprit, de détruire les principes de

la morale, & d'énerver le courage des ames les plus généreuſes, en leur faiſant paſſer les plus beaux jours de leur vie dans une molle oiſiveté ou dans les occupations les plus frivoles.

Que devons-nous conclure de tout ce qu'on vient de dire dans cet article ? Que l'Auteur de l'Uſage des Romans auroit bien fait de parcourir les Mémoires hiſtoriques des différentes Nations, avant que d'aſſurer que les femmes paroiſſent à peine dans l'hiſtoire, & que l'amour n'y eſt pas ſagement traité, je doute à préſent que l'Auteur s'aviſe de répéter ces deux propoſitions, qui ſont la baſe de ſon ouvrage.

Voici donc deux maximes que j'ai établies dans cet article ; l'une que les femmes illuſtres en tout genre paroiſſent avec diſtinction dans l'hiſtoire, & d'une maniere qui leur fait honneur ; l'autre que

TAYLOR INST. OXFORD

l'hiſtoire repréſente l'excellence de l'amour vertueux, & qu'il écarte l'amour de paſſion, en le montrant comme le deſtructeur de l'économie des plus ſages Gouvernemens. C'eſt là ce qu'il faudroit ſolidement refuter pour faire entrer dans les ſentimens que l'Auteur de l'Uſage des Romans s'eſt hazardé de produire.

ARTICLE IX.

Examen général du Livre de l'Uſage des Romans.

QUand je lûs la premiere fois le Traité de l'Uſage des Romans, je le regardai à peu près comme ces ſortes de Paradoxes, qui réjouiſſent les uns, qui irritent les autres, & qui cependant ne laiſſent pas d'affliger les ames timorées. Heureuſement ce ſont là de ces Phenoménes, qui ne du-

rent qu'un instant; Car je ne crois pas que l'Auteur ait assez d'amour propre, pour s'imaginer que son ouvrage pénétre jamais jusques à la postérité. Les ouvrages d'amusement ne subsistent que pendant la saison qui les a vû naître. Il n'y a d'ouvrages permanens que ceux qui réünissent ensemble la solidité, l'utilité & l'agrément.

Pour entrer donc dans l'éxamen de cet ouvrage, je réduis à trois chefs les remarques générales que l'on peut faire.

1. L'Auteur attaque les mœurs.

2. Il fait des satires peu convenables, soit générales, soit particulieres.

3. Il s'écarte continuellement de son objet principal.

I.

Peut-on plus vivement attaquer les mœurs, que d'établir

pour principe dans cette nouvelle morale, mais morale très prophane, que l'amour eſt ſi néceſſaire, que ſeul il régle tout le monde (1) & qu'il eſt ſeul maître de nos actions? Que c'eſt l'Aimant de l'humanité, la vie de l'ame & même la clef de tout l'Univers. (2)

Peut-être s'imagineroit-on que l'Auteur, éloignant l'amour difforme (3) & lui donnant le titre ſéduiſant d'amour (4) vertueux, il prétend parler dans ſon Livre d'un amour ſage & affectueux, tel qu'il eſt entre le pere & le fils, entre les freres, les parens & les amis, ou même qu'il traite de cet amour de précepte, qui doit être entre tous les Chrétiens? Rien moins que cela. Tout ſe réduit d'abord à ne ſe pas ſervir de paroles indé-

(1) Uſage des Romans, pag. 230.
[2] Ibidem, page 288.
(3) Ibidem, page 221.
[4] Ibidem, pag. 232.

centes, quitte à se dédommager d'ailleurs, les occasions ne manquant pas (5) quand on est répandu dans le monde.

Quel est donc cet amour selon lui ? c'est une passion à laquelle il n'y a pas de honte d'être quelquefois soumis, tant elle est générale, & dont on peut faire quelquefois un libre aveu, (6) il le reconnoît même pour une tendre passion, qui fait les délices des cœurs les plus nobles & les mieux placez. (7)

Peut-être m'alarmai-je mal-à-propos, dira quelqu'un, & l'Auteur ne parleroit-il pas de l'amour conjugal ; car c'est-là cet amour vertueux, puisqu'il est dit que l'homme marié doit tout quitter pour s'attacher à son épouse ? Mais ce n'est pas ce que pense l'Auteur, il s'explique lui-même

[5] Ibidem pag. 169 & 171.
(6) Ibid. pag. 232.
(7) Ibid. pag. 83.

trop clairement pour en laiſſer douter. Il aſſure donc qu'il parle de l'amour de Roman. (8) Et comme le Roman exclud l'amour conjugal, puiſqu'il finit au mariage. (9) Il exclud par conſéquent l'amour vertueux, pour ne s'attacher qu'à un amour vif & délicat, qui diſparoit inſenſiblement dès qu'on ſe réſout de paſſer (10) au mariage.

L'amour dont il eſt parlé dans ce nouvel ouvrage, eſt de la nature de ces Epiſodes romaneſques, qui ſe terminent en une heure ou deux. (11) Le Décalogue nous ordonne la continence (*Non mechaberis*): mais l'Auteur plein d'un tout autre principe approuve & loüe cet amour, qui empêche Oriane de déférer trop long-tems à

[8] Ibid. pag. 253.
[9] Ibidem pag. 253.
(10) Ibidem pag. 253.
[11] Ibid. pag. 259.

la vertu, pour ne paroître pas ridicule aux yeux d'Amadis son Amant. (12)

Et dans la crainte qu'on ne prenne pas assez bien cet amour de passion, & que l'on ne conçoive pas toute l'opposition qu'il veut faire trouver entre le précepte du Décalogue & les maximes de son Livre, il a soin de le pousser aussi loin qu'il peut aller en qualité de passion. Car, selon lui, c'est un amour propre à faire de grandes peuplades, (13) ou même c'est un héroïsme extraordinaire, (14) qui tient plus du caractére lascif & voluptueux des Mahométans, que de la sage retenuë des Chrétiens.

Il est dit dans le Decalogue que le fidéle ne doit pas désirer la femme de son prochain. L'Auteur

[12] Ibidem pag. 75.
(13) Ibid. pag. 44.
(14) Ibidem pag. 42.

qui ſans doute a étudié d'autres loix, fait entendre qu'il ne voudroit pas condamner un homme qui feroit le contraire. (15).

Mais une choſe qui a revolté les ames pieuſes, eſt le paralelle qu'il fait avec beaucoup de complaiſance de l'amour divin & de l'amour prophane. (16) On diroit à l'entendre que l'amour de Dieu n'eſt pas moins une paſſion que l'amour du monde; & que ce dernier pourroit être une vertu auſſi eſtimable que l'amour de Dieu.

Où l'Auteur a-t'il pris tous ces principes de morale ? C'eſt ainſi qu'en voulant faire paroître quelques ſaillies d'eſprit, ou quelques traits d'imagination, on abandonne ce qu'il y a de plus certain dans la Morale. Un peu moins de brillant, & un peu plus de réflexions auroit fait honneur à l'Au-

(15) Ibidem pag. 260 & 262.
(16) Ibidem pag. 237.

teur : son Livre n'auroit pas été à la vérité si recherché par les gens du monde ; Mais en récompense il auroit peut-être été goûté des Sages. C'est tout ce que doit ambitionner un Ecrivain qui veut devenir utile.

I P.

Dès que l'Auteur attaque ainsi la Morale, doit-on s'étonner de le voir livré aux plus vives satires, tant générales que particuliéres ?

Je commence par tous les gouvernemens qu'il soumet, non pas aux femmes sages & vertueuses, mais à celles qui ne font aucune difficulté d'abandonner publiquement les devoirs indispensables de leur séxe. (1) Et comme s'il étoit devenu tout à coup un nouveau Lycurgue, ou un autre Solon, il écarte les hommes de son sistême

(1) Ibidem pag. 101.

imaginaire de gouvernement. (2) Croyez-vous que pour y placer les femmes il en cherche les raiſons dans cette auſtére vertu du ſéxe, dans ces ſages attentions qu'elles font paroître dans tout ce qu'elles conduiſent, ou dans cette douceur de mœurs, qui fait leur véritable caractére ? Point du tout : il en va chercher la ſource juſques dans la foibleſſe, ou même dans le déſordre de l'humanité : alors, dit-il, on éviteroit un grand inconvénient, qui arrive en certains cas douteux : le ventre ſeul annobliroit, c'eſt-à-dire, en d'autres termes, qu'il ne compte pas ſur l'exacte fidélité des Reines. Il les regarde toutes, quoiqu'indirectement, comme ſuſpectes ; puiſqu'il admettroit à la ſucceſſion, non ce qui viendroit des Princes leur Epoux, mais les filles qu'elles auroient, de quelque part qu'el-

[2] Ibidem pag. 95.

les vinssent. Mais l'Auteur croit-il que ce soit là un moyen recevable pour faire l'éloge d'un sexe auquel il paroit si fort attaché ? Autre satyre générale de l'Auteur. Il est inquiet de voir les plus sages Théologiens s'opposer à la lecture des Romans ; mais que faut-il pour énerver leur témoignage ? Ne vous imaginez pas qu'il s'avise de comparer la maniére sérieuse & dogmatique des Théologiens avec l'agrément de ses ouvrages frivoles, pour montrer que les Ecoles de Théologie ne connoissant point les usages du monde prophane, ou qu'étant peu versées dans ce qui s'appelle enjouement d'Imagination & badinage d'esprit, ce n'est point à elles à juger de ce qui n'est fait que pour amuser l'âge, ou pour soulager l'homme dans les plus sérieuses occupations.

Il ne va pas chercher sbigneu-

sement ces sortes de raisons : il décide la chose en deux mots : il taxe les Théologiens d'ignorance & d'ineptie. » Il n'y a d'homme, selon lui, qui condamne les Romans qu'un Théologiens beat » de (3) l'étroite Observance de » quelque ignare Communauté, » qui aura lû dans un vieux Théologien la condamnation de ces » pauvres Romans : il décide selon ce qu'il voit. Ainsi les voila » condamnez encore une fois, sans » que ni l'un ni l'autre les ait lûs, » ni que ce beat & ignare Directeur daigne faire attention que » ce qu'il condamne aujourd'hui » ne ressemble point à ce qui a » donné lieu aux Anciens de former leurs décisions contre les » Romans.

Ainsi dès qu'on approuve, dès qu'on tolere les Romans, on de-

(3) Ibidem pag. 33.

vient tout à coup un Théologien exact & profond : mais s'avise-t'on de les condamner ou de les proscrire : on ne passe plus dans l'éſprit de l'Auteur que pour un Théologien beat de l'étroite obſervance de quelque ignare Communauté.

Voilà donc le nouveau Journaliſte de Trévoux dégradé de cette illuſtre qualité, parce qu'il déſaprouve les Romans. Qui le croiroit ? Eſt-ce là ce qu'on doit penſer d'un pareil Ecrivain, & d'un tel Critique ? C'eſt ainſi que l'amour propre des Auteurs les plus ſuperficiels les porte à diſtribuer à leur gré les talens, & à ſe faire Juges ſouverains du mérite dans les profeſſions qui leur ſont les moins connuës.

L'Auteur continuant toûjours ſes ſatyres, attaque les Prêtres, les Moines & les Religieuſes comme les ſuppôts eſſentiels de l'a-

mour. (4) Il attaque même les autres Eccléſiaſtiques, & n'épargne ni (5) les Evêques, ni les Papes : tout lui eſt bon, pourvû qu'il exerce ſa critique, ou qu'il applique quelque trait picquant de raillerie. C'eſt ce qu'il fait encore dans les Notes qu'il a jointes à ſa Bibliothéque des Romans, qui fait le ſecond Volume de ſon ouvrage.

Non content de ces ſatyres générales, l'Auteur deſcend à des critiques particulieres contre de bonnes ames : tels ſont le P. Surin Jéſuite, [6] & M. Boudon, très-pieux Eccléſiaſtique du dernier ſiécle.

Le premier fut un homme extraordinairement zélé, que le Cardinal de Richelieu ſçeut employer utilement dans la poſſeſſion des Religieuſes de Loudun. Et com-

(4) Ibidem pag. 319.
(5) Ibibem pag. 151. & 91.
[6] Ibidem, pag. 246.

me il étoit un des plus ardens exorciſtes, qui ait paru dans cette affaire, on ne doit pas s'étonner qu'elle ait eû un ſuccès ſi éclatant. Mais ſoit par la permiſſion de Dieu, ſoit par infirmité, ce Jéſuite ſe crût obſédé par les démons le reſte de ſes jours. Il y a cependant un moyen d'expliquer le fait de ce Religieux; c'eſt de regarder les accidens où il ſe trouvoit, non pas comme une obſeſſion effective, mais comme des viſions dont il étoit affligé ou favoriſé: car l'un & l'autre eſt égal dans cette occaſion; cela dépend des diverſes manieres de conſidérer la choſe.

C'eſt ce qu'on peut dire auſſi de M. Boudon, qui étoit un grand homme de bien, qui à la vérité voyoit Dieu & les Saints Anges de tous côtez; c'eſt au moins ce qu'il diſoit. Son caractére étoit doux & bien faiſant, & toutes

ſes idées ſe tournoient au bien. Mais on ne ſçauroit regarder tous ſes accidens comme un mal, ni comme un ſujet de Satyre. Quoique ces bonnes ames fuſſent oppoſées dans les effets de leur piété; elles avoient cependant à leur égard une utilité particuliere. Les ſymptômes du P. Surin le retenoient dans la crainte des Jugemens de Dieu : & ceux de M. Boudon l'entretenoient continuellement dans une ardente charité.

Je connois moi-même des perſonnes de ces différens caractéres, qui m'honorent de leurs viſites. Les uns m'aſſurent qu'ils ont tous les jours la vûë réelle & ſenſible de leurs Anges Gardiens, dont ils reçoivent des conſeils admirables & en apprennent des choſes très-ſecrétes. D'autres me certifient qu'ils voyent quand ils veulent de mauvais Anges, de la converſation deſquels ils ne ſont pas néanmoins

moins effrayez, parce qu'ayant des principes de Religion, le Démon ne ſçauroit avoir aucune action ſur leur ame, ni ſur leur corps qu'autant qu'ils voudroient bien lui donner priſe ſur eux-mêmes.

Je crois que ces différens effets partent de la même ſource; & je les mets au rang des viſions & de ces pieuſes & dévotes imaginations dont notre hiſtoire ancienne eſt remplie. Le Pere Don Thiery Ruynart, vertueux & ſçavant Religieux, n'a pas fait difficulté de dire, qu'il y a très-peu d'Actes des premiers Martyrs, où il ne s'en trouve. (7) D'habiles Proteſtans ont été juſques à reconnoître qu'on en doit admettre quelques-unes. C'eſt ce que marquent Uſ-

(7) Certè pauca ſunt ex antiquioribus & ſincerioribus martyrum actis, in quibus ejuſmodi viſiones non habeantur. *Theodoricus Ruynart in actis Martyrum pag.* 211. *notæ* 2. *Editionis in quarto, Pariſiis* 1689.

ſerius, Iſaac Voſſius, & Pearſon à l'égard de S. Ignace & Dodvvel au ſujet de S. Cyprien. (8)

Mais pour ne point allarmer les ames pieuſes, car elles s'allarment aiſément, je ne veux pas rejetter la plûpart des viſions, dont elles ſe croyent favoriſées. Je me garderai bien cependant de leur donner une trop grande autorité. En quoi je ſuis du ſentiment d'un célébre Jéſuite. *L'Egliſe enſeigne*, dit le (9) Pere Binet, *que les viſions des Particuliers n'obligent jamais perſonne à les croire .... & laiſſe à la* [10] *dévotion d'un chacun d'en croire ce qu'il juge à propos.*

Enfin l'Auteur manque lui-même à l'un des principes qu'il a établis, qui eſt de n'attaquer jamais

[8] Uſſerius, Voſſius, & Pearſonus ad Epiſtolas S. Ignatii & Henricus Dodvvellus Diſſertatione 4. Cyprianica. num 1.

[9] Le P. Binet Jéſuite du Salut d'Origéne. chap. 5. pag. 229.

(10) Ibidem chap. 13. pag. 432.

des personnes (11) disgraciées. Ne se donne-t'il pas le plaisir malin à la page 37. de son Livre d'en insulter une qui a été autrefois dans un poste assez brillant? ce devoit être un titre pour le mettre à couvert de la critique. Il en est tombé, que ce soit par sa faute ou non, que nous importe? n'est-il pas à plaindre de se voir aujourd'hui fort au-dessous de bien des gens qui auparavant lui étoient inférieurs, & d'être mépriſé de ſes anciens amis? & même de ſes Concitoyens? Rien n'eſt plus humiliant; mais ce n'eſt point matiere à la ſatyre, ſans quoi il faudroit ſatyriſer tous ceux qui manquent de grands établiſſemens, qu'ils recherchent par des moyens auſſi injuſtes.

Mais je ne puis lire tranquillement cette étrange cenſure qu'il fait pages 224 & 337. &c. d'un

(11) De l'Uſage des Romans, pag. 163.

homme qui a brillé autrefois dans notre Poëſie Françoiſe. Ce ſont-là des ſorties trop vives : l'Auteur pouvoit les modérer ou les tourner autrement.

III.

Je mets pour troiſiéme obſervation générale contre le Livre de l'Uſage des Romans, ces écarts continuels que l'Auteur fait en traitant ſon ſujet. Ces digreſſions qui éloignent un Ecrivain de ſon objet principal, marquent ordinairement une extrême ſéchereſſe. L'homme profond ſuit toujours ſon plan & ne le quitte jamais de vûë : l'homme ſuperficiel qui connoît à peine la matiere qu'il traite, ſe jette de côté & d'autre, pour dire tout ce qu'il ſçait, quoi qu'étranger à ſon ſujet : il cherche par des curioſitez hors de propos à ébloüir l'eſprit du Lec-

teur, qu'un bon mot, qu'un fait ſingulier, ou même qu'une citation bizarre frappe beaucoup plus que la preuve raiſonnée & ſuivie d'une même propoſition. C'eſt de quoi l'on trouve une infinité d'éxemples dans cet ouvrage ; par là l'Auteur ne plaît qu'à des Lecteurs peu attentifs ſur l'éxamen d'une maxime de Doctrine ou d'un point de Littérature. Mais les autres ont raiſon de le regarder comme un Ecrivain qui n'a que de legéres idées du ſujet qu'il entreprend de traiter : c'eſt au moins ce que je penſe.

I V.

Je ne parle point ici des Poëmes épiques que l'Auteur attaque autant que l'hiſtoire. Cette matiere eſt moins de mon reſſort que de celui du premier Ecrivain de notre ſiécle ; qui a parû avec un

égal ſuccès dans tous les genres de Littérature qu'il a traité. Cet homme célébre & peut être unique dans notre ſiécle, eſt ſeul capable d'en faire une éxacte apologie. Les Diſſertations littéraires qu'il a jointes à ſon Poëme de la Henriade, & à ſes autres ouvrages, montrent la juſteſſe de ſes réfléxions & la préciſion de ſon ſçavoir, toujours brillant & toujours lumineux. Et s'il daignoit attaquer le Livre de l'Uſage des Romans, nous en aurions une critique achevée, moins longue à la vérité que celle-ci (car je ſens que je ſuis trop diffus) mais elle ſeroit & plus inſtructive & plus énergique. Ce ſont les vœux de tous les honnêtes gens, qui ſouhaiteroient de le voir engagé dans ce travail, auſſi utile pour la Littérature, que pour la morale : & ſi je me pouvois flatter de l'obtenir de ſa complaiſance, je ſerois au comble de mes vœux.

ARTICLE X.

Examen particulier du Livre de l'Uſage des Romans.

LEs Obſervations générales que l'on vient de voir dans l'article précédent, ſervent d'introduction aux remarques particulieres, que j'ai faites dans la lecture réïterée de cet ouvrage.

Je ne parle point de la préface du Livre, qui paroît folle & inſenſée à la plûpart des Lecteurs. Si l'Auteur veut qu'on la comprenne, il faut qu'il ait la bonté d'en expliquer le myſtere : il approuve & déſaprouve les Romans: il eſt du ſentiment de ceux qui le critiqueront, & il ſe range en même tems du côté de ceux qui diront du bien de ſon ouvrage. C'eſt ſe jouer de ſes Lecteurs. Peut-on ſe livrer à de pareilles contradi-

ctions ? O que les illuſtres Journaliſtes de Trévoux ont excellemment écrit contre cette Préface, auſſi bien que contre le reſte du Livre !

Leur extrait original eſt une de ces piéces où l'on voit le période de l'éloquence & d'une critique extrémement ſage & modérée. Il n'y a que ces grands & puiſſans genies, capables d'écrire avec autant de force & d'énergie.

Mais comme je ſuis ennemi du déſordre & de la confuſion, je réduirai à cinq chefs les remarques particulieres qu'on peut faire ſur le Livre de l'Uſage des Romans.

1. L'Auteur attaque la Religion.

2. Il prend le faux.

3. Il eſt plein de contradictions.

4. On y trouve des omiſſions eſſentielles.

5. Il eſt rempli de faute d'inattention, qui marquent ſon peu de

connoiſſance dans la matiere des Romans.

I.

L'Auteur a beau dire en général qu'il faut toûjours mettre la Religion (1) à couvert. Qui en doute ? Mais il n'en faut rien excepter : cette maxime ſe doit étendre à tous les points de la Doctrine orthodoxe. N'eſt-ce point l'attaquer dans le principe de la morale Chrétienne, que de dire que l'amour de Dieu ne devient pas moins une paſſion que l'amour (2) profane, dès que l'un & l'autre ſortent des bornes de la vertu ? Ignore-t'on cette belle maxime de ſaint Bernard, (3) que l'amour de Dieu n'eſt ſujet à aucun excès, & qu'on ne ſçauroit lui preſcrire de bornes ? Ainſi il ne ſçauroit être

(1) De l'uſage des Romans, pag. 135.
(2) Ibidem, pag. 245.
(3) De l'uſage des Romans, pag. 234.

paſſion, au lieu que l'amour profane a des bornes très-étroites & très-limitées, & devient aiſément le plus honteux de tous les vices.

N'eſt-ce pas donner encore dans un plus grand égarement, que de dire que l'amour de Dieu & l'amour profane partent du même principe ; & marquer en conſéquence, que l'un & l'autre eſt un feu divin qui ſaiſit l'ame, l'enflamme toute, & l'éleve au deſſus de ce qu'elle eſt ? Il eſt indubitable que l'amour de Dieu & l'amour du prochain ont une même ſource : c'eſt une des maximes les plus certaines de la morale Chrétienne. Mais c'eſt la renverſer que de confondre l'amour du prochain avec l'amour profane, c'eſt-à-dire, l'amour des differens ſexes, qui eſt le ſeul dont il ſoit parlé dans le Traité de l'uſage des Romans.

Affoiblir la sainteté du Mariage, comme fait notre Auteur, est un autre égarement, contraire à la doctrine de l'Eglise. On sçait les préceptes de fidelité réciproque & de continence que l'Eglise prescrit aux nouveaux mariez : cependant l'Auteur n'ose blâmer un homme, qui joindroit une maîtresse (5) à une femme sage & raisonnable. C'est à quoi il avoit déja préparé par des Vers de Quinaut, trop profanes pour être ici rapportez. (6)

Le mépris de la morale Chrétienne conduit infailliblement à celui des Livres où elle se trouve expliquée. C'est ce qui engage l'Auteur à parler assez (7) vivement contre des ouvrages, qui à la vérité ne contiennent pas une dévotion de pratique ordinaire ;

5 Ibidem, pag. 260. 262. 264.
6 Ibidem, pag 252.
7 Ibidem, pag. 295.

mais il ſemble par là vouloir attaquer tous les Livres de piété, comme il en gliſſe quelque choſe (8) au ſujet de l'Introduction à la Vie dévote de ſaint François de Sales. C'eſt ce qui le porte encore à blâmer nos anciennes (9) Légendes, c'eſt-à-dire, nos plus anciennes Vies des Saints. Mais que veut-il ſubſtituer à tous ces Livres inſtructifs, tant pour la piété que pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ? Ce ſont les Contes des Fées (10) & les Livres même les plus vifs, qu'il fait ſervir les uns pour former la jeuneſſe dans l'art d'aimer, & les autres pour empêcher (11) les vieillards de perdre entiérement le goût des plaiſirs.

Enfin, pour ſuivre la Religion dans tous les états, tantôt il atta-

8 Ibidem, pag. 267.
9 Ibidem, pag. 301
10 Ibidem, pag. 274.
11 Ibid. pag. 330.

que ; quoiqu'indirectement, le Saint Concile de Trente comme si le Cordelier Médina y avoit puisé la tolérance (12) qu'il fait paroître pour les Romans : tantôt il en veut à la Rome (13) Chrétienne, comme au centre de la fausseté & de la fable. Enfin, les divers Papes (14) sont également exposez à la critique licentieuse de l'Auteur. C'est ainsi qu'établissant cette maxime si sage, qu'on ne doit (15) jamais rien dire contre la Religion ; il a le talent de l'attaquer dans presque tous ses points.

II.

Le second Chef de mes remarques particuliéres, est que l'Auteur prend aisément le faux, soit

(12) Ibidem pag. 132.
(13) Ibidem, pag. 325.
(14) Ibibem pag. 90. & 91.
(15) Ibidem pag. 135.

en ne s'arrêtant pas préciſément au point fixe de ſa matiere, ſoit en voulant détourner les Romans de leur véritable deſtination.

L'Auteur veut donc qu'on évite certains défauts dans (16) la compoſition des Romans ; mais ces défauts ne ſont point particuliers aux Romans : ils conviennent encore à tout autre genre de compoſition. Ce ſont des défauts généraux qu'on doit éviter en hiſtoire, en littérature, en poëſie, auſſi-bien qu'en toute autre ſcience. Ainſi les obſervations de l'Auteur portent à faux, & ne ſont point particuliéres aux Romans.

Le Roman eſt fait pour divertir, pour diſſiper & pour amuſer : mais l'Auteur qui veut en intervertir l'uſage, le deſtine à l'inſtruction, tantôt en le [17] faiſant ſervir à l'éducation de la jeuneſſe,

[16] Ibid. pag. 135.
[17] Ibidem pag. 273.

tantôt en les prenant pour guides, soit pour inspirer des (18) mœurs, soit pour réprimer les [19] passions. Mais à quoi donc aboutissent ces instructions & ces maximes si essentielles dans la vie ; elles tendent toutes à nous [20] apprendre à aimer, comme si la Morale chrétienne ne nous prescrivoit pas les régles nécessaires pour ne nous point écarter en aimant.

III.

L'Auteur a eu raison de nous avertir dans sa Préface qu'il est tombé en quelques contradictions. Si elles n'étoient pas essentielles, on n'auroit pas lieu de s'en inquietter : il n'y auroit que sa réputation qui pourroit en souffrir. Mais par malheur elles regardent

(18) Ibidem, pag. 282.
(19) Ibidem, pag. 288.
[20] Ibidem, pag. 289.

les mœurs & peuvent interreſſer tous les lecteurs. On diroit qu'il va bannir tous [21] les Livres obſcenes; & même qu'il ne pardonnera aucune indécence aux perſonnes qui ſe préſentent ſur le Théatre (22) des Romans. Cependant il propoſe un héroïſme laſcif, qui n'iroit pas moins pour chaque Héros, qu'à produire quarante mille hommes en cinquante ans. (23)

Il prétend avec raiſon que l'on ne doit jamais (24) offenſer les mœurs en éloignant tout amour (25) difforme. Et lui-même n'admet d'amour véritable que celui qui tend à la poſſeſſion, [26] & ſcandaliſe les gens ſages, ſoit par

21 Ibidem pag. 7.
22 Ibidem, pag. 42.
23 Ibidem, pag. 42. 44.
24 Ibidem, pag. 166.
25 Ibidem, pag. 221. 222.
26 Ibidem, pag. 236.

une épigramme (27) licentieuſe de Rouſſeau, le plus débauché de nos Poëtes, ſoit par un fragment très-impur de Procope [28] ſur l'Impératrice Théodora.

Il veut que la vertu ſoit honorée, & qu'elle reſte toûjours victorieuſe (29) dans le Roman; & néanmoins il permet la paſſion & le déréglement. (30)

IV.

L'Article des omiſſions n'eſt pas un des moindres défauts de l'Auteur : & j'oſe l'aſſurer ſur les connoiſſances qui m'ont été communiquées, qu'il manque à ſa Bibliothéque plus de ſix cens Romans en toutes ſortes de langues. Si l'ouvrage en valloit la peine,

27 Ibidem, pag. 225.
28 Ibidem, pag. 226.
29 Ibidem, pag. 211.
30 Ibidem, pag. 260. 262. 264.

ce ſeroit là un ſupplément conſidérable.

Mais je m'arrête à des omiſſions (31) plus eſſentielles & plus intereſſantes. L'Auteur devoit-il manquer ce qui regarde M. le Prince Eugene de Savoye : je l'en avois ſuffiſamment inſtruit lorſqu'il me demanda le caractére de ce grand Prince. Je ne puis m'empêcher de le rapporter ici comme un de ces faits ſinguliers qui font toûjours honneur aux Héros, & quelquefois même à l'Auteur qui les rapporte, quand il ſçait le faire à propos. J'en ai moi-même été témoin, & rien ne me pourroit engager à déguiſer la vérité connuë.

Ce Prince vraiment amateur de Livres, me témoigna en 1709. qu'il déſiroit d'avoir l'Hiſtoire du feu Roi Louis XIV. par médailles. Je la fis chercher à Paris (je

31 Ibidem, pag. 70.

tois pour lors en Flandres ; & dès que le Prince l'eut reçûë, avant même que d'avoir pû la parcourir, il me fit l'honneur de me demander jusqu'où alloit cette Histoire. Depuis la naissance du Roi, lui dis-je, Monseigneur, jusques à l'élevation de Philippe V. sur le Trône d'Espagne. Ce Prince vraiment connoisseur en mérite, ne pût s'empêcher de dire avec une espéce de transport : jusques-là tout est beau. Le Général des troupes Palatines qui étoit avec M. le Prince Eugene, voulut s'abandonner à quelques discours un peu trop libres contre le Roi : mais le Prince ne lui donna pas le tems d'achever, & lui dit en l'interrompant : apprenez, Monsieur, à respecter le Roi Très-Chrétien par tout où je suis. Ce sont là de ces circonstances qu'on ne doit jamais omettre dans le portrait d'un Prince : elles font voir que dans

quelque parti que l'on ſoit, les Héros ſe reſpectent toûjours dans leur ſemblable ; & qu'eux ſeuls peuvent dignement louer un Héros ; ils le font toûjours à propos & en peu de mots. Je rapporte ce trait d'autant plus volontiers que bien des perſonnes ne croyoient pas que M. le Prince Eugene de Savoye penſât auſſi noblement ſur le feu Roi Louis XIV.

Une autre omiſſion regarde (32) la Sœur Roſe : cette prétenduë illuminée qui trompa, dit l'Auteur, ſi vilainement M. Nicole. Ce ſont de ces traits qu'on ne doit pas ignorer quand on ſe mêle de rapporter des faits auſſi particuliers.

Cette fauſſe Dévote pleine d'imaginations extraordinaires, ne s'en tenoit pas aux priéres de l'Egliſe, ſi ſimples, ſi touchantes &

32 Ibidem, pag. 245.

ſi inſtructives. Elle ne ſe contentoit pas de la vie commune & ſi ſage que Jeſus-Chriſt nous a préſcrite dans ſon Evangile. Au lieu de ſuivre les chemins frayez de la Religion, elle vouloit de la ſpiritualité la plus métaphyſique : elle ſe jettoit dans des routes ſinguliéres & peu connuës, comme qui voudroit toûjours marcher ſur la pointe des rochers & ſur la cîme des montagnes. Elle prophétiſoit, elle étoit dans des extaſes continuelles, ne parloit que de voyes illuminatives, de vie d'union, d'anéantiſſement de cœur, de métamorphoſe de l'ame, & telles autres chiméres ſpirituelles, inconnuës aux Apôtres & aux premiers Fidéles : Elle paſſoit même, diſoit-on, des ſemaines & des mois ſans prendre aucun aliment, tant ſon corps étoit ſpiritualiſé ; mais cependant elle avoit trouvé ſecrément un moyen tout nouveau

de ſe ſoutenir par quelque ſubſtance nourriciére : Elle s'appliquoit ſur le ſein des pains-chauds trempez dans du lait.

Elle ſçût que M. Nicole avoit l'eſprit tourné vers ces ſortes de voyes extraordinaires : elle voulut le connoître & le tromper : elle n'ignoroit pas les reſſources infinies que l'on trouve, quand on ſçait ſe faire conſidérer dans un parti puiſſant. Rien ne pouvoit illuſtrer davantage cette prétenduë Dévote, que de mettre dans ſes intérêts un homme auſſi accrédité dans les voyes myſtiques, qui pouvoit préconiſer dans ſon parti cette nouvelle Priſcille. Elle en vint donc à bout ; car que ne fait-on pas dans le monde à l'abri d'une fauſſe piété ? Ses talens furent donc fêtez & publiez de tous côtez par les zélateurs Auguſtiniens. On ne prêchoit par tout que les dons miraculeux de la Sœur Ro

se ; le parti y concourut unanimement : il n'étoit pas comme aujourd'hui divisé sur de semblables tromperies, que l'on porte à des excès deshonorant pour la Religion & même pour l'humanité.

Mais arriva le point critique & décisif. Voici quel fut le succès de tant de merveilles & de toutes ces voyes extraordinaires. Je l'ai lû il y a long-tems dans les *Divertissemens de Sceaux*. » Il y avoit, dit [33] » l'Auteur, une Dévote appellée » Sœur Roze, à qui beaucoup de » personne attribuoient le don des » miracles. On disoit qu'elle ra» jeunissoit les vieillards, & qu'el» le guérissoit plusieurs maladies. » Le bruit courut quelque tems » après qu'elle étoit allée à Gene» ve se faire Huguenote. « C'est ce qui produisit une piéce de poë-

[33] Divertissemens de Sceaux page 73. in 12. Trévoux & Paris, Ganeau 1712.

ſie aſſez jolie, attribuée à M. de Malezieu, où l'on trouve ces Vers. (34)

Mais voici bien une autre choſe ;
Vous avez connu la Sœur Roze,
Son zele, ſon auſterité.
Ses miracles, ſa ſainteté,
Cette pauvre fille ingenuë,
Cette beate reconnuë,
Qui gueriſſoit clouds & charbons,
Qui rajeuniſſoit les barbons.
Qui ſçavoit conjurer la peſte,
Et le ſcorbut & tout le reſte :
Sœur Roze, dont les vœux brûlans,
Et de qui les pieux élans
Penetroient le Ciel ſans obſtacle,
A bien fait un autre miracle :
Elle a d'un zele tout divin,
Quitté le Pape pour Calvin,
Et preferé Geneve à Rome.
Là bien-tôt quelque galant homme,
Secondant ſes pieux deſſeins,
Peuplera le monde de Saints.

Dès que l'Auteur de l'Uſage des Romans vouloit amuſer ſes lecteurs,

[34] Ibidem, pag. 75.

ecteurs, c'étoit la matiére à le faire utilement. Par là il auroit montré que c'eſt toûjours à Geneve qu'aboutiſſent toutes les nouveautez & les ſingularitez en matiére de Religion, de Doctrine & de conduite. Le dix-ſeptiéme ſiécle en fournit encore des exemples célébres dans le ſieur Jean l'Abbadie, & dans le Pere Jarrige, qui tranſportérent chez les Proteſtans les antouſiaſmes, par leſquels ils vouloient ſe diſtinguer parmi les Catholiques.

La vie ſimple & commune que Jeſus-Chriſt nous a enſeignée par ſon exemple & par ſes preceptes, eſt la ſeule voye dans laquelle il n'y a rien à craindre. Il en a confié le dépôt à l'Egliſe & à ſes Paſteurs : il faut les écouter & les ſuivre, c'eſt le ſeul moyen de ne ſe point égarer.

V.

Enfin le dernier objet de mes remarques particulières sont les intentions de l'Auteur : il s'en trouve en tout genre & de toute espéce.

Il cite M. Huet comme Evêque d'Avranches (1) sur son livre de *L'Origine des Romans*. Il devoit sçavoir que M. Huet étoit encore dans l'ordre des Laïcs quand il fit cet ouvrage en 1669. Ainsi on ne doit pas le citer comme Evêque à cette occasion, ni appuyer sur son témoignage à ce titre.

Il met *la France Turbanisée* (2) au nombre des Romans, au lieu que c'est une Satyre politique contre le prétendu despotisme de la France.

L'Auteur ne veut que des Hé-

(1) Usage des Romans, pag. 119.
[2] Ibidem, page 178.

ros ou des Princes pour personnages (3) des Romans ; & lui-même cite & approuve des historiettes, & des nouvelles, où l'on ne voit que des personnes ordinaires pour la naissance ; mais distinguées par le héroïsme du cœur, & par la grandeur des sentimens.

Et pour venir à sa *Bibliothéque des Romans*, qui fait la seconde partie de son ouvrage, que de mécomptes & de fautes n'y remarque-t'on pas ? En voici quelques-unes qu'une premiére lecture fait sauter aux yeux. Combien d'autres me sont échapées !

Il marque le *Pharsamon* (4) & l'Histoire de *Florès & de Blanchefleur* (5) comme deux Romans existans, l'un en 1732. & l'autre en 1733. quoique jamais ils n'ayent

(3) Ibidem, page 188. 194.
[4] Bibliothéque des Romans page 61.
[5] Ibidem pag. 346.

parus, & ſoient encore ſous la plume de leurs Auteurs.

Il attribuë les *Effets de la ſimpathie* (6) à M. de Marivaux, de l'Académie Françoiſe. Deux fautes en une ligne. M. de Marivaux n'eſt pas de l'Académie, & ce livre eſt de l'Abbé Bordelon.

La *Carytée* de Caſeneuve, & celle de Gomberville (7) ne ſont pas le même ouvrage, comme le prétend l'Auteur.

La Morale galante du Sieur Boullanger (8) n'eſt pas un Roman; mais un recueil de ſentimens de tendreſſe, & de maximes d'amour que l'Auteur préſenta ſottement à feu M. le Dauphin fils de Louis XIV. pour lui apprendre à aimer.

Il partage l'hiſtoire de la Comteſſe de Château-briant, en deux

(6) Ibid. pag. 60.
(7) Ibid. pag. 45.
(8) Ibidem, pag. 52.

ouvrages différens. [9]

La Catanoise de Pierre Matthieu (10) est une histoire tragique, & non pas un Roman.

Les Désespérez (11) ne sont pas de M. de la Serre, quoique d'ailleurs très capable de produire de bons ouvrages en vers & en prose : ce Roman est de M. de Seré, de qui nous avons de beaux poëmes sur la Musique & la Chasse.

L'Auteur fait souvent des répétitions des mêmes Livres, & place parmi les Romans, des ouvrages qui ne contiennent que des bons mots.

Je donnerois encore beaucoup d'autres remarques ; mais en vérité il faut finir ; la matiere n'est pas assez intéressante pour mériter les soins scrupuleux que je pourrois prendre à ce sujet.

(9) Ibidem pag. 78.
(10) Ibidem pag. 112.
(11) Ibidem pag. 260 & 34.

VI.

Il ne me reste plus qu'à éxhorter l'Auteur à publier lui-même un désaveu de tout ce qu'il a mis dans cet ouvrage de peu conforme aux maximes de la Morale Chrétienne & aux Régles de la prudence. Il seroit aussi honteux d'y manquer, qu'il sera louable de le faire. S'il n'a pû résister à la tentation d'être Auteur pour la seconde fois, il pourra du moins réparer le mal qu'il a fait en donnant son Livre au préjudice de la discrétion & de la retenuë.

M. le C. de Percel ayant dessein d'écrire, pouvoit choisir quelque sujet agréable mais beaucoup plus intéressant & moins dangereux que la matiere des Romans; l'histoire, la Philosophie, les Arts & toutes les parties des belles Lettres fourniſſent un champ si vaste & si abondant, que c'est mauvaise volonté, ou même déréglement d'e-

prit de tourner d'un autre côté.

Mais dans quel abîme s'eſt précipité l'Auteur, de ſuivre un objet où tout eſt dangereux. La vérité ſe trouve offenſée dans les Romans qu'il préconiſe; l'Amour eſt un ſujet extrêmement difficile, où il eſt preſque impoſſible de ne pas faire quelques faux pas; & l'Auteur même l'a traité avec une liberté ſi peu Chrétienne, que les profanes n'auroient pas porté plus loin la licence. Enfin les traits pétulans de ſa critique ſont contraires à cette tolérance civile que l'on doit avoir les uns pour les autres, & qui fait même le plus doux lien de la Société.

Je me flatte que ces remontrances, quoique vives, mais conformes à celles que je lui ai faites ſi cordialement en particulier, l'engageront à donner une pleine ſatisfaction au public offenſé.

Fin de l'Hiſtoire juſtifiée, &c.

PIECES
CURIEUSES
CITE'ES DANS CET OUVRAGE.

eſtoit ſur les portes de Milan nous advertit comme les Suiſſes ſe jettoient hors de la Ville pour nous venir combattre. Laquelle choſe entenduë, jettaſmes nos Landſquenets *b* en ordre; c'eſt à ſçavoir en trois troupes, les deux de neuf mille hommes, que l'on appelle les Enfans perdus de *c* Pedre de Navarre, ſur le coſté des advenuës avec les gens de pieds de

b *Landſquenets*, ou *Landsknechts*, c'eſt ce que nous appellons Fantaſſins, Infanterie, Gens de pied. Ce mot eſt tiré de l'Allemand. Il paroit par la ſuite que c'étoit de l'Infanterie Allemande ou étrangère.

c Pedre de Navarre, Soldat de fortune, attaché à la Maiſon d'Autriche, fut fait priſonnier à la bataille de Ravenne l'an 1512. & ſe vit contraint pour ſortir de priſon d'embraſſer le parti de la France. Il ſervit très-fidelement François I. depuis l'an 1515. juſqu'en 1528. qu'il fut fait priſonnier dans le Royaume de Naples. Il eſt mort en priſon, ſoit de chagrin, ſoit pour avoir été étranglé par la faveur de l'Empereur Charles-Quint. On prétend qu'il fut l'inventeur des mines.

France & adventuriers. Et pour ce que l'advenuë par où venoient lesdits Suisses estoit un peu serrée, & ne fut si bien possible mettre nos gens d'armes *d* de l'advant-garde, comme ce estoit en plein pays, qui nous cuyda mettre en grand désordre. Et de ma bataille j'estois à ung traict d'arc en deux troupes de ma gensdarmerie : & à mon dos mon Frere *e* d'Alençon avec le demeurant de son arriére-garde, & nostre artillerie sur les advenuës, Et au regard des Suisses, ils estoient en trois troupes : la premiére de dix mille hommes, la seconde de huit mille hommes, & la tierce de dix mille hommes ;

d Gens d'armes étoient la Cavalerie armée de toutes piéces, ou pesamment armées, tant d'armes offensives que deffensives.

e Charles, Duc d'Alençon, né le 2, Septembre 1489. avoit épousé le 9 Octobre 1509. Marguerite de Valois, Sœur de François I. Roi de France.

vous asſurant qu'ils venoient pour chaſtier ung Prince, s'il n'euſt eſté bien accompagné. Car d'entrée de table qu'ils ſentirent noſtre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert ainſi que le ſoleil ſe commençoit à coucher, de ſorte que nous ne leur fiſmes pas grant mal pour l'heure de noſtre artillerie : & vous aſſeure qu'il n'eſt pas poſſible de venir en plus grand'fureur, ni plus ardamment. Ils trouvérent les gens de l'advant-garde par le coſté, & combien que leſdits hommes d'armes chargeaſſent bien & gaillardement, le Conneſtable, *f* le Marechal Chabannes, *g* Imbercourt, Teligni, Pont de Re-

f Charles de Bourbon, Conneſtable de France, né le 27. Février 1489. crée Conneſtable le 12. Janvier 1515. ſortit de France au mois de Septembre 1523. fut tué devant Rome le 6. Mai 1527.

g Jacques de Chabannes, ſieur de la Paliſſe, Marechal de France en 1515. tué à la bataille de Pavie le 24. Février 1525.

mi y & autres qui estoyent là, si furent-ils rebouttez sur leurs gens de pieds, de sorte avec grand' poussiére que l'on ne se pouvoit veoir, aussi que la nuit venoit, il y eust quelque peu de désordre : mais Dieu me feist la grace d'arriver sur le costé de ceulx qui les chassoient un peu chaudement : me sembla bon de les charger, & le furent de sorte, & vous promets, Madame, si bien accompaigné, & quelque gentils gallans qu'ils soient, deux cents hommes *b* d'armes que nous estions, en de-

b Les Hommes d'armes ont varié en différens tems. Ils furent jadis composez d'un Gentilhomme, d'un varlet, d'un page, de deux archers, tous 5 à cheval : ce qui faisoit 5 combattans par chaque Homme d'armes. Mais dans les derniers tems, chaque Compagnie d'ordonnance avoit par cent hommes quarante Archers & plusieurs varlets ou valets, mais tous également armez d'armes offensives & deffensives. Ainsi tous combattoient. Voyez Marcel, Hist. de France Tome 3. pag. 472. dans ses preuves.

fismes bien quatre mille Suisses, & les repoussames assez rudement, leurs faisans jetter leurs piques & crier France. Laquelle chose donna haleine à nos gens de la pluspart de nostre bande. Et ceulx qui me peurent suivre allasmes trouver une autre bande de huit mille hommes; laquelle à l'approcher cuidions que fussent Landsquenets; car la nuit estoit déja bien noire: toutesfois quand ce vint à crier France, je vous asseure qu'ils nous jetterent cinq ou six cents piques au nez, nous monstrans qu'ils n'étoient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargez & remis en dedans leurs tentes, en telle sorte qu'ils laisserent de suivre les Landsquenets. Et nous, voyans la nuit noire, & n'eust esté la lune qui aidoit, nous eussions esté bien empeschez à congnoistre l'un l'autre: & m'en allai jetter dans l'artillerie, & là

allier cinq ou ſix mille Landſquenets & quelques trois cents hommes d'armes, de telle ſorte que je ins ferme à la groſſe bande des Suiſſes. Et cependant mon Frere e Conneſtable *i* rallia tous les pietons François *k* & quelque nombre de gens d'armes, & leur fit une charge ſi rude, qu'il en tailla cinq ou ſix mille en pieces & jetta cette bande dehors. Et nous par l'autre coſté leur fiſmes tirer une vollée d'artillerie à l'autre bande, & quant & quant les char-

i J'ignore à quel titre François I. donne au Conneſtable la qualité de Frere : ce n'eſt point à titre de Conneſtable. Nos Rois ne leur donnoient que la qualité de Couſin ; je doute que ce ſoit à titre de Prince du Sang. Je crois que ce pourroit être à cauſe de quelque confraternité d'armes. Les Freres d'armes ſe juroient une foi réciproque, tant pour l'offenſive que pour la deffenſive. Sur les Freres d'armes voyez Du Cange ſur Joinville, Diſſertation XXI.

k François I. diſtingue par là les piétons François d'avec les Lanſquenets, qui étoit nôtre Infanterie étrangere.

geasmes, de sorte que les emportasmes, & leurs fismes passer un gué qu'ils avoient passez sur nous. Cela fait, ralliasmes tous nos gens, & retournasmes à l'artillerie : & mon Frere le Connestable sur l'autre coin du camp ; car les Suisses se logerent bien près de nous, si près, que j'eusse bien tiré ung [1] etœuf, & n'y avoit qu'un fossé entre deux, toute la nuit demeurasmes le cul sur la selle, la lance au poing & l'armet à la tête ; & nos Landsquenets en ordre pour combattre. Et pour ce que j'estois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin. Et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les 3

1. Etœuf ; ce terme n'est guéres connu aujourd'hui que dans quelques Provinces. C'est une balle de cuir, un peu plus grosse qu'un œuf, remplie de son ; mais dont on se sert uniquement à la main.

heures après midy, jusques entre onze & douze heures, que la lune nous faillit. Et y eust fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit, & mismes la paille *m* pour recommencer au matin. Et croyez, Madame que nous avons esté 28 heures à cheval, l'armet à la teste, sans boire ny sans manger. Au matin une heure avant jour, prins place autre que la nostre, laquelle sembla bonne au Capitaine des Landsquenets, & l'ay mandé à mon Frere le Connestable, pour soy tenir par l'aultre advenuë: & pareillement l'ay mandé à mon Frere d'Alençon, qui au soir n'estoit peu venir, & dés le point du jour que peusmes veoir, me jettai hors du fort avec les deux cents Gentilshommes qui

m Ce qui se fait pour distinguer les partis. Les François mettent de la paille ou du papier, & l'Ennemi de l'herbe verte, ou de la verdure.

m'estoient demeurez du reste du combat, & ay envoyé querir le Grand Maistre * qui se vint joindre avec moy, avec trois cents hommes d'armes. Et cela fait, Messæurs les Suisses se sont jettez en leurs ordres, & deliberé d'essayer encore la fortune du combat; & comme ils marchoient hors de leurs logis, leur fis dresser une douzaine de coups de canons, qui prindrent en pied; de sorte que le grand trot retournerent en leur logis, se mirent en deux bandes: & pour ce que leur logis estoit fort, & que ne les pouvions chasser, ils me laisserent à mon nez huit mille hommes & toute leur artillerie. Et les autres deux bandes, les envoyerent aux deux coins du camp: l'une à mon Frere le Connestable, & l'autre à

* C'étoit Artus de Gouffier, Comte d'Estampes, créé Grand Maître l'an 1515. & qui mourut l'an 1519.

mon Frere d'Alençon. La premiere fut au Connestable, *o* qui fut vertueusement recullée par les Avanturiers François *p* de Pedre de Navarre. Ils furent repoussez & taillez, outre grand nombre des leurs, & se rallierent cinq ou six mille; lesquels cinq ou six mille Avanturiers defirent, avec l'aide du Connestable, qui se mesla parmi, avec quelque nombre de sa Gendarmerie. L'autre bande qui vint à mon Frere fut trés-bien recueillie; & à celle

o Quoique François I. ait fait des merveilles de bravoures à la bataille de Marignan, les Historiens néanmoins conviennent que l'heureux succés de cette journée est dû a la sage conduite du Connestable de Bourbon.

p Les Adventuriers étoient des Soldats volontaires, non engagez; il n'y en a plus dans nos troupes depuis long-tems, si ce n'est peut-être dans quelques Compagnies Franches de quelques Partisans. Ces Adventuriers sont les mêmes que ceux qui ci-dessus sont appellez Enfans perdus de Pedre de Navarre.

perduë ou gagnée, ſans ceſſer de combattre, ou de tirer l'artillerie jour & nuit. Et vous aſſeure, Madame, que j'ay veu les Landſquenets meſurer la pique aux Suiſſes, la lance aux Gens d'armes: & ne dira-t'on plus que les Gens d'armes ſont lievres armez; car ſans point de fautes, ce ſont eux qui ont fait l'execution, & ne penſerois point mentir que par cinq cents & par cinq cents, il n'ait eſté fait trente belles charges avant que la bataille fuſt gaignée. Et tout bien débattu depuis deux mille ans en çà n'a point eſté veuë une ſi fierre ni ſi cruelle bataille, ainſi que dient ceux de Ravennes, [1] que ce ne fuſt au prix qu'un tiercelet. Madame, le Senechal d'Armaignac

[1] La Bataille de Ravenne gagnée par les François l'an 1512. ſur le Pape Jules II. Gaſton Phebus de Foix qui y commandoit, y fut tué.

d'Armaignac † avec ſon artillerie oſe bien dire en partie, qu'il a eſté cauſe du gain de la bataille; car jamais homme n'en ſervit mieux. Et Dieu mercy, tout faict bonne chere. Je commencerai par moy & mon Frere le Conneſtable, par Monſieur de Vandoſme, par M. de Saint Pol, M. de Guiſe, le Mareſchal de Chabannes, le Grand Maiſtre, M. de Longueville. Il n'eſt mort de gens de renom que Ymbercourt, & Buſſy qui eſt à l'extremité, & eſt grand dommage de ces deux Perſonnages. Il eſt mort quelques Gentilshommes de ma Maiſon, que vous ſçaurez bien, ſans que le vous reſcrive. Le Prince de Tallemont eſt fort bleſſé; & vous

† Il s'appelloit Jacques Galliot de Genouillac, Sénéchal d'Armaignac, qui fut Grand Maître de l'artillerie depuis l'an 1512. juſqu'en 1546. Il ſe trouva auſſi à la bataille de Pavie en 1525. où il ſervit très-bien.

veux encore asseurer que mon Frere le Conneſtable & M. de Saint Pol ont auſſi rompû bois que Gentilshommes de la compaignie, quels qu'ils ſoient, & de ce j'en parle comme celui qui l'a veu; car ils ne s'eſpargnoient point plus que ſangliers échauffez. Au demeurant, Madame, faites bien remercier Dieu par tout le Royaume de la victoire qu'il luy a pleu nous donner; car je lui ſuis plus tenu qu'à Gentilhomme du Royaume. Madame, vous vous mocquerez de M. de Lautrec, & de M. de Leſcu, & de Michau, qui ne ſe ſont point trouvez à la bataille, & ſe ſont amuſez à l'appointement des Suiſſes, qui ſe ſont mocquez d'eulx. Nous faiſons ici grand doubte du Comte de Sanxerre, pour ce que ne le trouvons point.

Madame, je ſupplie le Créa-

teur, vous donner trés-bonne vie & longue. Escrit au Camp de Sainte Brigide, le Vendredy 14. jour de Septembre l'an 1514.

Et au-dessous

Vostre trés-humble & obeïssant Fils, FRANÇOIS.

EPITRE
DU ROY (FRANCOIS I.)

Traitant de son partement de France en Italie, & de sa prise devant Pavie. a

EPITRE [1525]

TU te pourrois ores émerveiller
Pourquoi je veulx maintenant travailler,
T'escrire, Vers pour te faire savoir
Chose en effect où tu ne peulx pourveoir,
En te faisant juger en ton esprit
Que bien foible est l'effet de mon écrit,
Cuyder coucher en fini Vers, & mectre

a Cette piece est tirée d'un manuscrit du temps même de François I. qui est aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi parmi les manuscrits de Baluze, numeró 370. On y trouve encore d'autres Poëties de ce Prince, faites pendant sa prison, avec quelques Vers de la Reine de Navarre sa Sœur.

Ung infini vouloir sous maulvais Maistre.
Ne trouve étrange, amie, si le veoir *b*
Qui tant me pleust a perdu le pouveoir;
Par quoy je viens par ma triste écriture
Te déclarer ma fortune tant dure;
Te requerant par notre affection
Invisible & sans division,
Point ne vouloir prendre mérencolye
De mon écrit, aussi ne de fascherie;
Car tu sçais bien qu'en grande adversité
Le recorder *c* donner commodité
D'aulcun repos comptant à ses amys
Le déplaisir en quoy l'on est soubmys.
Sçachez doncques qu'en icelle propre heure,
Qu'avec toy plus je ne fais demeure;
Quant je sentis, comme s'elle eust été
Par desplaisir mon infelicité.

b Amye, ces Vers sont adressez par François I. à sa Maîtresse; mais j'ignore si c'est Madame de Château-briant qui fut cependant la Maîtresse favorite de ce Prince avant sa prison. Je donnerai ci-dessous la raison que j'ai d'en douter. *Le veoir*, pour la veuë.

c Recorder, pour le souvenir.

Mais Renommée envers moi si s'advance,
Me commandant que feisse diligence ;
Disant par fer & feu tres ennemys, *d*
Ont grande part de tes pays soubmyz.
Digne ne fenois qu'on t'aymast pour tout veoir, *e*
Si maintenant oubliois ton devoir ;
Mais avec toy sans simulation,
Desir, honneur, amour, affection,
Ces quatre là compagnie te feront,
En nul peril ne t'abandonneront.
Quand j'entendis que la necessité
Que je marchasse estoit pour verité,
Je m'advançay deffendant mon pays,
Des ennemys à bon droit trop hays.
Que dirai plus trop fut prete l'armée
D'honneur conquerre, & de gloire affamée.

d Ceci regarde les violences que les troupes de Charles-Quint, commandées par le Connétable de Bourbon & par le Marquis de Pesquaire, firent en Provence l'an 1524.

e Pour tout veoir, pour vraiement, véritablement.

Si feiſmes tant que noſdits ennemys
Veirent nos tentes & pavillons près mys.
De paſſer l'eau qu'on nomme la Durance, *f*
Feiſmes debvoir & grande diligence;
Mais l'Eſpaignol tourna la ſienne envie
De combattre pour toſt ſaulver ſa vie.
En reculant de ſon ſalut ſougneux,
Prendre Marſeille alors n'eſt envyeux. *g*
Dont s'en alla perdant toute eſperance
De plus mal faire ne nuyre à la Provence
En mauldiſſant Bourbon & ſes pratiques,
Congnoiſſans bien ſes trahiſons iniques.
Avoit un Chef avecques eulx louable,

f *Durance*, riviere qui coule dans le Dauphiné & dans la Provence.

g Les Troupes de Charles-Quint commandées par le Duc de Bourbon & le Marquis de Peſquaire entrerent l'an 1524. en Provence par le Comté de Nice, & vinrent mettre le Siége devant Marſeilles; mais l'approche des Troupes de François I. fit faire aux Impériaux une retraite ſi précipitée, qu'à peine eurent-ils le temps de charger leur artillerie ſur des Mulets, après l'avoir briſée, dont cependant ils abandonnerent une partie auſſi bien que de leurs bagages.

Et de vertu trop fort recommandable ;
Celluy eſtoit pour guerre & paix exquis
De Peſquiere ſe diſoit le Marquis. *b*
Dont par bon ſens tous les ſiens ſi
ralie,
Et droit chemin preignent de l'Italie :
Car à bon droit il eſtoit l'eſperance
De tout leur Camp par vertu & pru-
dence.
Par quoy Souldarts lui laiſſent faix &
ſoing
De leur ſalut en ce tres grand beſoing :
Mais pour conſeil ſi ne leur peult donner
Pour eulx ſaulver, vouloir habandonner
Artillerie & Bagaige en effet ;
Car ſans cela tout euſt eſté deffet.
Trop eſtions près & puiſſans ſans dou-
btance,
Pour combattre ſans doubteuſe eſpe-
rance,
Si la fortune ſur moy tant envyeuſe
D'un trop grand ſeur n'euſt été malheu-
reuſe.

b Le Marquis de Peſquaire.

Et moy voyant la grant difficulté
Et de le joindre impossibilité,
Je concluds lors suivre mes ennemys;
Qui ja étoient tous dans les hauts Monts mys, *i*
Pour aultre voye & chemin advancer,
Dont point déçeus ne fus de mon pancer.
A tous mes gens je fais grand fête & joye
Pour esprouver cette nouvelle voye;
En leurs disant, ô souldarts & amys;
Puisque fortune en ce lieu nous a mys,
Favorisons la sienne volenté,
Par la vertu' de nostre honnesteté;
Et ne craignant des grands Monts la haulteſſe,
Vous asseurant sur ma foy & promesse;
Que si premiers sommes en Italie *k*
Que sans combat guerre sera finie.
Par vertu doncq vainquons nos passions,

i *Les Hauts Monts*, ce sont les Alpes.
k Les Troupes de François I. firent tant de diligence, qu'elles arriverent dans le Milanois le même jour que les Troupes de Charles-Quint.

Plaiſirs, maiſons, faut que nous oublions,
Donnons repos par ung peu de ſouf-
france,
Que porterons à ceſte noſtre France.
Cela leurs dits pour tousjours eſmou-
voir
La noſtre Armée à faire ſon debvoir :
Mais pour certain je congneus bien alors
En la pluſpart eſtre vertu dehors.
La Montaigne de neige reveſtuë
Leur cueur attriſte & leur vouloir ſe y
tuë,
Prenant couleur pour mieulx diſſimuler,
Que bien failloit premierement aller [1]
Sur le fleuve qu'on nomme la Durance,
Et faire ung pont mectant leur eſperance
Que la longueur romproit leur entre-
priſe,
Couvrant leur peur du manteau de fain-
ctiſe ;
Mais l'eau ne veult nullement com-

[1] On voit par ces paroles & les ſuivantes, que les Troupes n'entreprenoient qu'à regret le voyage d'Italie.

porter
Le faix que veoit sur elle à tort porter.
Bien nous monstra qu'en elle a plus d'honneur
Qu'en nos souldarts de cueur & de bon heur ;
Car tout soubdain se rendit si petite,
Baissant son cours par trop legiere suite
Que nous laissa passer tout le bagaige
Et Camp à gué tant nous feit d'aventaige.
Mais qui pourroit se garder bien d'aymer.
Fleurs tant digne & nos souldarts blasmer,
Ayans faillis que l'eau sans congnoissance
Ait triumphé d'honneur sur leur offense.
Doncq passames suivant notre entreprise.
Estant à nous nouvelle force prise ;
Et tant feismes qu'en unze jours pour veoir
Les champs Lombards peusmes appercevoir :
Et s'il eust pleu dès lors à Dieu permettre

Que de tous cueurs j'euſſe été le vrai
Maiſtre
Pour m'obéïr en telle diligence
Que faict de guerre mérite qu'on l'ad-
vance,
Et qu'en la mer l'armée de ma part
De nos Ports euſt faict diligent départ
Pour aſſaillir la terre de Sicile *m*
A nous par droit Reaume très-fertile;
Point je ne fuſſe aux Eſpaignols ſoubmis
Soubs priſon triſte éſloignant mes amys:
Sans Roy ne fuſt noſtre noble France,
Ne ſi longue n'euſt eſté mon abſence
Mais non pourtant ne laiſſay l'entrepriſe,
Tant que rendis Milan ſubjette & priſe;
Mes ennemys fuyans de toute parts
Dans les Villes, çà & là tous éparts.
Bien je cuidois la victoire certaine
Et le triumphe emporter pour eſtraine;

m Le deſſein de François I. étoit, comme on voit, de pouſſer juſques à Naples & en Sicile, & non pas de s'arrêter en Lombardie. Mais le Roy fut détourné de ce deſſein par ſes Généraux, comme on le verra dès ce moment.

Mais quoi le sort de ma félicité
Fust converty en infélicité.
Par le vouloir de mes Chefs en effet
Fut empesché le fruit de tout mon faict:
Ung seul d'entr'eux conduit par passion *
Faire au rebours de nostre opinion.
O comme heureux se peult dire le Prince
En gouvernant sur toute sa provincе,
Quand ses Subjets de vertu ne font vice,
Ne congnoissant prouffict que son service :
Par quoy je puis à bon droict me douloir
De ceulx de qui j'ai congneu le vouloir.
Pour abréger en lieu d'éxecuter,
Devant Pavie allasmes nous bouter;
Longtemps y fusmes faisant tout le possible
Mais de la prendre à nous fut impossible:
Finablement les nostres ennemys
Congneurent bien qu'en tel terme estoit

* On doit estimer ici la prudence de François I. de ne pas nommer ce Général, qui s'opposoit à ses desseins.

mys
Le leur Cité ſi n'eſtoit ſecouruë ;
Qu'en peu de temps pourroit être perduë ;
Dont conclurent de toſt la ſecourir,
Tous réſolus de vaincre ou de mourir.
Longtemps j'avois remedié au faict
Si mon vouloir euſt eſté bien parfait ;
Car de mes gens ſoudain je feis partir
Pour ſeulement ſervir de divertir. o
A Naples droict j'envoyay une bande
La diligence alors leurs recommande ;
Mais au rebours ils furent négligens
De toſt aller trop pareſſeux & lents.
Mais quant fortune au rebours veult venir,
De tous deſſeins l'on voit mal advenir.
Peu me vallut le ſoin du commander,
Gens en guerre ſouventes foys mander,
Ne mais auſſi les fleuves arreſter.

o On prétend que ce détachement que François I. fit pour le Royaume de Naples affoiblit ſon Armée, & lui fit plus de tort qu'il ne prétendoit en faire à Charles-Quint.

Quant victoire je n'ai pû emporter.
Doncques le tems paſſant jours froids & courts
Chemina tant qu'amena le ſecours *p*
Des ennemys, cherchant lors le combat:
Et nous auſſi voulions bien le débat.
Trois ſemaines nous fuſmes ſi près mys,
Que plus voyſins eſtions que bons amys.
Que diray-je la noſtre fiereté
En peu de jours perdit l'auctorité;
Sans raiſon nulle alors la noſtre gent
Se refroidit, s'excuſant ſur argent.
Mais l'ennemy qui euſt neceſſité
Trop plus que nous feiſt toute extremité
De nous combattre ayant grande doubtance
D'eſtre rompus ſans donner coup de lance.
Dont au matin ils feirent leur entrée *q*

p Ce ſecours conſiſtoit en dix mille Allemans que le Connétable de Bourbon avoit levé, avec leſquels il ſe joignit à l'Armée du Comte de Launay, Général des Troupes de Charles-Quint.

q Du Bellay marque dans ſes Mémoires que deux heures avant le jour le 24 Fé-

Dedans le Parc, place bien eſgalée
Et nous auſſi jà eſtions en bataille;
Artillerie bonne avions nous ſans faille:
Mais par tout vray la leur tout au premier,
Nous gaignaſmes, ce ne peult on nyer;
Par quoi la troupe à cheval ſans doubtance
Des ennemis tourna en diligence,
Pour ſecourir, car à la verité
Leurs gens avoient grande neceſſité:
Lors je marchay avecques eſperance
De gain certain ſans nulle deffiance
Treize Enſeignes de gens d'armes de faict
Feis demourer fermes pour bon effect
Nos Allemands avec eulx je laiſſe,
Leurs commandant qu'ils marchaſſent ſans ceſſe
Au petit pas afin que leur deſir
Fuſt bien conduit à temps & à loyſir;

vrier, fête de S. Matthias, les ennemis firent abbatre 40 ou 50 toiſes de murailles du parc de la Chartreuſe de Pavie. Ce fut par cette brêche qu'ils firent entrer d'abord une partie de leurs Troupes.

Et cela faict je retint pour ma bande
Trois enseigne ; à ceulx-là je commande
Vouloir marcher, leur priant qu'à l'ouvraige
Congnoistre on peult l'effect de leur couraige,
Dont cheminant nous mismes certes alors
Toute la crainte & peur de nos cœurs hors.
Bien montrasmes & chascun le peult veoir
Que peu prisions la vie, pour debvoir.
Leurs Gens d'armes qui venoient sur leur garde
En deux batailles marchoient & avant garde
Quatre fois plus estoient que nous ensemble
A nous charger, ainsi comme il me semble ;
Mais toutes fois si bien nous combatismes ;
Que leur grant gloire alors nous abatismes

Si feiſmes tant que tous furent remys
Fuyans rompus les noſtres ennemis ;
Dont de chaſſer tout joyeux s'advançoit
Noſtre gent ſeure, qui victoire penſoit.
Ainſi chaſſant une troupe trouvaſmes
De Lanſquenets, qu'alors auſſi chargeaſmes
Mais pour certain bien peu ils combatirent,
Et le chemin des fuyans droit ils tirent.
Picques, Lances & leurs chevaux legiers
Je veis fouyr meſlez d'Arquebuziers,
Tant que je peus leur peur alors convoye
Etant rempli de trop heureuſe joye ;
Mais comme fuſt trop ſoubdain convertie
Celle eſperance en penſée admortie,
Trop toſt je veis ceux-là qu'avois laiſſez
De tout honneur & vertu délaiſſez.
Les trop meſchans s'enfuyoient ſans combat,
Et entre eulx tous n'avoient pour débat,

Si n'eſt fouyr, laiſſant toute victoire, r
Pour faire d'eulx honteuſe la mémoire.
Malheureux lás! Et qui vous conduiſoit
A telle erreur, ne qui vous advioit
Abandonner fuyans en deſarroy
Honneur, Pays, Amys & voſtre Roy.
Nos Allemands couvrent leur fuyte entiere,
Diſant la voſtre avoir eſté premiere;
Par quoy perdez d'Eſtrangers la France
Et des voſtres la trop grande aſſurance
Certes je crois pour vrai que les meſchans
Par tout pays, en villes & en champs,
Comptent à tous leurs mérites & faits
Tout de façon que s'ils eſtoient parfaits,
Se deſchargeant de leur infameté
Deſſus les morts qui par honneſteté
Ont mieulx aimé fin honorable prendre
Qu'aimer leur vie & les autres reprendre;
Mais pour venir à mon premier propos,

r On voit par cet endroit que la journée de Pavie fut moins une bataille qu'une déroute.

Quand indignes de vertus & repos
Je veis mes gens par fuyte trop honteuse
A leur honneur & à moy dommaigeuse;
Triste regret & peine tout ensemble
Dueil & d'esprit en mon cueur si s'assemble
Autour de moy, en regardant ne veys
Que peu de gens des miens à mon advys:
Et à ceux là confortay sans doubtance
De demourer plustost en esperance
D'honnieste mort ou de prise en effect;
Qu'envers honneur de nous fust rien meffait.
Dont combattans furent tous morts ou pris
Ce peu de gens, qui méritent grands pris,
Et je fus longuement combattu
Et mon cheval mort soubs moy abatu.
Dehors du Parc pensant saulver leur vie *f*
Des nostres lors fuyans contre Pavie

f Ce *Parc* est celui de la Chartreuse de Pavie où étoit l'armée de François I.

Furent rompus prisonniers & deffaits
Ceulx-là je nomme en vertu imparfaits.
Assez souvent si me fust demandée
La mienne foy qu'à toy seul ay donnée :
Mais nul ne peut se vanter de l'avoir
En te gardant d'amitié le debvoir,
Encores que nul salut esperasse
Et de ma vie en tout desesperasse,
Je te promets que j'eus bien la puissance
D'esvertuer ma débile deffense,
Pour empêscher que la verge donnée
Que bien congnois point ne me fust ostée.
Mais que vault force là où est violence
Emporter fault l'erreur par pacience.
De toutes parts lors dépouillé je fus,
Mais deffendre n'y servit ne refus;

: Voici ce que nous marque M. du Bellay dans ses Mémoires. *Le Roy étant par terre fut de tous côtez assailli & pressé de plusieurs de bailler la foy ; ce qu'il ne voulut faire & toujours tant qu'haleine lui dura se défendit... jusqu'à ce que le Vicerot de Naples* (le Comte de Lannoy) *arrivé, auquel le Roy bailla sa foy.*

Et la manche de moy tant estimée *u*
Par lourde main fut toute despecée.
Las! quel regret en mon cueur fut bouté
Quant sans deffense ainsi me fust osté
L'heureux present, par lequel te promys
Point ne fouyr devant mes ennemys.
Mais quoi j'estois sous mon cheval en terre, *x*
Par ennemis alors porté par terre,
Dont ma deffense à l'heure ne valut
Contre mon gré ainsi Dieu le voulut.
Bien me trouva en ce piteux arroy
Executant leur Chief le Viceroy, *y*
Que quand me veit il descendit sans faille
Afin qu'aïde à ce besoin ne faille.
Las! que diray, cela ne veulx nyer,
Vaincu je fus & rendu prisonnier.
Parmy le Camp en tous lieux fus mené,
Pour me montrer ça & là pourmené.

u Cette *manche* étoit apparemment une galenterie que la Maîtresse de François I. avoit fait au Prince.

x Le cheval de François I. fut tué sous lui.

y Le Comte de Lannoy, Viceroy de Naples.

O quel regret je soubstins à celle heure!
Quant je congneus plus ne faire demeure
Avec moi la tant douce esperance
De mes amys retourner veoir en France;
Trop fort doubtant que l'amour de ma mere
Ne peult souffrir cette nouvelle amere,
Par desplaisir cause de ma prison,
Sans regarder qu'en tant triste saison
Ce seule confort de toute France est mys
Sur sa vertu le gardant d'ennemys,
Et qu'en ma sœur ne demouraſt pouvoir z
Pour telle Dame & à son mal pourveoir,
Et si me feist la pitié lors entendre
De mes enfans la jeunesse tant tendre
Pour se savoir garder, ni defaire
Contre nulluy qui leur vouluſt mal faire.
Mais certe amye, alors le souvenir
De notre amour ne failliſt à venir

z Cette sœur étoit Madame Marguerite de Valois, Epouse du Duc d'Alençon, & depuis Epouse de Henry Roy de Navarre.

Congnoiſſant trop qu'en la neceſſité
Sur tout penſer avoit l'autorité.
Ains pourquoy veulx à ceſte heure prétendre
Te declairer, n'auſſi te faire entendre
Choſe qui eſt de toy trop mieulx congneuë
Par ſoing d'amour que ſi l'avois veuë.
Bien je penſay trés dolent à celle heure
Avecques toy plus ne faire demeure,
Dont tout d'un coup je perdis l'eſperance
De mere, ſœur, enfans, amye & Francs;
Par quoy je fus & ſuis ſans nul plaiſir,
Autour de moy ne ſouffrant nul deſir,
Que ſupplier la Puiſſance infinie
Que tant grand peine à heure ſoit convertie,
Et qu'il te doint à jamais le pouvoir
D'avoir le bien qui t'eſt deu pour devoir
Et qu'en la fin tu ſois bien mariée (a)
Vivante

(a) Il paroît par cet endroit, que la Maîtreſſe à qui François I. adreſſe cette pièce

Vivante en paix, contente de lignée.
Quant eſt à moi j'ay reſolution
Nourrir ma vie en ton affection :
Ainſi paſſant le ſurplus de ma vie,
Sans qu'au monde j'ay regret ny envie,
Avec honneur ayant fait mon debvoir.
Priſonnier ſuis chaſcun le peult ſavoir,
Cela contente aſſez l'adverſité
De ma priſon & infelicité ;
Mais ſi le temps quelque jour veult permectre
Qu'en liberté puiſſe veoir remectre
Pour retourner par fortune changée,
En ma priſon qui ne peult eſtre aymée
Que pour te veoir choſe trop fort voluë
A moy captif deſirée & congneuë :
Car lors ſera convertie la douleur
Et notre mal en plaiſir pour douleur

piéce de Vers., n'étoit pas Madame de Château-briant ; elle s'appelloit Françoiſe de Foix, ſœur des Maréchaux de l'Autrec & de Foix, & avoit épouſé Jean de Château-briant, ainſi elle étoit mariée, & la perſonne à qui François I. écrit ne l'étoit pas encore.

Tant acheté par tourmenté desir,
De notre foy esprouvée en absence ;
Lors recevra le fruict de recompense.
Pour tel effet ne se perd pas une heure
En abregeant ceste longue demeure ;
Qui aux amys donra contentement
Si loy d'amours en tous ne fault ou mẽt
De ceulx ne dys qui n'ont eus esperance
En leur honneur, ni en ma délivrance.
Ores je suis en seur port arrivé,
Où pour certain j'ay par faict éprouvé
Plus de pitié dedans les eaux profundes
En mer cruelles adoulcissant ses undes,
Favorisant la mienne liberté
Qu'en tout le temps qu'en prison j'ai esté.
Je n'ay trouvé assez d'affection
En ceux qui m'ont tant d'obligation ;
Et croy pour vray qu'en bien peu de courraige
Est demouré résolution saige.
Quoiqu'il en soit, amye, je mourray
En vostre loy & là je demourray.
Alors verront triomphant le plaisir

La liberté en priſon ſans doubtance
En monvouloir point ne feront d'ofenſe.
Si libre ſuys nos jours enſemble uſerons
Tous deux contens, ainſi le temps paſſe-
rons.
Et ſi priſon il faudra que j'endure
Y finiſſant mes jours ſoubs peine dure;
Si demourrai-je en tel travail ſemb able;
Comme ay eſté point ne ſerai muable,
Mort ne périſt eſloignement d'amys,
Ny les travaulx à quoy je ſuis ſoubmys;
Indignes ſont de leur auctorité
Pour remuer la mienne volonté
Eſtant bien ſeur de toy que ton debvoir
Donne credit à ton ramentevoir *bb*
Et que le temps & la faſcheuſe abſence
Avec oubly ſur toy n'auront puiſſance.
Car ton amour qui tant eſt aſſeurée
En grand travail ſera fortifiée,
Dont dire puis qu'eſgale peine avons
Eſgale offrande à amour nous debvons.
Pour ce faire fin c'eſt mon dernier vou-
loir,

bb Ramentevoir, pour ſouvenir.

En ton endroit de faire mon debvoir,
En suppliant le vouloir tant possible,
De te rendre ton plaisir impossible,
Vivant contente ayant la souvenance
De mon amour sans nul deffiance
Car au monde mon corps te laisse &
donne;
Après la mort mon esprit te ordonne;
Los immortel, ton entier nom demy
Tesmoing en est la main de ton amy.

EXTRAICT d'un Traité (1) Manuſcrit fait en 1563. par GUILLAUME POSTEL, Intitulé, *Démonſtration très-claire que Dieu a plus de Providence... de la France... qu'il n'a de tous les Eſtatz temporels... & la declaration quelle choſe feuſt la Pucelle Barroiſe ou Lorraine, Jehanne d'Arc, dite de Vaucouleurs, &c. du Chapitre V.*

POUR autant que Noſtre-Seigneur JESUS-CHRIST ſe monſtre infiniment plus puiſſant qu'aultrement, en faiſant dedans la moindre force ou perſonne humaine les effetz telz comme il les peult faire, par le Souverain & plus grand Roy de ce monde. A ceſte cauſe dedans le Gomerite

[1] N° 414. des Manuſcrits de la Bibliothéque de Baluze, aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi. Ce Traité eſt original dans la Bibliothéque de Sa Majeſté.

(2) peuple Gaulois, il a voulu demonſtrer, il y a desja ce 1563. an de ſalut 143. ans (3) dedans le Paſtoral ou ruſtique corps de la Pucelle de Barrois, dicte Jehanne de Vaucouleurs, comment il habite & vit & regne autant dedans la plus povre & petite bergerote, ſauf ſa Divinité, comme dedans luy-même, ou dedans le plus grand Roy du monde. Car ce que n'euſt ſçeu, ne oſé en 50. ans avec 100000. hommes entreprendre, pour s'aller couronner contre les Souverains ennemis de la France, le Roy Charles, qui alors eſtoit, qui eſt de dechaſſer, en ſe coronnant, les Anglois de la Gaule, Jeſus-Chriſt réellement

(2) Poſtel donne aux Gaulois le nom de Gomerite, parce qu'il les prétendoit deſcendu de Gomer.

(3) Poſtel ſe trompe dans ſa ſupputation; car depuis 1428. juſques en 1563. qu'il écrivoit ce petit ouvrage il y a 135 ans, & non pas 143.

habitant dedans une ſimple Bergere, le feiſt avec 10000. & moins; en moins de deux ans....

Sans avoir eſté déterminé quelle choſe fut ladicte Pucelle; les Juges Anglois à Rouen, tout ainſi comme ſi il leur euſt eſté trés-clairement prouvé, qu'elle fuſt une enchantereſſe, ou qu'elle euſt faict mal, en eſtant femme de ſe veſtir en homme, la feirent trés-cruellement mourrir, la bruſlant vive. Car il eſt pour tout certain que l'ayant faict mourir principalement, parce que elle eſtant femme avoit uſé d'habit d homme, ayant aultrement toute ſa vie veſcû vertueuſement & ſainctement; ſi elle euſt eſté ung homme juſte, qui euſt eu veſtement de femme, auſſi-bien l'euſſent-ils fait mourir.... Du chap. VI.

Dieu ne voulut alors que l'on connut autre de lui en elle, ſauf que c'étoit une ſimple Bergere in- Du chap. VII.

ſtruite à toute la hardieſſe & ruſes de la guerre ; car ſi on eut connu la divine ou miraculeuſe preſence du Maiſtre de tous les Regnes (4) pour nous ayder alors, on y euſt meſlé la Divine & l'humaine puiſſance ; & le tout confondu enſemble, on euſt finalement le tout attribué à la prudence humaine, & finalement dit ce que ne faillent à dire aujourd'hui les atheiſtes, libertins, ignars, & autres telles ſortes de gens, que ce n'euſt eſté qu'une ſimple ruſe de guerre, comme pour eſtonner les ennemis. Or Dieu ne voulut pas que le Royal & ſecond Eſtat (5) de

(4) *Regnes*, c'eſt-à-dire Royaumes.

(5) Le ſecond Eſtat de ſon Fils : c'étoit l'état de triomphe & de gloire ; comme le premier avoit été un Etat d'humiliation. Poſtel qui avoit un gout décidé pour les femmes extraordinaires s'imaginoit que la gloire de Jeſus-Chriſt devoit paroître dans les perſonnes du ſexe. C'eſt ainſi que dans ce petit Traité il parle de Jeanne la Pucelle, & de ſa Dé-

son Fils, fust autrement connu qu'en la simple personne, là où estant formé il se cachoit; car incontinent avec les Anglois tout l'Univers fust contrevenu non-

vote favorite, nommée aussi Jeanne Venitienne, nommée communément la Mere Jeanne, sur laquelle Postel a écrit ce Livre si rare & si extravagant, intitulé : *Le Prince nove dell' altro mondo, sive l'admirabile Historia & non meno necessaria & utile da esser letta & intesa da ogni uno, che stupenda intitulata* LA VIRGINE VENETIANA, *parte vista, parte provata & fidelissi mamente scritta per Guilelmo Postello, primo genito delle Restitutione & spirituali Padre di essa Vergine.* Nous n'en connoissons présentement qu'un seul exemplaire imprimé, qui étoit dans la Bibliothéque publique de l'Université de Basle, & qui en a été tiré depuis quelques années; Livre cependant fort différent d'un autre Traité du même Postel, intitulé : *Des très-merveilleuse Victoires des Femmes*, in 16. Paris 1553. qui est moins rare que l'ouvrage Italien. Postel met cette différence entre la Pucelle d'Orléans & sa Mere Jeanne, qu'il croit que la premiere a servi comme de Précurseur à la seconde. Ce sont là de ces égaremens où l'esprit de singularité fait quelquefois tomber les plus habiles gens.

seulement à la Pucelle, mais aux Docteurs, qui telle l'euſſent approuvée, & par conſequent le Pape, & tout le conſentement de l'occidentale Egliſe euſſent enſemble avec les malheureux Anglois, conſentu à ſa condemnation, qui toutesfois ainſi comme ils devoient, je dis les vrays & bons François avec le Pape, ont condamné, & à jamais condamneront les Anglois d'une telle cruauté.

FIN.

920812